



HAL
open science

Le logement d'abord saisi par ses destinataires

Julien Lévy, Gabriel Uribelarrea

► **To cite this version:**

Julien Lévy, Gabriel Uribelarrea. Le logement d'abord saisi par ses destinataires. Chaire PUBLICS des politiques sociales. 2023. halshs-04104338

HAL Id: halshs-04104338

<https://shs.hal.science/halshs-04104338>

Submitted on 23 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE LOGEMENT D'ABORD SAISI PAR SES DESTINATAIRES

RAPPORT DE RECHERCHE

JULIEN LÉVY ET GABRIEL URIBELARREA

MARS 2023

CHAIRE
Publics
DES POLITIQUES SOCIALES
FONDATION
UNIVERSITÉ
GRENOBLE ALPES

 **Pacte**
Laboratoire de sciences sociales

UGA
Université
Grenoble Alpes

FONDATION
Université
Grenoble Alpes



Avant-propos

L'équipe de recherche

Soutenue en mécénat par la Fondation UGA grâce aux partenaires de la Chaire PUBLICS des politiques sociales. Cette recherche a été réalisée, entre 2019 et 2023, par la Chaire PUBLICS des politiques sociales, laboratoire de sciences sociales Pacte (UMR 5194), Université Grenoble Alpes, abritée par la Fondation UGA.

La recherche a été coordonnée par Julien Lévy, sociologue et politiste, et Gabriel Uribelarrea, sociologue, tous deux co-porteurs de la chaire. Ce sont eux qui ont rédigé le présent rapport. Ils ont également assuré l'organisation de la recherche à Grenoble et Lyon, réalisé des entretiens et produit les analyses finales qui sont restituées dans les pages qui suivent.

Depuis le démarrage de l'enquête en 2019, plusieurs chercheurs ont contribué, de multiples manières et à différents stades, à cette démarche collective. Louis Bourgois, politiste et ancien co-porteur de la chaire, a été responsable du volet lyonnais de l'enquête entre 2019 et 2021. Il a ainsi participé à la mise en place de la recherche sur ce territoire, a réalisé une partie des entretiens et a contribué aux analyses intermédiaires des données récoltées sur les deux sites.

Benjamin Vial, sociologue, puis Skott Auzimour, étudiant en master évaluation et management des politiques sociales, ont réalisé des entretiens et ont contribué aux analyses intermédiaires, respectivement entre 2019 et 2021 et entre 2021 et 2022

Gregory Beltran, anthropologue, a quant à lui participé en 2022, à une phase d'analyse des données récoltées.

Les partenaires de la recherche

Cette recherche a été réalisée grâce au soutien, notamment financier, de plusieurs partenaires de la Chaire PUBLICS des politiques sociales et de la Fondation Université Grenoble Alpes que nous remercions ici : Grenoble Alpes Métropole, La Métropole du Grand Lyon, L'Union Sociale pour l'Habitat, Est Métropole Habitat.

Nous remercions ici toutes les personnes qui ont été nos interlocutrices au fil de cette recherche : Nadyah Abdel Salam, Delphine Baudet-Collinet, Dominique Belargent, Nicolas Béрут, Martine Chanal, Aurélie Duffey, Safia Elkhatabi, Étienne Fabris, Juliette Furet, Jérôme Grand, Maud Larzillière, Isabelle Lopez, Marlène Losserand, Bruno Marot, Hakim Menasri, Méline Revellin, Maryse Sylvestre.



Soutenu par



Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement



Remerciements

Nous remercions chaleureusement les personnes qui ont accepté de participer à l'enquête en nous accordant du temps et en nous partageant leurs expériences. Cela constitue le cœur de la recherche et nous espérons que ce rapport en est une fidèle traduction.

Nous remercions toutes les professionnelles qui ont permis que cette recherche au long cours puisse se réaliser, notamment en nous mettant en lien avec des personnes accompagnées.

Nous remercions la plateforme Participation du Groupement des Possibles, en particulier Nicolas Lepers, avec qui nous avons pu organiser plusieurs espaces d'échanges collectifs à Grenoble.

Nous remercions Ocellia, école des métiers santé social en Auvergne Rhône-Alpes, qui a apporté un soutien matériel dans la réalisation de cette recherche.

Nous remercions le laboratoire de sciences sociales Pacte pour son appui dans la réalisation de cette recherche. En particulier Arthur Larpent pour son aide précieuse pour la mise en page du rapport final et la création du visuel ; Patricia Clarin pour son soutien indéfectible, dès les prémices de cette recherche, et qui a joué un rôle crucial dans la création de la Chaire PUBLICS des politiques sociales.

Nous remercions la Fondation UGA qui nous accordé sa confiance et nous permet au quotidien de développer la Chaire et sa programmation scientifique.

Sommaire

Avant-propos	3
L'équipe de recherche	3
Les partenaires de la recherche	3
Remerciements	5
Glossaire	9
Introduction	11
PARTIE 1 – Une enquête révélatrice de l'hétérogénéité du sans-abrisme	15
1. Comprendre le Logement d'abord par ses publics	15
Diversifier les cas	16
Mener des entretiens répétés avec les personnes accompagnées	18
Mettre en discussions les résultats intermédiaires de l'enquête	20
2. Photographie de la cohorte	21
Caractéristiques sociodémographiques	21
Les ressources financières des personnes	23
3. Focus sur les situations résidentielles	25
Une pluralité d'habitats précaires	25
L'hébergement par un particulier : une ressource courante	28
PARTIE 2 – Le Logement d'abord en pratiques	33
1. Être accompagné vers un logement à soi	34
De l'apparition du Logement d'abord à l'accès au logement à soi	34
Du logement à soi à d'autres formes d'habitats	40
2. Être accompagné dans le logement	44
Des appuis à l'acquisition des premiers meubles	44
En prise avec les bailleurs	49
3. Être accompagné de manière temporaire	56
Une annonce plus ou moins claire des durées d'accompagnement	56
Clôture et étiolement : expériences de la fin de l'accompagnement	62

PARTIE 3 – Les expériences d’habiter au prisme des visites	69
1. Découvrir son futur logement	70
L’expression de ce qui compte pour soi	70
Des logements (im)propres à l’appropriation	77
2. Recevoir, ou pas, chez soi	82
D’anciens hébergés devenus hôtes	82
Vertus de la tranquillité, méfaits de la solitude	87
3. Fréquenter des lieux repères	92
Les rares lieux du Logement d’abord	92
L’entrelacement des lieux, aux bords de l’institution	97
Conclusion-Synthèse	101
Bibliographie	106

Glossaire

- AAH** : Allocation aux adultes handicapés
- AMI** : Appel à manifestation d'intérêt
- APL** : Aide personnalisée au logement
- AVDL** : Accompagnement vers et dans le logement
- CAF** : Caisse d'allocations familiales
- CHJ** : Conseil Habitat Jeunes
- DDETS** : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
- Dihal** : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
- Feantsa** : Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri
- FNDSA** : Foyer Notre-Dame des Sans-abri
- GAM** : Grenoble Alpes Métropole
- HLM** : Habitation à loyer modéré
- Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques
- LSA** : Logement social accompagné
- MOUS** : Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
- Onpes** : Observatoire nationale de la pauvreté et de l'exclusion sociale
- RSA** : Revenu de solidarité active
- SIAO** : Service intégré d'accueil et d'orientation
- SPIP** : Service pénitentiaire d'insertion et de probation
- UE** : Union européenne
- UTPT** : Un Toit Pour Tous

Introduction

L'enquête présentée dans ce rapport propose de comprendre le Logement d'abord par ses publics, c'est-à-dire par les personnes prises en charge par des dispositifs relevant de cette approche, à Grenoble et à Lyon.

De New York à Grenoble et Lyon : genèse et diffusion du Logement d'abord

Rappelons brièvement ce qu'est et d'où provient le Logement d'abord, traduction francophone du *Housing First*. Il s'agit d'une réponse au problème public du sans-abrisme, qui s'est progressivement répandue au niveau international à partir des années 1990. Elle se démarque d'une approche en termes d'hébergement social, structurée de façon séquentielle et ascensionnelle, selon une logique de parcours. Alors que dans celle-ci les personnes accèdent potentiellement à un logement au terme d'un processus plus ou moins long, fait d'une succession d'étapes dans des dispositifs d'hébergements sociaux, le *Housing First* affirme une logique différente. Comme son nom l'indique, l'accès au logement est premier et survient dès le démarrage de l'accompagnement. Selon cette perspective, le logement est considéré comme le point d'ancrage stable à partir et autour duquel devront s'articuler, dans la durée, des interventions médico-sociales adaptées aux souhaits et aux besoins identifiés par la personne.

Cette approche a été initiée, au début des années 1990, par le projet *Pathways to Housing* à New York, sous l'impulsion, notamment, de Sam Tsemberis¹. Ce projet ciblait les personnes sans abri dites « chroniques » ou risquant de l'être, atteintes de troubles psychiatriques tels que la schizophrénie ou la bipolarité, et pouvant être en prise avec différentes substances (drogues ou alcool). C'est en réponse à l'apparente inefficacité de l'offre

habituelle – tant sociale que psychiatrique – pour remédier à la situation de ces publics que s'est engagée en 1992 la démarche *Pathways to Housing*. Cette expérimentation a obtenu des résultats jugés probants et a été progressivement reproduite dans d'autres villes et pays en Amérique-du-Nord et en Europe. En essaimant, le Logement d'abord s'est transformé et a pris des formes plurielles.

Si cette approche a commencé à se diffuser au-delà de New York dès la seconde moitié des années 1990 et que certains pays européens, tels que la Finlande, l'expérimentent dès le début des années 2000, il faut attendre la fin de cette décennie pour que ce terme fasse son apparition en France. C'est en 2009 que l'on observe sa première mention, à l'occasion de la mise en circulation d'un rapport du sociologue Julien Damon². Un an avant sa publication officielle, celui-ci est partagé à de nombreux acteurs associatifs afin de servir de support à des groupes de réflexion sous l'égide du préfet Alain Régnier³. Ces groupes visent, dans le cadre du Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri et mal logées, à alimenter le projet de Refondation du secteur hébergement-logement qui doit être annoncé quelques mois plus tard. Le 10 novembre 2009, Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme, annonce ainsi la « stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri et mal logées 2009-2012 »⁴. Parmi les objectifs affichés : « [m]ieux adapter le dispositif d'hébergement aux besoins des personnes et l'orienter "Logement d'abord" ». Cependant, cette annonce n'engage pas de transformation de l'offre sociale à destination des sans-abri. Et le Logement d'abord se développe lentement en France.

D'abord, à la suite du rapport de Vincent Girard, Pascale Estecahandy et Pierre Chauvin⁵, qui préconisait la mise en œuvre de cette approche pour remédier à la situation des personnes vivant dans la rue et atteintes de troubles psychiatriques, Roselyne Bachelot, ministre de la Santé et des

1 Psychologue clinicien communautaire rattaché au département de psychiatrie de l'Université de Columbia (New York).

2 Julien Damon, « Les politiques de prise en charge des sans-abri dans l'Union Européenne », Rapport au Premier ministre, mai 2010.

3 Alain Régnier était alors préfet Délégué général pour la coordination des politiques de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées et deviendra ensuite Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement en juillet 2010.

4 Le communiqué de presse présentant cette stratégie est alors intitulé « Pour un service public de l'hébergement et de l'accès au logement » (2009).

5 Vincent Girard, Pascale Estecahandy et Pierre Chauvin, « La santé des personnes sans chez soi. Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen », Rapport remis à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports, novembre 2009.

Sports, et Benoist Apparu annoncent, en février 2010, le lancement à Marseille, Lille, Toulouse puis Paris, de l'expérimentation « Un chez soi d'abord ». En parallèle, le Logement d'abord est envisagé sous un angle plus « généraliste », comme vecteur de transformations organisationnelles du secteur de l'hébergement social et de l'accès au logement. Il est considéré comme « le fil directeur de la politique menée par le Gouvernement dans le cadre de la nouvelle stratégie de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées » (Secrétariat d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme, 2009). Afin de soutenir cette dynamique et de trouver des ancrages locaux au développement de cette approche, sont désignés en 2012 dix « territoires pilotes pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale "Logement d'abord" à destination des personnes sans-abri ou mal logés ». Parmi eux l'Isère et le Rhône. Néanmoins, jusqu'en 2017, hormis l'expérimentation Un Chez Soi d'Abord, le Logement d'abord demeure confidentiel en France⁶.

Son développement s'accélère à la suite de l'élection d'Emmanuel Macron aux élections présidentielles. En 2017, l'État lance un plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022)⁷. Le 30 mars 2018, à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt⁸ (AMI) national, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, dévoile la liste des 24 « territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord » qui ont été sélectionnés. Dans un communiqué de presse, il précise que cette démarche ne cherche pas à répondre à un problème ponctuel, mais à une « transformation en profondeur du système d'hébergement ». Grenoble Alpes Métropole et la Métropole du Grand Lyon figurent parmi les territoires retenus.

De l'évaluation à la recherche

La diffusion internationale du Logement d'abord s'est appuyée sur la production de données scientifiques. Les expérimentations menées se sont accompagnées et se sont nourries, depuis le projet *Pathways to Housing*, de démarches évaluatives. Si celles-ci sont courantes dans le champ des politiques sociales, celles qui se développent dans le cadre du Logement d'abord visent à obtenir des « données probantes » pour soutenir la pertinence de l'approche⁹. C'est aussi selon cette logique qu'une double évaluation, quantitative et qualitative, a été conduite dans le cadre du projet Un chez soi d'abord, en France (Tinland et al., 2016 ; Laval et al., 2016). Il n'est donc pas étonnant que dans leurs réponses à l'AMI lancé en 2017, les collectivités grenobloises et lyonnaises aient exprimé le souhait de disposer de regards externes, issus de l'évaluation ou de la recherche, pour observer localement les processus mis en œuvre, en complément des démarches de suivi-évaluation définies au niveau national.

C'est dans ce contexte que des membres de la Chaire PUBLICS des politiques sociales, Julien Lévy puis Louis Bourgois¹⁰, sont sollicités par ces deux métropoles. La première sollicitation date d'avril 2018. Elle provient d'une responsable de Grenoble Alpes Métropole et elle est formulée en ces termes.

« Concernant l'évaluation, il s'agit de construire la méthodologie et les indicateurs pour évaluer la démarche qualitativement et quantitativement en mesurant à la fois les effets sur les personnes (accès aux droits, dynamique personnelle, rétablissement, processus de reconnaissance, d'insertion), les effets en terme de changement des pratiques des professionnels (de l'intervention sociale notamment au travers de la déconstruction des positions de « sachant » et « objet du savoir ») et les effets sur les instances de gouvernance et de mise en œuvre opérationnelle (évolution du processus d'orientation et de décision,

6 L'Agence nouvelles des solidarités actives (Ansa) et Action Tank Entreprise & Pauvreté identifient différents obstacles à l'essaimage du Logement d'abord en France, qui révèlent pour partie de l'important besoin d'acculturation et d'accompagnement des acteurs dans le changement des pratiques pour s'inscrire dans cette approche, mais également de difficultés structurelles telles que l'offre insuffisante et inadaptée de logements très sociaux, le pilotage complexe de l'offre sociale à destination des personnes sans abri, ou encore le calibrage de l'offre d'accompagnement et son adaptation (Ansa, 2017).

7 Présentation du Plan Quinquennal Logement d'abord sur le site du Gouvernement : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/09/plaquette_plan_quinquennal_Ida_v2.pdf

8 Lancé par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au Logement (Dihal).

9 Néanmoins, si toutes les évaluations partagent ce même objectif, elles ne cherchent pas toutes à répondre aux mêmes questions (Beaudoin, 2016).

10 Pour être précis, ils étaient alors doctorants en sciences politiques et membres de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore). Ils ont créé la Chaire PUBLICS des politiques sociales à la suite de ces sollicitations.

évolution des modalités d'information et de participation). Les liens possibles avec la Recherche sont également à préciser. Concernant l'observation, l'enjeu est d'améliorer la connaissance des besoins sur le territoire en croisant et partageant les données existantes. Il s'agit là aussi de construire une méthodologie permettant d'aller plus loin et de fiabiliser les données en étant au plus proche des personnes (enquêtes, ...), et de préciser les articulations possibles avec la Recherche. »

Quelques semaines plus tard, la Métropole du Grand Lyon formule une demande proche. Des discussions s'engagent alors avec ces deux métropoles. Nous indiquons notre refus d'engager une démarche évaluative. Cependant, au regard de l'état de la littérature sur cette approche, il nous semble pertinent de mener un travail de recherche centré spécifiquement sur les personnes accompagnées dans le cadre de dispositifs relevant du Logement d'abord. Nous soumettons donc le projet d'une recherche en sciences sociales, reposant sur une méthode qualitative, s'inscrivant dans la durée et s'intéressant à la « réception » du Logement d'abord par ses destinataires. L'objectif n'est pas de mener une *évaluation*, au sens de mesurer et de porter une appréciation sur la pertinence de cette approche ; il s'agit, plutôt, d'engager une *recherche*, du côté des personnes prises en charge, pour comprendre ce qu'est le Logement d'abord au regard des expériences qu'elles en font. Grenoble Alpes Métropole et la Métropole de Lyon, en partenariat avec Est-Métropole Habitat et l'Union Sociale de l'Habitat acceptent cette proposition et la soutiennent entre 2019 et 2023.

Le plan du rapport

C'est à cette recherche et à ses résultats qu'est consacré le présent rapport. Celui-ci est composé de trois parties.

La première partie présente notre démarche de recherche et explicite l'enquête mise en œuvre : un « suivi de cohorte » de 81 personnes, prises en charge par des dispositifs Logement d'abord à Grenoble et Lyon, que nous avons interrogées dans le cadre d'entretiens semi-directifs. Nous proposerons une *photographie* de ces personnes, à partir d'une variété de données sociodémographiques, afin de montrer la diversité des enquêtés qui traduit, également, la pluralité des destinataires du Logement d'abord sur ces deux territoires. Cette photographie se doublera d'un *focus* sur les situations résidentielles

des personnes rencontrées. Il nous permettra de rappeler que le sans-abrisme ne peut se réduire à la vie à la rue ou aux institutions d'assistance ; il faut le penser comme l'expérience de la circulation au sein d'un système d'habitats précaires dont le logement, *à soi ou chez les autres*, est l'une des composantes

Cette première partie doit s'envisager comme une présentation et un cadrage de la recherche à l'aune desquels devront être lus les résultats proposés dans les deux parties suivantes. Celles-ci, plus descriptives et plus analytiques, donneront à lire les expériences des personnes interrogées à travers des extraits, parfois longs, d'entretiens réalisés.

La deuxième partie analyse le Logement d'abord *en pratiques*. Si cette approche est généralement présentée et définie à l'aune de ses principes, nous proposerons ici de nous en détacher pour comprendre comment les personnes la définissent. Malgré des variations inhérentes aux singularités individuelles et aux spécificités des dispositifs, nous distinguerons trois caractéristiques partagées. D'abord, le Logement d'abord est un *accompagnement vers un accès à un logement à soi*, c'est-à-dire un vers un type d'habitat – le logement individuel – dont les personnes seraient locataires. Ensuite, c'est un *accompagnement dans le logement*, c'est-à-dire centré sur la vie dans cet habitat, qui se traduit notamment par une aide à l'acquisition des premiers meubles et par un appui dans la remédiation de certains troubles qui y surviennent. Enfin, c'est un *accompagnement temporaire*, c'est-à-dire qu'il est toujours circonscrit dans le temps, même si sa durée est plus ou moins clairement annoncée aux personnes et si sa fin est plus ou moins bien identifiée.

La troisième partie s'intéresse aux expériences d'habiter des personnes accompagnées au prisme des visites. D'abord, les *visites du logement* nous permettront de nous pencher sur l'un des aspects cruciaux des premières semaines voire des premiers mois de l'accompagnement Logement d'abord : la recherche d'un logement à soi. Nous suivrons comment s'élaborent les choix des personnes, entre délibérations et contraintes, et reviendrons sur leurs premières impressions dans les logements qui révèlent la prégnance d'une norme de propreté. Ensuite, les *visites dans le logement* nous donneront l'occasion de nous arrêter sur une forme d'accueil spécifique : l'hébergement de proches chez soi. Nous mettrons en contraste cette modalité d'accueil avec les deux faces de l'isolement dans le logement, une tranquillité vertueuse et une solitude néfaste.

Enfin, les *visites hors du logement* nous donneront la possibilité d'élargir notre appréhension de l'habiter à des espaces extérieurs au logement. Nous porterons notre regard sur des « lieux repères ». Si certains sont adossés à des dispositifs Logement d'abord, la plupart s'établissent en dehors du giron de l'assistance. Nous montrerons qu'il s'agit, pour les personnes, d'*environnements ressources* et/ou d'espaces où elles ont *plaisir à être*.

PARTIE 1 – Une enquête révélatrice de l’hétérogénéité du sans-abrisme

Par son objet, par la nature des matériaux qu’elle mobilise, mais aussi par sa longueur, cette première partie se distingue des deux suivantes. Avant d’entrer dans l’analyse des données, il importe de préciser le cadre de la recherche, de « mettre à disposition du lecteur une description fine des sources, car les énoncés livrés en résultats ne valent qu’à la hauteur de la qualité de ces sources dont le lecteur doit avoir les moyens de juger » (Arborio et Fournier, 2015, p. 100). Pour ce faire nous proposons de nous arrêter sur trois points.

Une première section est consacrée à une présentation de la démarche d’enquête que nous avons menée. Nous y expliciterons l’originalité de notre approche visant à comprendre le Logement d’abord par ses publics, c’est-à-dire à partir des expériences des personnes accompagnées par des dispositifs relevant de cette politique publique sur les territoires grenoblois et lyonnais. Nous y décrirons en détail la méthode engagée : un « suivi de cohorte » de 81 personnes rencontrées dans le cadre d’entretiens semi-directifs. Et nous rappellerons les différents espaces de mise en partage de cette recherche, au cours de l’enquête, qui ont permis l’élaboration progressive de nos résultats.

Une deuxième section est consacrée à une présentation des 81 personnes interrogées au cours de l’enquête. Celle-ci repose sur une variété de données sociodémographiques telles que le genre, la nationalité, l’âge, le statut matrimonial, la composition familiale, le niveau de diplôme ou encore les ressources financières des personnes. Cette photographie nous permettra de rendre compte de la diversité des personnes rencontrées qui traduit, également, la pluralité des destinataires du Logement d’abord. En ce sens, cette section apporte de premiers éléments de connaissance sur ce qu’est cette politique publique.

La troisième section, dans la lignée de la précédente, poursuit la présentation des 81 personnes interrogées en s’arrêtant, cette fois, sur leurs situations résidentielles au moment de l’entrée dans les dispositifs Logement d’abord et durant

les mois précédents. Nous montrerons la diversité des habitats précaires qu’elles occupent au cours de cette période et insisterons sur l’importance de « l’hébergement par des particuliers » pour les personnes dépourvues de logement à soi. Cette description nous permettra de souligner l’hétérogénéité du sans-abrisme et des situations d’habitat précaire.

1. Comprendre le Logement d’abord par ses publics

Cette recherche repose sur une enquête qualitative, conduite auprès de personnes accompagnées par des dispositifs Logements d’abord sur les territoires grenoblois et lyonnais. Cette dimension située de la recherche s’avère d’autant plus importante que la politique publique du Logement d’abord se décline, différemment, à l’échelle locale. Ces *styles* distincts, mis en œuvre dans ces deux métropoles, nous avons fait le choix de les appréhender par ce qu’en disent les personnes. Notre méthode, si elle a pris en considération les logiques et orientations propres à chacun de ces territoires, a aussi et surtout essayé de disposer du spectre le plus large et le plus divers de personnes accompagnées dans le cadre du Logement d’abord. Cette orientation méthodologique constitue la première originalité de l’enquête, sur laquelle nous reviendrons dans un premier temps de cette section. La deuxième originalité est d’avoir voulu inscrire notre enquête dans la durée, en cherchant à interroger à plusieurs reprises les personnes prises en charge dans des dispositifs relevant du Logement d’abord. Nous présenterons ainsi le « suivi de cohorte » qualitatif que nous avons mis en œuvre et nous expliquerons en quoi ont consisté les entretiens semi-directifs réalisés. La troisième originalité de cette recherche tient enfin au fait d’avoir partagé, chemin faisant, les résultats intermédiaires de celle-ci. Nous reviendrons ainsi sur les différents espaces d’échanges au sein desquels nous avons pu les présenter et les mettre au travail. Cette première section permettra de préciser le cadre de l’enquête, à l’aune duquel devront s’envisager et se discuter les résultats que nous exposerons au fil de ce rapport.

Diversifier les cas

Durant notre enquête, nous avons interrogé 81 personnes ayant pour point commun d'être suivies par des dispositifs Logement d'abord sur les territoires grenoblois et lyonnais. Les éléments récoltés durant ces entretiens constituent le matériau principal sur lequel s'appuient nos analyses. Notre recherche s'inscrit ainsi du « côté » (Becker, 1967) des personnes accompagnées. C'est un parti-pris méthodologique original et important. En effet, les rares publications françaises consacrées au Logement d'abord se sont beaucoup intéressées à l'origine de cette orientation politique et à sa diffusion progressive en France, notamment au travers de l'expérimentation Un chez soi d'abord (Goering et al., 2012; Pleace, 2013; Hurtubise et Laval, 2016 ; Laval, 2018a, 2018b ; Laval et Estecahandy, 2019). Lorsqu'elles analysent le Logement d'abord en pratiques c'est principalement sous l'angle des activités professionnelles, de sa mise en œuvre institutionnelle ou de ses principes d'action (Chaput-Le Bars et Morange, 2014 ; Vives, 2019 ; Gilliot et Sorba, 2020 ; Gilliot, Chambon et Aubry, 2021 ; Chambon et al., 2022). Rares sont les publications françaises qui se fondent sur la parole des personnes faisant l'expérience du Logement d'abord. Citons, à titre d'exemple, le rapport qualitatif de l'évaluation Un chez soi d'abord (Laval et al., 2016), ou encore le numéro de *Recherche Sociale* qui restitue les propos de quinze personnes ayant accédé à un logement¹¹ (Aubry, Baronnet et Boisseuil, 2019). Il paraît alors essentiel de prolonger et d'amplifier cet effort de symétrisation de la compréhension de l'approche Logement d'abord en interrogeant celles et ceux qui sont touchés par cette politique publique. Notre enquête peut ainsi être vue comme une réponse à l'invitation lancée par Christian Laval à prendre en considération les « parole(s) et savoir(s) des personnes directement concernées » (Laval, 2017). Nous nous inscrivons ainsi dans une sociologie de la réception (Revillard, 2018), qui vise à restituer ce qu'est et implique le Logement d'abord pour les personnes qui en sont les destinataires.

Pour comprendre une pluralité d'expériences du Logement d'abord, nous avons diversifié les profils des personnes rencontrées afin de couvrir le spectre

le plus large possible des situations existantes. Si nous présenterons et détaillerons la variété des personnes interrogées dans la suite de cette partie, précisons les trois critères principaux retenus pour diversifier les cas. Premièrement, nous avons cherché à interroger des personnes se trouvant dans des situations résidentielles différentes lorsque démarre l'accompagnement Logement d'abord. Deuxièmement, nous avons essayé de diversifier les situations des personnes au regard de caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge, le genre, la situation familiale ou la nationalité. Troisièmement, nous nous sommes efforcés de rencontrer des personnes accompagnées par une pluralité de dispositifs Logement d'abord sur les deux territoires de l'enquête.

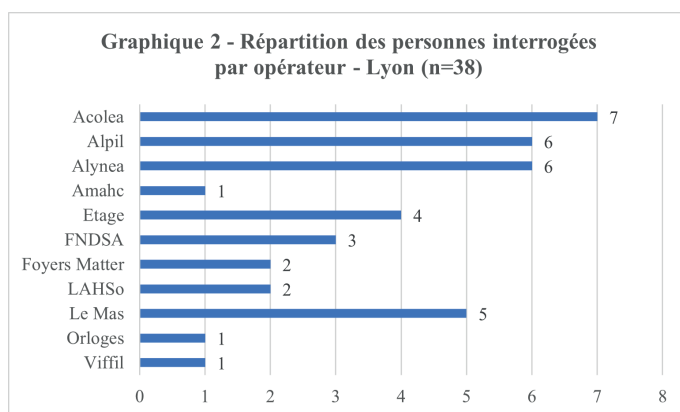
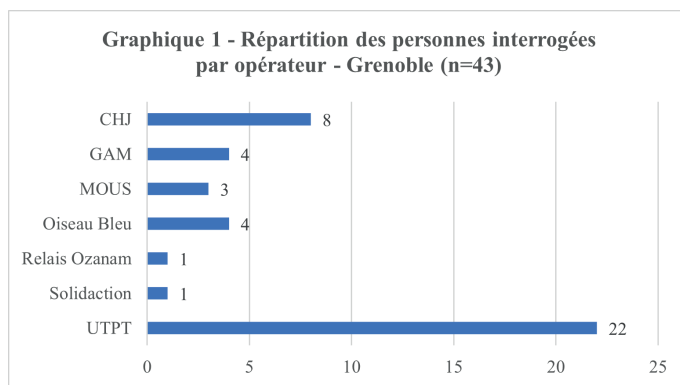
Afin de procéder à cette diversification des cas, nous avons échangé régulièrement avec les acteurs métropolitains en charge de la mise en œuvre du Logement d'abord et avec des professionnelles du monde associatif en contact direct avec les personnes suivies dans ces dispositifs¹². Nous avons ainsi pu prendre progressivement la mesure de la variété des profils des ménages accompagnés et identifier des personnes à interroger. Sur les deux territoires, une fois l'identification des ménages effectuée, la mise en relation était assurée par l'intermédiaire des professionnelles engagées dans les différents dispositifs ou assurant les mesures d'accompagnement. Dans certains cas, des travailleuses sociales nous ont fait part de leurs craintes, estimant que mettre en lien avec des chercheurs des personnes qu'elles suivaient depuis quelques jours seulement pouvait troubler le cadre de l'accompagnement. Elles nous ont ainsi suggéré de patienter plusieurs mois avant d'interroger des personnes, voire d'attendre que le suivi soit arrivé à son terme. Cette manière de faire allant à l'encontre de notre protocole d'enquête – que nous détaillerons dans les pages suivantes –, des personnes identifiées n'ont pas pu être interrogées. Lorsque les professionnelles n'exprimaient pas de réticences, nous leur avons proposé qu'elles nous présentent aux personnes et qu'elles nous mettent en lien, soit en donnant nos numéros de téléphone afin qu'elles puissent nous appeler, soit en leur demandant si elles étaient d'accord pour

11 Ces entretiens ont été réalisés en 2019 par FORS-Recherche sociale afin de réaliser des monographies, dans le cadre d'un éclairage régional sur les Hauts-de-France demandé par la Fondation Abbé Pierre.

12 Les femmes étant nettement plus nombreuses que les hommes parmi les professionnelles ou intervenantes sociales qui agissent dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord (au regard de nos contacts directs et de ce que nous relatent les enquêtés), nous emploierons le féminin pour les désigner dans les pages de ce rapport. Nous conserverons le masculin quand les acteurs eux-mêmes l'emploient.

que les travailleuses sociales nous transmettent leurs coordonnées et que nous les contactons. C'est à partir de ce moment-là que nous avons pu échanger directement avec les personnes et leur présenter notre recherche. Quelques-unes ne nous ont jamais répondu et, après plusieurs tentatives, nous avons cessé de les appeler. Parmi celles avec qui nous avons eu une conversation téléphonique, la plupart ont accepté de nous rencontrer pour un premier entretien. Quelques-unes ont refusé, car elles ne voulaient pas participer à cette enquête ou parce qu'elles n'avaient pas le temps de le faire.

Nous avons finalement rencontré 81 personnes accompagnées par sept opérateurs grenoblois et par quinze dispositifs relevant de onze organismes lyonnais – quelques associations portant plusieurs dispositifs Logement d'abord sur ce territoire.



Encadré 1 - Grenoble et Lyon : deux styles de mise en œuvre du Logement d'abord

Si l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord porté par la Dihal constitue un cadre commun pour les différents territoires retenus, les traductions locales de cette politique publique peuvent laisser apparaître des différences notables. Ainsi, à Grenoble, on observe une logique globale et partenariale qui s'incarne par l'instauration d'une « Plateforme Logement d'abord ». Celle-ci possède différentes prérogatives parmi lesquelles la facilitation de l'accès et de l'orientation des publics vers le logement ; la coordination des mesures d'accompagnements renforcé vers le logement, avec le souci de tendre vers davantage de souplesse et d'adaptation de celles-ci ; ou encore la mobilisation d'un contingent de logements adaptés aux besoins des ménages demandeurs. Au sein de cette Plateforme, une « Commission accompagnement Logement d'abord » administre les demandes des ménages (provenant de plusieurs guichets et pouvant être adressées au SIAO ou à la DDETS de l'Isère) pour accéder aux mesures (AVDL ou LSA) relevant du Logement d'abord. Cette instance réunit des représentants de la Métropole, de la DDETS, du Conseil Départemental ainsi que les différents opérateurs associatifs en charge d'assurer les mesures d'accompagnement. Sur la métropole lyonnaise, le choix a été fait d'une organisation polycentrique, à partir d'expérimentations ou dispositifs mis en œuvre par un ensemble de partenaires. Dès 2018, un appel à projets a été lancé, conduisant au soutien financier de plus de 25 initiatives portées par les associations locales. L'identification des potentiels bénéficiaires et les modes de sélection sont donc administrés directement par ces acteurs, et ne font pas l'objet d'un traitement collectif et collégial. Un suivi d'ensemble de ces différents dispositifs s'opère au sein d'instances territoriales et la démarche globale fait l'objet d'une coordination assurée par la Métropole du Grand Lyon.

Ces organisations distinctes s'accompagnent d'un ciblage des publics différents. En effet, toute politique sociale implique une définition de ses ressortissants (Lévy et Warin, 2019). À Grenoble, il a été décidé un ciblage large. Il s'adresse à l'ensemble des ménages sans abri qui veulent obtenir un logement, qui répondent aux exigences administratives permettant d'y accéder et qui acceptent le soutien d'un accompagnement social pour y parvenir. De façon synthétique, les critères d'éligibilité¹³ pour prétendre à une mesure d'accompagnement dans le cadre de la Commission accompagnement sont : être sans logement ou en risque de le perdre ; être de nationalité française, ou étrangère en situation régulière ; avoir des ressources financières ou la possibilité d'y accéder à court terme ; avoir besoin d'accompagnement renforcé lié à l'accès au logement et y adhérer. À Lyon, les actions développées ou soutenues s'adressent à une pluralité de publics spécifiques : personnes à la rue, jeunes, familles européennes proches de l'emploi, femmes victimes de violences conjugales, personnes sortantes d'institutions, personnes en risque d'expulsion.

13 Les critères d'éligibilité en vigueur au sein de la commission accompagnement ont évolué au fil du temps. On peut ainsi noter qu'au cours de ses premiers mois d'activité, le fait d'avoir des dettes locatives était un critère de refus. Ce n'est désormais plus le cas.

Mener des entretiens répétés avec les personnes accompagnées

Notre recherche repose sur un « suivi de cohorte ». Cette méthode, utilisée dans différentes disciplines, consiste, dans un premier temps, à composer une « cohorte », c'est-à-dire un groupe de personnes qui partagent au moins une caractéristique commune. Dans un second temps, il s'agit de « suivre » ces personnes, c'est-à-dire de les interroger au moins à deux reprises sur une période donnée. Qu'il s'agisse de cohortes de grandes tailles s'appuyant sur des données quantitatives (questionnaires, informations administratives) ou de cohortes qualitatives centrées sur un nombre généralement bien plus restreint de participants et s'appuyant sur de la collecte directe de matériau (entretiens semi-directifs, récits de vie, etc.), l'enjeu du suivi de cohorte est de produire une analyse selon une perspective temporelle et dans une approche dynamique des parcours individuels.

Dans le champ du sans-abrisme, plusieurs recherches se sont appuyées sur des suivis de cohortes. C'est en particulier le cas de celles s'inscrivant dans le domaine de la santé ou de l'épidémiologie. Citons à titre d'exemple les travaux de Randall Kuhn et Dennis P. Culhane sur les usages des foyers d'hébergement à New York et Philadelphie par les personnes sans abri (Kuhn et Culhane, 1998) dont les conclusions ont été largement mobilisées afin de soutenir la pertinence d'un ciblage des approches *Housing First* sur les « sans-abri chroniques ». D'autres recherches s'appuyant sur des suivis de cohortes se sont intéressées aux trajectoires institutionnelles et résidentielles de personnes hébergées dans de grands foyers d'urgence à Glasgow (Johnsen, 2013). Dans le cadre spécifique des dispositifs *Housing First*, le suivi de cohorte a été employé dans plusieurs recherches et évaluations (Piat et al., 2012 ; McAll et al., 2013 ; Latimer et al., 2014 ; Laval et al., 2016 ; McAll, 2018 ; Pierse et al., 2019).

Notre méthodologie s'inspire de certaines de ces démarches scientifiques conduites préalablement au niveau international. En particulier, nous nous appuyons sur les recherches qualitatives engagées dans le suivi de l'expérimentation *At Home/Chez Soi*, projet pancanadien visant à expérimenter le modèle *Housing First* sur cinq sites (Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver). Sur chacun de ces sites, une quarantaine de personnes incluses dans les expérimentations ont été interrogées à deux reprises – à l'entrée dans le dispositif puis à 18 mois

– selon la méthode des récits de vie (Piat et al., 2012 ; Latimer et al., 2014 ; McAll, 2018). Ces recherches soulignent l'intérêt d'une approche scientifique centrée sur les publics du Logement d'abord afin d'appréhender, selon ces auteurs, la façon dont ce type d'action participe à renouveler ou non leurs relations à l'offre sociale et à leurs environnements.

Notre suivi de cohorte repose, quant à lui, sur la réalisation d'entretiens semi-directifs avec 81 personnes. Ils se sont déroulés dans des cafés, dans des espaces publics – en particulier pendant la période des restrictions liées à la pandémie de Covid-19 –, dans des locaux d'associations, mais aussi au sein des logements des personnes. Ces lieux ont été définis en accord avec les personnes. Toutes les personnes ont été interrogées au moins une fois et près de la moitié ont été rencontrées une seconde fois, plusieurs mois après le premier entretien. Si pratiquement l'ensemble des personnes nous a donné son accord, à l'issue de notre première rencontre, pour réaliser un deuxième entretien, plusieurs d'entre elles se sont finalement rétractées lorsque nous les avons resolicités. Pour autant, au-delà des entretiens formels, des contacts ont pu se maintenir après la première rencontre. Nous avons eu des conversations téléphoniques avec certaines personnes qui nous ont tenus informés d'éventuelles évolutions de leurs situations et qui nous ont donné de leurs nouvelles. Nous avons gardé trace de ces échanges dans des journaux de terrain.

Notre enquête repose sur des entretiens que l'on peut qualifier de « praxéologiques » (Lemieux, 2018, p. 69). Ils visent à documenter des pratiques concrètes – et non des représentations générales ou des principes abstraits – en portant une attention particulière aux micro-épreuves, c'est-à-dire aux troubles, aux difficultés ou aux problèmes rencontrés par les personnes, tout en s'intéressant aux réponses et aux solutions qu'elles mettent en œuvre pour les surmonter ou les résoudre. Ce cadre méthodologique nous a permis de structurer deux guides d'entretien – l'un pour la première rencontre et l'autre pour la seconde – partagés par l'équipe d'enquêteurs.

Les objectifs du premier entretien étaient, d'abord, de retracer, le plus précisément possible, les circulations des personnes, au cours des derniers mois, voire des dernières années, entre différents habitats précaires. Pour ce faire, nous avons en particulier mobilisé un tableau permettant de reconstituer les situations résidentielles des

personnes durant les douze derniers mois. Au-delà de repérer les types d'habitat qu'occupaient les personnes, il s'agissait de comprendre comment elles y habitaient. Ensuite, ce premier entretien visait à décrire, minutieusement, comment les personnes avaient accédé à des dispositifs Logement d'abord, comment cet accompagnement leur avait été présenté et par qui. Pour celles qui avaient d'ores et déjà trouvé un appartement dans le cadre de cette prise en charge, il s'agissait également de documenter le processus d'accès au logement jusqu'à l'emménagement.

Les objectifs du second entretien étaient, d'abord, de comprendre comment les personnes habitaient leurs logements. Nous les avons ainsi interrogées sur la manière dont elles avaient aménagé les lieux, sur les visites qu'elles recevaient, sur les occupations qu'elles y avaient, sur les relations de voisinage qu'elles entretenaient ou encore sur leurs usages du quartier. En parallèle, il s'agissait

d'échanger sur l'accompagnement Logement d'abord, de préciser en quoi il consistait, de revenir sur les relations avec les travailleuses sociales de ces dispositifs, mais aussi d'aborder le déroulement de la fin de la prise en charge, si elle avait déjà eu lieu. Lorsque les personnes étaient toujours suivies, nous les avons questionnées sur la manière dont le terme de l'accompagnement leur avait été présenté et comment elles l'envisageaient concrètement.

En fin d'entretien, nous avons systématiquement recueilli les données sociodémographiques des personnes et complété un tableau permettant de faire état de leurs droits sociaux et de santé. Ces entretiens ont, en moyenne, duré plus d'une heure et demie. Ils ont tous été retranscrits. Les retranscriptions, riches et denses, représentent près de 4 500 pages.

Encadré 2 - Expérimenter différents scores

Au cours des entretiens, nous avons également proposé aux personnes de répondre aux questionnaires des scores de précarité EPICES¹⁴ et DiPCare-Q¹⁵. Nous souhaitions, au démarrage de l'enquête, pouvoir analyser les éventuelles évolutions des résultats de ces scores au fil du temps, en amont et en aval de l'accès au logement notamment. Cette intention initiale s'est finalement heurtée à la crise sanitaire liée au Covid-19 et aux mesures de confinement et de distanciation sociale qui ont été mises en œuvre alors que notre enquête était en cours. En effet, plusieurs questions des scores EPICES et DiPCare-Q¹⁶ s'attachent aux activités sociales, aux rencontres et sorties sportives ou culturelles des personnes, afin de caractériser les situations de précarité. En ce sens, au vu du contexte particulier, la passation répétée des scores ne s'avérait plus pertinente dans une visée longitudinale. Cependant, il importe de souligner que la mobilisation des questions qui composent ces différents scores a aussi eu pour effet de permettre d'éventuelles relances sur certains sujets ou de préciser des éléments énoncés au cours de la phase d'entretien semi-directif préalable.

14 Le score EPICES (Évaluation de la précarité et des inégalités de santé pour les centres d'examen de santé) est un outil élaboré par le Centre Technique d'Appui et de Formation des Centres d'examen de Santé (CETAF), l'école de santé publique de Nancy et le réseau des Centres d'examen de Santé (CES). Il cherche à mieux identifier les situations de difficulté sociale, en s'attachant à différentes dimensions qui peuvent agir sur la précarité des personnes : protection sociale, accès aux soins, accès à la culture ou au sport, relations sociales, etc.

15 Le score DiPCare-Q (Deprivation in Primary Care – Questionnaire ou questionnaire sur la précarité dans les services de soins primaires) a été développé en Suisse en 2012 par une équipe coordonnée par Paul Vaucher (Vaucher et al., 2012). Il comporte 16 questions dont les résultats permettent d'obtenir différents index de précarité : matériel, social et sanitaire.

16 En plus de ces deux scores de précarité, nous avons également mobilisé le questionnaire synthétique du Washington Group s'intéressant aux situations de handicap, mais aussi leur extended short set of questions consacré aux troubles psychosociaux.

Mettre en discussions les résultats intermédiaires de l'enquête

Les entretiens semi-directifs sont au centre de l'enquête et de l'analyse que nous allons proposer au fil du rapport. Cependant, il importe de préciser que les résultats qui seront présentés au cours des prochaines pages sont le fruit d'une élaboration au long cours menée au sein de l'équipe de recherche et avec différents partenaires. En effet, nous avons cherché, dans le cadre de l'enquête, à développer des espaces collectifs de différentes natures permettant de mettre en discussions nos observations et analyses, chemin faisant. Ces temps nous ont permis de présenter certains résultats provisoires, de soumettre à l'échange des pistes de réflexion, de partager nos étonnements et nos surprises au cours de l'enquête. Les retours qui nous étaient faits en ces diverses occasions ont nourri notre travail de terrain et nous ont permis de peaufiner nos analyses, de les préciser et de les rectifier. Si cette volonté a été quelque peu mise à mal par la crise sanitaire et les périodes où les regroupements étaient interdits ou déconseillés, nous avons tout de même réussi à tenir, selon des formes variées, cette intention initiale de la recherche. Et des temps collectifs de différents types se sont déroulés sur les deux territoires de l'enquête.

À Lyon, nous avons organisé des « ateliers regards croisés » réunissant des personnes accompagnées par des dispositifs Logement d'abord – que nous avons interrogées dans le cadre d'entretiens – et des professionnelles impliquées dans ces structures. Il s'agissait d'approfondir une thématique particulière et de l'éclairer au prisme de différentes expériences. Trois ateliers ont été organisés en 2021. Le premier a porté sur les logements, en se focalisant sur la qualité des appartements proposés aux personnes et sur les manières de les habiter une fois qu'elles y avaient emménagé. Le deuxième a été consacré au travail, en particulier salarié, et à ses articulations avec l'accès au logement. Nous avons abordé ce sujet car, à notre étonnement, il a été évoqué avec insistance dans plusieurs de nos premiers entretiens. Enfin, un troisième atelier a été centré

sur l'accès aux droits et au non-recours. Il s'agit de thématiques dont plusieurs membres de l'équipe de recherche sont spécialistes et d'une approche qui infuse notre démarche d'enquête. Chaque atelier a réuni entre cinq et sept personnes.

À Grenoble, nous avons organisé, en 2021, un groupe réunissant un peu moins d'une dizaine de professionnelles impliquées dans la mise en œuvre du Logement d'abord au sein de différentes structures. Ce temps d'échange a permis de partager certains éléments issus des analyses intermédiaires de la recherche au travers de quatre thèmes : quelles informations sont communiquées aux personnes sur le dispositif Logement d'abord en amont et au moment de leur entrée dans celui-ci ? En quoi l'accompagnement Logement d'abord se distingue-t-il ou non d'autres types d'accompagnement ? Comment les professionnelles arrivent-elles à prendre en considération les besoins ou envies des personnes suivies lors de la phase de recherche du logement et comment faire avec le contexte locatif local ? Comment les professionnelles envisagent-elles la fin de l'accompagnement et quelles sont les éventuelles perspectives une fois les mesures terminées ?

En octobre 2021, en partenariat avec la Plateforme Participation du Groupement des Possibles¹⁷, nous avons organisé un temps d'échange avec des personnes accompagnées par des dispositifs relevant du Logement d'abord ou qui l'avaient été (et que nous n'avions pas interrogé dans le cadre des entretiens). L'organisation de ce temps faisait suite à différents retours critiques à l'égard de cette approche, recueillis par l'un des chargés de mission de la Plateforme, Nicolas Lepers (aka Apache). Les participants (une dizaine de personnes) y ont décrit le suivi Logement d'abord et insisté sur les difficultés liées à la fin de celui-ci. Par la suite, un groupe plus restreint s'est réuni à trois reprises afin de prolonger les échanges autour de l'accompagnement et de l'accès à un logement à soi.

Enfin, nous avons fait le choix, dès le démarrage de la recherche et en accord avec les partenaires l'ayant soutenue, de partager certains des résultats lors de temps de restitution intermédiaires sur chacun des

17 Comme le précise le site internet du Groupement des Possibles, la « plateforme Participation vise à favoriser et à développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées notamment dans le champ médico-social, et à co-construire avec elles les conditions de leur autonomie. Il s'agit aussi de permettre aux personnes concernées d'avoir une influence sur les décisions qui les concernent ou qui ont pu les concerner, à l'échelon de la mise en œuvre, de l'élaboration ou de l'évaluation des politiques publiques. La participation permet également de mettre au centre des réflexions et des actions les personnes en grandes précarités pour développer un accompagnement le plus adapté au terrain ». <https://groupementdespossibles.org/innovation/pratiques-professionnelles/participation>

territoires de l'enquête. Ainsi, des présentations se sont tenues à Lyon en octobre 2021 et à Grenoble en novembre 2021, réunissant plus de 150 acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Logement d'abord sur ces deux territoires.

2. Photographie de la cohorte

Comme nous l'avons indiqué dans les pages précédentes, la méthodologie adoptée dans le cadre de l'enquête a cherché à prendre en considération une diversité de publics pris en charge par des dispositifs Logement d'abord sur les territoires. La cohorte que nous avons constituée rend compte du large spectre des profils des personnes concernées par cette politique publique. Cette section va ainsi nous donner l'occasion de présenter la variété des profils rencontrés à partir de plusieurs données sociodémographiques. Nous nous attarderons ensuite, de façon plus spécifique, sur les ressources financières des personnes, afin de souligner la part importante des enquêtés qui perçoivent des revenus liés au travail. Rappelons que notre enquête repose sur un *échantillon diversifié* et non sur un *échantillon représentatif*. Les données présentées dans la suite de cette partie ne doivent donc pas être lues comme représentatives des personnes accompagnées dans des dispositifs Logement d'abord à Grenoble et à Lyon.

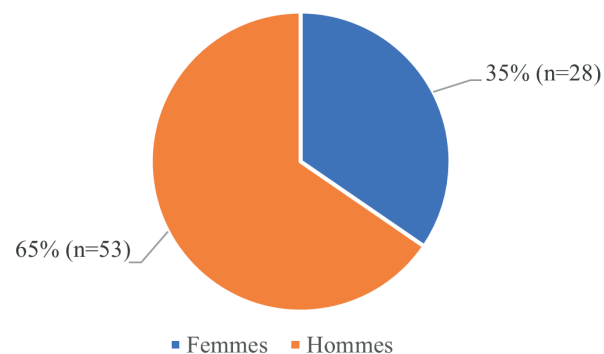
Caractéristiques sociodémographiques

Parmi les personnes que nous avons rencontrées, deux tiers sont des hommes (65%) et un tiers sont des femmes (graphique 3). À Grenoble, la population interrogée est davantage masculine (72%) qu'à Lyon ou la répartition par genre est plus équilibrée : 58% d'hommes et 42% de femmes.

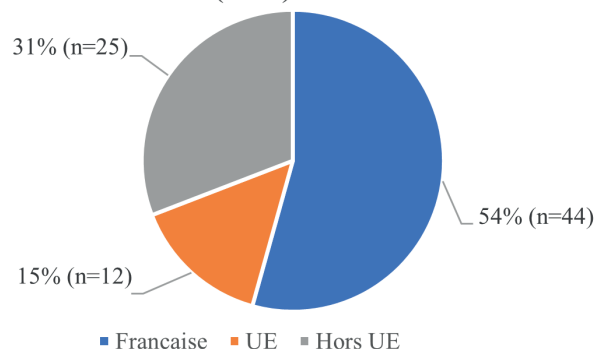
Plus de la moitié des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sont françaises (incluant quatre enquêtés ayant une double nationalité) tandis qu'environ un tiers est originaire de pays situés en dehors de l'Union Européenne (graphique 4). Dans ce dernier cas, il s'agit de façon marginale de personnes provenant de pays européens non membres de l'UE (Albanie), mais plus généralement de personnes originaires de pays d'Afrique. Les douze personnes européennes non françaises sont toutes de nationalité roumaine.

Sur les deux territoires de l'enquête, la proportion de personnes de nationalité française est relativement proche (53,5% à Grenoble et 55,3% à Lyon). On observe en revanche quelques variations en ce qui concerne les personnes de nationalités étrangères

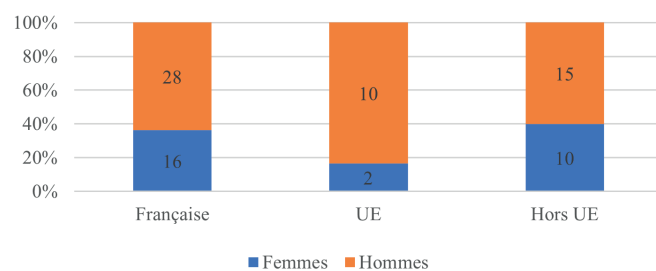
Graphique 3 - Genres des enquêtés (n=81)



Graphique 4 - Nationalités des enquêtés (n=81)



Graphique 5 - Proportions femmes-hommes en fonction de la nationalité (n=81)



avec davantage de personnes issues de pays de l'UE à Grenoble (18,6% contre 10,5% à Lyon), tandis que les personnes issues de pays hors de l'UE sont plus représentées à Lyon (34,2% contre 27,9% à Grenoble).

C'est parmi les personnes étrangères issues de pays hors de l'UE que l'on retrouve la proportion la plus importante de femmes (graphique 5. Les personnes étrangères venant de pays de l'UE (et donc de Roumanie) que nous avons interrogées sont en revanche très majoritairement des hommes.

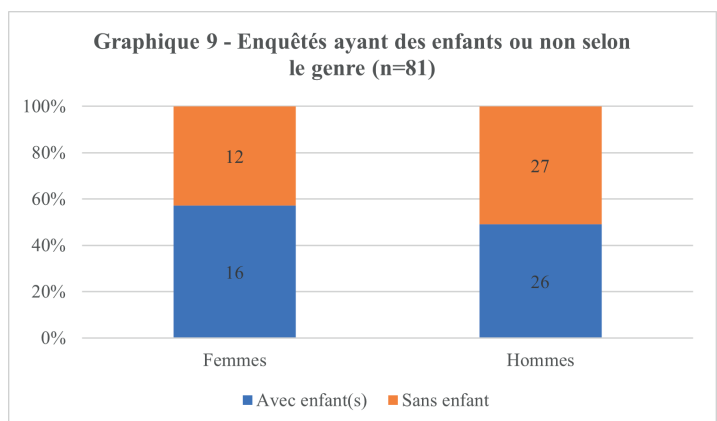
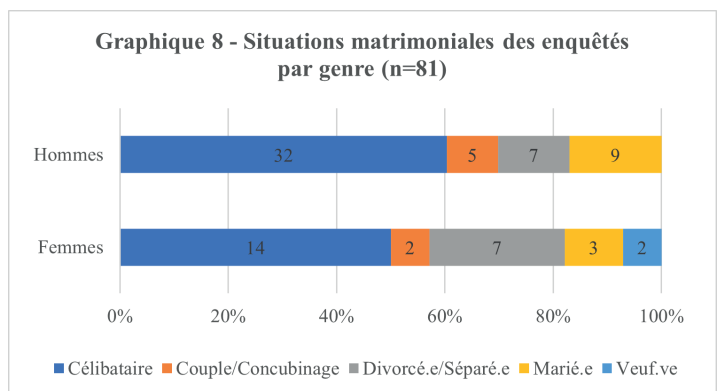
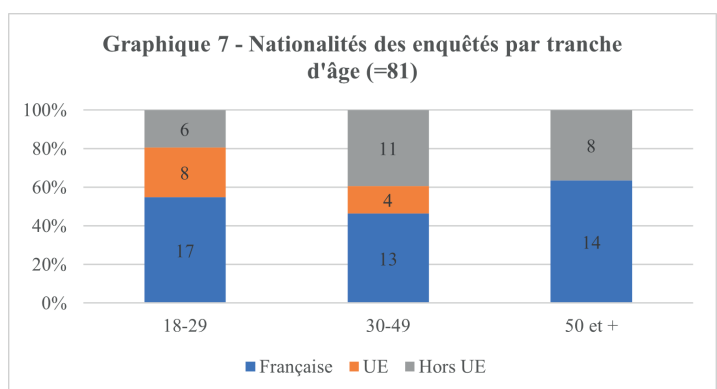
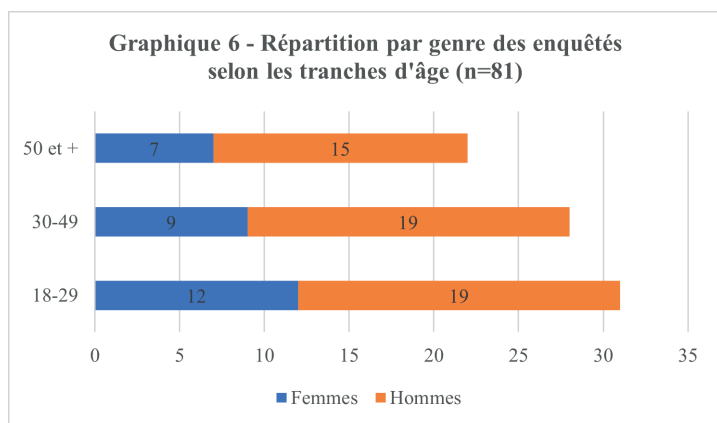
Concernant l'âge des enquêtés, soulignons l'amplitude d'âge constatée : les plus jeunes personnes rencontrées ont 19 ans alors que la plus âgée a 84 ans. Si l'on observe la répartition par tranche d'âge¹⁸, on constate que la cohorte est majoritairement composée de personnes âgées de moins de 30 ans (31). 28 personnes sont âgées de 30 à 49 ans et 22 ont 50 ans ou plus (graphique 6). La comparaison des populations sur les deux territoires de l'enquête montre que la proportion de personnes âgées de 50 ans et plus est plus importante à Lyon (31,6%) qu'à Grenoble (23,25%), tandis que les personnes de moins de 30 ans sont plus représentées parmi la population grenobloise (44,2% contre 31,6% à Lyon).

C'est au sein de la tranche d'âge des 50 ans et plus que l'on trouve la plus grande proportion de personnes françaises. C'est en revanche parmi les personnes âgées de 30 à 49 ans que l'on retrouve la proportion la plus importante de personnes étrangères originaires de pays hors de l'UE. Et c'est parmi les 18-29 ans que les personnes étrangères issues de l'UE sont le plus représentées (graphique 7).

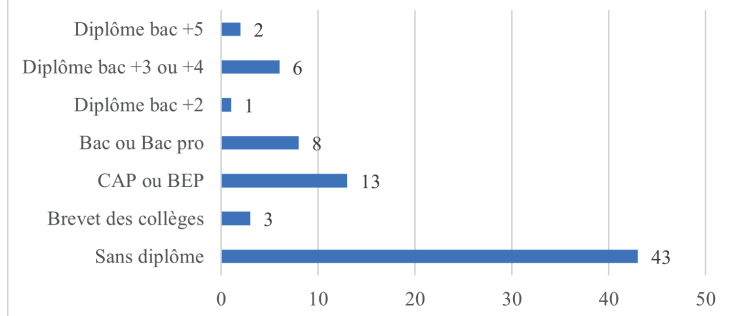
Concernant la situation matrimoniale (graphique 8), une majorité de personnes interrogées vivent seules (76,5%) : elles sont célibataires (57%), séparées ou divorcées (17,5%) ou veuves (2,5%). Les proportions sont équivalentes à Grenoble comme à Lyon. 82% des femmes rencontrées vivent seules et 73,5% des hommes.

Concernant la composition familiale, plus de la moitié des enquêtés (42) ont des enfants. Parmi eux, 57% des femmes ont au moins un enfant contre un peu moins de la moitié des hommes (graphique 9). Cela ne signifie pas que les personnes rencontrées vivent avec leurs enfants. Si nos données ne sont

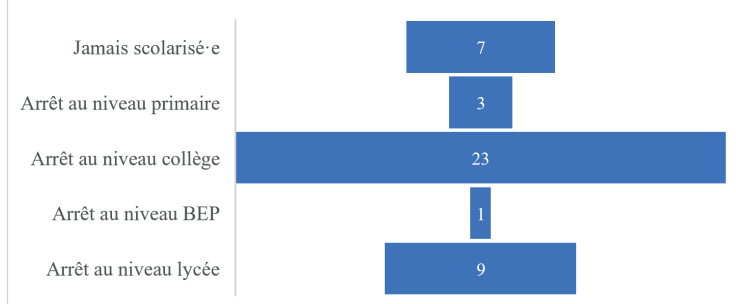
18 Nous avons ici repris les mêmes tranches d'âge que celles employées dans la présentation des résultats de l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas, dite enquête SD2012, réalisée par l'Insee et l'Ined (Yaouancq et al., 2013).



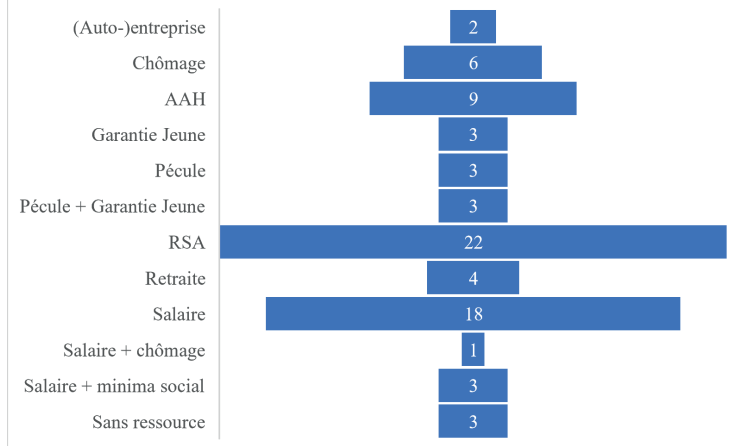
Graphique 10 - Niveau de diplôme des enquêtés (n=76)



Graphique 11 - Détail des personnes non-diplômées (n=43)



Graphique 12 - Ressources des enquêtés (n=77)



pas toujours précises concernant la fréquence des relations avec les enfants, on peut toutefois indiquer que ce sont surtout les hommes qui indiquent avoir des enfants mineurs dont ils n'ont pas la garde, avec ou sans droit de visite, au moment des entretiens réalisés.

Notons enfin le faible niveau global d'étude parmi les enquêtés. Parmi les 76 personnes ayant accepté de nous communiquer des informations concernant leur niveau scolaire, une majorité (43) est sans diplôme (graphique 10).

Si l'on observe plus attentivement le détail des personnes sans diplôme, on constate que la plupart a arrêté sa scolarité au collège (23) et que sept n'ont jamais été scolarisées (graphique 11).

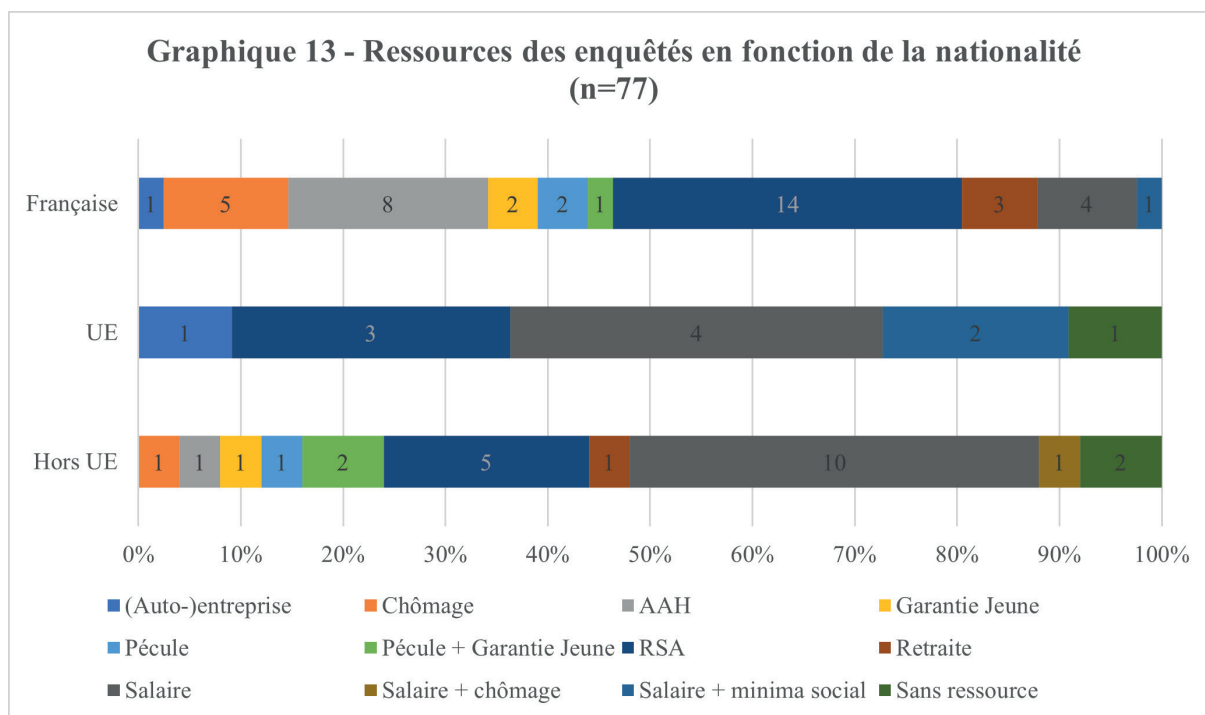
Ces données ne sont pas représentatives des publics pris en charge dans le cadre du Logement d'abord à Grenoble et à Lyon. Elles permettent néanmoins de commencer à cerner la diversité des profils rencontrés au cours de notre enquête.

Les ressources financières des personnes

Parmi les personnes interrogées, 77 ont accepté de nous communiquer des informations concernant leurs éventuelles ressources financières (graphique 12). Parmi elles, une grande majorité (96,1%) dispose de revenus réguliers qui peuvent être de différentes natures.

Plus de la moitié d'entre elles perçoivent des *minima* sociaux : principalement le Revenu de Solidarité Active (22) ou l'Allocation Adulte Handicapé (9). Parmi les jeunes, certains reçoivent la Garantie Jeunes (6) ou encore un pécule¹⁹ (3). Trois personnes que nous avons rencontrées à Grenoble cumulent un pécule à la Garantie Jeunes leur permettant d'atteindre un revenu d'environ 1 000 euros. Hormis ces quelques cas, ainsi que les 9 personnes percevant l'AAH dont le montant est légèrement supérieur à 950 euros, tous les autres subsides des enquêtés sont compris entre 500 et 600 euros par mois. Il n'est jamais inutile de rappeler que l'ensemble de ces *minima* sociaux, y compris l'AAH, se situe en dessous du seuil de pauvreté. Ce taux, correspondant à 60% du niveau de vie médian, avoisinait en 2020 1 100 euros par mois pour une personne seule, et 2 300 euros par mois pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans (Insee, 2022). La majeure partie

¹⁹ Le pécule correspond dans le cas présent à une somme d'argent perçue mensuellement par des personnes âgées de moins de 25 ans et accompagnées par des dispositifs Logement d'abord.



des personnes interrogées se trouve donc dans des situations de pauvreté monétaire, avec des revenus bien inférieurs aux seuils précisés précédemment. Et la difficulté à faire face aux dépenses courantes s'observe de façon importante. Plusieurs personnes font appel aux services de distribution alimentaire comme les Restos du Cœur, aux ressourceries pour se vêtir ou pour trouver des meubles et autres appareils ménagers, comme nous l'analyserons dans la deuxième partie du rapport.

Mais l'important niveau de précarité des enquêtés ne s'explique pas seulement par la proportion de personnes percevant des *minima* sociaux. La grande part d'allocataires du RSA ou de bénéficiaires d'autres prestations financières ne doit en effet pas masquer l'importance que revêt le travail pour de nombreuses personnes. Le travail peut renvoyer à un ensemble d'activités plus ou moins formelles, qu'il s'agisse d'emplois salariés, d'activités indépendantes ou de travail non déclaré. On peut aussi y rattacher des activités relevant de l'économie informelle comme la mendicité, même si peu de personnes interrogées nous déclarent continuer à faire régulièrement la manche²⁰. De façon plus rare au sein de la cohorte, la récupération dans les poubelles peut être envisagée comme une forme de travail pour certains enquêtés. Au-delà des activités relevant de l'économie informelle²¹, plusieurs personnes interrogées disposent de

ressources issues du travail, entendu cette fois dans son acception formelle. Ainsi, sur les 77 personnes ayant accepté de nous répondre au sujet de leurs ressources, 34 ont des revenus liés au travail, qu'il s'agisse d'un salaire (22), d'un revenu lié à une autoentreprise (2), provenant d'une allocation chômage (6) ou encore d'une pension de retraite (4). Parmi les personnes qui perçoivent le RSA, trois travaillent en complément de ce *minima* social.

Ce sont surtout les personnes âgées de 30 à 49 ans qui sont concernées par ces ressources liées au travail, et parmi elles, les personnes étrangères : 52% des personnes étrangères hors UE et 64% des personnes issues de l'UE contre 31% des personnes de nationalité française. À l'inverse, 70% des bénéficiaires des *minima* sociaux sont français. Notons également que trois enquêtés, de nationalités étrangères, ne percevaient aucune ressource lors du premier entretien. Pour certaines des personnes de nationalités étrangères que nous avons interrogées, le fait de travailler ou de chercher activement du travail est une condition associée à leur accompagnement Logement d'abord.

Les personnes qui travaillent, quelles que soient leurs nationalités, occupent principalement des emplois précaires et faiblement rémunérateurs. Certaines alternent entre des emplois non qualifiés : chauffeur-livreur, ménage, auxiliaire de vie, blanchisserie, restauration, etc. Ces contrats,

20 Plusieurs personnes nous parlent en revanche de leurs pratiques de mendicité passées, interrompues après l'accès à une formation ou un emploi, l'octroi d'un *minima* social, ou encore par l'arrêt de pratiques addictives.

21 Cela rejoint les analyses de différents travaux de sociologie qui soulignent l'importance du travail informel dans le quotidien de certaines personnes sans abri (Duneier, 1999 ; Pichon, 2007).

souvent des missions d'intérim, sont entrecoupés de périodes de chômage. Des personnes ont des contrats à durées indéterminées. En revanche, il s'agit généralement de contrats à temps partiel qui s'accompagnent de rémunérations faibles. Les quelques personnes qui nous renseignent sur leurs revenus perçoivent des salaires compris entre 300 et 900 euros par mois. On constate donc que parmi les personnes qui travaillent, une part demeure en deçà des seuils de pauvreté. Le travail n'est alors pas synonyme de sortie de la précarité. La deuxième question du score DiPCare-Q – « *Durant les 12 derniers mois, avez-vous eu besoin de demander de l'argent à des proches pour des besoins quotidiens ?* » – permet d'ailleurs de relever que plus du tiers (37,5%) des personnes qui ont une activité professionnelle déclarent avoir dû demander de l'argent à des proches au cours de l'année écoulée afin de subvenir à des besoins quotidiens. Ce taux est néanmoins inférieur à celui de l'ensemble des répondants, puisque près de la moitié (48,7%) des enquêtés nous disent avoir dû demander de l'argent à des proches au cours des douze derniers mois. Ce constat souligne l'importance du soutien de l'entourage comme ressource pour faire face aux dépenses courantes. Dans les pages qui suivent, traitant des situations résidentielles des personnes en amont de leur accès aux dispositifs Logement d'abord, le soutien potentiel des proches apparaîtra sous une modalité différente : l'hébergement par des particuliers.

3. Focus sur les situations résidentielles

Lorsque les personnes accèdent aux dispositifs Logement d'abord, elles se trouvent dans des situations résidentielles très variées qui donnent à voir l'hétérogénéité des formes d'habitat que peut recouvrir le sans-abrisme. Cette variété s'explique en partie par les différentes logiques de ciblage adoptées sur les territoires de l'enquête. Comme nous avons déjà pu le mentionner, la situation résidentielle des personnes à l'entrée dans les dispositifs était l'une des variables prises en considération afin de procéder à la diversification des personnes que nous souhaitions interroger. Au-delà de leur lieu d'habitat au moment de l'accès aux dispositifs Logement d'abord, le premier entretien a permis de retracer leurs parcours résidentiels au cours des mois ou années précédents. Il en ressort qu'une part importante des personnes interrogées nous indique être hébergée par des particuliers ou

l'avoir été. Nous nous arrêterons donc, dans une ultime section de cette partie, sur ces situations, afin de décrire les formes diverses qu'elles peuvent prendre et la façon dont elles constituent des ressources importantes pour les personnes dépourvues de domicile personnel.

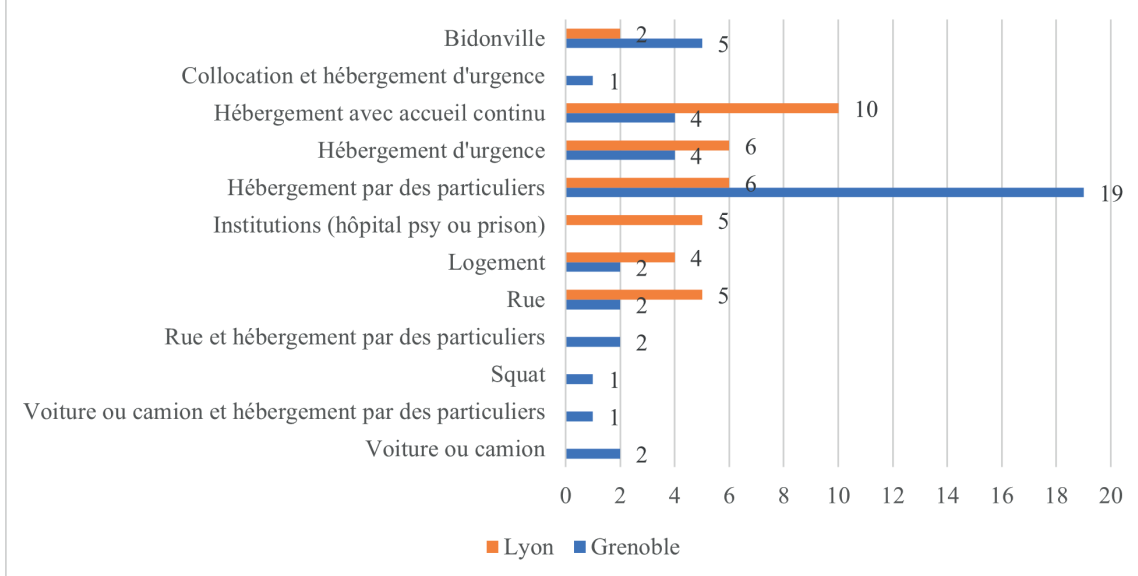
Une pluralité d'habitats précaires

Intéressons-nous dans un premier temps aux situations résidentielles dans lesquelles se trouvent les personnes au moment de leur accès aux dispositifs Logement d'abord sur les deux territoires. Nous nous appuyons ici sur les informations que les enquêtés nous ont communiquées lors du premier entretien que nous avons réalisé avec eux.

Une première observation générale permet de ressortir plusieurs éléments saillants. On note une grande diversité de situations. Des personnes pouvaient se trouver dans des hébergements sociaux proposant un accueil plus ou moins durable, en bidonville, à la rue, en voiture ou en camion, en squat, dans des institutions pénitentiaires ou psychiatriques, dans leurs propres logements, ou encore hébergées par des particuliers. La comparaison entre les deux sites de l'enquête laisse apparaître des singularités liées aux logiques de ciblage propres à chacun des territoires. On trouve ainsi davantage de personnes en logement parmi les personnes interrogées à Lyon, ce territoire ayant développé dans le cadre du Logement d'abord des actions à destination des personnes en risque d'expulsion locative. À Lyon toujours, on retrouve également, à la différence de Grenoble, des personnes qui étaient en institutions pénitentiaires ou psychiatriques au moment de leur accès au Logement d'abord. Cela s'explique par le développement de dispositifs spécifiques sur ce territoire pour éviter les « sorties sèches » des institutions.

Les personnes que nous avons interrogées se trouvent en définitive dans des situations résidentielles diverses, mais qui ont toutes en commun d'être précaires (graphique 14). Cette précarité peut être matérielle – renvoyant aux conditions d'existence qu'impliquent ces lieux au regard de leurs qualités – mais aussi temporelle – renvoyant ici à l'incertitude qui règne sur le fait de pouvoir demeurer là où l'on se trouve. Ces différents espaces au sein desquels vivent et potentiellement circulent les personnes sont constitutifs de ce que les sociologues Élodie Jouve et Pascale Pichon définissent sous le terme de « système d'habitat précaire ». Selon elles, les habitats précaires

Graphique 14 - Situations résidentielles des enquêtés à l'entrée dans les dispositifs LDA selon les sites (n=81)



« désignent toutes les institutions d'hébergement et de logement accompagné, c'est-à-dire sous gestion assistantielle, ainsi que tous les abris de fortune et autres modalités de la "débrouille" nocturne (nuit d'hôtel, squat ou hébergement chez un tiers par exemple) ». Elles poursuivent en expliquant que « [l]'habitat précaire peut être figuré comme un système en réseau, vaste et complexe, dans lequel les personnes [...] évoluent le plus souvent pendant de nombreuses années sans accéder à un statut de locataire » (Jouve et Pichon, 2015). Notre enquête élargit sensiblement le spectre de ce que recouvre le « système d'habitat précaire » en considérant trois grands types de situations résidentielles : le logement à soi ; les habitats institutionnels ; et les habitats non institutionnels.

Six personnes vivent dans un *logement à soi*, c'est-à-dire un logement dont elles sont locataires ou propriétaires. Cinq d'entre elles sont locataires et sous le coup de procédures d'expulsion à des stades généralement avancés. Une personne est propriétaire de son logement, mais dans une situation très précaire. La mise en place de son suivi Logement d'abord s'explique par d'importants problèmes de santé, ainsi que des difficultés financières et administratives.

Parmi les personnes vivant dans des « habitats institutionnels », certaines peuvent être prises en charge dans des établissements spécialisés en psychiatrie, ou encore être sortantes de prison. Dans ce dernier cas, cela peut recouvrir à la fois des fins de peine, mais aussi des personnes qui sortent dans le cadre d'un aménagement de peine probatoire. Mais parmi les personnes vivant

dans des « habitats institutionnels », la plupart se trouvent dans des hébergements sociaux de différents types et de différentes qualités. L'intitulé « hébergement avec accueil continu » recouvre ainsi les situations de personnes accueillies dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale ; des personnes accueillies dans des logements d'urgence en diffus, partagés avec d'autres ménages ou non, dans l'attente d'une autre solution ; des personnes hébergées dans des foyers de jeunes travailleurs ; d'autres dans des établissements d'accueil mère-enfant ; ou encore des personnes en résidences sociales. Il en va de même lorsque l'on parle d'« hébergement d'urgence » puisque les personnes se trouvant dans ces situations peuvent être accueillies dans des foyers collectifs, d'autres dans des chambres individuelles, tandis que certaines sont à l'hôtel. Les durées de ces séjours sont éminemment variables puisqu'elles peuvent aller de quelques jours ou semaines à plusieurs mois.

Enfin, des personnes vivent dans des habitats non institutionnels. La proportion de personnes se trouvant dans ces situations au sein de la cohorte est une donnée importante à souligner. Si l'on s'intéresse en particulier aux 69 personnes sans domicile – excluant ici les personnes en logement et celles en institutions psychiatriques ou pénitentiaires – on constate que 45 d'entre elles (65%) déclarent se trouver dans des solutions d'habitat en dehors de l'offre sociale institutionnelle. Ces solutions peuvent prendre des formes différentes. Ainsi, des personnes se trouvent en bidonville au moment de leur accès aux dispositifs Logement d'abord. L'amorce de leur

prise en charge intervient généralement au moment du démantèlement de leur ancien lieu de vie dans le cadre d'actions de résorption des bidonvilles et campements. Quelques personnes dorment dans leur véhicule, qu'il s'agisse d'un camion ou d'une voiture, et se déplacent sans cesse pour rester discrètes et éviter les éventuelles verbalisations. Plusieurs personnes dorment dans la rue ou dans des espaces publics. Certaines passent la nuit sur des places, dans des parcs ou sous des porches. D'autres cherchent des lieux moins exposés et dorment dans des halls d'immeuble, des cages d'escalier, des caves ou des garages. Enfin, les hébergements proposés par des particuliers que nous présentons les enquêtés peuvent prendre des formes très différentes, nous y reviendrons par la suite.

Les différents lieux que décrivent les personnes interrogées éclairent la variété des situations d'habitat précaire et nous permettent ainsi de souligner que les espaces de l'existence des personnes sans abri (Choppin et Gardella, 2013) ne sauraient se réduire aux « espaces du travail social », pour reprendre la formule employée comme intitulé d'un numéro de la revue *Espaces et sociétés* (Bouillon, Pimor et Sauvadet, 2019), ou à un « monde des sans-abri » (Besozzi, 2021) ayant pour épigraphe la rue et les interstices urbains. Dans un cas comme dans l'autre, ces deux perspectives envisagent le sans-abrisme à l'aune de sa visibilité, dans l'espace public ou par les acteurs institutionnels, quels que soient leurs champs d'intervention.

La situation résidentielle des enquêtés au moment de leur accès aux dispositifs Logement d'abord peut constituer un instantané potentiellement trompeur, une image figée qui ne permet pas de rendre compte du caractère dynamique et fluctuant de ces situations. Quelques indices de la variation des situations résidentielles apparaissent néanmoins déjà dans le graphique 14 puisque nous avons sciemment laissé en évidence les cas de personnes indiquant des « doubles situations ». Quelques personnes ne peuvent ainsi distinguer, à un moment donné, une situation résidentielle stricte tant celle-ci varie au jour le jour. Certaines nous déclarent ainsi alterner entre des nuits passées dans leur véhicule et d'autres chez des particuliers ; d'autres peuvent être hébergées dans une collocation lorsqu'une place est vacante, mais doivent faire appel aux hébergements d'urgence le reste du temps ; des personnes alternent entre dormir dans la rue et être accueillies ponctuellement chez des

particuliers.

Lorsqu'elles reviennent sur leurs parcours d'habitat au cours des mois ou années qui ont précédé leur accès aux dispositifs Logement d'abord, les personnes nous décrivent les différentes situations dans lesquelles elles se sont trouvées. Bien souvent, leurs parcours se caractérisent par des déplacements entre des lieux institutionnels ou non institutionnels, qui se succèdent au fil du temps. Parmi les personnes que nous avons rencontrées et qui sont privées de domicile personnel, toutes n'ont pas eu à dormir dans la rue ou des espaces publics. Certaines ont été hébergées par des membres de leurs familles, des proches ou des connaissances tandis que d'autres enchaînent depuis des années des séjours épisodiques dans différents hébergements d'urgence, à l'hôtel ou en structure. Pour d'autres personnes, leurs parcours se caractérisent par une succession de séjours ponctuels dans des hébergements sociaux, généralement d'urgence, entrecoupés de périodes sans solutions institutionnelles au cours desquelles elles ont dû trouver des solutions par leurs propres moyens. D'autres encore, nous indiquent ne pas (ou plus) recourir aux hébergements sociaux car elles ont renoncé à solliciter le 115, faute de réponse positive, ou parce qu'elles ne souhaitent plus fréquenter ces structures. Ces personnes trouvent alors des solutions en dehors de l'offre institutionnelle d'hébergement, en dormant dans l'espace public ou en se faisant héberger par des particuliers. Pour certains enquêtés, la recherche de solutions pour trouver où dormir est un enjeu quotidien tandis que d'autres ont parfois pu bénéficier de périodes de quelques mois dans un même lieu, qu'il s'agisse d'un hébergement social ou d'une solution non institutionnelle. En tout état de cause, les parcours que nous décrivons les personnes au cours des mois et années qui précèdent leur accès au Logement d'abord illustrent des situations éminemment précaires d'habitat, caractérisées en particulier par l'insécurité de pouvoir rester là où elles se trouvent.

Les différentes situations dans lesquelles se trouvent les personnes interrogées dans le cadre de notre enquête invitent à une attention à la pluralité des formes de sans-abrisme et, notamment, à ses expressions à la lisière de l'offre sociale. Cette perspective fait écho aux travaux des sociologues Jean-Marie Firdion et Maryse Marpsat qui, s'intéressant aux modes d'utilisation des hébergements et services sociaux, ont analysé les usages différenciés des personnes sans domicile.

Ce faisant, ils identifient les potentielles solutions de « débrouille » développées par celles qui recourent peu ou pas aux services d'hébergement sociaux (Firdion et Marpsat, 1998). Le sociologue Julien Damon emploie quant à lui le terme de « bricoleurs » pour décrire la façon dont les personnes sans domicile fixe développent et mobilisent des ressources, institutionnelles ou non, y compris dans les situations les plus précaires (Damon, 2002).

Les éléments que nous venons de présenter sur la pluralité des situations et des parcours d'habitat des personnes rencontrées dans le cadre de notre enquête nous permettent ainsi de souligner comment les parcours d'habitat précaire se réalisent, de façon plus ou moins visible, dans des espaces très différents, institutionnels ou non. La prise en considération de la part importante des ressources non institutionnelles que mobilisent les personnes permet de se décaler d'une lecture qui circonscrirait l'expérience du sans-abrisme à un espace restreint entre rue et assistance. Le « système d'habitat précaire » décrit par les personnes que nous avons interrogées n'a pas pour épicerie les institutions d'assistance, mais s'incarne par des ressources plurielles parmi lesquelles se trouvent les dispositifs sociaux, mais où la plus courante est l'hébergement par des particuliers. Nous allons, dans les pages qui suivent, nous y intéresser de façon plus spécifique.

L'hébergement par un particulier : une ressource courante

L'enquête permet de constater que l'hébergement par des particuliers est une pratique répandue parmi les enquêtés. Cela apparaît de façon particulièrement visible pour les personnes interrogées à Grenoble puisque 19 d'entre elles nous indiquent qu'elles étaient hébergées par des particuliers lors de leur accès aux dispositifs Logement d'abord. Mais au-delà de ce premier constat, nous avons été surpris par l'importante proportion de personnes interrogées, sur les deux territoires de l'enquête, nous indiquant avoir été hébergées par des particuliers au cours des derniers mois ou des dernières années. Ainsi, dans l'année qui précède leur entrée dans ces dispositifs, cette modalité d'habitat constitue la situation résidentielle la plus courante pour les enquêtés, loin devant le fait de dormir dans la rue, en bidonville ou en campement, en squat ou dans un véhicule ; mais également

devant les diverses réponses institutionnelles, qu'il s'agisse d'hébergements avec ou sans accueil continu, dans des foyers ou à l'hôtel. 43 personnes sur les 69 privées de logement personnel²², soit près des deux tiers (62,31%), déclarent ainsi avoir été hébergées par un particulier. Cet hébergement a duré en moyenne sept mois sur l'année, souvent chez des personnes différentes et pour des séjours allant d'une nuit à plusieurs mois.

Au-delà de l'étonnement provoqué par cette observation, les premiers entretiens nous ont révélé que certaines personnes étaient accueillies de façon ponctuelle ou plus durable au moment de leur demande de prise en charge, mais qu'elles n'avaient pas déclaré cet élément, indiquant alors être sans solution ou être dans la rue. Nous avons ainsi découvert au fil de l'enquête de nouvelles situations d'hébergement par des particuliers, alors que nous pensions interroger des personnes se trouvant dans d'autres situations résidentielles. Mais ces entretiens ont aussi permis de noter la très grande proportion de ménages déclarant s'être appuyés, au cours des derniers mois ou dernières années, sur des tiers non institutionnels pour trouver une solution d'hébergement de durée variable, mettant en exergue l'importance de ce type d'habitat dans le système d'habitat précaire.

La prise en considération de cette modalité d'hébergement n'est pas nouvelle. La Fondation Abbé Pierre fait figurer, dès son premier *Rapport sur l'état du mal-logement* en 1995, les « occupants à titre précaire, qui cohabitent avec des membres de la famille ou des amis » parmi les « exclus du logement » (Fondation Abbé Pierre, 1995). Peu de temps après, le groupe « sans-abri » du Conseil national de l'information statistique (Cnis) se saisit du sujet, conduisant à l'introduction d'une série de questions s'adressant aux personnes hébergées par un tiers dans l'enquête nationale logement de l'Insee de 1996, puis dans celle de 2002.

Comme nous l'avons vu plus haut, Élodie Jouve et Pascale Pichon mentionnent l'« hébergement chez un tiers » comme l'une des modalités de la « débrouille » nocturne (Jouve et Pichon, 2015). Plusieurs années auparavant, le sociologue Jean-Samuel Bordreuil, dans un article consacré à la pluralité des formes de sans-abrisme aux États-Unis, rappelait déjà que « la condition du "Homeless" s'inscrit dans une trajectoire résidentielle qu'on ne

22 Nous ne retenons pas dans cette analyse les douze personnes vivant en logement et en institutions psychiatriques ou pénitentiaires.

peut définir en termes binaires (être logé ou pas) ni selon une orientation univoque », soulignant qu'« entre le logis et la rue il y a l'espace de l'espace partagé, chez l'autre, le parent ou le proche [...] » (Bordreuil, 1992).

Aujourd'hui, le nombre de personnes concernées par ces situations est difficile à estimer. Dans l'édition 2023 de son rapport sur l'état du mal-logement, la Fondation Abbé Pierre s'appuie notamment sur les données de l'enquête Logement de l'Insee de 2013 pour tenter de quantifier le phénomène :

« D'après la dernière exploitation de l'enquête Logement de 2013 par l'Insee²³, près de 440 000 personnes seraient hébergées de façon contrainte chez un tiers ou de la famille, faute de pouvoir se loger de manière indépendante. On peut distinguer parmi elles un "noyau dur" de 70 600 personnes (hors étudiants) âgées de 17 à 59 ans et sans lien de parenté direct avec leur hébergeant. À celles-ci s'ajoutent les personnes non étudiantes âgées de plus de 25 ans qui ont dû revenir au domicile parental après avoir occupé un logement indépendant pour d'autres raisons que la fin des études, soit 321 000 personnes. Il convient enfin d'y ajouter les personnes âgées de plus de 60 ans hébergées chez des personnes avec lesquelles elles n'ont pas de lien de parenté direct, soit 45 500 personnes. La Fondation Abbé Pierre ajoute à ce décompte une autre catégorie, celle des majeurs de plus de 25 ans habitant chez leurs parents et dans l'impossibilité de décohabiter pour des raisons financières, soit 153 000 personnes. Au total, on peut estimer que ce sont plus de 590 000 personnes qui sont contraintes à l'hébergement chez un tiers en 2013 » (Fondation Abbé Pierre, 2023).

En complément, ajoutons ce constat formulé par l'Insee dans son rapport sur les conditions de logement en France en 2013, dans une courte section s'intéressant aux 5 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire, qui déclarent avoir « connu dans le passé des situations durant lesquelles elles ont été privées de logement personnel de manière durable et non choisie » (Insee, 2017). L'Insee indique que parmi elles, 866 000 se sont retrouvées sans domicile ; les autres, dans leur grande majorité, si elles ne disposaient pas de logement personnel, avaient néanmoins « un

domicile [...] puisque huit sur dix ont été hébergées, au moins une partie du temps, par la famille ou des amis ».

Si notre recherche fait apparaître une forte proportion de personnes ayant eu recours à des particuliers pour se faire héberger, elle ne permet aucune extrapolation de ses résultats au niveau quantitatif. En revanche, il apparaît important d'apporter un éclairage qualitatif sur les différentes expériences auxquelles renvoie l'hébergement par des particuliers pour les personnes que nous avons interrogées.

Revenons d'abord sur les termes. Nous l'avons vu au cours des lignes précédentes, les publications traitant de ce sujet mobilisent des appellations diverses : hébergement chez un tiers, hébergement par des tiers, ou encore occupants à titre précaire qui cohabitent avec des membres de la famille ou des amis. Ces différentes appellations ont toutes leurs vertus et leurs limites. Dans la deuxième partie du rapport de l'Onpes 2017-2018 les auteurs expliquent privilégier l'appellation « hébergement par un particulier » pour différentes raisons. Selon eux, elle permet notamment d'éviter une confusion liée à l'usage du terme « tiers », pouvant renvoyer au fait d'être hébergé dans une institution (sociale, médico-sociale ou hospitalière) ou encore par son employeur (les auteurs évoquent l'exemple des domestiques). Ils considèrent que cette catégorie renvoie clairement aux situations des personnes qui ne disposent pas de leur propre logement et qui sont hébergées dans le domicile d'une autre personne, qu'il s'agisse de parents ou d'amis (Driant et Lelièvre, 2018).

Nous reprenons ici cette appellation à notre compte, car elle nous semble la plus à même de recouvrir la variété des expériences qui nous ont été décrites par les enquêtés. Les situations présentées par trois personnes nous permettent même de soutenir un peu plus encore la pertinence de l'emploi du terme « par des particuliers ». Ainsi, l'une d'entre elles nous explique être hébergée pendant plusieurs mois dans la chambre de l'un de ses amis au sein d'un centre d'hébergement, alors que cela est formellement interdit. Ici, le statut d'occupant de l'hôte ainsi que l'interdiction d'accueillir quelqu'un dans la structure font que l'on ne peut pas considérer que la personne a été hébergée *chez* son ami, mais bien *par* son ami. Deux autres cas soulignent davantage

23 Ces données correspondent à une réexploitation de l'enquête Logement par l'Insee pour le compte de l'Onpes (« Mal-logement, mal-logés, rapport 2017-2018 », p.129). Elles diffèrent des premières exploitations de l'ENL 2013, en raison de la prise en compte d'un nouveau module du questionnaire permettant d'affiner le périmètre des personnes en hébergement contraint.

encore la pertinence de cette catégorie. L'une des personnes interrogées nous indique avoir été hébergée pendant plusieurs mois sur le terrain de l'un de ses amis, qui lui avait prêté une tente pour s'y installer. Enfin, une personne a été hébergée à plusieurs reprises par des particuliers, non pas chez eux, mais dans leur voiture, puisqu'elle avait un chien et qu'elle ne trouvait pas d'autres solutions pour passer la nuit avec son animal.

Si ces trois cas montrent que l'hébergement par des particuliers ne signifie pas nécessairement être accueilli par une personne au sein de son logement, la plupart des personnes rencontrées ayant été hébergées par des particuliers l'ont été chez ces derniers.

Afin d'éviter toute confusion, ajoutons une dernière précision. Il n'est pas rare aujourd'hui d'entendre parler d'une forme spécifique d'hébergement par des particuliers que l'on range sous l'appellation « hébergement citoyen ». Celle-ci concerne généralement l'accueil de personnes exilées par des réseaux ou collectifs citoyens plus ou moins formalisés (Gerber-Aublanc et Masson Diez, 2019 ; Roche, 2021). Aucune des personnes que nous avons rencontrées n'a été hébergée dans ce cadre. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces hébergements concernent généralement des personnes se trouvant en situation administrative irrégulière sur le territoire national, ce qui les exclut de fait d'un accès aux dispositifs Logement d'abord sur les deux territoires de l'enquête.

Parmi les personnes que nous avons interrogées, l'hébergement chez des particuliers recouvre une grande variété de situations et de configurations. Cela renvoie en premier lieu à la nature des hôtes par lesquels elles sont hébergées. La plupart d'entre elles nous expliquent avoir été hébergées par des amis. Dans d'autres cas, il peut s'agir de membres de la famille. Certaines personnes nous disent avoir dû retourner vivre chez leurs parents ; cette requalification n'étant pas propre aux personnes les plus jeunes que nous avons rencontrées. Dans quelques cas, ce sont les parents qui sont accueillis chez l'un de leurs enfants. Certaines personnes sollicitent un hébergement chez des oncles et tantes, ou encore chez des cousins. Pour d'autres, le cercle des particuliers qui hébergent peut s'étendre à des personnes moins proches. Ainsi, certains enquêtés nous affirment solliciter d'anciennes connaissances perdues de vue depuis les années d'école ou de collège. Une personne nous explique ainsi qu'en sollicitant par les réseaux sociaux des

personnes qu'elle n'a pas vues depuis longtemps, elle n'a pas à exposer le fait qu'elle est sans domicile. Elle peut prétexter une visite au dernier moment sur le territoire pour justifier son besoin de trouver un hébergement ponctuel de dernière minute. Dans d'autres cas, c'est par le réseau élargi que les personnes trouvent des solutions. Ce sont alors des amis d'amis, ou encore des amis de connaissances qui les accueillent. Parfois, ce sont les membres de paroisses que les personnes fréquentent, ou encore de la diaspora qui hébergent. C'est notamment ce que nous explique une personne qui a ses habitudes dans des « cafés africains » et qui espère rencontrer quelqu'un qui lui proposera de l'héberger quelque temps. Enfin, une personne nous raconte avoir sollicité un hébergement à un inconnu via une application de rencontre.

Si les types de particuliers qui hébergent peuvent être variables, les conditions d'hébergement le sont également. Dans la plupart des cas, les personnes nous décrivent pouvoir utiliser un canapé ou un matelas chez la personne qui les accueille. Cela peut être dans une pièce à part, comme une chambre d'ami. Mais dans la plupart des cas, l'hébergement chez un particulier implique une grande promiscuité. Ainsi, les personnes dorment généralement dans le salon de leur hôte, parfois elles partagent leur chambre. Des personnes dorment même dans le lit du particulier qui les accueille.

Les personnes que nous avons rencontrées et qui ont été hébergées par des particuliers ont souvent eu à recourir à ces solutions pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Mais cela a parfois été au prix d'un changement d'hôte de façon quotidienne ou presque. Ainsi, un couple nous explique avoir été hébergé par des personnes différentes chaque jour pendant près de deux ans. Il s'agit là d'un cas extrême, mais pour d'autres, les séjours chez les particuliers n'excèdent pas quelques jours. Certaines personnes alternent ainsi des hébergements chez des proches et des épisodes dans des abris de fortune. Certaines nous expliquent ainsi qu'il faut faire preuve de parcimonie avec l'hospitalité des proches. Ne pas rester longtemps permettrait éventuellement de solliciter à nouveau si besoin. Pour d'autres personnes, les hébergements chez des amis ou des proches peuvent durer plusieurs mois.

Dans ces cas d'hébergement au long cours chez des particuliers, les personnes nous expliquent que des contreparties peuvent être attendues. Celles-ci sont généralement d'ordre financier. Les personnes

participent à certaines dépenses telles que le paiement du loyer, les factures ou les courses. Il peut aussi s'agir d'une contribution aux tâches domestiques ou d'une aide apportée à une personne dépendante. Une personne nous raconte ainsi avoir été hébergée par un homme malade qu'elle aidait au quotidien. Mais la contrepartie ne s'observe pas seulement dans le cadre de cohabitations qui durent. Ainsi, la personne dormant avec son chien dans les voitures de particuliers le faisait en échange d'une somme d'argent payée en liquide et en avance au propriétaire du véhicule.

Ces descriptions concises permettent d'illustrer l'importance et la variété des situations d'hébergement par des particuliers que nous avons rencontrées dans le cadre de l'enquête. Elles rappellent que le parcours des personnes sans logement est fait de circulations entre différents habitats précaires (Pichon, 2002) et ne peut être réduit à « l'expérience de la rue ». Ces données invitent également à se décaler d'une lecture qui appréhenderait les réponses institutionnelles comme les seules ressources dont disposeraient les personnes qui se trouvent privées de domicile personnel. Elles éclairent enfin différemment l'enjeu du Logement d'abord : pour les personnes hébergées chez des particuliers, celui-ci ne consiste pas à accéder à un logement, mais à passer du logement *d'un autre* à un logement *à soi*.

PARTIE 2 – Le Logement d’abord en pratiques

Depuis 2009 et l’importation en France du « Logement d’abord » (Lévy, 2021), un important exercice de communication et de promotion autour de cette approche a été engagé par l’État ainsi que par certaines fédérations associatives, en particulier la Feantsa. Des éléments de définitions et des exemples internationaux sont mobilisés à l’occasion de formations ou de conférences afin de présenter ce qu’implique l’approche Logement d’abord et en quoi elle diffère de l’organisation habituelle du secteur de l’hébergement. Dans ces présentations, des « principes » sont régulièrement mentionnés. Inspirés du modèle *Pathways to Housing*, initié par Sam Tsemberis, ils dessinent un cadre dans lequel s’inscriraient les différents dispositifs relevant de cette approche. Ainsi, dans son « guide sur le logement d’abord en Europe », Nicholas Pleace formule huit principes clés, « développé en concertation avec le comité consultatif de ce guide, dont le Dr Tsemberis faisait partie » (Pleace, 2016, p. 26) : « Le logement est un des droits de l’homme » ; « Choix et contrôle par les usagers des services » ; « Séparation entre le logement et le traitement » ; « Services d’accompagnement orientés vers le “rétablissement” » ; « Principe de la réduction des risques » ; « Engagement actif sans coercition » ; « La personne est au centre de l’accompagnement » ; « Souplesse de l’accompagnement qui sera proposé aussi longtemps que de besoin » (Pleace, 2016, p. 26-37). Ces principes, les personnes que nous avons rencontrées ne les connaissent pas. À aucun moment elles n’y font référence. C’est pourquoi, dans cette partie, nous proposons au lecteur d’opérer un pas de côté. Cessons d’envisager cette approche à l’aune de ses principes, interrogeons-la en pratiques, *en train de se faire*, et demandons-nous ce qui caractérise le Logement d’abord du point de vue de ses destinataires. En suivant cette perspective, nous montrerons que le Logement d’abord se caractérise par trois dimensions qui constitueront les trois sections de cette partie.

Pour les personnes interrogées, le Logement d’abord est, premièrement, *un accompagnement vers un logement à soi*. L’objectif est de permettre à des personnes privées d’un logement d’en trouver un et d’en devenir locataire ; pour les personnes déjà locataires, mais qui risquent une expulsion, il s’agit de trouver des solutions pour se maintenir dans leur logement ou pour accéder à un nouveau lieu

de vie. Si cet accompagnement vers un logement à soi se décline différemment selon les dispositifs Logement d’abord, il réaffirme dans tous les cas une « norme logement » (Bresson, 1997). Il s’agit alors d’interroger dans quelle mesure les personnes peuvent être accompagnées vers d’autres habitats que le logement individuel.

Pour les personnes interrogées, le Logement d’abord est, deuxièmement, *un accompagnement dans le logement*. Il s’agit, généralement, de suivre et de soutenir les personnes dans les premières semaines, les premiers mois dans leurs appartements. Cet objectif se traduit, d’une part, par une aide à l’acquisition des premiers meubles et des premiers appareils électroménagers. D’autre part, par un appui pour résoudre des troubles que vivent les personnes dans leurs logements. Ces expériences problématiques nous permettront de questionner la place des bailleurs sociaux comme potentiels interlocuteurs pour les personnes accompagnées dans le cadre du Logement d’abord.

Pour les personnes interrogées, le Logement d’abord est, dernièrement, *un accompagnement temporaire*. Le suivi proposé par les dispositifs est toujours provisoire, il comprend un début et une fin. Cependant, si toutes les personnes savent quand démarre l’accompagnement, elles sont plus ou moins clairement informées de sa durée dès les premières rencontres avec les travailleuses sociales des dispositifs Logement d’abord. Grâce à la répétition des entretiens avec de mêmes personnes, nous nous pencherons alors sur les expériences de la fin d’accompagnement. Nous repérons, d’une part, des *modalités de clôture* qui marquent, de manière claire et explicite, la fin du suivi. D’autre part, nous analysons des *formes d’étiollement* dans lesquelles les personnes ne savent pas si elles sont encore accompagnées et donc si elles peuvent continuer à solliciter les professionnelles des dispositifs Logement d’abord.

1. Être accompagné vers un logement à soi

Lorsque démarre l'accompagnement Logement d'abord, les personnes rencontrées partagent une expérience commune : celle de l'absence de logement à soi ou, dans quelques cas, le risque d'en être expulsé. Par la formule *logement à soi*, nous désignons une situation résidentielle dans laquelle les personnes sont locataires ou propriétaires de leur logement. Comme nous l'avons développé dans la première partie de ce rapport, lorsque le suivi débute, les personnes se trouvent dans une pluralité d'habitats précaires : plusieurs sont hébergées par ou chez des particuliers ; certaines sont prises en charge dans des structures d'hébergement ; quelques-unes vivent encore dans des institutions carcérales ou hospitalières ; d'autres dorment dans l'espace public. L'intervention Logement d'abord constitue une réponse à cette situation problématique originelle et son objectif principal est d'y remédier. Cependant, comme nous allons l'analyser dans cette section, si l'accès à un logement à soi représente une finalité partagée, les modalités pour y parvenir peuvent varier d'un dispositif à l'autre. Comment les personnes entrent-elles dans les dispositifs Logement d'abord ? Comment sont-elles accompagnées vers un logement à soi ? Par quelles étapes préalables certaines d'entre elles doivent-elles passer avant d'y parvenir ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles nous répondrons dans un premier temps.

Cette acception du *logement à soi* insiste volontairement sur un type d'habitat : le logement et, plus spécifiquement encore, l'appartement individuel. Pourtant, certaines personnes interrogées nous font part de leurs aspirations à vivre ailleurs, à habiter autrement, à accéder à un autre habitat. Mais dans quelle mesure ces aspirations sont-elles partagées, discutées, voire travaillées avec les professionnels des dispositifs Logement d'abord ? Comment l'emménagement dans un logement à soi peut-il ensuite ouvrir sur l'accès à un autre habitat ? Telles sont les questions auxquelles nous apporterons des réponses dans un second temps de cette section.

De l'apparition du Logement d'abord à l'accès au logement à soi

Avant que l'accompagnement Logement d'abord débute, la plupart des personnes rencontrées ont engagé, depuis plus ou moins longtemps, des démarches administratives en vue d'accéder à un hébergement et/ou à un logement. Elles ont sollicité différents services sociaux, elles ont formulé des demandes et déposé des dossiers afin de trouver des solutions eu égard à l'absence de logement à soi ou au risque d'expulsion. C'est ce que nous décrit, par exemple, Leslie²⁴, de nationalité française. Lorsque nous la rencontrons, au mois de mars 2021, elle est âgée de 23 ans et mère d'un garçon de 2 ans et demi. Elle fait remonter son récit à la séparation d'avec « le père de [son] fils », en fin d'année 2019. Elle revient alors dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, qu'elle avait quittée quelques années plutôt, et réemménage chez ses parents où vivent encore ses deux sœurs. Elle se réinstalle dans sa chambre où elle dort avec son fils. La cohabitation est difficile, qui plus est eu égard à la dégradation de l'état de santé du père de Leslie, atteint d'un cancer des poumons : « Avec la maladie de mon père qui s'empirait de jour en jour, ça n'a pas été non plus très, très facile. Je sais que, sur les derniers temps de mon père, je vivais chez ma tante parce que mon fils, il était encore petit, il pleurait beaucoup. Enfin voilà, c'était... Je voulais qu'il soit tranquille, qu'il se repose au maximum. Du coup, ouais, sur la fin, je n'étais plus trop, trop chez moi ». À la suite du décès de son père, la mère de Leslie « tomb[e] en dépression ». Elle ne répond plus aux courriers, cesse de payer le loyer. Leslie et ses sœurs ne s'en rendent pas compte. Elles découvrent cette situation au dernier moment, un mois avant l'expulsion. Chacune trouve des solutions de son côté. Leslie et son fils sont dans un premier temps hébergés chez une amie. C'est à cette période que Leslie sollicite un service social de secteur et qu'elle commence à être suivie par une assistante sociale. L'hébergement chez son amie prend fin au bout de deux mois. Elle ne peut « plus y rester ». Elle séjourne une semaine à l'hôtel, à ses frais : « Après, je n'avais pas les moyens du bonheur, ça m'est revenu cher une semaine d'hôtel. Et, mon assistante sociale m'a dit, à ce moment-là : "Appelez le 115 !" Du coup, quand ma semaine a été terminée, j'ai appelé le 115 et j'ai été prise en charge, directement, le soir même ». Elle est hébergée durant deux semaines dans un centre d'hébergement d'urgence puis dans un hôtel. Lorsque nous la rencontrons, elle vit à

24 Les prénoms des personnes interrogées ainsi que les prénoms et noms des professionnelles ont tous été modifiés.

l'hôtel avec son fils depuis trois mois. « *En même temps* » qu'elle téléphone au 115, Leslie, avec l'appui de son assistante sociale, fait une demande d'hébergement et de logement auprès du SIAO. Le Logement d'abord, qui ne dit pas son nom (encadré 3), apparaît quelques semaines plus tard.

Enquêteur : Et sinon, elle [l'assistante sociale de secteur] vous avait parlé, potentiellement, du [dispositif Logement d'abord] ou autres ?

Leslie : Euh... Ben non, pas directement. C'est à partir du moment où le dossier SIAO a été accepté qu'elle m'a parlé de [ce dispositif]. Après, j'ai reçu des courriers de la métropole parce que je crois que c'est en lien, les deux. Et voilà !

Enquêteur : Ouais ! Donc, le courrier de la Métro, il disait quoi, finalement ?

Leslie : Il disait que mon dossier SIAO a été accepté et que, maintenant, j'étais suivie par une professionnelle du logement, parce que c'est ce qu'elle est, je crois, Gabrielle et voilà ! Que je commençais un suivi avec eux.

L'accompagnement Logement d'abord a débuté trois semaines avant notre rencontre avec Leslie. Il lui a été présenté comme un suivi d'un an centré sur l'accès au logement.

Leslie : Ben en gros, elle m'a dit que, là, pendant un an, elle allait me suivre, tout ça, dans le logement. Alors, elle m'a dit qu'elle me suivait avant la demande de logement, pendant, quand il était attribué, jusqu'à la fin, jusqu'au moment où je pars. Du coup, tout ce qui touche au logement, que ce soit administratif, si j'ai des questions à lui poser ou qu'on doit remplir des papiers ensemble, elle est là pour moi si ça touche au logement. Et je crois que c'est... Ouais ! Elle m'a expliqué ça comme ça, qu'elle allait me suivre, une fois par semaine, on se donne un rendez-vous, pratiquement.

La veille de notre entretien, elle a visité un premier appartement, un « gros coup de cœur », qu'elle espère obtenir. Une visite d'un autre logement est prévue le lendemain. Le récit de Leslie souligne une caractéristique importante du début de l'accompagnement Logement d'abord, et ce pour toutes les personnes rencontrées. Ces dernières ne sollicitent pas des dispositifs Logement d'abord ;

ceux-ci *apparaissent* à des personnes qui ont entrepris, depuis plus ou moins longtemps, des démarches en vue d'obtenir un hébergement et/ou un logement. L'origine de cette apparition est plus ou moins établie, l'intermédiaire plus ou moins identifié. Sans être très explicite, Leslie fait remonter la proposition d'un accompagnement social par une « *professionnelle du logement* » au traitement de son dossier SIAO²⁵. Pour d'autres personnes, l'origine de cette proposition est bien plus floue. C'est par exemple ce qu'expriment Norbert, âgé de 59 ans, et Joëlle, âgée de 58 ans. Cela fait plusieurs années que ce couple, de nationalité congolaise, circule entre différents habitats précaires et mène, sans succès, des démarches pour obtenir un logement. Entre novembre 2018 et juin 2019, Norbert et Joëlle sont hébergés dans un hôtel. Au début de l'été, ils se retrouvent toujours sans perspective en termes de logement et sans solution d'hébergement institutionnel.

Norbert : Curieusement, après avoir contacté l'assistante sociale et [nom du guichet d'enregistrement des demandes de logement social], on a reçu un courrier, mais... Comment est-ce que l'on appelle ça ? Métropole ou quelque chose comme ça, qui nous a fait un courrier qui disait : « Allez à Pôle Emploi. Entrez en contact avec Pôle Emploi ».

Enquêteur : Avec Pôle Emploi ?

Norbert : Avec [nom du dispositif Logement d'abord], pardon. « Entrez en contact avec [nom du dispositif Logement d'abord]. Il y a déjà des dispositions pour vous, là-bas, pour qu'on vous accompagne. » C'est ainsi que nous sommes venus [...].

Le dispositif Logement d'abord leur apparaît à travers un courrier, sans qu'ils ne sachent précisément qui a entrepris ces démarches pour eux.

Joëlle : Nous ne savons rien de comment ça s'est passé.

Norbert : Nous, on est embrouillé, là.

Joëlle : Comment l'administration fonctionne ici [Rires].

Norbert : C'est tombé sur moi. On a été convoqué un jour.

Joëlle : Mais c'était comme une main qui

25 À Grenoble, on observe dans certains cas des « doubles orientations ». Ainsi, des personnes ayant déposé une demande d'hébergement au SIAO peuvent être identifiées comme susceptibles de relever d'une mesure Logement d'abord. Dans ces cas-là, leurs dossiers sont présentés à la commission d'accompagnement Logement d'abord métropolitaine

tombait du ciel.

Norbert : Mais qui a fait cette démarche ? Est-ce que c'est [nom du guichet d'enregistrement des demandes de logement social] ? Est-ce que c'est notre assistante sociale ?

Les dernières questions de Norbert demeurent sans réponse. En étant admis dans des dispositifs Logement d'abord, Norbert et Joëlle, mais aussi Leslie, commencent à être accompagnés par de nouvelles professionnelles et de nouvelles associations. Quelques cas font exception. En effet, des personnes se voient proposer (un accompagnement vers) un logement par des professionnelles qui les suivent d'ores et déjà. Ces cas particuliers s'observent dans l'agglomération lyonnaise, pour des personnes habituées d'accueils de jour qui ont progressivement développé un service Logement d'abord en leur sein. C'est ce que nous présente, par exemple, Nasser, originaire de Tunisie, âgé de 54 ans. Cela fait plusieurs années qu'il circule entre différents habitats précaires : il dort parfois à la rue ; de temps en temps en hébergement d'urgence, après avoir appelé le 115 ; et quelques fois chez des amis qui l'accueillent pour une ou plusieurs nuits. Il fréquente en parallèle plusieurs accueils de jour au gré des horaires d'ouverture et des services qu'ils proposent. Il a notamment pris ses habitudes dans l'un d'entre eux, où il est domicilié. À l'occasion de l'un de ses passages, et à sa grande surprise, un logement lui est proposé.

Nasser : Un jour, je suis arrivé, ils m'ont fait : « [...] On a à te voir », « Ah bon ? OK », « Bon maintenant, t'es plus à la rue, tu vas être aidé », « J'ai rien demandé, moi ». [...] « Moi, je ne voulais rien. J'ai rien demandé ». « Mais si, mais tu as un appart [...] et tu seras tranquille ! » « Mais, j'ai rien demandé, moi ». J'ai rien demandé. Quand on demande, on n'a jamais rien... Je fais : « Ouais, mais voilà quoi ! Moi, je ne veux pas », « Tu prends ou alors t'as plus de RSA ».

Enquêteur : Ah ouais ?

Nasser : Ah ouais, ouais. Alors j'ai accepté. [...]

Enquêteur : OK. Ils t'ont dit que si tu ne prenais pas, tu n'avais plus de RSA ?

Nasser : Non, mais c'est pour me faire flipper. Non, mais c'est sympa, quoi ! Ils sont sympas. En plus, je les ai tous vu, j'ai vu Cécile, j'ai vu Sylvie, j'ai vu toutes les filles d'ici.

Enquêteur : Mais toi, au départ, ça ne te tentait pas d'avoir un logement ? Tu n'avais pas de...

Nasser : Non. Non, ça ne me tentait pas.

C'est ainsi que, de manière quasi concomitante, Nasser est admis dans un service Logement d'abord proposé par une association qui le suit déjà et emménage dans un logement. Au sein de la cohorte, Nasser est un profil exceptionnel : il est la seule personne à intégrer un dispositif Logement d'abord alors qu'il ne formulait plus de demande, ni d'hébergement, ni de logement.

Encadré 3 - Le « Logement d'abord » : une appellation méconnue des enquêtés

Au cours du premier entretien, nous avons demandé à chaque personne si elle avait déjà entendu parler du « Logement d'abord » et, si oui, dans quel contexte. De manière générale, elles nous ont indiqué ne pas connaître cette appellation, alors qu'elles étaient toutes, à ce moment-là, accompagnées par des dispositifs Logement d'abord. Sur l'ensemble de la cohorte, seulement deux personnes avaient eu écho du « Logement d'abord », par le bouche-à-oreille. Comme nous avons commencé à le voir avec Leslie, Norbert et Joëlle, et Nasser, si l'appellation n'est pas connue, les personnes présentent l'accompagnement qui leur est proposé comme étant spécialisé et orienté, *d'abord*, vers l'accès à un *logement*, même si l'éventail des services proposés peut être plus large et porter également sur l'accès au travail ou aux soins.

Après cette orientation, les personnes rencontrent les professionnelles des dispositifs Logement d'abord une première fois – lorsqu'elles ne le connaissent pas déjà. À partir de ce moment-là

s'enclenche la recherche d'un *logement à soi*²⁶. Parmi les personnes que nous avons interrogées, nous pouvons distinguer trois modalités différentes d'accès à un logement à soi. Nous allons les présenter

26 Le cas de Nasser est unique parmi les personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête. Il y a toujours une période de recherche de logement qui dure quelques semaines à plusieurs mois.

l'une après l'autre en nous appuyant à chaque fois sur un cas.

Débutons en abordant le cas de Mathilde, de nationalité française, âgée de 27 ans. Elle a « *six ans de rue derrière [elle]* ». Durant cette période, elle a dormi dans l'espace public, vécu en squat et a été hébergée chez des proches. À l'été 2019, l'assistante sociale de secteur qui la suit lui parle d'« *un nouveau truc qui était en train de se mettre en place et c'était un suivi AVDL* ». Elle lui apporte peu de précisions : « *Elle ne me l'a pas trop décrit, justement, elle ne savait pas trop parce que, voilà, c'était vraiment... C'était un truc tout nouveau pour elle, elle ne connaissait pas du tout* ». Sans plus d'informations, Mathilde accepte d'être positionnée sur ce dispositif d'accompagnement. Au mois de septembre, elle rencontre pour la première fois l'assistante sociale qui va la suivre dans le cadre de cette mesure AVDL – qui s'inscrit, ici, dans un dispositif Logement d'abord. Elle lui explique les objectifs – trouver un logement et l'accompagner dans les mois qui suivront son emménagement – et lui précise la durée de la mesure – six mois renouvelables deux fois. En parallèle, Mathilde continue d'être hébergée chez des amis. Trois mois après le début de l'accompagnement, en décembre, elle reçoit un appel téléphonique de cette professionnelle.

Mathilde : Elle m'appelle [...] et elle me dit : « Ben voilà, il y a [nom de l'association propriétaire du logement] qui m'a demandé si j'avais quelqu'un pour ce logement. Et du coup, j'ai pensé à vous ». Je fais : « Ben pourquoi pas ? ». Donc, je suis allée la voir, on a regardé l'adresse sur internet et tout, j'ai vu qu'il y avait le jardin devant, j'ai fait : « Oh ! Trop bien » [Rires] [...]. Parce que, de base, je n'étais pas forcément pour le rez-de-chaussée. [...] Parce que je me dis rez-de-chaussée, c'est ce qu'il y a de plus facile à casser, à cambrioler, en fait. Je ne voulais pas trop et puis j'ai vu qu'il y avait le jardin devant. J'ai dit : « Bon, on va voir si le jardin, ce sera à moi ou si ce sera à quelqu'un d'autre ». Et du coup, en fait, j'ai... Donc, le jardin, il appartient à [nom de l'association propriétaire du logement], qui est logé au premier étage. Donc, leurs bureaux, ils sont vraiment juste au-dessus et ils m'ont dit que, ben, mon chien pouvait aller dessus. Donc du coup, c'est parfait.

Mathilde accepte cette proposition de logement.

Elle signe son bail début janvier 2020. Elle résume ainsi cette phase d'accompagnement : « *Premier entretien en septembre, et là, l'appart au mois de janvier. En trois mois, ça a été super rapide, ça a été super bien fait, enfin nickel quoi !* ».

Le cas de Mathilde permet de repérer un *accès direct à un logement à soi*. Celui-ci se définit par deux caractéristiques. Premièrement, l'accompagnement Logement d'abord ne propose pas d'accéder à un lieu de vie temporaire avant d'obtenir un appartement. Durant la recherche de logement, la personne accompagnée continue de se débrouiller avec des ressources non institutionnelles – à l'instar de Mathilde qui est toujours hébergée chez des amis – ou institutionnelles²⁷. Deuxièmement, lorsque la personne accède à un logement, elle signe directement un bail et en devient la locataire en titre. Elle ne passe pas par d'autres statuts locatifs. Des variations autour de ces deux caractéristiques permettent de repérer deux autres modalités d'accès à un logement à soi.

Pour comprendre une deuxième modalité d'accès à un logement à soi, présentons le cas de Meriem, une femme algérienne de 31 ans, mère d'une fille de deux ans. Nous la rencontrons au mois de mars 2021. Elle nous raconte avec précisions ce qui lui est arrivé. Fin novembre 2019, elle quitte avec sa fille l'appartement où elle réside. Elle s'y sent « *menacée* » par son mari. Ce n'est pas la première fois. Depuis la naissance de leur fille, Meriem a déjà quitté à plusieurs reprises le domicile conjugal. Elle trouvait alors refuge chez des membres de sa famille ou chez des amies. Cette fois, elle se rend au commissariat, qui fait le lien avec une association dédiée aux femmes victimes de violences conjugales. C'est la première fois qu'elle entre en relation avec une structure d'assistance. Celle-ci lui propose une mise à l'abri dans un hôtel. Meriem et sa fille y restent un mois. Durant cette période, l'association lui présente un nouveau lieu de vie qu'elle est sur le point d'ouvrir. Il s'agit d'une collocation, dans une maison, pour quatre femmes seules ou accompagnées de leurs enfants. Même si elle n'a jamais entendu cette expression, cette proposition s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement Logement d'abord.

Meriem : Quand j'ai eu le coup de fil d'un éduc, pour quitter l'hôtel justement il y a une sorte de collocation avec quatre femmes, [...] elles n'ont pas d'enfants, mais une seule avait une

27 Précisons que dans certains cas, l'accompagné et l'accompagnant peuvent chercher ensemble des solutions d'habitat temporaire, mais celles-ci ne sont pas intégrées au dispositif Logement d'abord.

filles. Donc avec ma fille on serait deux. Du coup chaque femme elle aura sa chambre, mais on va devoir vivre ensemble, en attendant ça sera un logement provisoire. Donc au lieu d'aller dans un foyer, c'était une sorte de foyer. Une sorte de foyer, un truc en urgence, ouais un logement d'urgence, un truc comme ça. Et on m'a proposé d'aller voir. Moi j'ai dit directement oui parce que je voulais juste sortir de cet hôtel. [...] Elle m'a demandé de visiter, je suis allée visiter et quand j'ai visité [...] on peut dire que j'ai eu le coup de cœur parce que j'ai bien aimé la décoration de la maison qui était conviviale [...] et j'ai vu les femmes donc j'ai fait connaissance. C'est vrai que j'appréhendais, c'est normal parce qu'on ne connaît pas. Déjà même quand on est en colocation avec des copains et copines, ce n'est pas facile. Alors là on tombe sur des gens qu'on ne connaît pas, mais après je me suis dit que c'est la seule solution pour sortir de l'hôtel et justement pour trouver une stabilité.

Il est possible de rester dans cette maison durant un peu plus d'un an. Et cette période est mise à profit pour chercher un logement durable, comme nous l'affirme Meriem : « *En tout cas, on nous a dit que vous alliez rester ici un an maximum, un an et demi et après, qu'ils allaient nous retrouver un logement* ». En juillet 2020, Meriem quitte cette colocation et accède à un appartement dans lequel elle emménage avec sa fille.

Le cas de Meriem permet de repérer un *accès à un logement à soi via un habitat de passage*. En vue d'obtenir un logement à soi, un dispositif Logement d'abord propose à la personne suivie d'accéder à un *habitat de passage*, c'est-à-dire un lieu de vie temporaire depuis lequel les recherches de logement vont s'effectuer. Dans le cas de la MOUS, à Grenoble, la période en logement intercalaire vise à accéder à l'emploi ou à des ressources pour ensuite rechercher un logement à soi. Ces habitats provisoires peuvent avoir des configurations plurielles. Il peut s'agir d'un hébergement collectif, prenant la forme d'une colocation dans une maison ou dans un appartement ; il peut également s'agir d'un hébergement individuel en appartement. Une fois dans ce lieu, la personne est accompagnée dans sa recherche de logement. Telle est une deuxième modalité d'accès à un logement à soi dans le cadre d'un accompagnement Logement d'abord.

Une troisième et dernière modalité peut être envisagée à partir du cas d'Alpha, âgé de 20 ans. En 2015, il « *fuit* » la Guinée, son pays natal. Il arrive en

France en janvier 2019. S'engage alors une période de plus de deux ans durant laquelle il circule entre différents habitats précaires : il reste un an dans un squat ; il dort certaines nuits dans l'espace public, dans des parcs ; il est parfois accueilli chez des amis ; il trouve des solutions d'hébergement institutionnel pour quelques semaines ou quelques mois, en particulier pendant les périodes hivernales. En parallèle, il mène, avec l'appui de différentes associations et de multiples professionnelles, des démarches administratives pour obtenir un titre de séjour. Celles-ci sont longues et complexes. Il obtient finalement un titre de séjour de dix ans, qui débute en novembre 2020. Quelques semaines plus tard, une assistante sociale d'un accueil de jour où il a ses habitudes lui propose de faire un lien avec un dispositif qui pourrait l'accompagner dans sa recherche de logement. En mars 2021, il rencontre pour la première fois la travailleuse sociale de ce dispositif qui relève du Logement d'abord. Il se remémore ce qu'elle lui présente : « *Quand même [nom de la structure qui l'accompagne] c'est pour les personnes qui sont un peu en difficulté, un peu en difficulté sans moyens. [...] C'est pour trouver un logement oui* ». Il précise que l'accompagnement est prévu pour « *un an* ». Trois mois après le début de la prise en charge, il visite un premier appartement. Il l'obtient. Au mois de juin, il signe, avec une représentante du bailleur social et une professionnelle du dispositif Logement d'abord, un contrat tripartite dans le cadre d'un bail glissant.

Enquêteur : Et sur le contrat de location de l'appartement là, est-ce que vous êtes sur le bail ?

Alpha : Oui, oui.

Enquêteur : Vous y êtes ou c'est l'association ?

Alpha : C'est entre nous trois. [...] Nous trois personnes, c'est entre moi avec le bailleur, après le bailleur et [nom de la structure qui l'accompagne].

Enquêteur : Et le bailleur, vous l'avez rencontré ?

Alpha : Oui, oui. [...] Le bailleur, elle aussi elle m'a expliqué le règlement, payer régulièrement, respecter les voisins, pas faire de bêtises et maintenant, il y avait un an entre nous trois parce que c'est nous trois qui avons signé le contrat. Et si les un an ont fini... ils vont venir visiter, si ça va, tout va bien, pas d'erreurs, après le [...] [nom de la structure qui l'accompagne] ils vont sortir après ça va rester entre moi, directement avec le bailleur.

Enquêteur : C'est ce que m'ont dit les autres personnes de [nom de la structure qui l'accompagne]. Ils m'ont dit c'est le bail glissant.

Alpha : Oui. Ça s'appelle bail glissant ?

Enquêteur : Bail glissant, oui.

Alpha : Oui, le contrat de trois personnes.

Le cas d'Alpha nous permet de repérer *un accès à un logement à soi via un statut locatif transitoire*. Le dispositif Logement d'abord accompagne une personne dans la recherche d'un logement. Celui-ci obtenu, elle signe un contrat de sous-location ou un bail glissant. C'est-à-dire qu'elle est occupante du logement, mais non locataire en titre. Cette phase transitoire dure plusieurs mois. Durant celle-ci, les personnes doivent respecter des règles fixées par l'association qui assure le suivi²⁸. Au terme de cette période, la personne peut devenir locataire de son logement. Telle est la troisième et dernière modalité d'accès à un logement à soi dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord que notre enquête permet de distinguer.

Les dispositifs Logement d'abord *apparaissent* à des personnes en situation d'habitat précaire qui ne les ont pas directement sollicités, mais qui ont engagé, depuis plus ou moins longtemps, des démarches en vue d'obtenir un hébergement ou un logement. Pour les personnes rencontrées, l'objectif principal de ces dispositifs est de leur permettre d'accéder à un *logement à soi*, c'est-à-dire un habitat dont elles seraient locataires. Dans un premier cas, cet accès peut être *direct*. L'accompagnement Logement d'abord ne propose pas de solution d'habitat temporaire et lorsque les personnes obtiennent un logement elles en deviennent locataires en titre. Dans un deuxième cas, l'accès à un logement à soi succède à un *habitat de passage*, intégré au dispositif Logement d'abord. Enfin, dans un troisième et dernier cas, les personnes obtiennent un logement qu'elles vont, durant une période de plusieurs mois, occuper sous un *statut locatif transitoire*. Elles doivent respecter certaines règles et certains engagements pour devenir locataires.

²⁸ Parmi ces règles, l'interdiction d'héberger des proches. Nous y reviendrons dans la deuxième section de la troisième partie du rapport.

Du logement à soi à d'autres formes d'habitats

Toutes les personnes que nous avons rencontrées sont accompagnées, dans le cadre du Logement d'abord, vers des appartements individuels. Nous l'avons précédemment analysé, l'objectif est de permettre aux personnes suivies d'accéder à un logement à soi. Cette politique publique et les pratiques professionnelles qui en résultent contribuent ainsi à réaffirmer ce que la sociologue Maryse Bresson (1997) nomme une « norme logement ». Mais n'existent-ils pas des personnes, parmi celles prises en charge dans des dispositifs Logement d'abord, qui aspirent à d'autres manières de vivre et d'habiter ? Si oui, dans quelle mesure ces aspirations sont-elles discutées et travaillées avec les professionnelles qui assurent l'accompagnement ? En quoi, finalement, les approches Logement d'abord permettent-elles d'accéder à d'autres habitats qu'à du logement ?

Plusieurs personnes interrogées aimeraient vivre dans d'autres habitats que dans un logement individuel. Cependant, la plupart gardent ces « aspirations confidentielles²⁹ », au sens où elles ne les évoquent pas avec les professionnelles des dispositifs Logement d'abord. Tel est, par exemple, le cas de Christian, de nationalité française et âgé de 56 ans. Lors du premier entretien, il nous raconte, avec passion et entrain, une série d'anecdotes relatives à la pêche dans des rivières ou à des balades en forêt. Il sort son téléphone portable pour nous montrer des photos de paysages, de coins qu'il arpente et qui lui manquent depuis qu'il n'a plus de voiture pour s'y rendre : « Là, si j'ai pas, je ne suis pas bien ». Au regard de l'importance que revêt cette « nature » pour Christian, nous lui demandons s'il souhaiterait y vivre : « À fond ! J'aimerais... Mon rêve, ça serait de gagner une grosse somme et pouvoir acheter un bois avec une rivière qui coule à l'intérieur. Voilà ! [...] C'est tout. Après, le reste, je m'en occupe. Et même avec l'âge que j'ai, je suis sûr que je serais bien ». Cependant, il reconnaît n'avoir jamais partagé cette perspective avec les professionnelles de l'équipe qui l'accompagne dans le cadre du Logement d'abord et s'en remet à leur intuition : peut-être vont-elles sentir qu'il aimerait vivre ailleurs et vont-elles lui proposer quelque chose dans ce sens.

Christian : Après, allez savoir, peut-être que, elles vont voir les choses et après, elles vont me dire : « Mais Monsieur, on a trouvé un truc en banlieue et tout, à la campagne. Est-ce que ça vous intéresse ? ». Si après, il y a possibilité, ben à fond, je prends tout, je vais là-bas. C'est sûr. C'est sûr que la nature, elle est... Moi, il me faut une rivière, un lac, une montagne et des bois et des champs. C'est ça qu'il faut. Et ça, vous avez tout.

Christian n'est pas la seule personne rencontrée à ne pas partager ses aspirations à habiter ailleurs et/ou autrement avec les professionnelles qui le suivent. Il en va de même pour Nasser, que nous avons croisé dans les pages précédentes. Il s'était vu proposer, alors qu'il n'en formulait pas la demande, un appartement par l'accueil de jour où il était domicilié. Au cours du premier entretien, il nous explique avoir déposé un dossier d'allocation adulte handicapé. Au regard de son traitement, il s'imagine dans un autre type d'habitat : « Je prends un camtar, je prends un petit véhicule. Ah oui, je prends une camionnette que j'aménage. [...] Tu peux trouver un véhicule à 1 000 €, ça va. [...] Je prends un camtar, je fais une petite mezzanine à l'intérieur, matelas au-dessus, là, un grand matelas au-dessus, tranquille. Tu fous ta télévision en dessous, panneaux solaires sur le toit pour l'électricité et c'est tranquille ». Nous l'interrogeons alors pour savoir si ce projet est discuté avec les professionnelles qui l'accompagnent dans le cadre du Logement d'abord.

Nasser : Non, je n'en ai pas parlé parce que je n'ai pas envie qu'elles disent : « Ouais, Nasser, il va repartir dans la rue », des trucs comme ça, quoi ! Tu sais, prendre un camtar, tu sais, tu as des terrains en location, qui ne sont pas chers. [...]

Enquêteur : Donc ça, tu me dis que ça, c'est un projet dont tu ne parles pas avec l'équipe parce que tu n'aimerais pas qu'elles...

Nasser : Ah ouais, ouais, ben ouais.

Enquêteur : Ouais, ça te mettrait dans une situation un peu délicate avec elles ?

Nasser : Un peu délicate parce que, attends, j'ai des enfants, voilà... Et moi, moi, je m'en fous ! J'ai été à la rue avant. Et c'est pour ça que je pense comme ça !

29 Dans un chapitre d'ouvrage rédigé au cours de l'enquête (Uribelarrea, Lévy et Bourgois, 2022), nous avons parlé de « rêves confidentiels ». Nous reformulons cette expression, le terme « rêve » pouvant suggérer une perspective illusoire. Le terme « aspiration » nous paraît plus à même de décrire ce qui compte pour les personnes et qui peut, dans certains cas, prendre la forme d'un projet.

Le projet de Nasser relève de ce que certains chercheurs nomment des « habitats non ordinaires » (Bernardot, 2018). C'est pourquoi il ne souhaite pas en parler avec les professionnelles qui l'accompagnent : en craignant de ne pas être compris, il révèle l'importance de la norme logement et le risque à en être perçu comme déviant. Un an plus tard, lors du second entretien, il réitère cette aspiration en d'autres termes.

Nasser : Le camping-car, tu n'as pas besoin d'avoir d'appartement. Tu bouges. Quand tu bouges l'été, tu sais, tu as beaucoup de boulot dans les campagnes. Voilà, quoi ! Tu vis chez l'agriculteur, tu fais le travail et c'est tout. [...]

Enquêteur : Et si tu avais un camping-car comme ça, tu penses que tu n'aurais pas de logement ?

Nasser : Ah ouais !

Enquêteur : Ce ne serait pas nécessaire ?

Nasser : Ah ouais ! Pourquoi un logement ? Payer la TVA, payer les taxes, payer je ne sais pas quoi, là !

Enquêteur : Donc toi, idéalement...

Nasser : Ah ! C'est la rue. La rue, la rue et la route. Mais même, tu ne restes pas ici, tu vas au Portugal. Ah ! Le Portugal. Le Portugal, le Maroc, en face. [Rires]. Ouais, c'est bien, le Portugal. C'est extraordinaire comme pays.

La « *rue et la route* » ne font plus qu'un. Nasser aspire toujours à vivre dans un habitat mobile qui lui permettrait de se déplacer, de travailler à certains endroits et d'en visiter d'autres. D'un point de vue pratique, le cas de Nasser soulève une question importante : dans quelle mesure le suivi Logement d'abord favorise-t-il ou limite-t-il l'accès à des habitats qui s'éloignent du modèle du « logement autonome » ? En se présentant aux personnes en situation d'habitat précaire comme une réponse pour accéder à un *logement à soi*, les dispositifs Logement d'abord définissent un « cadre ³⁰ » (Goffman, 1991) orientant l'accompagnement vers un type d'habitat : le logement individuel et, plus spécifiquement encore, l'appartement individuel. C'est ainsi que toutes les personnes rencontrées sont accompagnées ; c'est d'ailleurs à ce type d'habitat que la plupart d'entre elles aspirent.

Pour les rares personnes qui envisagent d'autres manières d'habiter, les dispositifs Logement d'abord offrent peu de prises pour partager ces aspirations et les travailler. Deux cas nous invitent néanmoins à penser la possibilité d'un accompagnement vers des habitats autres que des appartements.

Le premier cas nous ramène une nouvelle fois vers Nasser. En effet, lors du second entretien, il nous rapporte la proposition qu'il a reçue du dispositif Logement d'abord qui le suit.

Nasser : Si je commence à travailler, là, je vais le garder, le logement. Et puis après, j'essaierai d'en trouver un autre, mais avec eux, voilà, ouais. [...] Je vais avoir une maison de ville [...] par l'asso.

Enquêteur : Quand ça ?

Nasser : Elles ne sont pas encore construites. [...]

Enquêteur : OK ! Et comment ça se fait ? C'est toi qui as demandé, ça ?

Nasser : Non, ce sont elles [*les professionnelles du dispositif Logement d'abord*] qui m'ont proposé. Voilà ! Et j'ai dit oui. [...] J'aurais un petit jardin. Ma maison, un petit jardin et être tranquille. Tu fais ton potager, tu es tranquille, voilà !

Parmi les personnes que nous avons rencontrées, Nasser est la seule à se voir proposer une maison. Aucune autre n'est accompagnée par un dispositif Logement d'abord vers ce type d'habitat. Néanmoins, une seconde personne est accompagnée vers un autre habitat qu'un appartement individuel, mais cette fois à son initiative. Il s'agit de Zoé, âgé de 19 ans et de nationalité française. Elle vit seule dans un studio, dont elle est sous-locataire de l'association qui l'accompagne. Dans cet appartement, elle se sent seule³¹ et n'apprécie pas de vivre ainsi : « *Au final, j'aurais préféré habiter ailleurs ou rester à l'hôtel* [là où elle était hébergée lorsqu'a débuté son accompagnement Logement d'abord] *et trouver une autre solution. Mais [...], comme Clarisse, une de mes éducatrices, m'a dit : "Au moins vous aurez essayé, c'est déjà ça. Vous avez essayé"* ». Cette difficulté à habiter seule, Zoé l'analyse à l'aune de son état de santé – elle est diagnostiquée bipolaire et suit

30 Le sociologue Isaac Joseph propose la définition suivante du « cadre » dans la sociologie goffmanienne : « Dispositif cognitif et pratique d'organisation de l'expérience sociale qui nous permet de comprendre ce qui nous arrive et d'y prendre part. Un cadre structure aussi bien la manière dont nous définissons et interprétons une situation que la façon dont nous nous engageons dans un cours d'action » (Joseph, 2009, p. 123).

31 Nous reviendrons sur l'expérience de la solitude dans la deuxième section de la troisième partie du rapport.

un traitement – et la réinscrit dans son parcours résidentiel, marqué par des lieux de vie exigeant une forte proximité. Dans son adolescence, elle a vécu durant plusieurs années dans des institutions collectives pour mineurs relevant de la protection de l'enfance ; à sa majorité, elle a été hébergée plusieurs mois dans un hôtel. Mais là aussi, « *il y avait des jeunes, je m'entendais bien avec eux et puis j'aimais bien les personnes qui travaillaient. Je les considérais beaucoup* ». Aujourd'hui, elle estime qu'elle « *n'arrive pas à vivre seule* ». Au cours du premier entretien que nous réalisons avec elle, elle évoque un projet de départ de son logement pour « *une sorte d'hôpital, mais en même temps, qui peut partir sur des appartements éducatifs ou des trucs comme ça* », où il y aurait une présence de professionnelles et la possibilité de rencontrer d'autres personnes, autour d'animations. Près d'un an plus tard, Zoé fait toujours le même constat, mais se projette, cette fois, sur un autre type d'habitat.

Enquêteur : Qu'est-ce qui s'est passé depuis la première fois qu'on s'est vus ?

Zoé : Beaucoup de choses et en même temps rien. C'est compliqué à dire parce que... même moi, enfin c'est... en fait moi le truc c'est que ça n'allait pas du tout niveau projet avec [l'association]. Enfin l'appartement, je voulais plus y être donc du coup, on a cherché plusieurs solutions. Au début, c'était la clinique, mais ça ne m'intéresse pas, et en ce moment on est en train de chercher une famille d'accueil parce que clairement, je ne peux pas vivre toute seule, c'est trop compliqué, et voilà.

Enquêteur : Je me souviens de ça, oui vous m'aviez parlé de... c'étaient des sortes d'appartements thérapeutiques, la première fois qu'on s'était vus.

Zoé : C'est ça. Enfin de base, c'était pour être prise en clinique, pour être un peu soignée on va dire. Pas soignée, mais aidée et après, aller sur des appartements thérapeutiques. Mais ça ne m'intéresse pas, je préfère, je vois plus la famille d'accueil qu'autre chose. [...] Je me suis dit, mais il faudrait que j'aille en famille d'accueil, parce que c'est peut-être même mieux que de me retrouver toute seule avec mon chat. Et justement par rapport au chat, dans [certaines] familles d'accueil [...], il y en a qui acceptent les chats.

Zoé évoque son projet avec les professionnelles du dispositif Logement d'abord. Considérant ses

aspirations, celles-ci l'accompagnent pour trouver un habitat qui lui conviendrait. Ensemble, elles ont engagé des démarches, une dizaine de jours avant notre second entretien : « *C'est moi qui en ai parlé, donc on a contacté plusieurs... enfin un ou deux, il y en avait une qui était en rapport avec [un hôpital psychiatrique], une famille d'accueil, mais je ne voulais pas les appeler parce que je n'ai pas envie que ce soit [cet hôpital psychiatrique], et du coup, le deuxième c'était la métropole, la dame elle a jamais rappelé et du coup, [...] et il n'y a pas de nouvelles pour le moment* ». En attendant, Zoé prend son mal en patience et espère une réponse rapide.

Les propos de Zoé invitent à replacer l'expérience du logement à soi dans un parcours résidentiel passé – nous avons mentionné les références qu'elle fait aux lieux où elle a vécu – mais également *en devenir*. Habiter un environnement c'est également ouvrir des « horizons d'attente » (Koselleck, 1990), dessiner des perspectives relatives à de futures manières d'habiter. Le logement à soi ne constitue alors plus une finalité, mais une étape, potentiellement un moyen, pour habiter ailleurs dans un futur plus ou moins proche. C'est ce qu'affirme explicitement Romain, de nationalité française et âgé de 32 ans. Lorsque nous le rencontrons pour la seconde fois, il est locataire de l'appartement auquel il a accédé dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord. S'il s'y sent bien, il ne se voit pas y rester indéfiniment et nous décrit quelques-unes de ses perspectives.

Romain : Tu vois, cet appartement me procure beaucoup de bien, mais c'est que le début de mes projets. [...] Ma mère voudrait que je descende dans le Sud pour me rapprocher de la famille, mais moi j'opte plus, avec la demoiselle qui est en photo sur mon mur, essayer de louer, enfin d'acheter un camion et puis essayer de partir en montagne ou acheter un petit terrain où on peut cultiver nos propres... des tomates, pommes de terre, fin tout quoi. Essayer d'être dépendants de nous-mêmes en fait et totalement autonomes. [...] Ça fait quatre ans qu'on se connaît et puis le lien est devenu de plus en plus fort et puis on s'est fait une promesse, on a des sentiments l'un envers l'autre, c'est réciproque, mais on s'est mis d'accord que tant qu'on n'a pas une vie stable, et quand je dis stable c'est-à-dire un appartement et un travail avec des économies, on n'ira pas plus loin, c'est-à-dire qu'on fait notre vie chacun de son côté. [...] Du coup ça prendra le temps qu'il

faudra, mais on a envie de réaliser cet objectif. [...] On veut absolument s'écarter de, enfin c'est compliqué, mais on veut absolument s'écarter de la population. On vise plus la nature en elle-même, c'est pour ça que c'est un projet qui est solide parce qu'elle, elle s'occupe du plan tout ce qui va être culture et tout ça, elle a déjà bossé dedans, elle sait comment il faut faire. [...] Pourquoi se mettre à l'écart sur un terrain acheté, parce qu'on n'aurait pas de problèmes pour se nourrir, ça prendra du temps parce que les cultures, ça ne se fait pas sur un claquement de doigts, mais c'est un projet qui nous tient à cœur pour le bien que ça nous fait en fait. [...] Et puis même si ça ne sera pas un appartement, même si on doit vivre dans une camionnette, pourquoi pas se fabriquer un chalet, construire nous-mêmes, moi je suis très bricoleur donc je pense que ça ne me poserait pas de problèmes. Après tu peux demander des conseils, il n'y a aucun souci sur ça. Mais c'est un bon projet. Mais ça demande beaucoup de travail, ça demande une stabilité administrative, ça demande une stabilité financière, une stabilité mentale.

Tout en se sentant bien dans son logement, Romain nous décrit le projet qu'il partage avec son amie. Il s'imagine quitter la ville pour vivre ailleurs, il envisage de partir de son appartement pour habiter autrement. C'est un projet à plusieurs années, qui nécessite au préalable de trouver de la « stabilité ». Il ne nous dit pas s'il l'évoque, ou pas, avec les travailleuses sociales qui l'accompagnent dans le cadre du Logement d'abord.

Ce constat interroge, en creux, dans quelle mesure ces professionnelles peuvent représenter des appuis pour déménager vers un autre habitat, qu'il s'agisse ou pas d'un logement, après avoir accédé à un *logement à soi*. Nous l'avons vu, dans le cas de Zoé, les intervenantes sociales s'engagent et entreprennent des démarches pour qu'elle puisse accéder à un nouvel habitat qui répondrait à ses attentes et à ses demandes. Ce travail s'expliquant par le malaise de la jeune femme dans son logement³². Hormis ce cas, pour les personnes que nous avons rencontrées, l'accès à un logement à soi constitue la finalité des dispositifs Logement d'abord en termes d'habitat. Cela ne signifie pas que l'accompagnement s'y réduise. Nous le verrons dans les prochaines pages, il s'y joue d'autres choses. Mais la recherche d'un nouvel habitat et le partage des aspirations quant à un futur lieu de vie ne sont pratiquement plus abordés dans le cadre du suivi Logement d'abord, dès lors que les personnes ont accédé à un *logement à soi*.

Plusieurs personnes rencontrées nous expriment leurs envies, leurs projets de vivre dans d'autres habitats que des appartements individuels. Parmi elles, seulement une nous explique en parler avec les professionnelles qui l'accompagnent dans le cadre du Logement d'abord. Pour les autres, ces aspirations demeurent confidentielles, au sens où elles ne sont pas discutées avec les travailleuses sociales de ces dispositifs. Ces constats soulignent deux caractéristiques des suivis Logement d'abord. D'une part, ces dispositifs permettent aux personnes d'accéder principalement à un type d'habitat : le logement individuel et, plus spécifiquement, l'appartement individuel. Ce faisant, ils réaffirment une « norme logement ». D'autre part, une fois que les personnes ont emménagé dans un logement, la recherche d'un nouvel habitat et le partage des aspirations quant à un futur lieu de vie ne sont pratiquement plus discutés dans le cadre du suivi Logement d'abord. L'accès à un logement à soi constituant ainsi la finalité de cet accompagnement, en termes d'habitat.

32 Notons que d'autres personnes se sentent mal dans leurs logements sans pour autant que l'accompagnement ouvre sur la recherche d'un autre habitat. C'est, notamment, le cas pour Manon et Grégory. Pour des raisons différentes, que nous explorerons à partir d'autres angles dans la suite du rapport, ces personnes ont quitté les logements auxquels elles avaient accédé dans le cadre du Logement d'abord. Ce sont les deux seules personnes rencontrées à se retrouver dans une telle situation. À ce moment-là, elles ont cherché des solutions d'habitat par elles-mêmes.

2. Être accompagné dans le logement

Si l'objectif premier des dispositifs Logement d'abord est de permettre aux personnes d'accéder à un logement, l'accompagnement ne se termine pas dès lors que celui-ci est atteint³³. Une nouvelle phase s'engage alors, celle d'un suivi centré sur la vie dans le logement. En quoi consiste-t-il ? Comment les personnes décrivent-elles le rôle des travailleuses sociales des dispositifs Logement d'abord, une fois qu'elles accèdent à un logement ? Quels soutiens leur apportent-elles pour emménager dans leurs appartements ? Pour quelles raisons, liées à l'expérience dans le logement, les personnes sollicitent-elles ces professionnelles ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles nous apporterons des réponses dans cette section.

Dans un premier temps, nous montrerons comment les professionnelles des dispositifs Logement d'abord aident les personnes à aménager leurs logements. La plupart d'entre elles nous ont décrit leur importance pour acquérir de premiers meubles et de premiers appareils électroménagers dans les jours qui suivent l'entrée dans leurs nouveaux lieux de vie. Nous présenterons les différentes ressources que trouvent les personnes par le biais des intervenantes sociales. Dans un second temps, nous nous arrêterons sur l'apparition potentielle d'un nouvel acteur dans l'accompagnement Logement d'abord pour les personnes que nous avons interrogées : les bailleurs. Plus ou moins bien identifiés des personnes, les bailleurs apparaissent comme des interlocuteurs potentiels dans des situations de « trouble » (Emerson et Messinger, 2012) dans le logement. Nous en déplierons quelques-unes pour analyser la pluralité des configurations relationnelles entre les personnes accompagnées, les intervenantes Logement d'abord et les bailleurs.

Des appuis à l'acquisition des premiers meubles

L'un des premiers enjeux, pour les personnes qui accèdent à un logement, consiste à ouvrir des contrats pour l'eau, l'électricité ou le gaz. Plusieurs personnes nous ont décrit le rôle des professionnelles pour entreprendre ces démarches.

Par exemple, Philippe, âgé de 57 ans et de nationalité française, nous explique que c'est la travailleuse sociale du dispositif Logement d'abord qui s'est chargée de cette tâche : « Elle a fait les ouvertures des, comment dire, EDF tout ça, c'est elle qui s'en est occupée. [...] Elle s'est occupée pour l'électricité, l'eau, le gaz... tout ça ». Au-delà de ces formalités, l'entrée dans un logement soulève la question de son ameublement. Quels meubles et appareils électroménagers les personnes trouvent-elles ou installent-elles dans un appartement afin de commencer à y vivre et à y habiter ? Dans les pages qui suivent, nous souhaitons nous arrêter sur les jours qui succèdent à la signature d'un contrat de location – ou de sous-location ou d'un bail glissant, au regard de ce que nous avons exposé dans la section précédente – pour comprendre comment les personnes commencent à aménager leurs nouveaux lieux de vie et dans quelle mesure les professionnelles des dispositifs Logement d'abord constituent des appuis pour ce faire. Nous nous intéresserons ainsi aux premières pratiques d'aménagement, constitutive de l'expérience du chez soi (Pichon et al., 2010)³⁴. Et nous montrerons que si l'accès à un logement marque une *rupture* avec la situation d'habitat précaire passée, l'acquisition des premiers meubles révèle quant à elle la *persistance* d'une précarité économique qui se traduit, notamment, par un choix du mobilier contraint et limité.

Rappelons, en premier lieu, que l'expérience de l'habitat précaire conduit, dans plusieurs cas, les personnes à abandonner, à donner, à vendre des meubles ou des appareils électroménagers qu'elles ne peuvent transporter avec elles. C'est ce qu'indique, par exemple, Romain, que nous avons croisé au cours de la section précédente. Lorsqu'il quitte le sud de la France, il ne prend avec lui que le strict nécessaire.

Enquêteur : Parce que toi, justement, t'avais déjà un certain nombre d'affaires que t'avais mis de côté, que t'avais à droite à gauche et que t'as réuni ?

Romain : Du mobilier ?

Enquêteur : Ouais, t'avais des trucs que t'avais, je sais que des fois il y a des personnes qui

33 Nous repérons quelques exceptions à cette affirmation. Certaines personnes rencontrées nous précisent que l'accompagnement s'est terminé lorsqu'elles ont accédé à un logement. Nous y reviendrons dans la dernière section de cette partie.

34 Le travail collectif dirigé par Pascale Pichon consacré à l'accès au chez soi des personnes sans abri hébergées en institution propose une théorie ancrée du chez soi à partir de quatre dimensions : les « aménagements », les « attachements », les « appropriations » et les « ancrages ».

laissent des affaires un peu à droite à gauche.

Romain : J'ai juste des vêtements et des papiers, c'est tout. Après tout ce qui est mobilier, j'avais, mais j'ai tout plaqué pour venir [dans cette ville] donc, quand on veut voyager il faut voyager léger. Et quand t'as pas forcément les moyens de transporter tout ton matos... après ça se rachète.

Au cours des dernières années, Romain a vécu à la rue, en squat ou chez des proches. Il n'a acheté aucun meuble durant cette période. En entrant dans son logement, il doit alors s'équiper entièrement. Il en va de même pour Ioana, une femme de 20 ans, de nationalité roumaine, mariée et mère de deux enfants. Au cours des dernières années, elle a vécu dans des foyers d'hébergement. Elle rappelle que dans ces lieux institutionnels l'acquisition de meubles est encadrée, voire impossible³⁵ : « À chaque fois, comme on était dans un foyer, on n'avait pas le droit de ramener même pas une chaise dedans. C'était super compliqué ».

Parfois, les personnes que nous avons rencontrées ont pu demander à des proches de conserver leurs meubles ou appareils pour des périodes plus ou moins longues. C'est le cas de Nouredine, de nationalité algérienne et âgé de 51 ans. Depuis qu'il s'est séparé de sa compagne, il a été hébergé à l'hôtel et a vécu plusieurs mois dans un squat. Dans ces lieux de vie, il n'a pas pu transporter ses meubles. Ceux-ci ont été entreposés chez la mère de son ex-compagne. Lorsqu'il a emménagé dans l'appartement auquel il a accédé dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord, il a commencé à les récupérer.

Nouredine : C'est moi qui ai ramené quelques meubles que j'avais.

Enquêteur : Qui étaient encore chez votre concubine ?

Nouredine : Oui, chez la mère de mon ex-femme. J'ai récupéré ça et j'ai encore d'autres choses à récupérer. Et puis je dois aller voir avec Sophie demain [la Fondation] Abbé Pierre. Ils nous ont donné 500 € pour compléter ce qui me manque. C'est-à-dire le frigo, le clic-clac et une table avec quatre chaises. Moi après, je vais ramener tout le reste, gazinière, machine à laver, tout ce que j'avais de ma sœur qui est décédée.

Si Nouredine récupère des meubles qui lui appartiennent, il indique qu'il est également accompagné pour en acheter de nouveaux par la travailleuse sociale qui le suit dans le cadre du Logement d'abord. Elle lui a permis d'obtenir une aide financière qu'il pourra utiliser pour acquérir les meubles et appareils électroménagers qui lui manquent. À l'instar de Nouredine, la plupart des personnes que nous avons rencontrées nous décrivent comment les professionnelles les aident pour meubler leurs appartements. Cette pratique s'avère essentielle. En effet, rares sont les personnes, comme Nouredine, à posséder des meubles. La plupart n'en ont pas ou n'en ont plus. Pour commencer à habiter dans le logement, il importe alors de commencer à le meubler.

Quelques personnes entrent dans des logements qui sont partiellement meublés. Tel est par exemple le cas de Anita, âgée de 34 ans, de nationalité roumaine, qui vit avec ses deux filles de 10 ans et 13 ans. Nous la rencontrons une première fois dans son appartement, dans lequel elle a emménagé trois jours plus tôt. Dès le début de l'entretien, elle nous invite à la suivre pour une visite des lieux. Lorsqu'elle est arrivée, elle a trouvé une machine à laver et un frigo, déjà mis en place dans la cuisine. L'association qui l'accompagne lui a également fourni trois lits, avec des matelas, pour elle et ses filles. Les deux premiers sont installés dans les deux chambres que comprend le logement ; le troisième reste dans le salon, ce que regrette Anita.

Anita : J'ai demandé un canapé et ils m'ont emmené un lit. Qu'est-ce que je peux faire d'un grand lit, ici ? Moi, même dans un canapé, je peux dormir, je mets un coussin. Un joli canapé noir, ici, comme la table. Tu vois ? La table, elle est noire. Un canapé noir et une grande télé noire. Comme ça les filles, le soir, elles viennent. J'ai acheté un [...] tapis. Les filles, elles s'assoient par terre. Elles regardent la télé, le soir. Après, elles partent dans leurs chambres. Normalement, c'est ça, c'est joli. C'est vrai !

Tout en se projetant sur de futurs aménagements, Anita indique qu'elle a « demandé » un canapé aux professionnelles qui l'accompagnent. Mais il semble, au regard de ce qui lui a été apporté, qu'elle n'a pas été complètement entendue. À la place du canapé, elle reçoit un lit. Sur le moment, nous ne pensons pas à l'interroger sur le cadre de cette

35 Concernant les lieux d'hébergement collectif, Pascale Pichon écrit : « Les aménagements matériels des nouveaux lieux de vie, plus ou moins importants selon les directives institutionnelles, dépendent toujours des arrangements institutionnels et interactionnels [...] avec les professionnels de l'aide » (Pichon, 2019, p. 77).

demande. Prend-elle l'initiative de la formuler ? Ou découle-t-elle d'une proposition de l'équipe qui la suit ? C'est une autre personne accompagnée par ce dispositif Logement d'abord qui nous apportera ces précisions. Il s'agit de Ioana, évoquée un peu plus tôt. Au cours de l'entretien, nous abordons l'aménagement de l'appartement.

Enquêteur : Pour les meubles, vous aviez des meubles ? Comment vous avez fait ?

Ioana : [...] Quand on est rentrés, on avait la machine à laver dedans. On avait le four, le lit, une table avec quatre chaises. C'était tout [Rires]. Et les deux lits bébé. C'est ce que j'ai dit de ramener.

Enquêteur : Vous avez dit à l'association de...

Ioana : Oui. C'est ce qu'ils m'ont dit en fait. « Qu'est-ce que vous avez besoin ? S'il manque quelque chose, vous m'appellez. [...] Qu'est-ce qu'on peut vous ramener, on vous ramène ». Du coup, après Daniel il est venu. C'est là que je l'ai rencontré. Il est venu. Il a monté la table. Il a monté les deux lits bébé et deux petits trucs comme les placards. Il les a montés aussi, mais ils sont en métal. Mais ils se plient en fait [Rires].

Le mobilier fourni par l'association répond à des pratiques élémentaires (les lits pour dormir, les tables et les chaises pour manger) et apporte un certain confort (la machine à laver qui évite les déplacements dans des laveries, le frigo qui permet de conserver des produits frais). Il permet de commencer à vivre dans le logement. Cette dimension pratique prend le pas sur la dimension esthétique. Est-ce que la couleur des meubles plaît à Ioana ? Est-ce que leur style lui convient ? Ioana n'évoque pas ces éléments. Elle précise en revanche que ces meubles ne lui appartiennent pas, si elle « veut les garder, [elle] devra les payer » lorsque le « bail glissera à [son] nom ». Il s'agit d'un prêt temporaire.

La plupart des personnes rencontrées entrent dans des logements vides. Et la structure qui les accompagne dans le cadre du logement d'abord ne leur fournit pas de meubles. Il faut donc en trouver, en acheter. Les professionnelles orientent les personnes vers des lieux ou des dispositifs où elles vont pouvoir acquérir des meubles généralement de seconde main. C'est ce que nous expliquons en détail Romain, que nous avons croisé au début de cette section.

Romain : N'ayant pas de moyens on va dire exceptionnels pour l'appartement, non

meublé, du coup j'ai fait des recherches Gifi, Confo et tout ça et puis j'ai fait le calcul et je me suis vite rendu compte qu'en fait, je serais dans l'incapacité de meubler ne serait-ce qu'un tout petit peu l'appartement. Un lit, ça m'aurait zigouillé le RSA. Et puis avec les factures ça aurait été même pas possible. Il aurait fallu que je dorme sur des palettes avec un semblant de matelas. Et du coup je suis allé voir l'assistante sociale et puis j'ai fait le « miskine ». J'ai dit : « Voilà, je viens vers vous parce qu'en gros, j'ai très peu de finances, je paye les factures, et puis je ne m'attendais pas à de telles dépenses et du coup ça m'a pris un peu au dépourvu et j'aurais besoin d'aide justement pour meubler l'appartement ». Et du coup, j'avais entendu parler du prêt CAF et j'ai appris que je n'y avais pas le droit. Personne seule, en tout cas, t'as pas le droit au prêt CAF. Il y a que les couples qui ont le droit ou les familles. Et du coup, on en a vite parlé avec madame Bertin [...]. Madame Bertin m'a fourni les informations, en tout cas Emmaüs, il y avait [nom d'une ressourcerie] aussi, et d'autres endroits qui pouvaient m'aider au niveau du mobilier, non neuf par contre, et du coup on a opté pour Emmaüs. [...] Madame Lacroixelle a dit en gros : « Je vous fais un papier », parce qu'apparemment il faut s'inscrire. Donc du coup [...] on est allés à Emmaüs ensemble avec Madame Bertin. [...] Et on a fait l'inscription et puis ils avaient tout ce dont j'avais besoin. Le seul problème c'est que tu ne peux pas choisir. C'est-à-dire une table, j'aurais aimé avoir une table, tu vois, je ne sais pas moi blanche et grise, un petit gris foncé blanc, ou même un peu de vert avec du blanc, enfin tu ne peux pas choisir. En gros c'est tu dis : « J'ai besoin d'une table, six chaises, un canapé, un lit », et du coup, eux ils vont dans leurs stocks ils disent : « Bon allez, ça pour lui, ça pour lui, ça pour lui ». Si c'est en état bien sûr. Et du coup, ils ont appelé, on a fait la livraison [...]. En gros j'ai payé 20 € pour qu'ils me montent les meubles dans l'appartement [...]. Alors il y avait la table, les chaises, comme tu constates, ce n'est pas des chaises haut de gamme, c'est des qui datent. Il y avait ça, le clic clac, le frigo, cuisinière, lave-linge, micro-ondes et c'est tout. Oui c'est tout. Et du coup tout ça m'est revenu à 170 €, le tout. En étant réaliste, si j'avais voulu m'acheter tout ça dans un magasin, 170 € ça aurait été à peu près juste le prix de, allez, même pas le lave-linge.

Romain fait le calcul. En étant allocataire du RSA,

il ne peut pas se permettre d'acheter des meubles neufs. En échangeant avec la professionnelle du Logement d'abord qui le suit, il en trouve à prix réduit au sein d'un magasin Emmaüs. En contrepartie, il ne peut pas choisir les couleurs ou les styles de ses meubles. Plus la précarité est grande, moins l'expression de ce qui compte pour soi est possible. Tel est l'enseignement de l'expérience de Romain. Valoriser ce mobilier, qui ne répond pas nécessairement aux goûts des personnes, passe alors par une mise en avant du prix des meubles. Nos interlocuteurs soulignent alors le prix réduit du mobilier, les bonnes affaires qu'ils ont réalisées, les offres dont ils ont bénéficié. C'est ce que donne à voir cette séquence d'un entretien avec Vaha, une femme malgache de 44 ans. Lorsque nous abordons le sujet de l'aménagement de son salon, où nous réalisons l'entretien, elle anticipe une question sur l'achat et s'engage dans une énumération des prix de la plupart des meubles qu'elle a acquis.

Enquêteur : Pour l'aménagement, je vois que vous avez beaucoup de meubles et tout ça, c'est...

Vaha : J'ai acheté tout ça à Emmaüs parce que, là-bas, c'est moins cher. Par exemple, la table avec les chaises, là, je l'ai eu à 80 €. Et cette chaise-là, je l'ai eue à 150 €, comme ça. [...] Il y a beaucoup de choses très jolies, là-bas. Le truc-là, c'est à 20 €, je l'ai eu à 20 €, là-bas. [...] Et la petite table, là, je l'ai eue à 2 €.

Enquêteur : 2 €, la table, là où il y a le téléphone ?

Vaha : Oui, oui. Et ça, j'ai eu à 30 €, le meuble télé, là. La télé, le frigo et la machine à laver, j'ai fait le prêt à la CAF. Oui, il y a le prêt à la CAF, 650 € comme ça et on donne la facture à la CAF.

Enquêteur : D'accord ! Et vous remboursez en combien de... ?

Vaha : Je rembourse 50 € par mois.

Enquêteur : 50 € par mois, OK ! Parce que la télé et le frigo, ça vous est revenu à combien ?

Vaha : 650, comme ça, tout le total parce que j'ai acheté le moins cher. J'ai acheté à Electro-Dépôt, là, c'est moins cher. [La télévision] c'est à peu près 250 €. Le frigo aussi, c'est 250 et la machine à laver, c'est d'occasion. [...]

Enquêteur : D'accord ! Et Emmaüs, comment vous avez connu ? C'est via [l'association qui vous accompagne] ?

Vaha : C'est via Madame Caroline. Madame

Caroline m'a dit : « Tu peux passer à Emmaüs, hein ? » Emmaüs, il y a beaucoup, plein de choses moins chères. Oui, oui, j'ai tout eu. Et elle m'avait inscrit aussi à la Maison de... Comment ça s'appelle ? La Banque de solidarité. [...] Pour acheter les petites... Les draps, les assiettes... [...] Avec mon sommier aussi. J'ai eu 30 € le sommier avec la Banque de solidarité, oui, oui.

Tout en énumérant les prix de plusieurs meubles et appareils, Vaha précise que c'est l'une des professionnelles de l'association qui l'a conseillée et orientée pour trouver ces bonnes adresses. C'est ainsi qu'elle a pu s'équiper et meubler son logement. Pour ce faire elle a aussi pu bénéficier d'un prêt à taux zéro de la CAF ; démarche entreprise avec la travailleuse sociale du dispositif Logement d'abord.

Au regard de la précarité financière des personnes rencontrées, une association propose une réponse originale. Elle n'indique pas seulement des lieux où se meubler, elle apporte aux personnes une aide financière dédiée à l'achat de meubles. C'est ce que nous ont raconté trois personnes avec qui nous sommes entretenus et qui sont accompagnées par cette même structure. Le montant de cette aide s'élève à plusieurs centaines d'euros. Pour Manon, il s'agit d'une somme « conséquente. C'était 300 ou 400 €, je crois » ; Nathan va dans le même sens : « J'ai eu 300 euros, je crois ». Jade, quant à elle, ne nous donne pas le même montant, mais précise les usages qu'elle en a faits.

Jade : Et après on est partis avec Xavier dans un centre [...] où ils donnent, enfin pas ils donnent, genre eux avec leur argent à eux, de l'association et plus un peu de mon argent, je me suis pris un lit, je me suis pris la poubelle, des couverts, les assiettes, les trucs comme ça et tout, franchement c'était bien. [...] Et après, petit à petit, quand elles me donnaient de l'argent, c'était pour par exemple le meuble. Le meuble télé, la gazinière, la machine à laver.

Enquêteur : Et ça, elles vous donnaient de l'argent en plus ?

Jade : Non, en fait c'est un budget qu'on a tous quand on vient, l'association nous donne un budget.

Enquêteur : C'est quoi le budget ? Vous savez ?

Jade : Je ne sais pas, mais en tout cas, on a payé ça, je ne sais pas, 100 € ou... [...] Ouais je sais plus, mais elles me donnaient des fois 30 €, par exemple ça je les ai payés 30 € les trucs, ou 20 € je sais plus.

Enquêteur : Le meuble là ?

Jade : Ouais. Mais par contre le frigo, il était à 30 € il nous l'a fait à 20, sur Le Bon Coin. On l'a payé sur Le Bon Coin ça et ça, même la gazinière, la machine à laver, plein de trucs sur Le Bon Coin.

Enquêteur : Et est-ce que vous avez choisi vos meubles ?

Jade : Oui. Oui oui ben oui quand même, c'est moi qui ai choisi, j'ai regardé sur internet et tout. [...]

Enquêteur : Est-ce qu'elles vous ont aidée pour aménager le logement, [les professionnelles de l'association] ? [...]

Jade : Oui elles m'ont porté les meubles jusqu'à mon ascenseur tout ça. Le frigo, non pour le frigo c'est Christine. C'est Christine qui m'a aidée avec le diable, et on l'a amené jusqu'à chez moi, là, et après c'est nous on l'a porté, on a tout enlevé ça, on a tout enlevé, on l'a mis, on a changé l'autre. Par contre, il faudra demander à Stéphane de changer, de prendre mon autre frigo parce que là ça fait un bon moment qu'il y est.

Cette jeune femme de 19 ans nous informe que l'aide des professionnelles est à la fois physique et financière. Physique, puisque dans plusieurs situations les équipes peuvent assurer la livraison et l'installation des meubles. Pour certaines personnes cet appui est précieux, car elles affirment ne pas avoir de proches pour assurer ces tâches. L'aide est aussi financière. Jade se voit offrir par l'association une somme d'argent qui lui permet de choisir, dans une certaine mesure, ses meubles. Mais celle-ci demeure limitée et elle privilégie des achats d'occasion.

Si l'acquisition des premiers meubles se travaille avec les professionnelles des dispositifs Logement d'abord, certaines personnes peuvent également compter sur des proches, qu'il s'agisse de membres de leurs familles, d'amis ou de collègues de travail, pour récupérer ou acheter des biens de seconde main. C'est, par exemple, ce que nous présente Carole, de nationalité française et âgée de 52 ans. Après dix années d'incarcération, elle emménage, dans le cadre du Logement d'abord, dans un studio au sein d'une résidence sociale. Si celui-ci est en partie meublé, elle nous indique les biens qu'elle a récupérés et qu'elle récupèrera lorsqu'elle accèdera à un logement plus grand.

Carole : Malheureusement [un collègue] a sa maman qui est décédée, et elle avait une télé. Il a récupéré la télé de sa maman, il m'a donné la sienne. [...] Il m'a dit que je ne pouvais pas regarder la télé, que ce n'était pas une télé, que ce n'était pas plus grand qu'un écran d'ordinateur. « Ce n'est pas une télé Carole et ça ce n'est pas une table ». Je fais : « Ben quoi ce n'est pas une table, ton assiette elle n'est pas dessus ? Tu ne manges pas dessus ? C'est une table, c'est proportionnel à l'appartement, c'est tout ». [...]

Enquêteur : Vous avez récupéré d'autres meubles comme ça ?

Carole : Ce meuble-là on me l'a donné aussi. C'est la fille d'un collègue qu'on a été déménager, elle m'a dit : « Si tu le veux, tu le prends parce que moi je le jette ». Donc j'ai récupéré ce meuble-là, et sa maman a une table de salle à manger, six chaises, et un frigo qui fait congélateur avec trois tiroirs, et elle me les vend 200 € les deux. 100 € la table et les six chaises et 100 € le frigo. Le frigo elle me dit : « Il est tout neuf, le cuisiniste il s'est trompé dans les dimensions, mais je le revends ». Donc elle en a acheté un autre. Ils sont chez elle et j'attends l'appartement pour le récupérer moi.

L'acquisition de meubles donne ainsi à voir des *solidarités du proche*, des ressources que peuvent trouver les personnes auprès des membres de leurs familles, d'amis ou de collègues de travail. Ces solidarités s'avèrent essentielles au regard des situations de précarité économique dans lesquelles se trouvent les personnes accompagnées par les dispositifs Logement d'abord.

La plupart des personnes que nous avons rencontrées ne possèdent pas de meubles à elles, lorsqu'elles accèdent à un logement. Et elles disposent de peu de ressources financières pour acheter des meubles ou des appareils électroménagers neufs. C'est pourquoi, l'un des volets de l'accompagnement Logement d'abord consiste à aider les personnes à meubler leurs nouveaux lieux de vie. Pour ce faire, certaines associations fournissent des biens jugés essentiels aux personnes qu'elles accompagnent ; l'une d'entre elles apporte une aide financière

afin que les personnes choisissent et achètent leurs propres meubles ; et la plupart orientent et accompagnent les personnes vers des lieux et des dispositifs où elles pourront trouver du mobilier à moindre coût. Si les professionnelles des dispositifs Logement d'abord constituent des appuis pour commencer à aménager son logement, certaines personnes interrogées nous décrivent comment elles peuvent également s'appuyer sur des proches pour récupérer gratuitement ou acheter à prix réduit des meubles et des appareils d'occasion. Dans toutes ces situations, les possibilités de choisir ses meubles sont limitées au regard de la précarité économique dans laquelle se trouvent les personnes.

En prise avec les bailleurs

Au cours de notre enquête, nous avons interrogé spécifiquement les personnes sur leurs relations avec leurs bailleurs. Si ces derniers sont partie prenante de la mise en œuvre du Logement d'abord sur les deux territoires d'enquête, il s'agissait de comprendre en quoi, du point de vue des personnes accompagnées, ils représentent des interlocuteurs (potentiels). Ce sont sur les situations qui nous ont été décrites et sur les anecdotes qui nous ont été rapportées que nous allons nous arrêter dans les pages suivantes.

Le bailleur apparaît, une première fois, lors de la signature du bail(-glissant). Rappelons-nous, dans la première section de cette partie, nous avons évoqué le cas d'Alpha, un jeune homme guinéen âgé de 20 ans. Il nous avait indiqué avoir signé un contrat tripartite avec l'association qui le suit et le bailleur du logement. À cette occasion, il avait rencontré une représentante du bailleur qui lui avait expliqué « le règlement, payer régulièrement, respecter les voisins, pas faire de bêtises ». Pour Vaha, que nous avons également croisé dans les pages précédentes, la signature du bail, après plusieurs mois de sous-location, donne lieu à moins d'échanges : « On m'avait donné un rendez-vous pour prendre le document, au bureau [du bailleur social]. L'assistante sociale [du bailleur social] m'avait appelée : "Vous pouvez prendre votre document, contrat de bail, et vous signez et vous complétez toutes les pièces jointes et vous remettez là-bas". C'est comme ça que j'ai fait, j'ai signé et j'ai joint toutes les pièces qu'ils ont voulues, et après je les dépose chez eux. Mais on ne m'a pas reçue ». Les personnes que nous avons interrogées, à l'instar de Vaha, décrivent les bailleurs sociaux à travers des lieux – le

« bureau », la « permanence », l'« agence », etc. – et des individus – l'« assistante sociale », la « madame », le « monsieur », le « responsable », le « gardien », etc. – sans nom. D'ailleurs, le nom même du bailleur n'est parfois pas connu. Lors de certains entretiens, des personnes vont chercher des documents (bail, quittance de loyer, etc.) pour lever une hésitation, combler un oubli et nous donner le nom exact. Ces descriptions impersonnelles des bailleurs sociaux contrastent avec la personnalisation et la singularisation des intervenantes Logement d'abord, qui se traduit, notamment, par l'usage de leurs prénoms et/ou de leurs noms de famille. Il faut dire que si les échanges avec ces dernières sont réguliers, favorisant une proximité et une familiarité, ceux avec les bailleurs sont beaucoup plus rares et exceptionnels. Ils surviennent dans un contexte précis : l'expérience de « trouble » dans le logement. Dans ces situations où « quelque chose va mal », pour reprendre la formule des sociologues Robert M. Emerson et Sheldon L. Messinger (2012), les bailleurs sociaux peuvent être sollicités afin de remédier et de réparer le problème vécu.

Abordons de premiers troubles. Ils nous sont décrits par Samuel, âgé de 43 ans, originaire du Rwanda. Lors du premier entretien, il nous reçoit dans le studio auquel il a accédé dans le cadre du Logement d'abord. Rapidement, il pointe un premier problème qu'il rencontre dans son appartement, une fuite d'eau à l'origine indéterminée : « Et puis, même ici, derrière ce mur, comme vous le voyez, ça commence l'humidité. Donc, ce n'est pas de l'eau de là parce que j'ai essayé de vérifier que ce n'est pas le problème de l'évier. J'ai essayé d'ouvrir... J'ai enlevé ça donc je sais comment utiliser l'évier... [...] S'il y a une petite panne, je peux la réparer. Mais en arrivant ici, il n'y avait pas de problème, mais au bout d'un mois, comme ça, [...] ça a commencé à couler de l'eau partout ». Pour pallier ce trouble, Samuel a installé des torchons et des serviettes qu'il essore et change régulièrement afin d'éponger l'eau. Il nous précise qu'il a signalé ce problème à une professionnelle de l'association qui l'accompagne et qui est responsable du volet logement. Il est en attente de son retour depuis plusieurs jours. Nous poursuivons l'entretien. Un bruit l'interrompt dans l'une de ses réponses : « C'est quoi, ça ? Vous avez entendu ? ». Samuel décrit alors un second trouble : la présence de souris dans l'appartement. Il nous affirme avoir vu « plus de trente souris dans cette maison, plus de trente... Un jour, j'ai essayé d'en attraper : cinq dans une seule nuit, parce qu'elles descendent, ici, il y a le compteur d'eau. Elles montent et puis lorsqu'elles montent,

elles passent derrière, juste, l'évier là-bas... ». Ce problème, il ne le signale à personne. Il vit avec et a adapté son aménagement à cette situation. Il a installé une armoire devant le trou qui permet, selon lui, aux souris d'accéder à son appartement ; leur nombre a diminué, mais il continue d'en voir. Il s'accommode et dédramatise la situation au regard de ses expériences passées : « *Mais je n'ai pas peur de ça parce que, avec les situations que j'ai passées, ça, ce n'est qu'un petit problème, juste un petit problème* ». Samuel fait référence, implicitement, à sa fuite de son pays natal, car il était soupçonné d'être un opposant politique ; à sa séparation d'avec sa femme, dont il est sans nouvelles, et de ses enfants restés au pays chez son beau-frère. À aucun moment, il ne mentionne le bailleur social comme un interlocuteur potentiel pour remédier à la fuite d'eau et à la présence de ces souris.

D'autres personnes, confrontées à des troubles dans leurs logements, identifient les bailleurs sociaux comme de possibles interlocuteurs, mais décident de ne pas les solliciter, estimant qu'ils ne sont pas en mesure de leur apporter une réponse satisfaisante. C'est ce que nous explique Grégory, âgé de 42 ans, de nationalité française. Dans le cadre du Logement d'abord, il a accédé à un logement à soi. Les trois premiers mois dans son appartement se passent bien. Mais, progressivement, les relations avec l'un de ses voisins se détériorent : ce dernier sonne, avec insistance, chez Grégory à toute heure de la nuit ; il lui profère des menaces ; des disputes éclatent. Grégory cesse progressivement d'habiter son logement : « *Moi, je ne veux plus y aller. Je veux plus y mettre les pieds, plus une nuit. Je ne suis plus en sécurité. En plus, on est voisin, voisin* ». Il se retrouve alors à passer les nuits à l'extérieur de son logement, dont il est pourtant toujours locataire. Il dort parfois dans un hall d'immeuble ; d'autres fois, il appelle le 115 pour être mis à l'abri quelques nuits, en précisant qu'il est sans logement ; il trouve de temps en temps refuge dans le hall des urgences d'un hôpital où un agent de sécurité le tolère et lui aménage une place pour dormir dans une pièce vide. Lors du premier entretien, il nous donne rendez-vous dans un hôtel où il vient d'arriver et où il prévoit de passer quatre nuits. Il a présenté son problème à la travailleuse sociale du dispositif Logement d'abord qui l'accompagne : « *Elle m'a dit : "Aller chez le bailleur. Aller porter plainte à la police". Tout le monde me raconte ça* ». Mais il refuse de porter plainte, par crainte de représailles de son voisin.

Grégory : « Aller à la police, porter plainte ». Mais après, les gens qui ne sont pas dans cette situation, ils ne peuvent pas comprendre ce que c'est d'être dans cette situation. En fait, c'est un mec qui a fait beaucoup de prison dans sa vie. Il a fait que ça. Il est connu pour violences. Le mec, il casse tout. Chez lui, il a tout cassé. Et quand il dit, il fait. J'ai déjà vu chez lui, il a tout cassé. Sa porte de salle de bains, elle est cassée en deux. Il l'a cassée. Son lino, son parquet, c'est du parquet flottant, il est rayé. Il a tout cassé. Donc une plainte avec ça ? Si c'est une plainte à cause de moi qu'il va prendre deux ans et qu'il ressort et qu'on se croise, ça ne va pas être bon. Ça va être encore pire. L'histoire va être encore pire.

Il s'est néanmoins rendu une première fois dans des locaux du bailleur social : « *J'ai voulu aller voir le bailleur. Le bailleur m'a dit : "On ne reçoit pas. On ne reçoit pas. [...] "On n'a pas le temps de recevoir les gens"* ». Depuis cette tentative avortée, Grégory n'a plus sollicité son bailleur et ne prévoit pas de le faire. Il doute de leur capacité à répondre en urgence au problème qu'il rencontre : « *Ils vont me dire : "Allez à la police. Allez porter plainte, comme ça, on va vous reloger dans un an". Une demande de mutation met un an. C'est-à-dire que je vais rester un an dans la...* ». Il cherche alors des solutions auprès d'autres personnes. Au cours du premier entretien, il évoque une bénévoles d'une association caritative où il se rend régulièrement pour manger. Elle lui aurait parlé d'une maison, gérée par une communauté religieuse, où il serait susceptible d'être accueilli un certain temps. La proposition n'est pas très précise, il espère en savoir plus dans les heures et les jours qui viennent. Quelques mois plus tard, au cours d'un second entretien, il nous indiquera que cette piste n'a pas abouti. Lors de cette rencontre, il nous déclare vivre depuis plusieurs semaines dans un squat.

D'autres personnes rencontrées nous racontent comment elles sollicitent elles-mêmes les bailleurs sociaux pour résoudre des situations de trouble et obtiennent des réponses satisfaisantes. C'est le cas, par exemple, de Damien, de nationalité française, âgé de 38 ans. Il est locataire de l'appartement auquel il a accédé dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord. Au cours du second entretien que nous réalisons avec lui, il nous décrit un dégât des eaux survenu dans sa salle de bain.

Damien : J'ai eu un dégât des eaux. C'est une personne [du bailleur social] qui est venue. [Le

bailleur social] nous donne un livret comme ça, il y a le bail et il y a le nom du responsable de l'immeuble, du responsable de secteur, il y a toutes les adresses, il y a tous les numéros à appeler s'il se passe quoi que ce soit. [...]

Enquêteur : Vous les avez appelés direct ?

Damien : Je ne me rappelle plus comment j'ai fait, attendez. J'ai appelé le technicien de mon assurance [...]. Ils sont venus constater, ils m'ont dit d'où ça venait, il y a le gardien qui est venu me voir, après ils m'ont dit d'appeler carrément le bailleur. J'ai appelé la société mandatée par [le bailleur], ils ont fait le constat d'huissier avec les photos. Après y a une tutelle du service tutelle³⁶ [...] qui est venue rendre visite pour prendre des photos, pour faire le constat. Il est allé voir le voisin, il n'y avait pas de voisin, et il a fait le constat amiable, il l'a envoyé là où il fallait [au bailleur], et après ils ont envoyé madame, c'est elle qui a signé le constat amiable. Ensuite il y a eu l'ouverture de sinistre et après ils ont fait les travaux.

Pour Damien, la démarche auprès du bailleur et des différents intervenants s'est, semble-t-il, déroulée sans accroc. Le trouble a été réparé. Damien fait référence, au début de son anecdote, à un « livret » papier, fourni par le bailleur, comprenant des noms de personnes, des adresses et des numéros de téléphone « *s'il se passe quoi que ce soit* ». Ce document représente une « prise³⁷ » dont Damien se saisit pour solliciter directement le bailleur. Mais pour d'autres personnes, trouver la bonne prise pour solliciter le bailleur n'est pas chose aisée. C'est ce que nous décrit, à travers ses tâtonnements et ses tentatives d'interpellation, Christian. Nous l'avons croisé dans la première section de cette partie, lorsqu'il nous évoquait ses envies d'habiter ailleurs, près de la nature. Au cours du second entretien, il nous montre, dans sa chambre reconvertie en atelier de bricolage, une partie du plafond dégradée et gorgée d'eau. La relation avec la travailleuse sociale qui l'accompagne dans le cadre du Logement d'abord s'est fragilisée, il préfère ne pas lui parler de ce trouble : « *En fait j'ai du suivi, je la force en fait. Et elle apparemment j'ai l'impression comme quoi elle veut me remettre dans les bras d'une autre personne. Et je n'ai pas compris pourquoi. Et tu vois, ce problème-là, je ne vais pas lui en parler et je ne sais pas comment je vais faire* ». Christian s'est rendu, il

y a déjà quelques semaines, dans une permanence de son bailleur social.

Christian : J'en ai parlé, comment ça s'appelle, à l'agence, je suis allé à l'agence, j'ai pris mon appareil photo, et je leur ai dit : « Regardez, chez moi ça a plu et voilà le résultat ». Et j'ai dit : « Est-ce que je fais fonctionner mon assurance ? ». Mais normalement ce n'est pas à mon assurance de fonctionner parce que c'est, comment ça s'appelle, une infiltration du toit, ce sont des travaux, tu sais c'est de la merde comment ils nous ont fait les choses.

À la suite de ce signalement, il n'a reçu aucun retour du bailleur. Il s'est présenté une seconde fois à une permanence : « *À cause du Covid, il faut voir le monde qu'il y a dedans, c'est pareil. L'autre fois j'y suis allé, j'attendais, j'attendais, je dis non, c'est abusé. Je n'ai pas que ça à faire. [...]* Je suis reparti, j'ai dit je viendrai demain. Tous les jours je dis j'irai demain, j'irai demain et je n'y vais pas. Je ne sais pas ». Maintenant, Christian hésite sur la démarche à suivre. Il recherche la prise qui lui permettra de trouver une réponse au problème qu'il rencontre. Il s'est rendu à la permanence d'accueil, sans succès, et il s'interroge sur la pertinence d'y retourner. Il nous tend alors la carte de visite d'une « *conseillère sociale* », rattachée au bailleur, qu'il a gardée. Il l'avait rencontrée lors de la signature du bail.

Christian : J'avais cette carte-là, et ça, c'est la femme qui s'occupait qui m'a dit ouais, justement pour faire signer le bail et tout. [...] Et elle, elle faisait les travaux à mon avis. Elle m'a dit, quand je lui ai parlé comme quoi les travaux que je voulais faire et tout, elle m'a dit : « Si vous avez un souci ou quoi que ce soit, vous m'appellez ». Donc je vais attendre, je vais aller là-bas et je vais leur dire encore une fois, leur signaler et puis si je vois, je vais attendre deux semaines, si je vois qu'ils bougent, ça va, si je vois qu'ils ne bougent pas, « allo madame, voilà je vous appelle j'ai ça, comme ça, comme ça ». « Oui, mais il faut aller à... », « ben ça y est j'ai fait deux fois, mais ils s'en tapent, ils s'en foutent ».

Cette difficulté à obtenir une réponse des bailleurs sociaux, d'autres personnes nous en ont fait part. C'est le cas, par exemple, de Jérémy, de nationalité française, âgé de 34 ans et locataire de l'appartement auquel il a accédé dans le cadre

36 Damien est sous tutelle.

37 Le sociologue Isaac Joseph définit la « prise » comme « une disponibilité pratique dans un contexte et pour une activité donné » (Joseph, 1997, p.134).

du Logement d'abord. Après quelques semaines dans son logement, il cumule les problèmes : un dégât des eaux dans sa salle de bain, la chaudière qui ne fonctionne plus, à cela s'ajoute la présence envahissante de cafards. À l'instar de Christian, il commence par se rendre dans une permanence du bailleur social. Son signalement reste sans suite. Alors, en guise de protestation et d'interpellation, il décide d'arrêter de payer son loyer.

Jérémy : Je suis passé par [le bailleur social], et comme je te dis ils ont mis pas mal de temps à réagir, et je voyais qu'ils ne réagissaient pas directement, du coup j'ai dit je ne vais pas payer le loyer comme ça ils vont réagir en fait. Et forcément ça n'a pas loupé, au bout de deux mois, ils ont commencé à m'envoyer une lettre [...]. Je me suis rendu directement [chez le bailleur], en leur demandant de voir un responsable et pas un interlocuteur ou un agent, et voilà du coup dès qu'il est venu directement sur place, c'était le responsable [du bailleur social] carrément qui est venu, et donc lui il a confirmé, il a vu que c'était catastrophique et que surtout je pouvais me retourner contre eux parce que tu ne peux pas louer un appartement insalubre. [...] Ils ont compris le truc directement, ils m'ont... en fait au début ils ne voulaient pas trop comprendre, jusqu'à ce qu'ils viennent sur place directement avec un responsable, et lui il s'est aperçu que voilà, que c'était une catastrophe, il a vu vraiment. Ce n'était pas de la mauvaise volonté que je ne voulais pas payer parce que j'avais vu deux cafards, derrière la porte il y en avait au moins cent [...], il y en avait dans la chambre, il y en avait partout. Du coup je leur ai dit : « Moi je ne peux pas ». Et lui dès qu'il a vu ça il a dit : « Mais ce n'est pas normal ». Du coup ils m'ont dit : « On vous fait une ristourne de loyer, on ne vous fait pas payer le loyer déjà ». Donc pour ça ils ont été corrects.

Des réparations sont faites. Il quitte l'appartement durant deux jours, pour être hébergé chez une tante, afin de laisser « une équipe comme *Ghostbusters* » éradiquer les cafards. Finalement, son refus de payer le loyer s'est avéré payant. Il a permis d'attirer l'attention du bailleur, de lui faire constater les multiples problèmes vécus dans son appartement et d'y apporter des réponses concrètes.

Avant d'avoir à en arriver là, certaines personnes rencontrées qui ne reçoivent pas de réponses satisfaisantes lorsqu'elles sollicitent elles-mêmes les bailleurs sociaux, peuvent se tourner vers les

travailleuses sociales des dispositifs Logement d'abord qui les accompagnent pour leur demander un appui. C'est ce que nous expose, par exemple, Raoul, de nationalité française, âgé de 56 ans. Il emménage dans un logement, à la fin du mois de novembre, dans lequel la chaudière ne fonctionne pas. Il téléphone à son bailleur qui le renvoie vers le fournisseur de gaz. On lui propose une intervention près de trois semaines plus tard : « Elle [l'interlocutrice du fournisseur de gaz] aurait été en face de moi, je crois que je sautais le bureau. Je te jure. Elle n'y était pour rien elle. Pourtant, tu me connais un petit peu pour le coup. Ce n'est pas le style de la maison. Franchement, je préfère rigoler. Maintenant, j'en rigole, mais sur le coup, pfff. Je tremblais au téléphone. Je raccroche. Je tremblais ». Dans la foulée, il téléphone à la travailleuse sociale du dispositif Logement d'abord qui le suit. À ce moment-là, elle ne peut rien faire. Elle lui propose de venir à son bureau le lendemain matin : « *Demain matin tu viens et on appelle direct. Moi j'appelle* ». En sa présence, la professionnelle appelle le bailleur social.

Raoul : Elle explique tout. Que ça faisait trois mois d'attente, que je suis rentré et qu'il a fallu faire revenir une entreprise de nettoyage. Elle lui explique tout. Ouh ! Il a pris ! Mais il méritait. Ce n'est peut-être pas lui qui méritait, mais il fallait qu'il y en ait un qui prenne. C'est tombé sur lui. Ce n'est pas grave. Donc le mec, dans la journée, il me rappelle. Ils me disent : « Écoutez, on va le faire venir le 17 décembre ». J'avais gagné une semaine déjà. [...] Je fais OK. Et puis j'ai une nana vachement sympa au téléphone. Elle me dit : « Ne vous faites pas de souci. Même si on peut, on va essayer d'intervenir avant ». Ils avaient dû prendre un coup de pression. Je lui fais : « C'est gentil ».

La travailleuse sociale représente une ressource. Pas tant pour solliciter le bailleur social que pour obtenir une réponse plus satisfaisante de sa part. Dans cette situation, la professionnelle est une porte-parole autorisée de Raoul ; c'est ce dernier qui l'autorise, lors de cet échange téléphonique, à parler et à agir en son nom. Au contraire, dans d'autres situations, ce sont les intervenantes sociales des dispositifs Logement d'abord qui s'octroient le droit de porter la parole des personnes qu'elles accompagnent auprès des bailleurs sociaux. C'est ce qu'éclaire le cas de Manon.

Manon est âgée de 20 ans et de nationalité française. Elle accède à un logement social dans le cadre d'un

bail glissant. Lorsque nous la rencontrons une seconde fois, en visioconférence, elle commence l'entretien en nous listant l'ensemble des problèmes survenus dans cet appartement.

Manon : Ben, les travaux qui devaient être faits n'ont toujours pas été faits. Je me suis tapé des punaises de lit, mais ce n'est pas moi qui les ai ramenées, c'est sûr. Elles étaient déjà là parce que j'ai des voisins qui m'ont dit qu'eux aussi en avaient. J'ai eu des cafards aussi alors que ce n'est pas moi qui les ai ramenés non plus. Ils n'étaient pas là au début, ils sont arrivés, ils ont pris la confiance en fait et mes voisins aussi en avaient. Il y a les voisins qui jetaient des trucs par la fenêtre, leurs poubelles par la fenêtre, du coup, ça a ramené les rats. Euh... Qu'est-ce que je peux dire d'autre ? Il y a quelqu'un qui est entré chez moi par effraction. Bref, c'est pour dire que voilà, quoi !

Pour toutes ces difficultés, elle n'a jamais pu interpeller directement le bailleur social. À chaque fois, elle a dû passer par les professionnelles du dispositif Logement d'abord qui l'accompagne, comme elle le précise lorsqu'elle a signalé l'entrée par effraction.

Manon : Enfin moi, Xavier, je sais qu'il a envoyé un mail et qu'il en a renvoyé un, mais longtemps après. Et enfin moi, je pars du principe que quand il y a des urgences comme ça, les mails, il peut les harceler de mails tous les jours, limite. Et en gros, c'est ça qui m'énervait, en fait, c'est ça le problème quand on n'est pas locataire, c'est qu'on n'a pas un lien direct avec le bailleur ou avec les personnes... Enfin, on n'a pas les coordonnées des personnes à qui parler. Comme j'ai dit à Xavier : « Mais toi, ça te dérange d'envoyer des mails tous les jours ou d'appeler tous les jours, donne-moi les coordonnées, je le fais. Moi, ça ne me dérange pas, je ne peux pas rester comme ça et si on ne les harcèle pas, ils vont dire que ce n'est pas grave ». Mais au final, je n'ai jamais eu le droit aux coordonnées et Xavier, il n'a jamais renvoyé plus de deux mails en tout. Donc, c'est la seule chose, voilà, qui est chiant avec ça, c'est que quand il y a des urgences, en fait, pour nous, c'est une urgence, mais vu que les personnes ne le vivent pas, pour elles, ce n'est pas une urgence, donc elles ne voient pas l'intérêt d'harcéler ou les autres ne voient pas l'intérêt d'agir. Enfin, je ne sais pas comment expliquer.

Si Manon reconnaît aux professionnelles qui la

suivent d'être « réactives », elle leur reproche de ne pas mesurer la gravité de ce qu'elle éprouve et de ne pas faire suffisamment le « forcing » auprès du bailleur pour obtenir des réponses. Par ses critiques, Manon remet en cause la légitimité et la qualité des travailleuses sociales pour porter sa parole. « Parler pour d'autres, c'est d'abord faire taire ceux au nom desquels on parle » (Callon, 1986, p. 196). En endossant ce rôle de tiers, les professionnelles filtrent la parole de Manon et la traduisent au bailleur social. Ainsi, ces derniers n'entendent jamais directement ses retours. Et elle a beau s'exprimer, elle a beau interpeller régulièrement les intervenantes sociales, elle n'a pas l'impression d'être entendue. Rien ne se passe. C'est ce qu'elle décrit avec une extrême finesse en nous partageant les SMS, qu'elle a envoyés et qu'elle a reçus, avec un membre de l'équipe Logement d'abord qui l'accompagne, à propos de la présence de punaises de lit.

Manon : J'ai envoyé tous les messages et je crois qu'on m'a peut-être appelé, je ne sais pas, mais en tous cas, je n'ai pas eu de réponse par rapport aux messages. J'ai envoyé des longs messages bien détaillés sur l'état de la cour et tous les problèmes qu'il y avait. [...] Attendez, je vais vous dire... [...] Bon, je les ai envoyés à 00h34 donc c'est normal que je n'aie pas eu de réponse tout de suite. Et le même soir, en fait, le même soir, après avoir vu ça, je vois une punaise de lit qui monte sur mon mur, derrière ma tête d'ailleurs, juste au-dessus de ma tête. Bref ! J'envoie ça [...]. Je dis que je suis au bout du rouleau. Et, du coup, le lendemain matin, il me répond : « Bonjour, je vais de suite appeler le bailleur et je reviens vers vous ». Je dis d'accord et je renvoie un message : « Bon, ça va prendre combien de temps, là ? Je ne souhaite pas redormir ici sans avoir eu de réponse ». Il m'a dit : « J'ai envoyé un mail ce matin et j'attends des réponses. Si pas de nouvelles d'ici une heure, je vais essayer d'appeler ». Du coup, en fin de journée, je dis : « Alors ? » Il me dit : « Pas eu de réponses, je les relance ». Du coup, le lendemain, je lui renvoie un message : « D'accord ! Pouvez-vous, s'il vous plait, les harceler d'appels, SVP ? J'ai encore fait une nuit blanche, je suis traumatisée. Si ça continue comme ça, la dépression va refaire son apparition, comme l'année dernière quand j'ai rencontré les punaises de lit pour la première fois. Pour moi, c'est une urgence etc'est pour ce genre d'urgence que je ne comprends pas pourquoi je n'ai pas accès aux

numéros de téléphone des personnes. Si vous n'avez pas le temps pour les harceler, moi, je l'aurais fait, car c'est invivable. J'attends de vos nouvelles ». Donc après, j'ai envoyé les photos des boutons de punaises de lit que j'avais. En gros, ils m'avaient dit qu'une entreprise allait m'appeler ou je ne sais plus trop quoi, du coup, j'ai envoyé un message en disant : « Bonjour, l'entreprise ne m'a toujours pas appelé ». Avec d'autres photos de mes boutons de punaises de lit. Et du coup, il me dit : « Je vais appeler [le bailleur] ». Du coup, je renvoie un message en disant : « Alors ? ». Il me dit : « J'ai eu [le bailleur]. L'entreprise m'appellera moi, mais ce sera lundi et je leur donnerai votre numéro ». Du coup, lundi, j'ai renvoyé un message : « Bonjour, alors ? S'il vous plaît ». Du coup, il me dit : « La première intervention aura lieu lundi [prochain] à 13h. Je vous rappelle cet après-midi ». Moi, forcément, ça fait déjà presque une semaine. Je dis : « Pardon ? Je vais devoir encore attendre une semaine dans ce calvaire ? J'espère que c'est une blague ? ». Il me dit : « Ils n'ont pas de possibilité d'intervenir plus tôt ». Je lui dis : « C'est bon, ça me saoule, ça se voit ? Ce n'est ni vous, ni [le bailleur] qui êtes sur le lit et qui êtes dans cet appartement depuis une semaine déjà et qui allez devoir attendre encore une semaine. Attendre deux semaines pour une intervention, c'est de l'abus. Sur ce, au revoir ». Et en gros, il me dit : « Pouvez-vous me transmettre votre mail afin que je vous transfère le document de la procédure à suivre ? » Bref... Tout ça pour dire qu'en gros...

Enquêteur : Mais au final, donc, du coup, ils sont intervenus, mais ça n'a pas été efficace ? C'est ça que vous me dites ?

Manon : Pour les punaises, si, mais pas pour les cafards.

La relation d'accompagnement demeure ici asymétrique (Gardella, 2017) : les professionnelles ne tiennent pas compte des retours et des plaintes que leur formule Manon. Le rôle de porte-parole qu'elles s'octroient empêche Manon d'entrer en relation avec son bailleur. À aucun moment, elle ne reçoit les coordonnées du bailleur³⁸ pour l'interpeller elle-même, pour l'« harceler » afin qu'il fasse quelque chose. Et elle ne comprend toujours pas pourquoi les travailleuses sociales de l'équipe qui l'accompagne endossent ce rôle d'intermédiaire. Malgré de multiples signalements aux professionnelles, aucune réponse n'est apportée quant à la présence de cafards. Alors elle bricole des solutions qui s'avèrent coûteuses et peu efficaces : « *J'ai payé plus de 70 € de matériels pour refaire les joints de partout, là où je pensais qu'il y avait des trous et je pensais que c'étaient les cafards. J'ai acheté du scotch double-face que j'ai mis partout pour limiter les cafards de venir jusqu'à mon salon, mais ils y arrivaient quand même finalement* ». Elle laisse également les lumières allumées toutes les nuits : « *J'ai la phobie des insectes, donc des cafards, je pense encore plus que n'importe quel insecte, donc savoir qu'en fait, ça se trouve, il y a des insectes qui te montent sur le corps la nuit, moi, c'est un truc qui me répugne. À tel point que je suis passée d'une facture d'EDF de 29 euros à 31 euros maximum les premiers mois, je suis montée à 45 euros à cause des cafards. Parce que je laissais la lumière allumée toute la nuit parce que je savais que les cafards n'aimaient pas la lumière* ». Manon se sent mal dans son logement, les insomnies se multiplient. Elle décide finalement de quitter son appartement, sans en informer les professionnelles du dispositif Logement d'abord avec qui elle est toujours en

Encadré 4 - Une « présence sociale » à distance : l'importance du téléphone portable

Raoul téléphone à la travailleuse sociale qui l'accompagne dans le cadre du Logement d'abord pour lui faire part de ses difficultés avec le bailleur ; Manon communique régulièrement avec un professionnel par SMS. Ces situations donnent à voir l'importance du téléphone portable dans la relation d'accompagnement Logement d'abord. Les personnes rencontrées nous indiquent que les professionnelles qui les suivent sont équipées de téléphones portables et qu'elles ont leurs numéros. Les appels téléphoniques et les SMS constituent ainsi les moyens de sollicitation privilégiés. Ils permettent une grande réactivité. Par exemple, plusieurs personnes nous ont décrit envoyer aux intervenantes sociales une photo d'un courrier qu'elles ne comprennent pas bien. Dans les minutes qui suivent, elles reçoivent une réponse leur signalant si c'est urgent – un rendez-vous sera pris et se tiendra quelques jours plus tard – ou pas. À travers le téléphone portable s'assure, à distance, une « présence sociale [qui] induit un ajustement aux circonstances pour engager des actions adaptées à la situation critique. Elle correspond à cette posture temporelle de la disponibilité dans laquelle il convient d'être pour pouvoir intervenir au moment opportun, de façon adaptée et contextualisée » (Bessin, 2012, p. 270).

38 Elle ne nous précise pas et nous ne pensons pas à la relancer pour savoir si elle a pensé, cherché ou essayé de contacter le bailleur social par d'autres canaux. Le fait qu'elle ne le mentionne à aucun moment, semble indiquer que ce n'est pas le cas.

lien. Elle consulte quotidiennement les annonces sur Le Bon Coin. Elle trouve une collocation au sein d'une maison, située dans un département limitrophe. Lorsqu'elle a des garanties officielles concernant son futur emménagement, elle informe l'association de son choix. Quelques jours avant le déménagement, une réunion est organisée avec un travailleur social du dispositif Logement d'abord et avec une représentante du bailleur social. C'est la seconde fois, après la signature initiale du contrat de location tripartite, qu'elle peut échanger directement avec une représentante du bailleur : « Deux semaines avant que je parte, on a eu un rendez-vous avec la dame où je lui ai expliqué que rien n'avait été fait encore et, du coup, elle m'a dit qu'elle ne comprenait pas et que ce n'était pas normal ». Les propos que rapporte Manon entretiennent un flou : qu'est-ce qui n'est pas normal ? Ce qu'elle a vécu dans son appartement ou son impossibilité de solliciter directement le bailleur social ? Pour Manon, l'expérience dans ce logement se termine ainsi.

Pour les personnes accompagnées dans le cadre du Logement d'abord, les relations avec les bailleurs sociaux sont rares et exceptionnelles. Elles surviennent, principalement, lorsque les personnes font l'expérience de troubles dans leurs logements. À cette occasion, le bailleur peut être envisagé comme un remédiateur potentiel. Au-delà de ses réponses, qui sont jugées plus ou moins satisfaisantes, plus ou moins rapides, les personnes rencontrées pointent la pluralité et l'accessibilité des « prises » dont elles peuvent se saisir pour solliciter et atteindre les bailleurs sociaux : quelques-unes s'appuient sur les informations et les numéros de téléphone qu'elles repèrent dans des livrets qui leur ont été remis lors de l'entrée dans le logement ; plusieurs se rendent à des permanences d'accueil ; un locataire cesse de payer son loyer en guise de protestation et d'interpellation ; certaines trouvent un soutien auprès des travailleuses sociales des dispositifs Logement d'abord qui assurent un rôle d'intermédiaire avec le bailleur quand d'autres sont obligées de composer avec ce tiers. Ainsi, ces professionnelles peuvent aussi représenter des porte-parole, dont la légitimité et la pertinence sont discutées par les personnes accompagnées.

3. Être accompagné de manière temporaire

L'accompagnement Logement d'abord est temporaire et provisoire, telle est sa dernière caractéristique selon les personnes rencontrées. Mais notre enquête donne à voir des pratiques différentes quant à la manière dont la durée de la prise en charge est annoncée aux personnes qui accèdent aux dispositifs relevant du Logement d'abord. Deux tendances se dégagent. Une première dans laquelle les personnes suivies nous expliquent être informées par les professionnelles d'une durée prévisionnelle initiale d'accompagnement. Celle-ci est comprise entre six mois et deux ans. Elle peut, dans certains cas, être prolongée selon des modalités qui ne sont pas toujours claires pour les personnes que nous avons interrogées. La seconde tendance renvoie aux situations dans lesquelles les personnes ne savent pas combien de temps va durer l'accompagnement. Dans le cadre de notre enquête, la première tendance s'observe principalement sur le territoire grenoblois ; la seconde se donne plutôt à voir sur le terrain lyonnais. Dans un premier temps de cette section, nous décrirons la manière dont les personnes nous rendent compte des durées d'accompagnement qui leur ont été annoncées.

Dans un second temps, nous nous arrêterons sur l'expérience de la fin d'accompagnement, lorsque celle-ci est ou semble effective. Nous analyserons, d'une part des *modalités de clôtures* qui marquent, de manière claire et explicite, le terme du suivi. D'autre part, nous décrirons des *formes d'étiollement*. Les personnes ne savent pas si elles sont encore accompagnées et donc si elles peuvent continuer à solliciter les professionnels des dispositifs.

Une annonce plus ou moins claire des durées d'accompagnement

Plusieurs personnes interrogées nous expliquent ne pas savoir combien de temps va durer l'accompagnement Logement d'abord. Tel est le cas de Nathan, un homme de 20 ans originaire du Congo.

Enquêteur : Est-ce qu'il y a une durée ?

Nathan : Je ne sais pas, je ne sais pas.

Enquêteur : Vous ne savez pas combien de temps ça va durer [...] l'accompagnement avec eux ?

Nathan : Ah ! Il faut que je redemande. Je pense qu'on a parlé de ça, mais je ne me rappelle pas.

Enquêteur : A priori, vous pensez que c'est une durée limitée ou pas forcément ?

Nathan : Je ne sais plus.

Nathan ne se rappelle pas la durée de l'accompagnement. Si cette information lui a été communiquée, il l'a oubliée. Bien qu'il soit en relation régulière avec l'intervenante qui l'accompagne, ce sujet ne semble pas constituer une préoccupation importante. Il n'est pas le seul dans ce cas parmi les personnes que nous avons interrogées. C'est également le cas, par exemple, de Louis, âgé de 65 ans, de nationalité française. Il est accompagné dans le cadre d'un dispositif de prévention d'expulsion. Lorsque nous lui demandons combien de temps le suivi va durer, il répond ne pas savoir, n'en avoir « aucune idée ».

De façon plus rare, certaines personnes nous disent que l'accompagnement ne semble pas fixer de limite, en tout cas pas à court ou moyen terme *a priori*. Il s'agirait alors, potentiellement, d'un « accompagnement sans fin » (Gardella, 2016), au sens d'un suivi dont la durée n'aurait pas de fin établie. C'est ce que nous explique Florin, de nationalité roumaine, âgé de 20 ans et qui vit dans un bidonville lorsque nous l'interrogeons.

Florin : Il n'y a pas de limite. Moi, qu'est-ce que je crois ? Je crois qu'il n'y a pas de limite parce que tous les jours, quand... Là, j'avais rendez-vous avec elles [les professionnelles du dispositif Logement d'abord], aujourd'hui, à 11h. Je suis allé là-bas, j'ai expliqué et je crois que la semaine prochaine, je vais aller encore au rendez-vous, tu vois ? Elle m'a dit que si j'ai des doutes, que je ne comprends pas, je l'appelle, j'ai son numéro et sinon, je lui envoie par message, par SMS. Sinon, je vais là-bas, au bureau, pour lui donner. Comme ça, s'il y a des papiers que je ne comprends pas, s'il faut remplir quelque chose, je vais y aller, qu'elles me donnent un coup de main. Elles, elles sont là pour m'aider, elles m'ont dit.

C'est également le cas de Nasser, que nous avons croisé dans la première section de cette partie. Il a accédé à un logement quelques semaines avant que nous le rencontrions pour la première fois. La professionnelle n'a pas mentionné de durée d'accompagnement. Cela a l'air de lui convenir pour l'instant, même s'il n'envisage pas qu'il puisse durer éternellement : « Ben, j'aimerais pas être accompagné, au bout de 10 ans, il faut arrêter, quoi ! », affirme-t-il avec humour. S'il faut que la prise en

charge s'arrête à un moment donné, la question ne semble pas d'actualité pour Nasser et l'équipe qui le suit. D'ailleurs, lorsque nous le revoyons un an plus tard, la fin d'accompagnement n'est toujours pas à l'ordre du jour. Nasser nous décrit comment les relations avec la personne qui le suit prennent la forme d'une routine : elle lui rend visite dans son logement une fois par mois ou tous les deux mois, pour s'assurer que tout se passe bien ; entretemps des rendez-vous sont parfois planifiés pour réaliser des démarches administratives. Au sein de la cohorte, Nasser et Florin font partie des rares personnes pour lesquelles l'accompagnement social proposé dans le cadre du Logement d'abord ne semble pas envisager de fin.

Dans d'autres cas, la durée de l'accompagnement est indéterminée. Cela ne signifie pas qu'il est illimité, mais que sa fin n'est pas précisée *a priori*. C'est ce que nous présente Ali, 64 ans, de nationalité algérienne, qui est hébergé dans le studio de son fils depuis plusieurs mois, après avoir été mis à la porte par son ex-femme. Lorsque nous le rencontrons, il est suivi depuis quelques semaines.

Enquêteur : Est-ce que vous pourriez m'expliquer comment ça va se passer précisément avec [l'association] ? Quand vous avez rencontré la personne [de l'association], est-ce qu'elle vous a expliqué comment ça allait se passer, combien de temps ça va durer, tout ça ? Elle vous a donné des éléments là-dessus ?

Ali : Non, elle m'a dit, bon, peut-être que ça va durer longtemps, peut-être que ça va... Ça dépend. Elle a utilisé ses contacts. Moi, j'ai mes contacts. Je regarde mes copains s'ils ont des connaissances ou... Pour avoir un... Mais pour le moment, il n'y a rien. Et elle, elle fait des trucs, mais il n'y a rien pour le moment.

Enquêteur : Donc, elle ne vous a pas dit que ça allait durer un certain temps ou pas ?

Ali : Elle m'a dit : « Ça va durer... » Ça dépend des jours : « Ça va durer longtemps » ou ça dépend où il y a des places.

Le temps potentiellement long du suivi et sa durée indéterminée sont ici expliqués par le contexte locatif local. La durée serait donc fonction des éventuelles opportunités de logement qui pourront se présenter. C'est également ce que nous indique Patrice, âgé de 47 ans, de nationalité française. Il explique qu'aucune limite de temps ne lui a été précisée et que l'accompagnement durera « *le temps qu'il faudra* », entendu ici comme le temps

nécessaire à ce qu'un logement soit trouvé et qu'il s'y installe.

Dans d'autres cas, si la fin de l'accompagnement n'est pas déterminée, c'est qu'elle est liée à une succession d'étapes ou de procédures permettant d'accéder à un logement à soi. Moussa, âgé de 21 ans, guinéen, nous fait part de ce qui lui a été décrit par l'un des intervenants sociaux de l'équipe Logement d'abord qui le suit.

Enquêteur : Qu'est-ce qu'il vous a dit en fait [sur le dispositif] ?

Moussa : Il m'a dit qu'il accompagne des jeunes pour que les jeunes soient autonomes à la fin. Mais pour ça, il faut que les jeunes soient motivés, qu'ils soient respectueux. S'ils trouvent des logements, ils vont nous les proposer et ils vont sous-louer les logements. Sous-louer le logement comme quoi le bailleur dans quelque temps, s'il trouve que nous les jeunes, on est autonomes, à la fin on va louer le logement, ça va être à notre nom.

Moussa n'évoque pas de durée précise d'accompagnement. Celui-ci durera le temps nécessaire pour qu'il accède à un logement en sous-location et que ce logement bascule ensuite à son nom. La durée ne peut donc pas être anticipée *a priori* puisqu'elle est liée à l'accomplissement de certaines étapes. Pour Moussa, comme pour d'autres personnes interrogées, la durée du suivi s'établit ainsi au regard de l'atteinte de l'objectif initial de la prise en charge : l'accès à un logement à soi, comme nous l'avons analysé dans la première section de cette partie.

Dans plusieurs cas, les personnes sont informées des conditions de cet accompagnement. À l'occasion du premier échange avec l'intervenante Logement d'abord, ou très rapidement après, est ainsi précisé le cadre de la prise en charge : ses objectifs, le rythme envisagé des rencontres, mais également sa durée. Ces situations où la durée est déterminée et précisée de façon explicite aux personnes sont majoritairement observables sur le territoire grenoblois sans pour autant être totalement absentes du terrain lyonnais.

Arrêtons-nous sur le cas de Rabah, âgé de 40 ans, de nationalité algérienne. À son arrivée en France, quelques années auparavant, le compatriote qui devait l'héberger a finalement refusé de l'accueillir plus que quelques jours. Il a alors vécu à la rue et dans des squats pendant près d'un an avant d'être finalement hébergé pendant plusieurs

mois par l'amie d'une connaissance faisant partie d'un collectif militant. Il est toujours hébergé par cette personne lorsqu'il entre dans un dispositif Logement d'abord. Lors du premier entretien, il nous expose le calendrier et l'objectif établi avec la personne qui l'accompagne désormais.

Enquêteur : Donc, Lucie, elle t'a dit, quand tu l'as vue, que tu pouvais espérer avoir un logement en combien de temps ?

Rabah : Elle a dit, peut-être, six mois. Peut-être deux mois. Elle a dit six mois. Moi, j'ai dit que c'est peut-être beaucoup six mois pour moi. Non, mais normal. Elle a dit : « C'est comme ça ! C'est comme ça ! »

Enquêteur : OK. Et est-ce qu'elle t'a dit, elle, elle va t'accompagner combien de temps pour ça ?

Rabah : Un an.

Enquêteur : Un an, donc, l'objectif, c'est qu'elle trouve un logement pendant cette année-là ?

Rabah : Oui, elle a dit un an.

Pour Rabah, la durée de l'accompagnement est définie, intégrant également le délai potentiel avant d'accéder à un logement. Il en va de même pour d'autres personnes interrogées qui nous parlent d'une durée déterminée, précisée dans le cadre d'un contrat. C'est ce que nous expose, par exemple, Anis, un homme de 19 ans de nationalité française qui est accompagné dans le cadre du Logement d'abord après avoir vécu chez différents amis et avoir passé quelques nuits dehors au cours de la dernière année.

Enquêteur : Et en gros, Lucie t'a expliqué un peu les conditions ? Combien de temps ça dure ? Qu'est-ce qu'il y a à faire ? Ou qu'est-ce qui...

Anis : Elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas me dire combien de temps déterminé. Elle m'a dit qu'ils pourraient m'aider pour un an. Un an, c'était le contrat justement du fait que je suis rentré dans cette association. Le contrat, c'est qu'elle a un an pour me trouver le logement et tous les 15 jours, tous les mois, je crois qu'il y a une liste de logements, je crois, qui est disponible, qui permet que je puisse choisir l'appartement où je vais habiter là, ou pas. Et c'est cool. Voilà ! Elle a déjà commencé à parler à des bailleurs sociaux, c'est cool ! Et là, on va visiter un appartement lundi.

Cette durée initiale du suivi peut éventuellement être amenée à évoluer au fil du temps. Ainsi,

certaines personnes que nous avons interrogées nous expliquent que la durée qui leur a été présentée au démarrage de l'accompagnement peut être prolongée en cas de besoin. Tel est, par exemple, le cas de Radu, un homme de 34 ans de nationalité roumaine. Il est accompagné depuis quelques mois lorsque nous le rencontrons, en présence d'un interprète. Il nous indique que la prolongation dépend de lui.

Enquêteur : Vous m'avez dit que vous avez signé un contrat, ça doit durer un an ?

Radu : Un an, oui.

Enquêteur : Est-ce qu'après ça peut durer plus longtemps ou pas ?

Radu : Après elle me dit comme je veux moi.

Enquêteur : C'est comme vous vous voulez ?

Radu : Ouais.

Interprète : S'il veut, il peut continuer, sinon...

Enquêteur : Donc c'est vous qui choisissez.

Interprète : Ouais.

Pour Radu, l'éventuelle prolongation de la prise en charge dépendrait de son choix de continuer ou non. D'autres enquêtés expriment des propos proches, mais insistent davantage sur le fait que le renouvellement de l'accompagnement se réalisera s'ils en ont encore « *besoin* ». Pour eux, le fait de composer avec une durée prévisionnelle ne pose pas de problème. Ils en sont informés et ont compris que si cette durée initiale n'était pas suffisante, elle serait prolongée. C'est ce qu'exprime Mathilde, que nous avons croisée au cours des pages précédentes. Elle a accédé à son logement quelques jours avant que nous la rencontrions pour la première fois, trois mois après son entrée dans un dispositif Logement d'abord. Dans son cas, comme pour d'autres, la durée prévisionnelle annoncée – de six mois en l'occurrence – ne semble pas poser de problème puisque l'accès à un logement à soi se réalise dans un délai relativement court. Elle nous précise comment elle envisage la suite de l'accompagnement.

Mathilde : Pour l'instant, en fait, voilà, ce sont des contrats qui sont renouvelables, c'est de l'accompagnement vers et dans le logement donc, pour tout ce qui est recherche d'appartements, donc ça, maintenant, cette partie, elle est faite, donc ça a duré trois mois. Et maintenant, ça va être un accompagnement pour tout ce qui est poser les... Enfin, faire là, par exemple, l'ouverture des compteurs, pour

les loyers, voir pour mettre en place tout ce qui est prélèvements directs ou pas, pour tout ce qui est... Pour les factures, etc. Et en fait, c'est tant que moi je ressens le besoin d'avoir quelqu'un qui m'accompagne parce que je ne sais pas faire du tout, tout ça, tant que je ressens le besoin d'avoir quelqu'un qui m'accompagne pour tout ça, si j'ai une question, s'il y a un truc qui ne se passe pas bien ou quoi que ce soit, du coup, elle, elle est là. Et voilà, c'est marqué [*elle montre le document qu'elle a signé*] : « Première demande, premier renouvellement, deuxième renouvellement ». Donc, c'est renouvelable trois fois. Donc du coup, ouais, c'est si dans six mois... Enfin là encore, dans trois mois, j'ai encore besoin, je me dis que j'ai encore besoin d'elle, on renouvelle le contrat et si, au milieu de ces deuxièmes six mois ou même avant la fin des premiers six mois, si je me dis : « Ben, c'est bon, j'ai plus besoin », on arrête, on fait une rupture de contrat et comme ça, elle peut s'occuper d'une autre personne et moi, normalement, tout se passe bien.

Comme le développe Mathilde, si elle a « encore besoin » de l'appui de son intervenante au terme de la période définie initialement, alors, le contrat sera renouvelé. En revanche, si elle n'en a « plus besoin », le contrat s'arrêtera ou pourra être rompu. Mathilde sous-entend que c'est elle qui a la main sur la durée d'accompagnement. Elle n'envisage pas une situation dans laquelle elle aurait besoin que le suivi se prolonge alors que la travailleuse sociale jugerait que ce n'est plus nécessaire ; ou l'inverse. Le possible renouvellement anticipé par Mathilde s'est effectivement réalisé pour Aminata, âgée de 43 ans et originaire de Mauritanie. Elle est arrivée en France il y a quelques années pour rejoindre son mari, plus âgé qu'elle, et qui y était installé depuis plusieurs années. Quelques mois seulement après son arrivée, son mari décède. Aminata est accueillie chez une cousine éloignée qui l'héberge. Comme pour d'autres personnes que nous avons interrogées, son accompagnement initial s'est déroulé pendant la période Covid-19. En raison de la crise sanitaire, il a été prolongé de quelques mois. Un autre renouvellement est possible si besoin. C'est ce qu'elle nous explique, en présence de sa cousine qui fait office d'interprète pour ses démarches administratives et aussi à l'occasion de l'entretien qu'elle nous accorde.

Enquêteur : Est-ce que, plus précisément, vous pourriez m'expliquer en quoi ça consiste ce que fait Gabrielle Bertin ? Concrètement,

là, vous m'avez expliqué, elle accompagne dans les démarches, elle fait les papiers, etc. Mais combien de temps ça va durer ? Elle a expliqué ça ? Combien de temps ça dure ? Ce qui est prévu par la suite ? Enfin, comment elle a présenté les choses ?

Cousine d'Aminata : Si, elle nous a dit, je crois, que c'est six mois. Je dirais que c'est six mois, mais après, quand les six mois sont terminés, mais en fait, ils nous ont suivis encore parce que comme il y a eu le confinement, il y avait un arrêt. Du coup, il y a eu le suivi qui a été arrêté et, du coup, ça se déclenche après. Et s'il faut rajouter du temps encore, je pense que c'est avec l'assistante sociale qui fait des démarches pour qu'elle continue encore parce qu'elle a besoin encore de cette aide-là.

Enquêteur : D'accord ! Parce que là, l'idée, c'est que cet accompagnement-là, il sert, à la fois, donc pour les démarches, trouver un logement, etc. Mais il se poursuit après qu'on a trouvé le logement ?

Cousine d'Aminata : Qu'est-ce qu'elle m'a dit la dernière fois, l'assistante sociale ? Si, si, elle nous a expliqué que... L'assistante sociale nous a expliqué qu'elle vient... En fait, elle disait que l'assistante sociale, quand elle a eu son appartement, lui, il disait que le temps, ça va finir bientôt, mais lui, il va faire une demande pour qu'il continue encore à la suivre parce que, elle, elle a du mal en français. Comme ça, pour certaines démarches, l'aider encore pour avancer sur certaines choses.

Dans le cas de Aminata, la professionnelle qui la suit a fait une demande pour renouveler l'accompagnement au vu des démarches qui sont encore à réaliser bien qu'elle dispose aujourd'hui de son logement. Elle est accompagnée depuis plus de huit mois lorsque cet entretien a lieu et le renouvellement s'engagera effectivement quelques semaines plus tard. Ici, l'accompagnement est renouvelé à la demande de l'intervenante sociale qui estime que les difficultés en français de Aminata nécessitent que le suivi soit prolongé. Si cette dernière semble d'accord avec cette prolongation, ce n'est pas elle qui en a formulé la demande. Alors que pour Mathilde la perspective d'un renouvellement de l'accompagnement se joue dans le cadre d'une relation symétrisée avec son intervenante, où l'affirmation de ses besoins primerait, le cas de Aminata montre le maintien d'un cadre asymétrique où la travailleuse sociale

prend la décision (Gardella, 2017).

Certaines situations soulignent un peu plus le caractère asymétrique de la décision concernant un possible renouvellement du suivi. Afin d'illustrer cela, intéressons-nous dans un premier temps à Christophe. Son propos montre que, dans certains cas, la prolongation de l'accompagnement semble liée à des critères plus incertains ne se résumant ni à la volonté ni au besoin. Cet homme de 47 ans, de nationalité française, habite dans son camion depuis plusieurs années lorsque nous le rencontrons pour la première fois. Son accompagnement vient alors à peine de s'engager. Il nous raconte ce qui lui a été présenté lors de l'échange qui s'est tenu quelques jours auparavant avec la personne qui l'accompagne.

Enquêteur : Est-ce qu'on vous a donné des délais ? Est-ce qu'on vous a dit qu'il y avait des choses à faire ? Est-ce qu'il y a une durée ?

Christophe : Oui. Alors en fait, si vous voulez, j'ai un accompagnement, au départ, pour six mois. Et après, au bout de six mois, ce sera peut-être renouvelé, on ne sait pas, par l'association. Là, elle me donne des rendez-vous assez régulièrement. [...] Là, on a eu rendez-vous la semaine dernière. Et là, j'ai rendez-vous, de nouveau, demain avec [l'association], demain après-midi.

Enquêteur : OK ! Donc, c'est une fois par semaine grosso modo ?

Christophe : Voilà, à peu près. Normalement, c'était tous les quinze jours. Mais comme moi, elle a voulu me revoir un petit peu avant donc elle m'a redonné rendez-vous demain, mais... [...]. Donc, j'ai un petit contrat chez eux pour six mois, en fait. Et après, on verra par la suite.

Le contrat sera « *peut-être* » renouvelé au terme des six mois, Christophe ne « *sait pas* ». Cette incertitude sur l'éventuelle prolongation de la période d'accompagnement initiale ne semble pas être une source de préoccupation pour lui. Dans d'autres cas, le renouvellement potentiel de l'accompagnement et ses conditions semblent susciter davantage de questionnements et d'appréhensions. C'est ce que nous exprimons Norbert et Joëlle, que nous avons déjà évoqués dans les pages précédentes. Pour eux, l'éventuelle prolongation du suivi demeure hypothétique et ils décrivent le flou sur la possibilité d'aller au-delà de la durée d'accompagnement d'un an qui leur a été annoncée.

Enquêteur : Pour moi, ce qui est important, c'est vraiment de bien comprendre comment vous êtes entrés en relation avec [l'association qui vous accompagne aujourd'hui] et puis, à ce moment-là, quand vous les avez rencontrés, comment ça vous a été présenté ? Quand vous êtes arrivés, donc on vous a dit : « Il y a une mesure d'accompagnement qui est possible par [l'association] ». Qu'est-ce que vous a dit Grégoire ? Il vous a dit en quoi ça consiste finalement ? Comment il vous a présenté les choses ?

Norbert : Oui, il nous a fait signer un contrat.

Joëlle : D'une année.

Norbert : Dans le contrat, il a dit qu'on...

Joëlle : Qu'on va nous accompagner pour le logement...

Norbert : L'hébergement. Que, en général... Hein ? Les termes, c'est quoi ? À part hébergement...

Joëlle : Accompagnement.

Norbert : Accompagnement général, on peut dire.

Enquêteur : Global ? C'est ça ?

Norbert : Ah ! Global, effectivement.

[...]

Enquêteur : OK. Vous disiez tout à l'heure que vous avez signé un contrat d'un an.

Norbert : Oui.

Enquêteur : Au départ, donc ça veut dire que ça dure un an et que ça s'arrête ? Comment ça se passe ?

Joëlle : Je ne sais pas.

Norbert : Grégoire nous a expliqué qu'ils vont nous accompagner jusqu'à une année. Après, ils vont évaluer qu'est-ce que j'ai fait parce qu'ils ne peuvent pas nous laisser dans la rue. Par exemple, comme moi, je me débats, ils m'ont aidé à chercher par-ci, par-là, mais ça n'a pas encore donné. Peut-être après une année, ils vont évaluer si on ne réussit pas, allez, on verra s'il faut continuer et renouveler le contrat, ou pas.

Le cas de Joëlle et Norbert permet de mettre en exergue l'incertitude qui règne sur la possibilité de prolonger l'accompagnement, mais surtout l'opacité des critères qui pourront présider à cette décision. La formule employée par Norbert – « *ils vont évaluer qu'est-ce que j'ai fait parce qu'ils ne peuvent pas nous laisser dans la rue* » – résume en quelque sorte les ingrédients qui, selon lui, seront pris en considération dans la décision de prolonger ou non ce suivi : d'un côté, les actions accomplies par le ménage ; de l'autre la résolution de leur situation de privation de logement. S'il précise « *qu'ils ne peuvent pas [les] laisser dans la rue* », l'engagement individuel dans des démarches est, selon Norbert, l'un des critères pris en compte pour évaluer la possibilité d'un renouvellement. La démonstration de son implication est pour lui un élément intimement lié à la possibilité de prolonger l'accompagnement. Alors que dans le cas de Mathilde apparaissait une forme de symétrie dans la relation d'accompagnement, qu'elle affirmait pouvoir exprimer son choix, le discours de Norbert met en exergue une relation asymétrique où l'hypothétique renouvellement de son suivi dépendra de la démonstration de son implication à son intervenant.

Dans le cadre du Logement d'abord, les personnes ne sont pas toujours informées de façon claire du temps que va durer l'accompagnement. Dans certains cas, elles ne savent pas du tout quelle en est la durée ou celle-ci ne semble pas limitée dans le temps. Mais, plus généralement, deux tendances s'observent. Premièrement, la durée de l'accompagnement n'est pas déterminée. Cela ne signifie pas qu'il est illimité, mais que sa fin n'est pas précisée *a priori*. Celle-ci est alors liée à la réalisation des objectifs qui ont été fixés dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord, en premier lieu desquels, l'accès à un logement à soi. Deuxièmement, les suivis Logement d'abord font l'objet d'une durée déterminée, généralement inscrite au sein d'un contrat, et qui est annoncée dès le départ de l'accompagnement. Cette durée initiale peut éventuellement être prolongée par le biais d'un renouvellement de la mesure d'accompagnement, selon des critères qui ne sont pas toujours explicites pour les personnes que nous avons interrogées.

De façon générale, ces différentes pratiques ont pour point commun de s'inscrire dans un temps circonscrit. L'accompagnement Logement d'abord a donc un début, mais également une fin. L'enquête permet de montrer que la durée limitée de la prise en charge, si elle semble globalement s'accorder avec les « besoins » des personnes, n'est pas maîtrisée ou décidée par ces dernières. Le fait d'arrêter l'accompagnement ou son éventuel renouvellement s'opère de façon asymétrique, l'intervenante Logement d'abord étant considérée comme celle qui a la main sur cette décision. En lien avec ce constat, nous observons ainsi que pour certaines personnes, la limitation de la prise en charge peut susciter des craintes et des appréhensions sur (les conditions de) la fin de l'accompagnement Logement d'abord.

Clôture et étiolement : expériences de la fin de l'accompagnement

Après avoir évoqué la durée de l'accompagnement, intéressons-nous maintenant à sa fin et à ce que nous en disent les enquêtés. Nous pouvons observer deux tendances. Une première se traduit par des *modalités de clôture* qui permettent aux personnes d'être informées, clairement, que le suivi a pris fin à telle date ou à tel moment. La clôture constitue une nouvelle occasion d'observer la nature symétrique ou asymétrique de la relation d'accompagnement. Une seconde tendance révèle un *étiolement* de l'accompagnement. Le terme du suivi n'est pas explicitement formulé, les personnes ne savent plus si elles peuvent encore solliciter les professionnelles avec qui les échanges se sont progressivement espacés. Quel que soit le cas de figure, ces situations sont vécues différemment. Pour certaines personnes, l'arrêt de l'accompagnement vient marquer la fin d'une période qui leur a permis de résoudre la situation de privation de logement (ou de risque de le perdre) dans laquelle elles se trouvaient initialement. Pour d'autres, cette transition est plus éprouvante. C'est en particulier le cas pour les personnes qui ne savent pas si elles sont encore suivies dans le cadre du Logement d'abord, mais également pour certaines que la fin de l'accompagnement insécurise.

Pour certaines personnes la fin de l'accompagnement ne semble pas poser de difficulté particulière. C'est le cas de la plupart des personnes que nous avons rencontrées. Après une période d'accompagnement qui leur a permis d'accéder ou de se maintenir dans un logement, elles sont désormais tournées vers d'autres enjeux. C'est, par exemple, ce que nous signalent certaines d'entre elles lorsque nous les recontactons, quelques mois après le premier entretien, et qu'elles déclinent notre invitation, car elles souhaitent désormais « *passer à autre chose* ». C'est le cas de Stéphane, 42 ans, que nous avons rencontré en début d'année 2020 alors qu'il était accompagné par un dispositif Logement d'abord depuis quelques mois et qu'il avait obtenu un logement depuis peu. À la fin de notre premier entretien, nous avons convenu de nous revoir ultérieurement pour un deuxième échange. Après quelques tentatives infructueuses pour convenir d'un nouvel entretien, nous lui envoyons un SMS pour lui demander s'il souhaite poursuivre l'enquête. Il nous répond quelques jours plus tard, par SMS également : « *Bonjour, non merci j'ai plus envie de parler de moi, ma vie*

repréprend normalement et cela me va très bien. Bonne journée ». À l'image de Stéphane, d'autres personnes nous expliquent ne plus avoir l'envie ou le temps de répondre à nos questions. Tel est le cas de Florin, que nous avons croisé dans les pages précédentes. Lors de notre dernier échange téléphonique, il nous explique qu'il travaille désormais comme chauffeur-livreur, qu'il n'a « *plus le temps* » et qu'il est « *passé à autre chose* ».

Pour ces personnes, la période d'accompagnement Logement d'abord a pu constituer une étape permettant de remédier à différentes difficultés, et en particulier à la privation de logement ou au risque de le perdre. C'est ce que nous décrit Anis, que nous avons croisé au cours des pages précédentes, et pour qui l'accompagnement Logement d'abord vient de s'achever lorsque nous le voyons pour un deuxième entretien.

Enquêteur : Et par rapport à ça justement, [l'association], elle continue de t'accompagner là ?

Anis : Ben là c'est fini.

Enquêteur : Ça s'est terminé quand ?

Anis : Ça s'est terminé jeudi.

Enquêteur : Ah oui, juste là aussi ?

Anis : Oui. [...] Ça s'est fini jeudi et ça s'est fini parce qu'en fait, vu que j'ai un chien, on a fait une nouvelle demande de logement social, mais ce n'est pas pour dire que je suis pressé, j'ai déjà un appartement, pour faire une demande de logement social classique. Parce qu'avec eux, on avait une demande de logement social spécialisé pour accélérer, mais on en a fait une classique comme si je m'inscrivais je sais plus où, et là c'est pour demander un appartement avec un grand balcon pour le chien ou un rez-de-chaussée avec un terrain jardin, ou une petite terrasse quoi.

[...]

Enquêteur : Comment ça s'est passé ? Parce que finalement, moi quand je t'ai vu, ça venait de commencer l'accompagnement avec [l'association].

Anis : Ouais ça venait de commencer.

Enquêteur : Donc là, juste après t'as eu ton logement, donc finalement c'est allé super vite, et après vous avez fait quoi ? Qu'est-ce qu'elle t'a aidé à faire Lucie ?

Anis : Ce qui m'a aidé, c'est m'accompagner dans

l'ouverture d'électricité, elle m'a aidé à prendre des coups de fil parce que je ne savais pas faire comme démarches et tout je connaissais pas du tout, du coup elle m'a aidé à trouver le numéro de compteur de l'eau, déjà marquer ce qu'il avait comme, utilisé l'électricité, il y a des kilowattheures déjà utilisés, du coup voilà on avait marqué, on a ouvert. Elle m'a aidé aussi à aller à Emmaüs et tout, elle m'a ramené des meubles. [...] Elle m'a aidé à ça... après elle m'a fait quelques accompagnements, par exemple j'avais une amende, et je ne savais pas comment lui dire je dois payer 50€ par mois, parce que c'était une amende de masque que j'avais... non, couvre-feu pardon, je n'avais pas respecté, elle était majorée, parce que j'étais au CCAS, alors que j'étais chez mon appartement et j'ai pas eu le temps de retourner, du coup ça s'est majoré. Donc elle m'a aidé et du coup, voilà tout ça. Elle m'a aidé un petit peu de partout.

Après avoir été accompagné pendant un an par une association, la fin de ce suivi intervient comme une forme d'évidence pour Anis puisqu'il a désormais son logement et que différentes démarches prévues ont été accomplies. Pourtant, il envisage déjà de changer de logement. Comme il l'explique, il a obtenu un appartement de façon prioritaire, mais celui-ci ne lui convient pas tout à fait. Cette nouvelle démarche, amorcée avec son intervenante Logement d'abord, se poursuivra avec l'assistance sociale de secteur qui le suit désormais. La prise en charge de Anis s'est clôturée de manière claire et explicite à l'occasion de la réalisation de cette demande et du passage de relais avec sa nouvelle assistante sociale³⁹. Elle s'est opérée d'un commun accord, de façon symétrique, pourrait-on dire.

Dans d'autres cas, la clôture de l'accompagnement s'impose aux personnes qui peuvent la vivre comme une épreuve. Tel est, par exemple, le cas de Jérémie. Nous l'avons croisé dans la section précédente. Il nous avait alors expliqué comment il avait cessé de payer son loyer pour interpellier le bailleur social des troubles qu'il vivait dans son logement, en particulier la présence de cafards. Lors du second entretien, il nous précise comment la prise en charge s'est arrêtée dès lors qu'il a emménagé dans son nouvel appartement.

Enquêteur : Tu m'as dit dès que finalement, elle a aidé à trouver l'appart, une fois que t'as eu l'appart, fini. Ça, il y a eu un temps de bilan, de fin avec elle pour... ?

Jérémie : Non même pas. Je l'ai eue au téléphone, elle m'a dit : « C'est bon, vous êtes installé ? ». J'ai dit : « Ouais ». Elle m'a dit : « C'est bon, je peux fermer le dossier ». Direct ça s'est fini j'ai plus eu de nouvelles du jour au lendemain. L'assistante sociale, 48 heures après elle m'a appelé, Élise Buisson, pour me dire qu'elle clôturait le dossier, et qu'il y a plus de suivi en fait.

Enquêteur : Et ça, c'était le deal de départ avec Élise Buisson ? Parce qu'il y avait une durée au départ, quand tu m'en avais parlé, tu m'avais dit que ça dure un certain temps, etc.

Jérémie : Ouais, ouais. Mais justement en fait, du moment où après ils te donnent l'appartement, t'es plus prioritaire. Du coup après, même s'il te plait ou il ne te plait pas, ou tu t'aperçois par exemple comme moi, les soucis que j'ai eus comme je te dis les cafards, les machins, il faut que tu attendes trois ans, ils peuvent dans la loi te faire attendre trois ans avant de te redonner un appart. Du coup, une fois qu'ils t'en ont donné un à toi, c'est bon, ils ont fait leur job quoi. Mais bon c'est déjà pas mal. Non, moi à la base, j'étais allé les voir pour ça et pour un dossier de surendettement aussi.

Jérémie décrit comment l'accès à son appartement a conduit à la fin du suivi « *du jour au lendemain* ». S'il précise que ce dernier aurait pu lui être utile pour résoudre certaines difficultés liées à ce logement, qu'il a finalement résolues par ses propres moyens, il estime que le contrat a néanmoins été honoré puisque ses attentes initiales ont été satisfaites. Dans d'autres cas, l'asymétrie qui s'affirme ou se réaffirme lors de l'annonce de la fin de l'accompagnement peut être plus éprouvante.

C'est ce que nous raconte Teresa, une femme de 65 ans originaire d'Angola, pour qui la fin abrupte de l'accompagnement après son installation dans le logement a été vécue de façon plus douloureuse. Arrivée en France il y a un peu plus d'une dizaine d'années, elle n'a jamais été à la rue, mais a enchaîné les séjours en foyers d'urgence et est

39 Le dépôt de cette demande de logement social et le passage de relais avec la nouvelle assistante sociale peuvent s'envisager comme une « cérémonie » de clôture, au sens que donne à ce terme Erving Goffman dans son analyse de l'ordre de l'interaction : « Des cérémonies mineures sont susceptibles d'être accomplies pour marquer la fin de l'engagement ou l'entrée et la sortie des différents participants [...]. Ces cérémonies [...] confèrent une sorte de clôture rituelle à l'activité mutuelle soutenue pendant la rencontre » (Goffman, 2013, p. 86).

hébergée par une association dans un logement partagé par plusieurs ménages au moment où s'engage son accompagnement Logement d'abord. Lorsque nous l'avons rencontrée pour la première fois, en janvier 2020, le suivi avait débuté depuis trois mois. Elle a accédé à un logement entre les deux premiers confinements liés à la crise sanitaire, en octobre 2020. Son entrée dans le logement a également signé la fin de la prise en charge. Lorsque nous la retrouvons chez elle pour un deuxième entretien, elle revient sur cette épreuve. Alors qu'elle avait noué une relation de confiance avec son intervenante Logement d'abord, celle-ci a quitté son poste et le suivi a été repris, juste avant l'obtention du logement, par une personne que Teresa ne connaissait pas. Une fois l'emménagement effectué, cette nouvelle interlocutrice l'a mise en lien avec le service social de secteur et lui a indiqué que l'accompagnement était désormais terminé. Teresa nous fait part de son incompréhension quant à cet arrêt soudain de la prise en charge alors qu'il restait, selon elle, encore beaucoup de « choses à faire ». Teresa estime qu'elle avait notamment besoin d'aide pour aménager le logement, pour comprendre comment gérer la chaudière ou encore pour utiliser l'interphone de cet appartement. Le déroulement de notre entrevue donne d'ailleurs à voir certaines des difficultés pratiques qu'elle rencontre. Lors de notre prise de contact par téléphone, Teresa nous demande de l'appeler lorsque nous serons au pied de son immeuble pour qu'elle vienne nous ouvrir. Lors de l'entretien, nous lui demandons si son interphone est en panne. Elle nous répond qu'il « est cassé » et nous le montre. Il s'agit d'un visiophone moderne, permettant même d'enregistrer les vidéos des personnes qui ont sonné en son absence. Il fonctionne parfaitement, mais elle ne comprend pas comment l'utiliser, personne ne le lui a expliqué. Teresa s'en accommode, puisqu'elle ne reçoit pas de visite. La dernière personne qui est venue la voir est l'intervenante Logement d'abord pour lui signifier la fin de l'accompagnement. Nous sommes ses premiers visiteurs depuis sept mois. Plus tard au cours de l'entretien, elle indique que son réfrigérateur et son lave-linge ne sont pas installés correctement dans la cuisine, mais qu'elle ne peut les déplacer seule. Nous lui proposons alors un « coup de main », qu'elle accepte. Cette situation, à première vue anecdotique, permet de souligner comment certaines personnes peuvent avoir encore besoin d'un accompagnement à domicile, notamment pour soutenir l'accomplissement d'actions qui ne pourront être réalisées par les

services dits de « droit commun ». D'ailleurs, dès le premier entretien, Teresa craignait que la durée du suivi ne soit pas suffisante.

Enquêteur : L'accompagnement avec Fanny, ça va durer combien de temps ? Vous savez c'est pour combien de temps ?

Teresa : Moi, j'ai demandé et la personne que j'ai parlé, six mois. Moi, je dis que six mois, c'est beaucoup... Euh non, plutôt, c'est pas...

Enquêteur : C'est trop peu, ce n'est pas assez ?

Teresa : Oui, c'est trop peu.

Enquêteur : Ce n'est pas suffisant, vous voulez plus ?

Teresa : Je voulais plus, un an.

Dès ce premier entretien, Teresa nous faisait part de son inquiétude. Si elle ne l'exprime pas de façon explicite, elle met en parallèle, au fil de nos échanges, cet accompagnement provisoire avec son expérience passée, émaillée de séjours épisodiques dans des foyers d'urgence et donc de différentes ruptures. La situation qu'elle nous présente à l'occasion de notre deuxième entrevue semble ainsi confirmer ses craintes. La fin de la prise en charge constitue pour elle une nouvelle rupture qui la place dans une situation de fragilité. D'ailleurs, lorsque nous lui demandons si elle a tenté de recontacter la dernière personne qui la suivait dans le cadre du Logement d'abord, elle nous explique que cette dernière lui a clairement signifié que maintenant que l'accompagnement était terminé, il fallait désormais qu'elle fasse appel à son assistante sociale de secteur. Teresa ne l'a donc jamais resollicitée.

Dans le cas de Teresa, la clôture de l'accompagnement est décidée de façon unilatérale par l'intervenante Logement d'abord. Celle-ci est clairement affirmée, elle fait l'objet d'une information claire qui s'accompagne d'une consigne : faire désormais appel aux services sociaux de secteur. Au contraire, pour d'autres personnes, l'arrêt de la prise en charge ne fait pas l'objet d'une clôture, mais s'apparente davantage à une forme d'étiollement. Dans ces cas-là, il n'y a pas d'affirmation explicite d'une fin d'accompagnement par les intervenantes Logement d'abord, mais une incertitude plane sur la continuité ou non de celui-ci. Et quelques personnes nous affirment ainsi ne pas savoir si le suivi est encore actif.

Dans certaines situations, l'incertitude sur la persistance du suivi s'explique par une modification progressive ou subite des relations avec les équipes

d'accompagnement Logement d'abord. C'est ce que donne à comprendre l'expérience de Manon, que nous avons croisée dans la section précédente. Rappelons-nous, la présence de punaises de lit et de cafards l'avait conduite à interpeller, régulièrement, les professionnelles du dispositif Logement d'abord qui l'accompagne afin qu'elles signalent ces troubles aux bailleurs. Faute de réponse satisfaisante, elle avait cherché un nouveau logement en consultant les annonces sur Le Bon Coin. Elle avait informé les intervenantes sociales de ses démarches une fois qu'elle avait trouvé une collocation dans une maison. Lorsque nous la contactons pour organiser cet entretien, elle nous indique ne plus être suivie par le dispositif Logement d'abord depuis son déménagement. Lors de nos échanges, nous constatons que la fin du suivi n'a en réalité jamais été actée. Les propos de Manon nous permettent de comprendre que c'est le changement des relations avec les intervenantes, à la suite de son déménagement, qui l'a conduite à déduire que l'accompagnement s'était terminé.

Enquêteur : Ça veut dire que vous avez quitté le logement. Et qu'est-ce qui fait que vous avez arrêté avec [l'association] ?

Manon : Ben parce que je voulais quelque chose tout de suite et... Enfin, en gros, elles m'avaient dit que je pouvais demander un autre logement social, faire une autre demande autre part, etc. Mais je savais que ça allait prendre du temps et je ne pouvais plus rester dans cet appartement, en fait. J'étais trop mal, clairement.

Enquêteur : D'accord. Mais elles, si vous quittez votre logement, elles ne pouvaient pas continuer à vous accompagner ?

Manon : Ben si, je crois qu'on est censé continuer, mais, bon, je n'ai pas de nouvelles. Enfin, les seules nouvelles que j'ai, c'est quand on m'envoie un message pour me dire le loyer que je dois. Mais comme, du coup, j'ai déjà payé le loyer donc là, en soi, je n'ai pas de nouvelles, du coup, depuis.

Enquêteur : D'accord ! Mais donc, ça veut dire que vous êtes encore avec elles ? Ou plus avec elles, du coup ? Je ne comprends pas.

Manon : Je n'ai pas trop compris non plus. Moi, j'ai demandé à être encore un peu suivie pour certaines démarches, mais elles m'ont dit : « On verra, on va voir ». Du coup, après, elles m'ont dit que oui, mais en gros, du coup, je pense que c'est moi qui dois les contacter pour leur poser

les questions que j'ai besoin quand j'ai des questions, par exemple.

Enquêteur : OK. Mais elles, elles ne viennent plus vers vous comme avant ?

Manon : Non.

Enquêteur : Ouais, d'accord. Donc, vous en déduisez, en fait, que, a priori, ça s'est arrêté plus ou moins, c'est ça ?

Manon : Oui, oui.

Lorsqu'elle était encore dans son logement, Manon était en contact régulier avec les intervenantes Logement d'abord. Comme elle le décrit, elle était en lien avec elles toutes les semaines, notamment pour leur faire part des difficultés rencontrées dans son logement. Depuis son départ du logement, elle n'a pratiquement plus de nouvelles de la part des membres de l'équipe. Manon avait besoin de trouver une nouvelle solution de logement en urgence, ce que ne pouvait pas lui permettre le dispositif Logement d'abord, selon elle. Pour autant, elle avait fait part à l'équipe de son souhait de poursuivre « encore un peu » l'accompagnement pour être aidée dans certaines démarches. Son départ du logement marque alors une transformation notable dans les relations qu'elle avait avec les intervenantes. Alors qu'auparavant, l'équipe prenait contact régulièrement avec elle, c'est désormais à elle de les solliciter pour leur « poser les questions » quand elle en a « besoin ».

Mais à quel moment solliciter les professionnelles lorsque le doute persiste quant à la continuité de la prise en charge ? C'est la question que soulève notre second entretien avec Salma, comorienne, âgée de 42 ans. Nous l'avons rencontrée une première fois en septembre 2020, alors que son suivi par une équipe pluridisciplinaire Logement d'abord avait démarré il y a peu. Lors du second entretien, en mars 2022, le flou qui environne la persistance de l'accompagnement est rapidement évoqué. Salma nous explique que les relations avec les intervenantes du dispositif Logement d'abord sont devenues épisodiques. Lors de la dernière interaction, datant d'il y a « deux ou trois mois », l'une des professionnelles de l'équipe a conclu l'échange en la prévenant : « Si t'as besoin, appelle-moi », nous raconte-t-elle. Mais, alors qu'elle a rencontré des « problèmes » au cours des derniers mois, elle n'a pas osé les « déranger ». Elle a tenté d'y faire face par ses propres moyens. Elle nous détaille les difficultés administratives auxquelles elle est encore confrontée.

Enquêteur : C'est quoi les problèmes ?

Salma : J'ai, comment je peux expliquer, je n'ai pas les APL parce que, ça fait deux mois, c'est moi qui paye toute seule la maison, mais ce n'est pas, je pense que peut-être ça va revenir normal. Parce que j'ai déclaré pas bien le... tu comprends ? Après, il m'a envoyé une lettre comme quoi trop perçu. Il m'a payé 320 au lieu de 237, et normal j'ai remboursé de 83 €, mais là il reste que je déclare, je ne sais pas comment, comment déclarer le truc et ça bloquait le dossier.

Enquêteur : Mais du coup, Caroline, maintenant il n'y a plus de... ?

Salma : Bon, Caroline elle m'a appelée il n'y a pas longtemps, deux mois, trois mois, elle m'a dit : « Salma, si t'as besoin, appelle moi ». Mais je n'ai pas dérangé, je n'ai pas appelé Caroline, j'ai fait tout le... tu vois, parce que j'ai une personne qui m'accompagne pour chercher du travail, il s'appelle Michel. Après, j'étais allée là-bas, c'est lui il m'a dit normalement de payer les 83, mais j'ai fait une lettre, j'ai envoyé à... j'ai reçu que la Directrice a accordé la dette, effacée, mais j'ai déjà payée. Tu vois j'ai payé les 83. Mais la lettre, c'est bon, il m'a dit, mais j'ai déjà payé. Le problème c'est que j'ai besoin d'une assistante sociale, dans tous les cas. Parce que j'ai le dossier de ma fille qui est aux Comores, et j'ai fait le regroupement familial, et il faut avoir quelqu'un pour m'aider, pour m'accompagner si le problème comme... j'ai reçu, t'as vu comme j'ai fini le contrat [dans l'association qui l'employait] le 16 septembre. Et la maison, parce que là j'étais allée au chômage, et Pôle Emploi ils ont retardé de payer. Après, comme la maison ils sont passés dans mon compte, ils n'ont pas, je ne savais pas qu'il faut appeler et dire que... je ne savais pas. Et j'ai reçu l'électricité, [le fournisseur d'électricité], ils ont passé, ils n'ont pas reçu et là il faut que je paye 489 € parce qu'ils ont passé, ils ont pas... alors que j'ai payé en ligne. Oui il faut que je paye 500, presque 500 €.

L'entretien à peine commencé, Salma déroule la liste des problèmes en même temps qu'elle déballe des papiers sur le tapis du salon. Si Salma n'ose pas appeler les travailleuses sociales du dispositif Logement d'abord, c'est qu'elle ne sait pas vraiment si son suivi continue. Elle ne sait donc pas si elle peut toujours légitimement les solliciter. Elle nous restitue certains des éléments qui la conduisent à

penser qu'il faudrait désormais qu'elle se débrouille par elle-même. Ainsi, quelques mois plus tôt, une intervenante lui a signifié qu'au bout d'« *un certain temps* », il faudrait que l'accompagnement s'arrête. Un autre échange avec une professionnelle a semé le doute chez Salma.

Salma : Elle m'a dit, elle trouve que je me débrouille, mais j'ai dit à Caroline que non. Non, non, elle dit : « Dis-moi ce que tu as besoin ». Mais comme je n'ai pas, j'ai dit bon... elle a dit voilà, y a des gens qui ne sait pas, tu vois. Il y a des gens qui est comme ça, ils ne demandent pas à n'importe qui comme... toi tu es venu avec quelque chose, mais moi je...

Concomitamment à cet échange, son intervenante a organisé un rendez-vous avec un service social de secteur pour qu'elle soit désormais accompagnée par une assistante sociale. Finalement, cette démarche n'a pas abouti, car sa situation familiale ne lui permet pas d'y être suivie. Depuis, les discussions avec les intervenantes se sont espacées. Elles lui téléphonent, comme nous le raconte Salma, tous les deux ou trois mois pour prendre des nouvelles : « *Salma ça va ? Comment ça va ? Le travail ?* ». À l'occasion de ces rares prises de contact, Salma ne dit rien des difficultés qu'elle rencontre. Pourtant, celles-ci s'accumulent. Notre visite se présente ainsi comme une occasion de trouver un soutien pour y remédier. Nous essayons de prendre rendez-vous, avec elle, auprès de la Caisse d'allocations familiales ; nous passons de longues minutes au téléphone avec son fournisseur d'énergie pour régler des problèmes concernant ses factures d'électricité. Au terme de l'entretien, elle voudrait notre avis : devrait-elle ressolliciter l'équipe Logement d'abord avec qui elle a maintenant peu de lien ? Nous répondons par l'affirmative. Elle nous demande alors un dernier service. Elle ne voit pas bien et elle voudrait qu'on l'aide à écrire et à envoyer un SMS à l'une des professionnelles de l'association. Nous rédigeons le message avec elle. Salma nous rappelle dix jours plus tard. Elle nous informe qu'elle a revu l'intervenante sociale, elle lui a exposé les difficultés administratives auxquelles elle est confrontée et doit la revoir dans quelques jours pour traiter chaque dossier, l'un après l'autre.

Les situations que décrivent Manon et Salma illustrent les cas où l'accompagnement Logement d'abord ne fait pas l'objet d'une clôture signifiée de façon claire, à l'occasion d'une interaction venant affirmer la fin de façon formelle. Dans leurs cas, l'accompagnement Logement d'abord s'étiole,

entendu dans le sens où il s'affaiblit et semble disparaître. Cela s'incarne en particulier par une transformation, nette pour les personnes, du régime d'interaction avec les équipes Logement d'abord. Les visites à domicile s'espacent ou cessent, les échanges se résument alors généralement à de brefs contacts téléphoniques, conduisant les personnes à ne plus savoir si l'accompagnement Logement d'abord, ayant désormais une nature très différente, est encore en cours ou non. La situation de Salma met ainsi en exergue la façon dont l'incertitude entourant la persistance de l'accompagnement la conduit à ne pas oser solliciter l'équipe Logement d'abord alors que les problèmes auxquelles elle est confrontée s'accumulent. Cependant, à la suite du second entretien, elle décide de reprendre attache avec la professionnelle pour lui partager ses difficultés et lui demander des conseils quant à ses démarches administratives. Ce faisant, elle interroge la possibilité de resolliciter les travailleuses sociales au terme d'un accompagnement (qui semblait) révolu⁴⁰.

Les personnes suivies dans le cadre du Logement d'abord nous décrivent des fins de prise en charge qui peuvent se dérouler de deux façons différentes. Dans certains cas, la fin d'accompagnement fait l'objet de modalités de clôture, qui s'incarnent en particulier par l'affirmation formelle, à l'occasion d'un ultime temps d'échange, de l'arrêt de l'accompagnement. Cet arrêt peut être décidé en concertation entre l'intervenante Logement d'abord et la personne accompagnée. Dans d'autres cas, cette clôture est actée de façon unilatérale par l'intervenante. Elle peut alors être vécue de façon plus ou moins éprouvante. Dans d'autres cas, on n'observe pas de clôture de l'accompagnement, mais plutôt une forme d'étiollement de celui-ci qui conduit les personnes à ne plus savoir si elles sont encore suivies ou non par les équipes Logement d'abord. Dans ces cas-là, aucune information n'est transmise aux personnes pour acter la fin de la prise en charge, mais elles constatent une transformation des relations avec les intervenantes, qui se caractérisent en particulier par une raréfaction voire une disparition des interactions avec elles. Les personnes ne savent alors plus si elles peuvent encore légitimement solliciter les équipes qui les accompagnaient jusqu'alors.

40 Cette sollicitation, à un moment où l'accompagnement semblait terminé, fait écho à des pratiques similaires que nous avons documentées dans le cadre d'une recherche participative sur l'hospitalité des centres d'hébergement. D'anciennes personnes hébergées continuent de solliciter, plusieurs semaines ou plusieurs années après la fin de la prise en charge, des professionnelles de ces structures. Ces sollicitations ne signifient pas une réactivation d'un accompagnement social ; elles s'envisagent plutôt comme un appui ponctuel et réactif. Nous avons inscrit ces observations dans le cadre d'une réflexion sur un « droit durable à la sollicitation » (Uribelarrea et al., 2023).

PARTIE 3 – Les expériences d’habiter au prisme des visites

L’approche Logement d’abord place, au cœur de l’intervention sociale, l’accès au logement et le maintien dans le logement des personnes accompagnées. Ces deux objectifs constituent des critères à l’aune desquels cette politique publique est généralement évaluée. Le nombre de sans-domicile qui accèdent à un logement et le nombre de personnes qui s’y maintiennent, plusieurs mois ou plusieurs années après leur emménagement, représentent des indicateurs de la réussite et de la pertinence de cette approche⁴¹. Sociologiquement, la portée de ces deux critères s’avère pourtant discutable. L’accès ne nous informe en rien de la façon dont les personnes choisissent un logement ou de la qualité des habitats qui leur sont proposés ; de même, le maintien dans le logement ne nous renseigne pas sur les manières de l’occuper, de l’investir et d’y vivre. C’est pourquoi, dans cette partie, nous souhaitons nous délester de ces deux critères pour mieux, en retour, les mettre au travail et les enrichir d’un contenu praxéologique et situé – du point de vue des personnes accompagnées par des dispositifs Logement d’abord.

Pour ce faire, nous proposons de privilégier une réflexion sur les *visites*. Ce terme revient régulièrement dans les entretiens réalisés. Les personnes rencontrées nous décrivent, par exemple, les visites de logements, préalables à l’emménagement, ou les visites des proches à leurs domiciles. Ce terme, nous le saisissons comme un « concept bas seuil » (Belkis et al., 2019, p. 15), c’est-à-dire comme une énigme que l’enquête vise à documenter, avec le plus de précisions possibles. Quels sens recouvrent les visites ? À quelles pratiques renvoient-elles ? Que nous permettent-elles de comprendre de l’expérience du Logement d’abord par ses destinataires ? Pour répondre à de telles questions, notre investigation envisagera les visites de trois manières différentes, qui correspondent aux trois sections de cette partie : les

visites *du* logement ; les visites *dans* le logement ; les visites *hors* du logement.

Les *visites du logement* nous permettront de nous pencher sur l’un des aspects cruciaux des premières semaines voire des premiers mois de l’accompagnement Logement d’abord : la recherche d’un logement à soi. Dans la partie précédente, nous avons montré que l’accès à un logement à soi constitue l’objectif initial de l’accompagnement. Nous montrons, ici, comment les personnes expriment, ou pas, ce qui compte pour elles quant à leur futur lieu de vie et comment s’élaborent leurs choix, entre délibérations et contraintes. Nous reviendrons également sur leurs premières impressions dans les logements. Celles-ci révèlent la prégnance d’une norme de propreté, que la qualité des logements proposés respecte ou transgresse.

Les *visites dans le logement* seront l’occasion de commencer à interroger ce qu’« habiter » (Breviglieri, 1999) veut dire. Nous nous focaliserons sur une forme particulière de visite : l’hébergement de proches chez soi. Nous analyserons ainsi comment le logement à soi peut constituer un hébergement pour les autres et envisagerons, suivant les justifications avancées par les personnes rencontrées, comment cette hospitalité s’inscrit dans le prolongement de leurs expériences d’habitats précaires passées. Nous mettrons en contraste cette modalité d’accueil avec les deux faces de l’isolement dans le logement, une tranquillité vertueuse et une solitude néfaste.

Enfin, les *visites hors du logement* nous donneront la possibilité d’élargir notre description de l’habiter à des espaces extérieurs au logement. Nous porterons notre regard sur des « lieux repères », entendus comme des environnements familiers dans lesquels les personnes prennent plaisir à être et/ou dans lesquels elles trouvent des ressources pour agir ou pour faire face à certaines difficultés auxquelles elles sont confrontées. Dans de rares cas, ces lieux repères sont intégrés dans des dispositifs Logement d’abord. Cependant, pour la plupart des personnes interrogées, ils s’établissent en dehors du giron de l’assistance. Nous analyserons les usages auxquels se prêtent ces environnements.

41 Pour se convaincre de l’importance de ces critères, nous pouvons renvoyer au bilan « Logement d’abord. 4 ans de résultats et de mobilisation territoriale pour les personnes sans domicile », édité par la Dihal, en octobre 2021. Il y est fait mention (p.3), comme premier chiffre clé, du nombre de personnes qui ont accédé à un logement dans le cadre du plan quinquennal Logement d’abord entre 2018 et fin juin 2021 : 280 000. Et à plusieurs reprises dans le rapport, il y est évoqué le maintien dans le logement, notamment dans le cadre d’un focus consacré au dispositif un « Chez soi d’abord » : « Une étude scientifique a confirmé en 2016 que cette stratégie avait une réelle efficacité en permettant un maintien dans leur logement de plus de 85% des personnes [...] » (p.14). (Dihal, 2021).

1. Découvrir son futur logement

L'accompagnement Logement d'abord se centre, au cours des premières semaines, parfois des premiers mois, sur la recherche d'un logement⁴². Les personnes rencontrées nous décrivent, à ce propos, une diversité de pratiques : certaines visitent un ou plusieurs logements, avant de prendre une décision, quand d'autres découvrent leur nouvel habitat lors de leur emménagement. Dans quelle mesure les personnes choisissent-elles leur lieu de vie ? Dans quelles conditions s'expriment ces choix ? Les personnes ont-elles l'opportunité de visiter les logements ? Quels regards portent-elles sur les habitats qu'elles visitent ? En quoi ces visites constituent-elles des appuis pour accepter ou refuser une proposition de logement ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles nous apporterons des réponses dans cette section.

Dans un premier temps, nous nous arrêterons sur l'expression de ce qui compte pour les personnes quant à leurs futurs lieux de vie. Nous analyserons comment elles choisissent leurs logements et interrogerons dans quelle mesure ces choix sont rendus plus ou moins possibles par les dispositifs Logement d'abord qui les accompagnent. Dans un second temps, nous reviendrons sur l'expérience des premières visites et sur les premiers pas des personnes dans leurs futurs logements. Nous montrerons comment ceux-ci révèlent une norme de propreté qui se trouve, selon les situations, confirmée ou transgressée.

L'expression de ce qui compte pour soi⁴³

Revenant sur des travaux sociologiques français consacrés aux « choix résidentiels », Yves Grafmeyer rappelle que ces derniers « ne peuvent pas être réduits à des calculs avantages/coûts portant uniquement sur les caractéristiques du bien logement proprement dit. Arbitrer entre la taille d'un logement, sa localisation, la propriété ou la location, c'est déjà engager du même coup d'autres échelles et d'autres rythmes de la mobilité spatiale, puisque le choix du lieu d'habitat implique une configuration particulière des déplacements quotidiens dans la ville. Et c'est aussi, bien souvent, arbitrer entre des enjeux qui relèvent de plusieurs domaines de l'existence (la vie professionnelle, les liens de famille, les projets éducatifs...). Or, entre

ces différents champs de pratiques, il n'y a guère de « commune mesure » susceptible d'alimenter un calcul d'optimisation *stricto sensu* (Grafmeyer, 2021). L'enjeu de notre analyse ne consiste pas à lister, de manière exhaustive, l'ensemble des raisons qui amènent les personnes à opter pour tel lieu de vie plutôt qu'un autre ou à hiérarchiser les arguments mobilisés. Il s'agit plutôt de comprendre comment elles expriment ce qui compte pour elles quant à leurs futurs logements et d'interroger en quoi cette expression est rendue plus ou moins possible, plus ou moins audible, par les dispositifs Logement d'abord qui les accompagnent.

L'enquête révèle ainsi deux tendances principales lorsqu'on s'intéresse à l'expression du choix du logement : d'une part, celle d'un *choix délibéré*, où les personnes expriment leurs préférences, en discutent éventuellement avec des proches, avant d'accepter ou de refuser un logement au regard de ce qui leur importe ; d'autre part, celle d'un *choix contraint*, où les personnes affirment qu'elles ne peuvent pas refuser la proposition de logement qui leur est formulée, quand bien même elle ne s'accorde pas, ou que partiellement, avec ce qui compte pour elles. Cela ne signifie évidemment pas qu'un choix contraint ne repose pas sur une part de délibération et, inversement, qu'un choix délibéré ne comprend pas des contraintes ; les situations que nous aborderons dans les pages suivantes rendront compte de ces imbrications. Mais, à travers ces formulations et selon la logique compréhensive qui nous guide, nous souhaitons mettre en avant la manière dont les personnes décrivent leurs expériences, les façons qu'elles ont de souligner les délibérations et les réflexions sur lesquelles reposent leurs décisions ou, au contraire, d'insister sur les contraintes et les contextes qui limitent voire empêchent l'expression de leur choix du logement.

Pour commencer, arrêtons-nous sur la situation de Nouredine, de nationalité algérienne, âgé de 51 ans. Il nous indique avoir été « *mis à la rue* » par son « *ex-concubine* ». Sur les conseils d'un ami, il téléphone à la Fondation Abbé Pierre qui l'oriente vers une association de l'agglomération où il vit. Celle-ci, à l'issue de premiers échanges, lui propose un accompagnement dans le cadre d'un dispositif Logement d'abord. En parallèle, il obtient une place d'hébergement à l'hôtel. Il y reste « *pendant deux*

42 Rappelons que lorsque débute l'accompagnement Logement d'abord, certaines personnes sont d'ores et déjà locataires de leurs logements. Le suivi s'inscrit alors dans le cadre de la prévention d'expulsion. Nous y reviendrons.

43 Nous reprenons et enrichissons, ici, des analyses exposées par ailleurs au cours de la recherche. Voir Uribelarrea, Lévy et Bourgois, 2022.

mois et demi ». Durant cette période, il reçoit une première proposition de logement de la part de l'association. Mais, à sa grande surprise, et à l'instar d'autres personnes que nous avons interrogées, il n'est pas autorisé à le visiter avant de donner sa réponse.

Noureddine : On me dit que je ne peux pas le visiter, qu'il faut que je signe comme ça.

Enquêteur : Avant même la visite ?

Noureddine : Oui. « Il n'y a pas de visite », on me dit. Sophie [la travailleuse sociale qui l'accompagne dans le cadre du dispositif Logement d'abord], au téléphone, me dit : « Non, vous ne pouvez pas le visiter ». Je dis : « Ah bon ? Première nouvelle ». Elle me dit : « Oui. Même nous, on est surpris ». Je dis : « Mais imaginez-vous, je signe un papier et je rentre et ce n'est même pas un appartement ». Donc voilà, ça aussi. [...] Donc finalement, je refuse. Je refuse déjà parce que [cette commune], la zone, ça ne m'intéresse pas. [...] Mais quand j'ai su pour cette histoire... déjà, je ne voulais pas y aller parce que [cette commune], ça me faisait un peu trop loin pour mon fils, déjà d'une. Et de deux, sans pouvoir visiter l'appartement, signer et rentrer comme ça, non. Je me suis dit, on ne sait jamais. Donc voilà. Je ne voulais pas tirer dans ce chemin-là, donc finalement, j'ai refusé l'appartement.

Interdit de visiter le logement, Noureddine décline cette proposition qui ne correspond par ailleurs pas à l'emplacement géographique auquel il aspire. Il souhaite rester à proximité du domicile de son ex-compagne chez qui vit son fils. Toujours hébergé à l'hôtel, son séjour approche de la fin. « Donc finalement, on m'a proposé un foyer, si on peut appeler ça un foyer. C'est un centre d'hébergement pour personnes adultes ». Deux jours avant d'intégrer le foyer, il se « désiste » et préfère se « débrouiller » avec ses propres « réseaux ». Grâce à un ami, il trouve un squat dans lequel il s'installe pendant deux mois et demi avant de trouver, dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord qui se poursuit, un appartement qui répond à son principal critère.

Enquêteur : Avec Sophie, comment ça s'est passé ? Pour le logement, concrètement, elle vous a demandé où vous vouliez vivre, dans quel type d'appartement ?

Noureddine : Oui. Elle m'a demandé où je voulais vivre. J'ai dit [nom de la commune] parce

que [...] j'ai certaines connaissances, j'ai mon gamin et j'ai toutes mes démarches ici. Donc je ne me voyais pas aller dans un autre quartier. Après, on ne m'a pas demandé si je voulais un grand appartement ou pas. Non, on ne m'a pas demandé, mais moi, tout ce que je voulais, c'est avoir un appartement. Après, grand ou petit, je m'en foutais complet, du moment que je sorte de cette misère, parce que là, ça n'allait plus. Pour moi, ça n'allait vraiment, mais vraiment plus. Donc voilà, il fallait que je me trouve une situation, un toit.

Enquêteur : Donc vraiment le critère, c'était l'emplacement pour vous qui était important.

Noureddine : C'est ça. Tout à fait. Déjà vis-à-vis de mes démarches, vis-à-vis de mon médecin traitant, les démarches que j'ai faites à [nom d'une clinique]. C'était plus par rapport à ça et par rapport à mon fils aussi.

Noureddine affirme un critère – l'emplacement géographique – auquel répond la seconde proposition. Pour d'autres personnes rencontrées, les visites de logement mettent à l'épreuve ce qui compte pour elles dans le choix de leur lieu de vie. Ce sont alors des occasions de redéfinir leurs aspirations, de les réviser, de les ajuster ou de les préciser. C'est ce que nous explique Vaha, âgée de 44 ans. Lorsque débute l'accompagnement Logement d'abord, cela fait dix mois qu'elle est hébergée, avec ses deux enfants, chez une compatriote originaire de Madagascar. Son principal critère pour la recherche de logement est le nombre de chambres : « J'ai dit : "Il faut que mes enfants aient une chambre chacun ! Parce que l'un garçon et l'une fille !" [Rires] [...] J'ai demandé trois chambres [...]. Mais j'ai dit : "Mais je ne choisis pas l'endroit. Même s'il n'y a pas d'ascenseur, moi, j'accepte parce que j'ai très hâte d'avoir mon propre appartement" ». Un premier appartement, composé de trois chambres, lui est proposé. Elle le visite avec ses enfants. Ils en échangeant ensemble, délibèrent et Vaha refuse finalement cette proposition.

Vaha : On n'a pas du tout aimé l'endroit et c'est pour cela que... Et les enfants aussi, parce que c'est un peu plus loin pour eux [...] C'est la distance, oui. Parce que l'hiver, c'est difficile... À 8h, il va attraper son lycée, donc c'est pour cela. Et ma fille aussi, c'est à l'université, c'était vraiment...

Enquêteur : Et du coup, quand vous avez refusé, comment ça a... Enfin, on vous avait bien

expliqué, si vous refusiez ? On vous avait dit quoi ? Que vous aviez le droit de refuser ?

Vaha : Oui, oui, j'ai le droit de refuser et elles [les travailleuses sociales] ont dit : « Si vous n'appréciez pas, vous avez le droit de refuser ». Et moi, j'ai dit oui. On n'appréciait pas, parce que je dois toujours demander l'avis de mes enfants parce que c'est pour eux que je suis venue ici [Rires]. C'est pour cela que s'ils n'ont pas aimé, je dois refuser [Rires].

Cette première visite fait émerger un deuxième critère important : l'emplacement géographique. Le logement ne doit pas être trop éloigné des établissements scolaires que fréquentent les enfants de Vaha. C'est pourquoi elle décline cette proposition. L'expression de son choix se trouve facilitée par les travailleuses sociales de l'association qui l'encouragent à affirmer son opinion et lui rappelle son « droit de refuser » un logement qui ne lui conviendrait pas. Deux semaines plus tard, elle visite un second appartement qui répond cette fois aux critères de taille et d'emplacement et correspond aux attentes de chacun : « *Nous avons visité ici et nous avons accepté. Les enfants aiment l'endroit et c'est pour cela que nous avons pris cet appartement* ».

Si les professionnelles peuvent affirmer ou réaffirmer à la personne accompagnée ses possibilités de refuser un logement qui ne répond pas à ce qui compte pour elle, elles peuvent également être partie prenante de ses choix en donnant leur avis, en partageant leurs impressions et en exprimant leurs intuitions. Les personnes peuvent alors en tenir plus ou moins compte dans leurs réflexions, révisant ou confirmant leurs premières décisions au regard des retours dont elles bénéficient. C'est ce que nous décrit, par exemple, Damien. Âgé de 38 ans, de nationalité française, il vit depuis plusieurs années dans un foyer médicalisé, rattaché à un hôpital psychiatrique. Trois mois après le début de l'accompagnement Logement d'abord, il visite un premier appartement. Intéressé, mais positionné en deuxième place, il ne l'obtient pas. Il attend un peu plus de deux mois pour visiter un second logement, situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Damien le visite en compagnie d'une travailleuse sociale du dispositif Logement d'abord. Dans les heures et jours qui suivent, il bénéficie des avis de plusieurs professionnelles qui l'accompagnent.

Damien : J'ai visité avec Sandrine. Elle m'a accompagné ici pour visiter l'appartement. On

a pris les photos, j'étais peut-être accompagné parce que je n'y connais pas grand-chose. Et j'ai réfléchi, j'en ai parlé avec les médecins, et ils me disaient : « Attention, [...] c'est un quartier dangereux, vous qui êtes vulnérable, ce n'est pas sûr que vous vous sentiez aussi bien ». Et j'ai bien pesé le pour et le contre, notamment la qualité de l'appartement parce qu'il est en bon état, il n'y a pas de vis-à-vis, c'est le chauffage collectif, l'eau chaude et l'eau froide sont comprises dans le prix du loyer aussi donc ça fait beaucoup d'avantages. Et puis il y avait l'échéance du foyer [à l'hôpital]. Alors on nous a dit début 2021 [pour la fermeture du foyer], après on nous a dit été 2021, moi j'étais plus sûr, je ne voulais pas me retrouver à la rue donc j'ai accepté cet appartement.

Parmi les retours qu'il reçoit, Damien distingue, d'un côté, ceux du « corps médical » qui lui déconseille de se rendre dans ce quartier dit « sensible » et, de l'autre, ceux des professionnelles du dispositif Logement d'abord, qui estiment qu'il ne doit pas craindre de vivre dans cet environnement.

Damien : Ça m'a un peu angoissé parce que tout le monde, tout le corps médical ou infirmier qui me suivait me donnait un avis défavorable parce que c'était [ce quartier], ça pouvait être dangereux pour moi. Mais bon, j'avais l'opportunité d'avoir un logement, d'être chez moi de manière individuelle. Parce que j'avais donné ma part de collectivité au foyer [...].

Enquêteur : Et les professionnelles [du dispositif Logement d'abord], comment... tu disais les médecins t'ont un peu découragé de venir [dans ce quartier]...

Damien : Qu'est-ce qu'on me disait... On en a parlé avec Jessica et Corinne. L'une me disait qu'il était en parfait état, on avait pris des photos, j'ai envoyé les photos à [une autre] qui n'avait pas pu venir, il était en parfait état. Et Jessica justement elle a travaillé [dans ce quartier] au début de sa vie professionnelle. Mais elle me dit : « Mais ne vous inquiétez pas, dans le quartier, on va vous inviter dans le quartier, vous allez être intégré, il n'y aura pas de représailles ». Ça m'a un peu, ce qu'elle m'a dit, c'est là qu'on en est venus à parler d'ethnies, j'ai dit oui c'est vrai il y a plusieurs ethnies, ce n'est pas non plus un danger parce que c'est contre la police que les jeunes sont en colère, ce n'est pas contre les citoyens.

Les qualités qu'il trouve à cet appartement, la crainte de se retrouver à la rue en raison de la prochaine, mais indéterminée, fermeture du foyer où il réside, et les retours d'expérience d'une professionnelle du dispositif Logement d'abord au sein de ce quartier participent à ce que Damien accepte ce logement. Si son choix est, en partie, contraint – il emploie d'ailleurs ce terme au cours de l'entretien – il fait néanmoins l'objet de délibérations avec plusieurs acteurs qui gravitent autour de lui. Damien prend le temps d'y réfléchir et d'en discuter avant de se décider et de donner sa réponse.

Il est intéressant de noter que Nouredine, Vaha et Damien n'ont jamais fréquenté le monde de l'assistance pour personnes sans abri. Ils n'ont jamais rencontré de professionnelles exerçant dans des dispositifs de maraudes qui sillonnent l'espace public, ils n'ont jamais fréquenté des accueils de jour et ils n'ont jamais vécu dans un centre d'hébergement social. Si nous relevons cette caractéristique, c'est parce que l'expérience passée de l'assistance peut exercer une influence sur l'expression du choix, sur le fait d'accepter ou de refuser un logement qui ne répond pas à ce qui compte pour soi. Cette hypothèse explicative, nous l'élaborons dans le prolongement d'une remarque formulée par Ioana, de nationalité roumaine, âgée de 20 ans, mariée et mère de deux enfants. Elle accepte, quant à elle, le premier logement qui lui est proposé : « *Je me suis dit : "Bon, on ne va pas refuser parce qu'après, j'ai peur qu'on reste dehors. On va accepter directement"* ». Nous lui demandons alors si elle craignait de ne pas recevoir d'autres propositions en cas de refus. Elle confirme.

Ioana : Oui. C'est ce dont on avait peur. Parce que c'est ce qu'on a fait aussi [*en hébergement*]. On a refusé le studio, mais en fait, heureusement que l'assistante sociale nous a dit : « Si vous refusez, vous êtes dehors parce que vous serez renvoyés de notre foyer et on ne pourra plus vous accepter pour venir dans notre foyer. Du coup, si vous refusez le studio, vous allez encore être dehors ». C'est ce qu'elle nous a mis dans la tête. Si je refuse, je suis dehors. Si je refuse, je suis dehors. Du coup, je me suis dit : « J'accepte et je suis dedans » [*Rires*].

Ioana et sa famille ont dormi durant six mois dans une voiture avant de vivre pendant près de deux ans dans deux centres d'hébergement. Le moment

où une proposition d'appartement lui est faite, dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord, révèle une « tendance à agir » (Mead, 2006). Il s'agit d'une habitude, qui demeure révisable et modifiable, qui s'inscrit ici en réponse à une règle, plus ou moins explicitée selon les interactions, associée à l'accompagnement social au sein du monde de l'assistance : il n'est pas possible de refuser une proposition de logement ou d'hébergement sous peine de se retrouver ou de rester à la rue. Pour Ioana, l'accompagnement Logement d'abord est du même ordre que l'accompagnement en centre d'hébergement ; nous pourrions écrire, en référence à Erving Goffman (1991), qu'il n'y a pas de rupture de « cadre ». Ainsi, les tendances à agir passées resteraient d'actualité. Et donc, Ioana ne peut se permettre de refuser l'appartement qui lui est proposé. Si l'on prolonge cette analyse, les personnes qui n'ont pas l'expérience des dispositifs d'assistance aux sans-abri ne seraient pas portées par une telle tendance à agir. Cela ne signifie pas que toutes les personnes qui n'ont pas connu l'assistance refuseraient des logements qui ne leur conviendraient pas. Elles auraient néanmoins *plus de chances* d'exprimer leurs préférences, un éventuel refus n'étant pas, pour elles, synonyme de fin de prise en charge.

Jusqu'à présent, nous nous sommes arrêtés sur des situations dans lesquelles les personnes décrivent comment le choix du logement a fait l'objet de discussions, plus ou moins intenses, et comment ces échanges ont nourri leurs décisions d'accepter ou de refuser ces lieux de vie. Au contraire, d'autres personnes interrogées déclarent ne pas avoir pu choisir leur logement. En acceptant l'accompagnement Logement d'abord qui leur est proposé, elles acceptent d'intégrer l'appartement qui leur est imposé. C'est le cas pour des personnes prises en charge par des dispositifs Logement d'abord qui visent *un accès à un logement à soi via un habitat de passage*⁴⁴. Ceux-ci n'offrent pas de possibilité de refuser une proposition d'habitat, qui prend régulièrement la forme d'un logement. Elle est à prendre ou à laisser. Dans la métropole lyonnaise, c'est par exemple le cas d'un dispositif accompagnant les sortants de prison, notamment dans le cadre de mesures de placement extérieur⁴⁵. Parmi les personnes suivies, Gaëtan, âgé de 29 ans, est en détention depuis sept ans lorsque débute

44 Cette modalité d'accès à un logement à soi a été présentée dans la première section de la deuxième partie de ce rapport.

45 Le placement extérieur est une modalité d'aménagement de peine qui permet aux personnes de sortir de l'établissement pénitentiaire avant le terme de leur condamnation.

l'accompagnement Logement d'abord. En acceptant d'être accompagné par l'association proposée par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), il accepte l'appartement qu'elle lui assigne. C'est la condition pour quitter la prison avant la fin de sa peine. C'est donc lors de l'état des lieux que Gaëtan découvre son nouveau logement : « *Je suis rentré directement. Après, on n'a pas forcément le choix. On vous donne déjà la chance de sortir un peu plus vite que prévu, c'est déjà cool. On ne va pas chipoter...* ». Dans la métropole grenobloise, on retrouve cette même impossibilité de choisir son logement pour les personnes accompagnées dans le cadre de la MOUS. Ce dispositif cible des personnes qui vivent en bidonville. Les personnes se voient proposer des logements, qu'elles qualifient de « *temporaires* » ou de « *provisoires* », au moment du démantèlement des cabanes qu'elles occupent. C'est ce que rappelle Adrian, âgé de 22 ans, de nationalité roumaine et qui habitait avec sa femme et sa fille sur un campement.

Adrian : Je suis content aussi parce que là-bas, ils cassaient tout de suite. Quand ils m'ont dit : « On a une solution pour l'appartement ! », j'ai dit oui, bien sûr, tout de suite. Ça, c'était une chance parce qu'ils cassaient et je ne restais pas à la rue, ce n'était pas bien. Comme ça, je suis sûr parce que j'avais deux ans, et en deux ans, j'ai fait quelque chose pour trouver autre chose.

Les propos de Adrian laissent entrevoir des situations dans lesquelles le choix du logement peut être contraint, à la fois par la fragilité voire la disparition de l'habitat dans lequel se trouve la personne au début de la prise en charge – ici l'imminence du démantèlement du bidonville. Pour lui, l'accompagnement Logement d'abord débute par une période d'hébergement en logement intercalaire qu'il n'a pas choisi. Et c'est depuis celui-ci qu'Adrian et sa famille s'engagent dans des démarches pour trouver des ressources (formation, emploi) afin de pouvoir rechercher un logement au regard de ce qui compte pour eux. Durant cette période d'hébergement, la famille s'agrandit avec la naissance d'une deuxième fille, Adrian trouve un travail en tant qu'éboueur et, lorsque nous le rencontrons pour la seconde fois, il s'apprête à emménager dans un appartement dont il sera enfin locataire. Il est ici intéressant de mettre en parallèle les aspirations en termes de logement d'Adrian, lors du premier entretien réalisé avec lui, et la description qu'il propose de son futur habitat, lors du second entretien.

Entretien 1 – 8 octobre 2019

Enquêteur : Et dans quelle ville vous voudriez habiter ?

Adrian : [Nom de la commune où il vit actuellement et où était situé le bidonville].

Enquêteur : Vous voulez rester à [nom de la commune] ?

Adrian : Oui, moi, [...], je connais très bien.

Enquêteur : Ouais ? C'est parce que vous connaissez bien que vous voudriez rester ici ?

Adrian : Ouais, ici. Plus, il n'y a pas de bordel, ça, c'est bien.

Enquêteur : OK !

Adrian : Plus, les enfants, ils connaissent bien l'école, ça, c'est tout.

Entretien 2 – 17 mars 2021

Enquêteur : C'est à peu près pareil, la même taille que cet appartement-là ou c'est un peu...

Adrian : Oui, c'est la même taille. C'est un T3. Juste il y a un peu de différence, les chambres ou le living, c'est un peu différent.

Enquêteur : C'est un peu différent, mais ça va, ça vous plait ?

Adrian : Oui, ça va.

Enquêteur : Il y a une cuisine comme il faut...

Adrian : Oui, c'est joli.

Enquêteur : Et le quartier ? C'est un quartier, donc tu me disais, pas très loin de l'école ?

Adrian : Non !

Enquêteur : Mais, c'est un quartier sympa ? Ça vous plait ? Vous êtes content ? Vous, vous vouliez rester [dans cette commune] en fait ?

Adrian : Oui. Oui, c'était important parce que, moi, je travaille [dans cette commune], parce que l'école des enfants, c'est [dans cette commune]. Parce que ma femme, elle connaît bien [cette commune] aussi.

À travers ces éléments, nous comprenons que si Adrian n'a pas choisi le premier appartement auquel il accède dans le cadre de la MOUS, il a ensuite pu trouver un logement qui répond à des critères importants pour lui et sa famille ; en premier lieu, l'emplacement géographique qui permet de préserver un point d'ancrage dans cette commune et d'y maintenir des attaches qui

comptent, notamment le lien avec l'établissement scolaire de ses enfants. Le déménagement se trouve alors facilité par une familiarité avec un environnement que la personne souhaite continuer à fréquenter. Ce critère de proximité et de familiarité s'avère particulièrement important pour certaines personnes que nous avons rencontrées qui sont accompagnées par des dispositifs Logement d'abord dans le cadre d'une prévention d'expulsion. Plusieurs d'entre elles nous ont indiqué rechercher un logement à proximité de là où elles habitent actuellement. Il s'agit pour elles de préserver les liens qu'elles ont tissés, de maintenir des habitudes et de conserver des ressources sur lesquelles elles peuvent s'appuyer. C'est ce que nous explique, par exemple, Laurie, de nationalité française, âgée de 36 ans. Lors du premier entretien, elle nous précise l'importance, mais aussi la difficulté, de trouver un logement dans le quartier où elle vit, en particulier par rapport à ses deux enfants dont elle a la garde semi-alternée.

Laurie : Avec cette semi-garde alternée, il faut que je reste dans un périmètre du père et de l'école. Du coup, en fait, je ne peux pas partir [*de ce quartier*]. [...] Et du coup, c'est très complexe. Ouais, c'est très, très complexe. Et elle [*la travailleuse sociale du dispositif Logement d'abord*] m'a dit que, du coup, de toute façon, on n'allait pas trop avoir le choix, que le père, il va falloir qu'il... Tant pis, qu'on s'éloigne un petit peu parce qu'elle m'a dit d'avance, elle m'a dit : « [*Ce quartier*], c'est un des endroits les plus demandés en logements sociaux ». Donc du coup, elle m'a dit que ça n'allait pas être possible. [...] Ben après, on a élargi quand même un peu le périmètre. Enfin au début, c'était vraiment dans un périmètre très restreint de l'école et du père et là, on a élargi un petit peu. Mais après, le truc, c'est vrai que c'est ce qu'on disait que, du coup, vu l'âge de mes enfants, je ne peux pas partir très, très loin. Parce que, du coup, c'est compliqué, il me les amène le soir, il vient les... Du coup, il y a des fois, c'est le matin... Enfin, les échanges sont souvent compliqués et dans des horaires extrêmement difficiles pour les enfants parce que, parfois, il me les amène à 6h30 le matin, il vient les chercher à 18h30, le soir, voire à 19h. Du coup, c'est déjà très éprouvant pour eux. Du coup, je n'ai pas du tout envie qu'en plus, on fasse du transport en commun. Ce n'est pas possible, quoi !

Au-delà de la garde des enfants, Laurie craint que

le déménagement s'accompagne d'une fragilisation voire d'une coupure d'un « cadre social », comme elle le formule, qui la soutient.

Laurie : Après, c'est sûr que, aussi, le périmètre, je ne lâche pas trop parce que je ne me sens pas du tout d'être dans une tour HLM en plein milieu de [*tel quartier*] ou de [*telle commune*], par exemple. Ça, c'est vraiment, je ne vois pas ! [...] Ce serait compliqué, ouais. Pour moi et pour mes enfants. Ce serait assez compliqué. Et puis, du coup, alors là, ça me couperait encore plus d'un cadre social parce que c'est clair que je n'inviterais personne chez moi ! Du coup [*Rires*]... Donc, ça commence à... Ouais, après, c'est compliqué, ouais [*Rires*].

Enquêteur : Vous ne les inviteriez pas parce que...

Laurie : Ben ouais, parce que le cadre, parce que la projection de l'image, parce que... Ouais, parce que souvent aussi, oui, du coup, il y a tout ce qui va avec, dans les tours HLM. C'est compliqué, quoi ! Du coup, je ne me vois pas... Ouais, je ne me vois pas [*Rires*]. Et même quand je donne des cours de couture, du coup, j'arrêtera. Du coup, je ne vais pas donner... Enfin, suivant le truc, mais je ne me vois pas dire, si je suis en plein milieu d'une cité HLM, dans un logement vétuste parce que c'est souvent le cas malheureusement dans les cités HLM. Je ne me vois pas, du coup, donner des cours de couture ou des choses comme ça, ce n'est pas possible !

Pour Laurie, son chez soi est un lieu d'invitations et parfois un espace de travail. En changeant de logement, en changeant de quartier, Laurie craint le regard de ses proches et anticipe un éloignement, pas seulement géographique, mais également social. Finalement, plus d'un an après notre premier échange, nous la rencontrons une seconde fois. Elle s'apprête à déménager dans un logement, situé dans un autre quartier que celui où elle vit actuellement, malgré ses réticences initiales.

Laurie : Alors je suis passée, ouais, je suis passée voir, j'ai beaucoup « googlé » aussi, là, pour regarder autour. Bon au début, je ne te cache pas que j'avais dit non à ce logement, quand elle me l'a proposé la première fois, j'avais juste l'adresse. [...] En fait, moi, mes enfants sont à l'école [*dans tel secteur*], du coup c'est un truc, et puis le père est là aussi, du coup c'était un truc d'intelligence, voilà. Et puis parce qu'en fait, ça fait des frais. Que si j'habite plus loin, c'est tout

bête, mais en fait ça veut dire qu'il faut bien que je me déplace avec deux enfants. Du coup c'est bête, mais à pied ça ne me coûte rien du tout. [...] Là je vais acheter des vélos, je ne sais pas comment, mais je vais me débrouiller, et puis on va y aller en vélo, parce que je ne peux pas faire autrement en fait, je ne vais pas...

Enquêteur : Et du coup, quand tu dis que t'avais refusé...

Laurie : Au début, j'avais dit à Sarah, quand elle m'a dit : « J'ai une piste, y a un logement, j'ai entendu parler et tout ça », elle m'a donné l'adresse. Et elle m'a dit : « Il faut qu'on... enfin là on a deux jours pour postuler dessus si t'es d'accord », parce qu'elle en fait elle entendait. En vrai voilà, ça s'est passé comme ça. Elle entendait parler des plans, et elle me... on en parlait ensemble, elle me disait : « T'es chaude, t'es pas chaude ? ». [...] Je lui ai dit : « Non, c'est loin, les enfants, compliqué, je ne me sens pas, le quartier c'est pas le meilleur quartier ». Et après, elle m'a dit : « Du coup, ça serait normalement, à ce que je calcule, 100€ par mois », et j'ai dit ok.

Enquêteur : C'est le montant qui t'a...

Laurie : Ben ouais. Elle m'a dit eau et électricité compris [...]. Et puis elle m'a dit clairement, elle m'a dit : « T'as pas... tu ne peux pas, enfin t'as pas l'opportunité de dire non ». Elle m'a dit : « Là en quatre ans on a eu que deux choses et la première t'as même pas été éligible, donc il n'y a pas trop le choix en fait ». Et puis elle m'a un peu fait comprendre qu'elle pourrait plus trop m'aider, enfin du coup si je commençais à avoir des critères d'exigence, voilà.

Laurie souligne à quel point, dans sa situation, les possibilités de choisir son logement sont restreintes. Elle doit accepter cette proposition, elle n'a « pas trop le choix », comme le lui indique la travailleuse sociale qui l'accompagne, et doit trouver des aspects positifs, des qualités valorisables dans la proposition qu'elle reçoit. Ici, il s'agit du faible coût du loyer.

La diversité des personnes rencontrées, nous permet de comprendre comment l'expression du choix du logement est rendue plus ou moins possible par un milieu, composé d'une multitude d'entités : les expériences d'accompagnements passées, la rareté de l'offre de logements abordables, la fragilité matérielle et temporelle des habitats précaires dans lesquels se trouvent les personnes à leur entrée dans les dispositifs Logement d'abord, les échanges et les relations qu'elles nouent avec des intervenantes ou avec des proches, etc. L'expression de ce choix est aussi variable selon le cadre des dispositifs Logement d'abord. Si certaines personnes nous décrivent des professionnelles qui leur rappellent qu'elles ont un « droit à refuser » un logement qui ne leur conviendrait pas, d'autres rapportent des pratiques qui traduisent un devoir à accepter un logement au risque de voir l'accompagnement s'interrompre.

Des logements (im)propres à l'appropriation

Dans les situations que nous avons jusqu'à présent évoquées, le logement demeure en creux. Il a parfois été mentionné, sans que nous ayons pris le temps de nous y arrêter. Revenons donc précisément sur les premiers pas dans les lieux qui, comme nous l'avons précédemment analysé, peuvent se dérouler lors d'une visite ou lors de l'emménagement dans le logement. Au cours des entretiens, les personnes décrivent la découverte des logements à travers des appréciations *sensibles*, c'est-à-dire des évaluations qui reposent sur les sens, la vue en premier lieu, l'odorat et l'ouïe en second lieu. Ces appréciations sensibles sont également *morales*, puisqu'elles renvoient à des normes que les personnes rappellent ou confirment en découvrant les lieux. Plus spécifiquement, au cours de notre enquête, ces appréciations se cristallisent sur la « propreté » des logements et son envers, la « saleté ».

Pour commencer, rappelons que toutes les personnes rencontrées accèdent à des appartements, dans des immeubles collectifs, et jamais à des maisons individuelles. Écoutons quelques-unes des personnes interrogées nous décrire les logements lorsqu'elles viennent de les visiter ou qu'elles sont sur le point de les découvrir. Ioana, que nous avons croisée dans les pages précédentes, qualifie le premier appartement qu'elle visite et qu'elle accepte en ces termes : « *Tout était propre. Tout était cool. C'était super beau* ». Manon, âgée d'une vingtaine d'années, estime que le logement auquel elle vient d'accéder « *est beau, il est propre, il est moderne, il est grand*⁴⁶ ». Romain, âgé de 32 ans, est en attente d'une réponse pour un appartement qu'il présente ainsi : « *Ben là, ce que j'ai, là, c'est un appartement de 49 m² au 4ème étage, avec une chambre. Il y a des toilettes à part, il y a une salle de bains, il y a après une grande pièce à vivre avec, éventuellement, d'après Madame Bertin, une cuisine ouverte sur le salon. Donc, pour ma part, ça me paraît être un truc bien propre* ». Bogdan, un homme de 37 ans, trouve le logement dans lequel il vient d'emménager « *petit* » – il est composé de quatre chambres pour huit personnes – mais il valorise le fait qu'il est « *propre, c'est bien* ». Ces descriptions succinctes insistent, de manière non exhaustive, sur la récurrence de l'adjectif « propre ». Arrêtons-nous sur le cas de Jérémy pour prendre toute la mesure de ce terme, afin de mieux comprendre les

sens du propre et l'importance qu'il revêt pour les personnes que nous avons interrogées.

Jérémy est âgé de 34 ans, de nationalité française. Cela fait près de neuf mois qu'il est hébergé « *à droite, à gauche* », comme il l'affirme, faute d'avoir un logement à soi. En mars 2021, lors du premier entretien que nous réalisons avec lui, il est hébergé chez sa mère où il accueille, un week-end sur deux, sa fille de 6 ans et son fils de 3 ans. Cet excès de proximité et cette absence d'intimité sont « *insupportables* » (Breviglieri, 2009) : « *Ce n'est pas une situation pour moi, ce n'est pas une situation pour eux, ça me fait péter un plomb* ». Lorsque nous l'interrogeons sur le type de logement auquel il souhaiterait accéder, Jérémy évoque un appartement, au sein d'un immeuble neuf, sur lequel il s'est positionné.

Jérémy : Ben, déjà, c'est une construction. Là, ça vient d'être fini, d'être construit, donc c'est neuf. Donc, ça fait toujours plaisir. Au moins, c'est propre, tu arrives, c'est nickel. C'est un T4. Par rapport au prix, c'est vraiment correct. Je trouve que c'est plus que correct. Là, je ne sais pas, avec l'eau, l'électricité, les charges et tout, j'en avais pour 740 € pour un T2, tout dégueulasse. Donc, là-bas, ça me ferait 650-660, on va dire, tout compris, pour un beau T4.

Enquêteur : Avec, comme tu me le disais, une chambre pour chacun de tes enfants.

Jérémy : Une chambre pour chacun des enfants, un appartement crédible pour eux, propre, et puis un entourage avec un alentour propre. [La commune où est située le logement], ça va, c'est bien.

Enquêteur : C'est ça, pour le coup, que tu aimerais avoir dans un appartement ? C'est-à-dire, quand tu dis un « appartement crédible », c'est un appartement dans lequel tu es fier de pouvoir accueillir tes enfants ou un truc comme ça ?

Jérémy : C'est ça. Après, même si ce n'est pas une construction 2020, je m'en fous. Même s'il est de 2010 ou de 2005, je ne vais pas non plus chipoter. Même là, ce sont des vieux bâtiments, mais il y en a qui sont bien. Ça dépend des... Il ne faut pas se fier à la carapace, il faut voir aussi l'intérieur, c'est pareil. Mais non, après, je n'ai pas de... En plus, de toute façon, après, je ne

46 C'est le même logement qu'elle quittera plus tard, comme nous l'avons analysé dans la deuxième section de la deuxième partie du rapport.

pourrai pas faire le mec : « Non, je veux ça, ça, ça et ça ! » Parce que voilà ! On prend ce qu'il y a à prendre. Mais, un minimum quand même, quoi ! Que ce soit propre ! Au cas où, même s'il faut mettre un coup de frais dedans, je le fais, mais je ne veux pas habiter dans une tour avec ma fille et mon fils, en fait.

Jérémy ne recherche pas seulement un logement *en propre*, il souhaite un lieu de vie propre. Le propre caractérise l'espace en lui-même. Il est propre au sens de la netteté, de l'absence de trace et de souillure. Tel est d'ailleurs l'avantage d'un appartement neuf, qui n'a pas été occupé et qui n'a donc pas encore été marqué par l'empreinte d'un précédent locataire. Mais la propreté du logement s'étend à l'habitant. Un appartement propre c'est un « *appartement crédible* », c'est-à-dire qui rend crédible et ne jette pas le « discrédit⁴⁷ » sur son occupant. Dans le cas de Jérémy, il s'agit en particulier d'être crédible aux yeux de ses enfants lorsqu'il les accueille. Il est ici question d'estime de soi et du regard porté par autrui sur soi, qui passe également par un regard posé sur le chez soi. La propreté du logement est indissociablement liée à l'identité de l'habitant, dans le double sens d'une identité revendiquée ou reconnue par soi et d'une identité assignée par autrui. C'est ce que nous aide à comprendre Jérémy, lors du premier, mais également à l'occasion du second entretien que nous réalisons avec lui, un an plus tard. Il n'a finalement pas obtenu l'appartement neuf dont il nous avait parlé. Il a néanmoins emménagé dans un logement qu'il nous fait visiter, en veillant bien à le dissocier de l'allée et de l'ascenseur qu'il faut emprunter pour accéder à l'étage.

Jérémy : Déjà il [*l'ascenseur*] est bien crade, de la pisse de partout, il faut arrêter. Parce que les jeunes ils squattent et ils... je ne sais pas, moi j'ai été dans la cité toute ma vie, mais on ne pisse pas dans les allées en fait. Eux, vu que c'est un peu, ils ne savent pas où ils sont en fait, entre jeune de quartier ou jeune normal, ou s'ils se cherchent, je ne sais pas, ils pissent, ils boivent, c'est un peu crade pour ça. Du coup moi, l'ascenseur c'est pareil. Dès que je monte avec ma fille dans l'ascenseur, je ne touche rien parce que c'est crade. Pour moi c'est crade. Le quartier on va dire est un peu... le quartier, ça

va, c'est la montée qui est crade. Autrement les apparts ça va, c'est pas... franchement ils sont nickels, ça va.

Enquêteur : Oui, ils sont cleans, t'as une belle vue.

Jérémy : Ouais ça va. Franchement pour un HLM je n'ai pas à me plaindre, là j'ai une petite loggia, une truc tu vois. [...] Ça va, il ne faut pas abuser non plus. [...] Je te fais voir si tu veux. [*Visite de l'appartement*] Ça c'est le salon, ça c'est la cuisine tu vois. Après c'est bien parce que ça tu peux fermer. [...] Autrement après il ne manque pas grand-chose, j'ai la base on va dire. Ça fait en attendant, j'ai mis tu vois, les casseroles les machins ici par terre, c'est là qu'il manque un truc aussi. Autrement, la cour, ça va, j'ai une terrasse couverte. La salle de bain, il me manque un petit miroir, tu vois, autrement ça va, c'est propre. C'est vieux, mais c'est propre. Désinfecté, on a tout fait à fond pour pas vivre dans la merde.

L'ascenseur est « *crade* » et ceux qui le mettent dans cet état se trouvent décrédibilisés aux yeux de Jérémy : ce sont des jeunes qui « *se cherchent* », des jeunes qui « *squattent* » ; ce dernier verbe venant ici disqualifier et critiquer leur manière de prendre place et d'occuper l'entrée de l'immeuble. Et cette saleté ne doit pas contaminer Jérémy. Lorsqu'il prend l'ascenseur, il veille à ne « *toucher à rien* ». Dans la description qu'il opère, cet espace contraste radicalement avec l'appartement qu'il habite. Si celui-ci a encore besoin de quelques aménagements, il est « *propre* ». Plus précisément, Jérémy a rendu ce « *vieux* » logement propre, pas seulement en le nettoyant, mais en le « *désinfectant* ». Rappelons-nous, dans la deuxième partie du rapport, nous avons croisé Jérémy. Il nous avait signalé la présence de centaines de cafards et son refus de payer son loyer pour interpeller le bailleur social. Depuis, une équipe de désinfection est intervenue. Et il prend soin de tenir propre son appartement.

Nettoyer, désinfecter, laver, effacer ou encore récurer, telles sont quelques-unes des premières tâches auxquelles s'affairent les personnes en entrant dans leurs logements. Et plus encore quand ceux-ci sont décrits comme sales et dégradés. En effet, si plusieurs personnes ont souligné, au cours

47 Chez le sociologue Erving Goffman, cette question du discrédit a à voir avec le « stigmatisme » : « Le mot de stigmatisme servira donc à désigner un attribut qui jette un discrédit profond, mais il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler » (Goffman, 1975, p. 13).

des entretiens, la propreté des logements qu'ils leur ont été proposés, d'autres, au contraire, insistent sur la saleté des biens visités. C'est par exemple le cas de Samuel. Âgé de 43 ans, originaire du Rwanda, il a passé plusieurs nuits à la rue avant d'obtenir une place d'hébergement au moment du confinement, au printemps 2020⁴⁸. Avant d'emménager dans l'appartement où nous le rencontrons pour l'entretien, il a visité un logement qu'il décrit en ces termes.

Samuel : Avant de venir ici, on m'avait proposé une autre maison [...]. Pourtant, en arrivant là-bas, c'est moi qui suis passé là-bas, j'ai pris les photos de là. C'était une maison insalubre, une maison qui a des portes cassées, des fenêtres... Alors que j'étais dehors, des fenêtres aussi cassées et puis, j'ai vu que c'était une maison qui était trop dangereuse pour moi parce qu'il y avait beaucoup de bruits, de personnes, même avant d'y entrer, devant la porte.

Enquêteur : Il y avait des gens devant la porte ?

Samuel : Des gens, beaucoup... Et puis, comme vous le savez, ici, il y a... Lorsque tu te rencontres dans un groupe de gens qui sont en train de galérer, tu peux avoir peur. C'est comme ça que j'ai essayé de prendre les photos. [...] J'ai envoyé ça pour lui prouver [à la travailleuse sociale qui l'accompagne] ce que j'ai vu. [...] Je lui ai montré pour voir si... Pour lui montrer que, je ne sais pas, c'est à vous de vérifier si c'est possible, mais, pour moi, je trouve que c'est un peu dangereux. Je lui ai montré juste les preuves. Elle m'a dit : « Si c'est possible, peut-être, on va demander [...] pour qu'ils puissent quand même vous aider à trouver une autre maison ». C'est comme ça qu'après deux ou trois semaines comme ça, j'ai attendu le coup de fil qui me dit qu'il y a une autre proposition qui était ici.

Il y a « beaucoup de bruits » dans l'environnement que visite Samuel et son regard se porte sur de nombreux détails témoignant d'une dégradation et, selon lui, d'une « insalubrité » des lieux. Les photographies constituent des preuves, un *medium* pour partager une partie de cette expérience sensible ; la travailleuse sociale qui l'accompagne n'était pas présente lors de la visite, mais elle va pouvoir constater ce qu'a vu Samuel. Il refuse cette proposition et en recevra une seconde, quelques

semaines plus tard, qu'il accepte. Mais d'autres personnes s'installent dans des logements quand bien même ils ne répondent pas à leurs attentes de propreté. Tel est par exemple le cas de Raoul. Âgé de 56 ans, de nationalité française, il a passé la dernière année à dormir principalement dans la rue, parfois à être hébergé par le 115 ou chez des proches. Lorsqu'il rentre dans son logement, trois mois après l'avoir visité – en raison de travaux – il constate que le ménage n'a jamais été fait depuis le départ du précédent locataire.

Raoul : Par contre, ça m'a un peu énervé aussi. Le jour de la remise des clés, donc le jour où on est venus faire l'état des lieux, ils n'avaient pas fait le ménage. Les faïences n'étaient pas faites. Les faïences de là et de la salle de bain, dégueulasses. Mais dégueulasses. Les vitres, tu ne voyais pas à travers.

Enquêteur : Ça, c'est un truc que j'entends assez souvent durant les entretiens, l'état du logement...

Raoul : Ce n'est pas que moi. C'est un problème récurrent. Sans déconner. Ils le savaient que je suis SDF. Ils le savaient. Ils me filent les clés d'un logement, merci, franchement, ça a été rapide. D'accord. Il a fallu que j'attende une semaine qu'ils m'envoient une agence de nettoyage et ils n'ont même pas fait le boulot comme il faut. Et ils n'ont même pas fait le boulot comme il faut. OK ? Moi, je fais confiance aux gens. Le mec est arrivé [...]. Ben je n'allais pas m'asseoir sur une chaise et le regarder bosser. Le mec, il n'y a rien à voler de toute façon et puis s'il vole, je sais qui c'est. Mais je te fais confiance mon pote, mais fais ton boulot comme il faut. Sans déconner. Viens voir. Assieds-toi sur le chiotte et regarde là.

Enquêteur : Ah ouais. Ouais, ouais. Mais c'est quoi ?

Raoul : C'est crade ! Cherche pas, c'est crade ! Ben tu vois, tout l'appartement était comme ça. Mais ça, c'est de la nicotine mon pote. Alors moi, je fume un peu, mais c'est souvent ouvert. Je te le dis. Tout l'appartement était comme ça quand on l'a visité. La nana, quand elle nous a fait visiter avec Natacha [la travailleuse sociale qui l'accompagne], elle m'a dit : « Projetez-vous ». On est rentrés, oh putain ! En plus, on s'entend bien tous les deux. On a une belle complicité, je

48 Sur l'hébergement des personnes sans abri durant le confinement, voir par exemple l'article : Maurin, Uribelarrea et Verbeck, 2023.

trouve. On s'est regardés. Elle me fait : « Ah oui, faut que tu te projettes ». Je fais : « Ouais, contre quel mur ? » [Rires].

Au détour d'une phrase, Raoul propose une explication quant à ce manque de considération dont il estime avoir été l'objet. Il sous-entend que si le ménage n'a pas été réalisé avant son entrée c'est parce qu'il serait « SDF » ; au regard de son expérience de la rue, il devrait se contenter de peu et pourrait s'accommoder de l'état du logement. Et cette identité discréditée qu'il suppose lui être assignée serait la cause de ce traitement de défaveur. Il s'en plaint auprès du chercheur, qu'il prend à témoin, mais également auprès du bailleur social. Lors de l'état des lieux, on comprend qu'il a pointé la saleté de l'appartement. Une agence de nettoyage est envoyée, une semaine plus tard, par le bailleur. Si le résultat n'est toujours pas satisfaisant, le geste de Raoul constitue un rappel à l'ordre qui témoigne qu'une norme de propreté a été transgressée et qu'il mérite, à ce titre, « réparation » (Goffman, 1973).

D'autres personnes se retrouvent dans la situation de Raoul et font, elles aussi, remarquer aux bailleurs que les logements ne sont pas conformes à leur attente de propreté. C'est notamment le cas de Carole. Âgée de 52 ans, elle vit dans un centre de semi-liberté lorsque débute son accompagnement Logement d'abord. Avec l'association qui la suit, elle recherche un logement pour ne pas se retrouver sans solution lorsque sa peine s'achèvera. À l'instar de Gaëtan, que nous avons croisé dans les pages précédentes, elle découvre son studio, situé dans une résidence sociale, après avoir signé le son contrat de location. En entrant, elle trouve que c'est « assez grand ». Puis « des odeurs [la] prennent à la gorge » et, en regardant de plus près, elle mesure le travail qui l'attend. Elle sort son téléphone portable et nous prend à témoin en faisant défiler une série de photos.

Carole : On m'a dit, quand je l'ai eue, la responsable [de la résidence sociale] : « Vous avez de la chance, madame, vous allez arriver dans un logement propre, il est passé au nettoyage ». Par la suite, je lui ai envoyé les photos, je lui ai dit : « Vous savez, si vous avez payé pour ça, vous vous êtes fait arnaquer ». [...] Le fauteuil, là... Là, on ne le voit pas bien. Donc là, je l'ai pris en photos pour voir le fauteuil, comment il était... Ce n'est pas abîmé, c'est sale, ça a coulé tout noir quand on l'a lavé.

Enquêteur : Mais ça, vous avez pu le récupérer ?

Carole : Ah oui, il est... J'ai frotté à la brosse de

chiendent avec de la javel et la crème à récurer. Et après, dans la douche, ça coulait tout noir. Ça, c'étaient les appuis de fenêtre, donc ça faisait 4-5 mm d'épaisseur et c'était pareil. Sur toutes les lames de volets, c'était pareil. Les murs, les coins comme ça... [...] Donc, le petit lavabo avec tout le calcaire. Alors, la porte de placard, l'intérieur, je ne sais pas si on va bien voir, c'est plein de tâches de gras. C'est plein de tâches de gras donc... [...] Je ne sais pas où ils ont vu que ça avait été nettoyé. Ça, c'est l'intérieur du placard où il y a les compteurs électriques. Ça, c'était là, au pied de l'évier. Franchement, je ne sais pas. Donc, on voit le noir comme ça, ça faisait ça d'épaisseur, noir, tout gluant. À travers les gants, ça ressortait encore noir. Les montants de fenêtre, je ne sais pas. Je ne sais pas... La table, j'avais déjà commencé à la froter, mais elle était toute noire comme ça. Après, les chaises, on ne voit pas trop bien... [...] Les plinthes, les murs... Donc, les placards comme ça...

Enquêteur : Oui, effectivement, vous avez fait un gros travail de... Ça vous a pris du temps, ça ? Pour tout nettoyer...

Carole : Ah oui ! Ben, la semaine où j'ai eu le logement, je suis venue le samedi, le dimanche, j'ai passé deux jours à nettoyer. Donc, le samedi, on a fait le canapé avec un collègue, il est venu m'aider. Le dimanche, j'ai nettoyé. Et toute la semaine, j'avais le droit de sortir à 4h de la semi. Donc, je suis sortie à 4h, je prenais le premier bus pour arriver ici, je faisais une heure de nettoyage avant d'aller au boulot. [...] Le matin, de bonne heure. Je venais nettoyer et après, j'allais travailler. Je revenais nettoyer encore un peu le soir et je repartais pour être à l'heure, pour rentrer à l'heure. Et le deuxième week-end, pareil, je suis venue encore nettoyer et j'ai emménagé après, j'ai fini. [...] Ben, je ne voulais pas rentrer dans un truc sale où ça sentait mauvais. Quand je suis rentrée, il y avait des odeurs qui prenaient à la gorge, c'était... Mais bon, je suis chez moi, quoi ! J'ai nettoyé, c'est propre maintenant.

En concluant cette description du nettoyage de l'appartement par l'affirmation « Je suis chez moi », Carole tisse un lien entre la *propreté* et la *propriété*, non pas la « propriété privée », mais une « appropriation » constitutive de l'expérience du chez soi (Pichon et al., 2010). Faire sien ce logement, qui a été précédemment occupé, exige de le

nettoyer, d'effacer les traces des locataires passés afin que les lieux et les objets encore présents – le studio est en partie meublé – puissent se prêter à de nouveaux usages. L'expérience de Carole peut être mise en parallèle avec celles des habitants des « squats militants » rencontrés par le sociologue Marc Breviglieri. Ceux-ci s'engagent, en arrivant dans le squat, dans une série d'actes en vue de se réapproprier le lieu de vie ; autant de gestes qu'accomplit Carole pour s'approprier son studio : « Nous avons remarqué que ce mouvement de réappropriation dispose d'une organisation interne assez déterminée : effacer les traces laissées par le précédent habitant de l'appartement (jeter et se débarrasser de différents objets, nettoyer les meubles et choses qui restent, les sols et les murs) puis redéfinir une aire matérielle de contact pour que le corps s'approche sans réserves et que l'usage y inscrive de nouvelles empreintes (repeindre, poncer les sols, réparer, remeubler, décorer). Enfin, réinscrire aux pièces des fonctions, redéfinir des cheminements de circulation, redessiner des frontières et des territoires (déplaçant les meubles, montant ou abaissant une cloison, ajoutant ou supprimant une porte) » (Breviglieri, 2004, p. 62). Le sociologue souligne, par ailleurs, que « l'insupportable de la saleté se tient présent précisément au seuil de l'habiter, quand la personne convoite un monde familier et teste son habitabilité. Or, le mouvement du dégoût amorce un virage sec vers la distinction du mien et du tien. Il rejette le sale au point de l'exclure du domaine possible des appropriations, il en fait un inappropriable » (Breviglieri, 2004, p. 62). Dans le cas de Carole et de Raoul, l'insupportable ne se réduit pas à la saleté du logement. Ce qui est insupportable c'est aussi l'attitude du personnel de nettoyage qui n'a pas fait son « *boulot comme il faut* », pour reprendre les termes de Raoul. Le bailleur porte également une part de responsabilité : c'est lui qui « paye », comme le rappelle Carole, pour que l'appartement soit nettoyé et c'est lui qui le propose à un nouvel habitant. C'est donc à lui que Carole formule sa plainte et transmet ses photos.

La découverte du logement met à l'épreuve, de manière sensible, une norme de propreté. Celle-ci se trouve parfois confirmée : les personnes entrent dans des logements qui répondent à leurs attentes de propreté et le soulignent dans les descriptions *a posteriori* qu'elles nous formulent. D'autres fois, cette norme se trouve transgressée : les personnes pénètrent dans des habitats qu'elles jugent sales, parfois insalubres. Certaines d'entre elles dénoncent cette qualité des logements aux bailleurs sociaux qu'elles jugent responsables de ce manque de propreté. Si cette norme de propreté apparaît si nettement dans nos entretiens, c'est qu'un appartement propre constitue une condition pour commencer à s'approprier son logement et à s'y sentir chez soi.

2. Recevoir, ou pas, chez soi

Dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord, les personnes que nous avons rencontrées vivent maintenant dans un logement. Ce sont donc aux visites qu'elles reçoivent à leur domicile que nous allons maintenant nous intéresser. Le spectre des visites est large. Il implique une diversité de personnes et engage une multitude de pratiques. Les enquêtés peuvent recevoir des professionnelles qui les accompagnent, qui viennent prendre de leurs nouvelles ou faire un point sur certaines démarches engagées. Elles peuvent inviter des membres de leurs familles, des amis, des voisins pour passer un moment, échanger autour d'un café, partager un repas ou célébrer un événement, tel un anniversaire. Parmi l'ensemble de ces visites, une pratique spécifique s'est progressivement imposée à nous au cours de l'enquête : celle d'héberger chez soi, pour une nuit ou pour plusieurs semaines. C'est sur celle-ci que nous souhaitons nous arrêter dans un premier temps. Quels sont les individus hébergés par les personnes que nous avons rencontrées ? Pour quelles raisons les hébergent-elles ? Comment se passe cette cohabitation ? Quelles sont les potentielles entraves à cet accueil à domicile ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles nous apporterons des réponses. Dans un second temps, et par contraste, nous nous intéresserons à l'isolement dans le logement. En effet, s'intéresser aux visites c'est aussi s'arrêter sur leur absence. Nous montrerons alors que l'isolement est à double face. D'un côté, il est une vertu, synonyme de tranquillité, condition du repos et gage d'intimité ; de l'autre, il est un méfait, synonyme de solitude et de mal-être dans le logement.

D'anciens hébergés devenus hôtes

Nous sommes revenus, dans la première partie de ce rapport, sur la part importante des personnes interrogées qui, au cours des semaines et des mois qui ont précédé le début de l'accompagnement Logement d'abord, ont été hébergées ponctuellement ou durablement chez des particuliers. Ce constat, qui nous est apparu au gré de nos premiers entretiens, a orienté nos deuxième rencontres avec les enquêtés. Et une question s'est progressivement imposée à nous : est-ce que le fait d'avoir été, par le passé, hébergé chez un particulier, favorise l'acte d'héberger des personnes lorsqu'on a un logement à soi ? Pour mettre au travail cette interrogation, lorsque nous avons revu pour la deuxième fois nos interlocuteurs, nous leur avons spécifiquement demandé s'ils hébergeaient, ou

pas, des personnes et pour quelles raisons. Ce sont sur les réponses qui nous ont été alors apportées que nous allons nous arrêter.

Plusieurs personnes interrogées reçoivent, pour une ou quelques nuits, des proches qui ont un logement par ailleurs. Comme elles l'expriment, il ne s'agit pas d'« héberger », mais d'accueillir quelqu'un qui va « dormir » ou « passer la nuit » au domicile. C'est la distinction qu'opère par exemple Nathan, de nationalité congolaise, âgé de 20 ans, au cours du deuxième entretien que nous réalisons avec lui.

Nathan : Je crois qu'elles [*les professionnelles qui l'accompagnent*] m'ont dit de ne pas héberger des gens ici.

Enquêteur : Ne pas héberger, d'accord.

Nathan : Je crois que oui. Il peut dormir, elles nous disent oui, mais de ne pas l'héberger vu que je suis en sous-location.

Enquêteur : OK ! Et c'est arrivé que vous hébergiez des gens ?

Nathan : Non. [...] J'ai mon ami qui a dormi juste ici, vite fait. Parce qu'on était parti dans une fête et il était tard. Je lui ai demandé de dormir parce qu'il habite à 40 minutes.

À l'instar de Nathan, les personnes qui ne sont pas locataires en titre de leur logement doivent respecter des règles d'occupation. Parmi elles, l'interdiction ou la limitation des visites revient régulièrement. Et plusieurs personnes interrogées la regrettent, comme Ioana, âgée de 20 ans, de nationalité roumaine, qui occupe, dans le cadre d'un bail glissant, un appartement avec son mari et leurs deux enfants.

Ioana : La visite, c'est quand je veux jusqu'à quelle heure je veux. [...] Mais il y a une limite en fait. On ne peut pas accueillir les gens pour dormir chez nous [...] parce qu'on n'est pas encore locataires en fait. C'est pour ça. [...]

Enquêteur : Ce serait quoi pour vous le logement idéal ?

Ioana : Qu'on soit locataires et qu'on fasse tout ce qu'on veut [*Rires*]. Pour que je puisse inviter ma mère chez moi pour qu'elle cuisine et qu'elle dorme chez moi [*Rires*]. [...]

Enquêteur : D'accord. Du coup, le logement idéal, ce serait d'abord le logement qui est votre logement. Vous êtes locataire. Vous faites ce que vous voulez.

Ioana : Oui.

Enquêteur : Il n'y a pas les règles.

Ioana : Oui, tout à fait. Parce que les règles, c'est des fois un peu compliqué de les suivre.

Enquêteur : Oui. Mais vous êtes obligés de les suivre tout le temps ? Est-ce qu'elles [les professionnelles du dispositif Logement d'abord] viennent vérifier ?

Ioana : Non, pas du tout. Jamais. Sauf quand on a des rendez-vous, mais même quand elles viennent, elles appellent. « On peut rentrer ? Vous êtes là ? ». Mais moi en fait, combien de personnes chez moi je vais faire dormir ? Mais en fait, je refuse. Parce qu'on ne sait jamais en fait quand elles viennent et elles rentrent. Non. Je préfère suivre les règles et après, quand c'est bon, le bailleur, il sera d'accord. On sera locataires et là, je pourrai faire ce que je veux pour toute ma vie dans mon appartement. Six mois, ça va passer.

Ioana ne se sent pas complètement chez elle dans son appartement puisqu'elle ne peut pas inviter sa mère comme elle le souhaite. Avoir la possibilité d'inviter, de recevoir son entourage et, plus généralement, de faire ce qu'elle veut, telles sont les aspirations que formule Ioana quant à son logement idéal. Cette interdiction d'accueillir rappelle celle qui s'applique à la plupart des personnes vivant dans des dispositifs d'hébergement, qu'il s'agisse de centres collectifs ou d'habitats « en diffus »⁴⁹. Elle illustre certaines des ressemblances et des continuités entre l'approche Logement d'abord et les réponses en termes d'hébergement social. Néanmoins, si cette règle existe, elle peut être respectée – comme le déclare Ioana – mais elle peut aussi être transgressée. C'est par exemple ce que nous affirme Nasser, d'origine tunisienne, âgé de 54 ans, qui accueille pour la nuit des femmes qu'il a rencontrées, quand bien même l'association qui l'accompagne dans le cadre du Logement d'abord le lui interdit.

Enquêteur : Donc, tout à l'heure, tu m'as dit qu'à la fois, tu as eu l'occasion d'inviter ton fils dans ton appart et puis, à la fois, Karim qu'on a vu passer à l'instant. Mais est-ce qu'il y a d'autres

personnes que tu as eu l'occasion d'inviter chez toi, soit dans la journée ou soit à dormir ?

Nasser : Holà ! Des femmes ! Qu'est-ce que tu veux faire ? T'es avec une copine dans la rue. « On va boire un coup ? » On va boire un coup. « Oh Nasser, je ne peux pas rentrer chez moi ! » « Ben viens et demain matin, tu t'en vas ! ». [...]

Enquêteur : Mais est-ce que, par exemple, tu me disais, par exemple, qu'au début, les visites étaient interdites, maintenant, elles te sont autorisées si tu en parles avant, etc.

Nasser : Les visites, elles sont toujours interdites. Tu n'as pas le droit de faire coucher des gens, en principe.

Enquêteur : Mais tu le fais ?

Nasser : De temps en temps, pas toujours parce que ...

Enquêteur : Ouais ! Mais en prévenant, à chaque fois, ou tu ne préviens pas toujours ?

Nasser : Non, je ne préviens pas toujours.

Au contraire de Nasser, Ioana et Nathan, les personnes locataires ne sont pas interdites d'accueillir des proches pour une ou plusieurs nuits, si elles le souhaitent. À l'occasion d'une soirée, d'un week-end ou de vacances, les personnes reçoivent des membres de la famille ou des amis et leur aménagent une place et un espace pour dormir. C'est ce que nous explique, par exemple, Vaha, âgée de 44 ans, que nous avons rencontrée dans les premières pages de cette partie et qui reçoit occasionnellement une amie avec ses enfants.

Enquêteur : Et ici, vous recevez des gens, des amis, des proches ?

Vaha : Oui, oui. Il y a des compatriotes, ils disent « Ah est-ce qu'on pourrait faire des vacances chez toi ? ». Oui, moi je dis : « Oui, oui, vous pouvez venir ».

Enquêteur : Des gens de Madagascar ?

Vaha : Oui, mais ils sont déjà ici. C'est une amie que je connais avec la dame qui m'a aidée [hébergée] aussi avant, qui m'a dit un jour :

49 À ce titre, Julien Damon écrit ceci : « Une caractéristique commune des personnes hébergées est de ne pas avoir le droit d'héberger d'autres personnes. Cette caractérisation ne vaut pas définition, mais rassemble bien la plupart des situations » (Damon, 2022, p. 15). Il faudrait ajouter que, comme toute règle, celle-ci connaît des exceptions et des transgressions. Dans les faits, certains hébergés hébergent eux-mêmes des personnes sans abri qu'ils connaissent. C'est par exemple, dans le cadre de cette enquête, ce que nous explique Romain, âgé de 32 ans : « Je suis sorti de la rue, j'ai un collègue qui m'héberge. En illégalité, parce qu'il est dans un foyer et où normalement, il n'est pas censé avoir le droit de m'héberger donc on essaie d'être le plus discret possible parce que si je suis découvert, moi, je suis viré [...]. Et lui, il est viré aussi. Et il n'aura pas le droit de retourner dans une structure de ce genre-là ».

« Est-ce que je peux faire les vacances chez vous ? ». « Oui », j'ai dit, parce qu'elle habite [...] en ville et elle voulait prendre de l'air ici parce qu'elle a des petits enfants. Et elle voulait faire jouer ses enfants là-bas, il y a des jeux, au parc. Elle vient ici parfois le week-end et elle dort ici après, et c'est ça ce qu'elle fait.

Enquêteur : Elle dort ici avec les enfants ?

Vaha : Avec les enfants, oui, oui. Et les enfants sont très contents parce qu'il y a le jardin là, il y a les enfants aussi qui jouent là et c'est pour cela que les enfants aiment. Parce que [là où elle habite] il n'y a pas de jardin. C'est comme s'ils sont à la campagne ici.

Enquêteur : Je me souviens plus, ici vous avez trois chambres du coup ?

Vaha : Oui, trois chambres, oui, oui. La chambre de ma fille, celle de mon fils et ma chambre. [...] Mais parfois, j'accueille les gens là, je les fais dormir dans la chambre de ma fille, et ma fille dort avec moi, c'est comme ça que je fais quand ils viennent ici. Parce que ses enfants sont encore petits et elle peut dormir avec ses enfants dans le grand lit. Parce qu'on a tous des grands lits, moi, ma fille, mon fils. J'ai acheté un grand lit pour nous, parce que le petit lit... parce que les enfants sont grands, peut-être ils ont des amis aussi qui voulaient dormir avec, ici. C'est pour cela que j'ai acheté tout de suite des grands lits.

Un large terrain de sport et un parc avec des jeux pour enfants sont situés à proximité de l'immeuble où réside Vaha. Ainsi, si elle vit en ville, l'environnement qu'elle habite possède des qualités qui, sous certains aspects et aux yeux de son amie, le rapproche de la « campagne ». Si les abords de l'appartement sont l'une des raisons de la visite, l'intérieur doit également se prêter à l'accueil. Comme le définit Joan Stavo-Debauge, l'hospitalité n'est « pas seulement une vertu des personnes, mais aussi une qualité des environnements, des situations, des milieux, des ambiances, des choses, des espaces, des bâtiments, des institutions » (Stavo-Debauge, 2017). Anticipant l'accueil de proches, Vaha a pris soin d'acheter des grands lits pour elle et ses enfants. Ainsi, lorsque son amie lui rend visite, elle peut dormir avec ses jeunes enfants dans l'un des lits quand Vaha dort avec sa fille. Le choix des meubles, même s'il demeure contraint comme nous l'avons vu dans la partie précédente, et l'aménagement du logement sont ici en partie

réfléchis pour recevoir des proches.

À l'instar de Vaha, Anis, âgé de 19 ans, invite également des amis chez lui lorsqu'ils sont de passage dans la commune où il habite. Il nous l'explique en ces termes, au cours du deuxième entretien : « *Oui, j'invite des gens. Mais pas n'importe qui, des gens avec qui je suis en confiance, [des gens que] je connais depuis longtemps. Et ouais j'ai déjà fait dormir chez moi des potes. Parce qu'à l'époque, on se voyait ici parce que j'habitais [dans ce quartier], juste derrière là, vraiment dans la rue derrière [...] et il y avait des colocataires, et l'autre est parti [dans une autre commune] et l'autre est parti [dans un autre département], et de temps en temps les deux ils font un passage [ici] et je les dois quand même... ça je les fais dormir chez moi* ». Au cours du premier entretien, Anis nous avait précisé dormir parfois dans l'un des couloirs d'un immeuble abandonné, situé à proximité de là où il vivait auparavant, et « *dormir quelques nuits chez des potes* ». Nous l'interrogeons alors sur le lien entre ses expériences passées d'habiter et l'accueil récent de proches dans son logement.

Enquêteur : C'est que toi t'as été accueilli, donc maintenant toi tu les héberges ?

Anis : Ouais c'est ça, voilà. [...]

Enquêteur : Donc toi, ça t'est arrivé d'héberger des potes en galère aussi ?

Anis : Ouais.

Enquêteur : Et ça, tu te dis que c'est pareil, quelque chose que tu dois parce que tu as aussi été aidé à un moment donné ?

Anis : Ben il m'a aidé quand même tu vois. Du coup voilà, il passe chez moi, il dort quelques jours et tout, ça fait plaisir. Ça fait plaisir, accueillir quelqu'un chez soi.

Anis explique héberger des proches chez lui, car lui-même a été aidé par le passé, en se faisant héberger par des amis lorsqu'il était dépourvu de logement personnel. Plusieurs autres personnes rencontrées nous ont fait part de pratiques d'accueil chez elles, pour une ou plusieurs nuits, en les justifiant de la même manière qu'Anis. Tel est par exemple le cas de Raoul, que nous avons rencontré dans les pages précédentes. Lors du premier entretien, il nous indique héberger Pierre, « *un bon pote* ».

Enquêteur : Donc en ce moment il dort ici ? Tu l'héberges ?

Raoul : Oui. C'est lui qui dort sur la couette, là.

[...] C'est une couette qu'on m'a donnée aussi.
[...] Demain, faut que je lui mette un coup de pied au cul.

Enquêteur : Ça fait combien de temps qu'il est là ?

Raoul : Il est arrivé deux jours après que j'ai eu l'appartement.

Enquêteur : Ah oui ? Ça fait trois semaines ?

Raoul : Ce matin, il est parti [*dans un accueil de jour*] pour régler des papiers de voiture. Je me suis retrouvé pour la première fois, je crois, la première fois que je suis tout seul avec le chien chez moi. [...] Ah ouais, je veux bien être gentil, mais faut que je lui mette un coup de pied au cul.

Enquêteur : Et lui, il a un logement ?

Raoul : Non ! Il squatte [*dans une autre commune*].

À peine a-t-il emménagé, Raoul commence à héberger un ami sans logement à soi. Mais cet hébergement est temporaire et approche de son terme, comme le suggère la nécessité pour Raoul de mettre « *un coup de pied au cul* » à Pierre. « L'ouverture en jeu est principalement limitée, son vis-à-vis est le visiteur, soit, celui qui n'entend pas s'installer à demeure et dont le rapport au lieu est marqué d'une *asymétrie*. Cette asymétrie, non contente d'être constitutive de cette *hospitalité donnée*, n'est, selon une telle figure de l'accueil, pas destinée à se réduire. Car il va alors de soi pour les personnes que la ponctuelle co-présence ouverte n'est pas amenée à se poursuivre durablement [...] » (Stavo-Debaugé, 2004, p. 206). Si la co-présence est ponctuelle, elle se répète néanmoins fréquemment. Quelques mois plus tard, au cours du second entretien, Raoul nous raconte héberger un autre ami.

Raoul : C'est par intermittence, mais là ça fait déjà quinze jours qu'il est là. Bon le week-end dernier je n'étais pas là donc autant que l'appart il serve à quelqu'un. Je n'étais pas là, je ne vais pas... hier par exemple, mercredi aussi, mercredi soir j'étais chez mon pote [...], pareil je lui ai laissé l'appart. Mais là c'est bon, j'ai envie de pouvoir péter tranquille. [...] Ce n'est pas qu'il me dérange, mais... non, mais demain normalement il se casse. [...]

Enquêteur : Finalement tu... parce que la dernière fois quand je suis venu pour faire l'entretien, tu hébergeais aussi quelqu'un ?

Raoul : Ouais.

Enquêteur : Tu héberges souvent ?

Raoul : Souvent... Ben j'ai connu la merde, la galère si tu veux, donc je veux bien rendre service. Comme la première fois qu'il est venu, c'était l'hiver, il faisait froid, il pleuvait, machin, je veux bien, je ne suis pas, je ne vais pas le laisser dehors quoi, je sais ce que c'est. Donc si je peux, mais il ne faut pas que rendre service ça devienne... pas une habitude, mais tu sais, « Oh, comment ça, tu ne m'invites pas chez toi ».

C'est au nom de cette expérience commune – quoique décalée dans le temps – de l'habitat précaire, que Raoul justifie l'hébergement d'amis sans logement. Ici, comme dans l'ensemble des cas que nous avons jusqu'à présent documentés, l'hébergement repose sur une relation préalable de familiarité voire d'amitié, entre l'accueillant et l'accueilli. Ce n'est pas seulement parce qu'elle est sans logement qu'une personne est hébergée, c'est aussi parce qu'il s'agit d'un proche. Mais, dans certains cas, cette condition n'est pas nécessaire. C'est ce que nous décrit Romain, de nationalité française, âgé de 32 ans. Lors du premier entretien, il était hébergé par un ami qui résidait dans un centre d'hébergement. Quelques mois plus tard, lors du deuxième entretien, il habite un logement et est passé d'hébergé à hôte – entendu ici dans le sens de celui qui reçoit. Il accueille une femme qu'il a rencontrée chez un ami commun.

Romain : À la base je devais juste l'héberger pour deux trois jours parce qu'elle était dans un squat où elle se faisait taper sur la gueule, du coup ma bonne volonté, parce qu'on a agi comme ça avec moi, du coup j'ai voulu l'aider, mais au final de deux trois jours, c'est passé à un mois et une semaine je crois [...].

Enquêteur : Elle, tu la connaissais avant de l'accueillir ?

Romain : Je l'ai connue chez mon pote [...]. Du coup, après je n'avais pas de lien spécifique avec elle. Moi juste ce qui m'a plu c'est qu'elle taffe, elle taffe au [*supermarché*], à côté du marché. Et du coup, c'est ça qui m'a plu, donc je lui ai laissé une chance de la prendre avec moi, dans l'espoir justement qu'elle puisse prendre un appartement rapidement vu qu'elle travaille. Mais en fait, lors du début du mois, elle a dépensé tous ses sous dans ses chiens, plus quelques dettes qu'elle avait, du coup au final elle a dû rester parce que je ne voulais pas la

mettre dehors, parce qu'avec les cons qui sont à l'extérieur, on ne sait jamais avec une meuf qui est toute seule.

Romain, comme Raoul et Anis avant lui, explique héberger une personne parce qu'« *on a agi comme ça* » avec lui. Cette hospitalité offerte peut donc également s'entendre comme une *hospitalité rendue*. Mais elle n'est pas rendue directement à celui ou celle qui a accueilli par le passé⁵⁰ ; elle est rendue à un *tiers* – une personne qui peut être un proche, mais qui ne l'est pas nécessairement. Il ne s'agit donc pas d'une *hospitalité réciproque*, au sens où l'entend Benjamin Boudou : « Dans ces cas d'hospitalités réciproques [...] il y a une réciprocité de la hiérarchie, donc une forme d'égalité. Invitant puis invité, invité puis invitant, cette égalité n'est pas fondée sur l'équivalence des acteurs, mais sur la permutabilité de la relation » (Boudou, 2012, p. 280-281). Dans les cas que nous avons documentés, ce n'est pas tant sur une permutabilité de la relation que se fonde cette hospitalité donnée que sur une permutabilité des places : d'hébergées, les personnes peuvent potentiellement devenir hôtes en accédant à un logement à soi. Il nous faut donc envisager le « système d'habitat précaire » (Pichon, 2019) comme un « système de places⁵¹ ». Au sein de ce système, les personnes circulent, potentiellement, d'un lieu de vie à un autre – comme nous avons pu le montrer dans la première partie de ce rapport – mais aussi d'une place à une autre ; et c'est d'ailleurs au regard d'une précédente place occupée – celle d'hébergé – qu'elles peuvent justifier d'en endosser une autre – celle d'hôte. Le logement obtenu dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord peut ainsi, par effet de ricochet, constituer un potentiel nouvel habitat précaire⁵² pour des sans-abri qui ne sont pas accompagnés par ces dispositifs, mais qui ont un lien avec des personnes qui le sont. La politique publique du Logement d'abord n'a donc pas seulement des effets sur les personnes prises en charge par des dispositifs qui relèvent de cette approche ; elle touche, indirectement, d'autres personnes en situation d'habitats précaires.

Les personnes qui ne sont pas locataires de leur logement ne peuvent pas recevoir et héberger des proches dans leur appartement comme elles l'entendent. Des limites sont imposées par les associations qui les accompagnent. Pour d'autres personnes, le cadre de l'accompagnement Logement d'abord ne limite pas ces visites. Parmi elles, plusieurs hébergent des personnes sans logement à soi, lorsqu'elles accèdent à leur propre appartement. Elles justifient cet accueil par leurs expériences d'habitats précaires passées. L'hospitalité offerte s'avère être aussi une hospitalité rendue à un tiers. Cette analyse est importante. Scientifiquement, elle nous invite à penser le « système d'habitat précaire » comme un « système de place ». Les personnes devenues hôtes ne sont plus elle-même en situation d'habitat précaire, mais elles occupent une nouvelle place dans ce système en accueillant, pour une ou plusieurs nuits, des personnes sans logement à soi. Politiquement, elle souligne que les effets de l'approche Logement d'abord ne peuvent se réduire à ces seuls « ressortissants » (Lévy et Warin, 2019) puisque les solidarités qui s'accomplissent aux bords des institutions contribuent à faire du logement à soi un potentiel hébergement pour les autres.

50 Nous pouvons faire l'hypothèse qu'elle pourrait l'être, même si notre enquête ne révèle pas ce cas de figure

51 Nous renvoyons ici à l'approche de Jeanne Favret-Saada pour analyser la sorcellerie (Favret-Saada, 1994).

52 Cette précarité est notamment d'ordre temporel puisque l'hébergement est toujours provisoire, à durée limitée et au bon vouloir de l'hébergeur ; il est également d'ordre matériel puisque si certaines personnes hébergées peuvent bénéficier d'une chambre à soi, dans les cas analysés, elles sont généralement accueillies dans le salon et peuvent parfois dormir à même le sol, avec une couverture.

Vertus de la tranquillité, méfaits de la solitude

Reprenons le cas de Romain, que nous avons commencé à évoquer dans les pages précédentes. Lors de notre dernière rencontre, la personne qu'il héberge a quitté l'appartement il y a quelques jours. La cohabitation a duré au-delà de ce qu'il avait imaginé et fut particulièrement éprouvante. Il nous formule plusieurs des griefs qu'il a envers l'amie de son ami.

Romain : Je suis quelqu'un qui est très méticuleux et très propre. Le ménage, si je dois le faire quatre fois par jour, je le ferai quatre fois par jour, mais elle, c'est bordélique, et là, je rentrais, des fois je voyais des culottes sur ma table. [...] Après, t'as les cinq chiens qu'elle avait, donc les poils, tu fais le ménage, deux heures après c'est comme si t'avais rien fait, donc je retrouvais des poils dans ma machine, j'en avais partout. Même quand je fais à manger, des fois j'ai de poils sur ma gazinière je dis : « Mais comment t'es arrivé là toi ? ». Du coup ça, et puis ben c'est une meuf qui pense qu'à sa gueule, c'est-à-dire au lieu de s'apercevoir que j'ai besoin d'elle parce que j'ai des problèmes de dos, de m'aider aux activités quotidiennes, c'est-à-dire faire le ménage, faire la bouffe, aller faire des courses ensemble, enfin m'aider comme m'aiderait une colocataire, madame elle rentre, elle te parle de ses plans cul, de ses aventures, des discussions qui ne m'intéressent pas, quoi. T'as beau lui dire, mais je m'en bats les couilles, mais la meuf elle continue. [...] Elle s'est embrouillée avec une voisine, avec un des mecs du quartier, elle dit : « Ouais, je vais lâcher les cinq chiens dessus ». J'ai fait : « Oui, t'as raison, vas-y, fais ça, comme ça, je me retrouve avec des mecs avec des flingues à la porte, t'as raison, t'as une logique toi, c'est bien ».

Lorsqu'elle quitte définitivement l'appartement, Romain peut enfin se reposer, apprécier une tranquillité retrouvée et savourer des petits plaisirs quotidiens.

Romain : Du coup depuis, elle est partie, vendredi dernier, depuis je me refais mon repos avec mes médocs et tout ça parce que pour le dos, j'en ai besoin, et du coup je suis plus tranquille. Je retrouve mon petit quotidien, ma petite routine qui me convient largement d'ailleurs. Parce que comme tu disais, là avec les bonnes températures qu'il fait tu vois je me

lève le matin, je suis en peignoir, je me pose sur ma chaise avec la vue et puis tranquille. Petit fond sonore, clope...

Il n'est pas nécessaire d'avoir hébergé chez soi pendant plusieurs semaines pour apprécier ces moments. D'autres personnes nous décrivent cette tranquillité, ce plaisir à se retrouver seules chez elles, à s'adonner à des activités qui les détendent ou qui les apaisent. Tel est par exemple le cas de Carole. Nous l'avons rencontrée dans les pages précédentes, lorsqu'elle nous avait présenté en détail le ménage qu'elle avait réalisé, avant d'emménager dans son studio, pour pouvoir se sentir chez elle. Au cours du premier entretien, Carole valorise les temps passés seule dans son appartement. Elle se retire alors du flux des sociabilités et s'attelle à l'une de ses passions, la broderie sur carte : « *Je m'isole, je suis dans ma bulle, je n'entends rien, comme quand j'étais en cellule* ». Cette manière d'habiter son logement à avoir avec certaines habitudes prises durant ses dix années d'incarcération. Plus d'un an plus tard, lors du deuxième entretien, nous la réinterrogeons sur cette pratique.

Enquêteur : Vous me disiez la dernière fois qu'il y avait des moments où vous appréciez d'être seule, enfin vous disiez c'était aussi comme, un peu comme dans la cellule, enfin « dans ma bulle », que vous aviez besoin de ces temps-là. Ça c'est toujours... ?

Carole : Oui, toujours oui. Là, aujourd'hui, je suis sortie parce que je devais faire des courses, hier, je n'ai pas bougé d'ici. Je suis restée ici toute seule. J'ai tricoté.

Enquêteur : Je me souviens, vous faisiez aussi de la broderie sur cartes.

Carole : Oui sur les cartes, je fais toujours. Je fais toujours. J'ai celle-là à faire pour le bébé [*du fils d'une amie*]. Mais je fais toujours et je fais pas mal. Là, j'ai préparé, j'ai celle-là à faire, je ne sais pas si vous allez bien la voir [*elle nous montre sur son téléphone plusieurs photos de cartes*].

Ces exemples témoignent d'un « repli habitant, c'est-à-dire ce retrait où l'on se trouve épargné par cette densité d'épreuves et où donc se conçoit un repos dans la routine et les accommodements personnalisés à l'environnement proche, dans le bénéfique d'un temps propre et privilégié, soit un temps qui se soustrait à la comptabilité et au "rendre compte" » (Breviglieri et al., 2003). Ce repli habitant n'est jamais absolu. Il s'imbrique avec des situations de sociabilité au sein du logement – Carole nous

explique notamment inviter chez elle des amis pour prendre un café ou à l'occasion d'un repas qu'elle prépare – ou à l'extérieur – dans son travail à temps plein, en particulier, mais aussi lorsqu'elle rend visite à des proches. Tel est également le cas pour Jade, âgée de 19 ans, de nationalité française. Si elle aime recevoir des proches, elle apprécie également la tranquillité que lui permet un logement à elle.

Jade : Ben peut-être que j'aime bien, j'aime bien avoir des personnes, d'un autre côté j'aime bien aussi être toute seule. Aller prendre ma douche toute seule sans que quelqu'un soit là à écouter ou à mettre de la musique, là je sais que quand je prends ma douche, je suis toute seule. Je peux, voilà aller dans mon lit tranquille sans que la personne soit à côté de moi, faire à manger même si... voilà. Je peux faire mes machines quand je veux, je peux manger ici, je peux manger dans le lit, *etc.*, mettre de la musique à fond, personne ne m'embêtera. Faire mon sport, il n'y a pas de souci, je peux mettre mes affaires par terre, il n'y a personne qui me dira : « Mais qu'est-ce que tu fous avec ces affaires, tu vas mettre là-bas, *etc.* ». Qu'on ne me prenne pas mes affaires. Ça c'est très bien.

Enquêteur : Ok. Ça marche vous avez dit beaucoup de choses. Donc en gros la liberté, la tranquillité, l'intimité.

Jade : Voilà l'intimité. [...] Voilà. Que je peux mettre mes affaires où je veux sans qu'on me dise quelque chose, ça c'est très bien.

Sans le mentionner explicitement, Jade semble faire écho à ses expériences d'habitats précaires des dernières années : dans un foyer pour mineure en protection de l'enfance, une recohobitation chez sa mère, l'hébergement chez deux amies, entrecoupé d'un hébergement de plusieurs semaines à l'hôtel. L'accès à un logement à soi permet alors de retrouver une intimité, entendue comme la « possession d'un lieu et la possession d'un corps à l'abri des regards » (Laé, 2003, p. 140), qui était auparavant fragilisée, empiétée, voire empêchée par les conditions d'habiter. Dorénavant, Jade peut agir avec aisance, sans entrave et comme bon lui semble.

À travers ces expériences, s'affirme ce que nous

proposons de nommer, dans la lignée du sociologue Isaac Joseph, un « droit à la tranquillité⁵³ ». Mais le préserver est une activité qui exige, notamment, de contrôler les entrées dans le logement, voire de les interdire. C'est ce que nous explique Anita. Âgée de 34 ans, de nationalité roumaine, elle vit avec ses deux enfants dans un appartement auquel elle a accédé dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord. Au cours du deuxième entretien, nous abordons la question des visites, les personnes qu'elle invite et qu'elle reçoit chez elle.

Anita : Non, chez moi je n'amène personne. Moi, je ne veux personne qui dorme...

Enquêteur : Mais c'est toi qui ne veux personne ?

Anita : Je ne veux pas, chez moi personne.

Enquêteur : Mais si tu voulais, tu pourrais inviter des gens chez toi ?

Anita : Pour quoi ? Pour le vol ? Pour contrôler dans les placards, qu'on me vole l'argent ? [...].

Enquêteur : Donc tu n'invites personne chez toi ?

Anita : Moi je ne veux personne, moi je veux être tranquille toute seule, vivre toute seule. Moi c'est comme ça. Moi j'ai divorcé, moi je voulais rester toute seule. Moi je ne me casse pas la tête. Pas besoin moi, personne avec moi. [...] Tu sais qui vient chez moi ? Je te dis la vérité. Ici il n'y a personne qui rentre, juste ma mère, mon père et mes deux filles. C'est mes deux filles, ma mère, mon père et lui [*au moment de l'entretien un ami est présent dans le salon*]. Lui, je l'invite. Personne ne vient ici. [...] Chez moi, personne elle rentre. Tu sais qui rentre ? C'est l'assistante sociale [*du dispositif Logement d'abord qui l'accompagne*] [...]. Ma mère, mon père et mes deux filles. Les autres, dehors. Chez moi il n'y a personne qui rentre. Pourquoi ? Pour contrôler ! Qu'on me vole ? Parce qu'il y a des gens qui volent. Je ne leur fais même pas confiance. Je ne fais pas confiance, même pas avec mes habits. Même pas cinq minutes, pas la confiance. Non ce n'est pas ça, c'est la confiance, tu sais comment la confiance, t'as quelqu'un à qui tu fais confiance, tu ramènes

53 Isaac Joseph mobilise cette expression dans le cadre d'une réflexion sur l'hospitalité des espaces publics : « Alors que nous attendons d'un espace qu'il nous offre des prises pour l'activité en cours, ce que nous présupposons de l'univers des rencontres, c'est, au contraire, une certaine fluidité, c'est-à-dire une capacité à nous assurer la possibilité de nous déprendre, d'évoluer dans un monde de liens faibles. D'un côté, le vieux principe de l'hospitalité qui commande d'accueillir l'étranger sans le retenir contre son gré, de l'autre, l'engagement minimal de la courtoisie visuelle ou les banalités d'usage, formes de structures élémentaires de la politesse. Accueillir ou protéger l'étranger, c'est se préoccuper en même temps de sa "face positive", de son droit à la considération, et de sa "face négative", de son droit à la tranquillité » (Joseph, 1998, p. 101).

chez toi, t'as compris. Rentre chez toi quelqu'un à qui tu ne fais pas confiance. Ah non, non, ça ne marche pas. Parce que moi, je les connais, je les regarde des pieds jusqu'à la tête et je vois si c'est quelqu'un qui est bien. Non non non, madame assistante sociale elle a vu que moi, je n'invite pas n'importe qui chez moi. Elle m'a dit : « Madame [*son propre nom de famille*], j'ai vu que toi tu ne ramènes pas quelqu'un qui... parce que toi t'es intelligente ». Moi je ne ramène personne ici chez moi. Je les fais ni dormir...

Enquêteur : Tu ne feras pas dormir quelqu'un chez toi ?

Anita : Personne chez moi dormir, personne. [...] Personne je fais dormir chez moi, personne. C'est interdit pour moi. [...] Moi j'ai décidé que c'est interdit un homme il dorme chez moi. C'est interdit, c'est comme ça. Moi je n'ai pas attendu un an pour l'appartement pour que les hommes ils dorment chez moi. [...] Moi je ne peux pas être trop gentille avec les gens tu vois, parce que si je suis trop gentille après elle me trouve... Tu sais c'est quoi ? Malade. Tu deviens un petit peu méchant c'est mieux. Pas trop gentille, non, non, non. Moi je suis gentille avec les gens qui sont gentils avec moi, c'est comme ça. Tu sais comment je suis, moi ? Toi, tu me connais très bien, moi je suis comme ça. Je vois que toi, t'es gentil avec moi, tu me donnes ça, je te donne ça. Tu ne donnes pas, ça je ne te donne pas ça, c'est comme ça [...].

Le logement constitue l'un des « territoires du moi » (Goffman, 1973, p. 43-72). Il faut le préserver, le protéger, en prévenir l'intrusion, la violation. C'est pourquoi Anita accorde un laissez-entrer à quelques personnes en qui elle a confiance : ses parents, un ami, les travailleuses sociales du dispositif Logement d'abord, un chercheur. Pour les autres, le logement de Anita leur reste *a priori* inaccessible⁵⁴. Ce faisant, elle se protège de certains regards, mais aussi d'éventuels débordements associés à la visite, en particulier du vol qui revient à plusieurs reprises dans ses explications. Il faut savoir se faire discret, lorsqu'on habite un logement à soi, pour préserver son intimité et protéger sa tranquillité. C'est ce qu'explique Edgar⁵⁵, dans des termes proches de ceux de Anita.

Edgar : Maintenant, il n'y a plus personne qui vient chez moi. Je n'ai pas envie qu'ils sachent où j'habite. Ça te donne une protection psychologique [...]. Tu accueilles quelqu'un, tu t'aperçois que c'est un crétin de connard, après tu regrettes. Après il revient avec un autre pote et après... Après bizarrement tu dis : « Mais il est où mon portable ? Il est où mon sac ? Il est où ça ? » Après il siffle en bas, il jette des cailloux à la fenêtre, il sonne à 5h du matin.

Les propos d'Edgar suggèrent que son droit à la tranquillité, auquel il tient, se double d'un devoir de tranquillité vis-à-vis du voisinage. Il faut alors se faire discret pour ne pas être dérangé et ne pas déranger. La discrétion constitue une règle morale pour garantir la possibilité d'un repli habitant, mais aussi pour maintenir des relations de voisinage apaisées.

Les cas que nous venons d'aborder introduisent la question de l'isolement dans le logement. Mais un isolement qui est ici choisi, réfléchi et envisagé comme condition pour préserver son droit à la tranquillité. À rebours de cette acception, l'analyse des entretiens révèle un isolement contraint, que regrettent les personnes. Dans quelques cas, cet isolement est la conséquence de l'état du logement et de la difficulté, voire de l'impossibilité, à y accueillir des proches. Souvenons-nous, dans la deuxième partie du rapport, nous avons fait connaissance avec Manon, de nationalité française, âgée de 20 ans. Elle nous avait décrit, entre autres problèmes, la présence de cafards. Ne pouvant pas solliciter directement le bailleur, elle avait interpellé à de multiples reprises les travailleuses sociales du dispositif Logement d'abord. Aucune réponse n'avait été apportée à ce problème. Elle avait alors décidé de quitter son logement et avait trouvé une collocation dans une maison. Lors du second entretien, elle pointe le décalage entre les usages qu'elle imaginait de son appartement, avant d'y rentrer, et ce qu'elle y a fait : « *Ben moi, à la base, c'était mon appartement donc je comptais faire des soirées avec mes amis qui habitent loin, les inviter chez moi, etc. Mais du coup, je ne le faisais pas parce que... Même mon copain, enfin vraiment, j'ai mis quelques temps avant de le faire venir chez moi parce que c'est quand même assez gênant de dire aux gens : "J'ai des cafards !"* ».

54 Évidemment, cette (in)accessibilité doit être pensée de manière dynamique. Des personnes *a priori* interdites dans le logement peuvent, au cours du temps, se voir accorder un droit d'accès. Et, inversement, des personnes qui étaient autorisées à entrer peuvent, à un autre moment, se voir interdites d'accès.

55 Nous n'avons pas rencontré Edgar dans le cadre d'entretiens semi-directifs. Nous avons échangé à plusieurs reprises avec lui au cours de groupes de travail organisés avec la Plateforme Participation du Groupement des Possibles.

L'isolement subi dans le logement peut être source de malaise et de trouble pour les personnes qui en font l'expérience⁵⁶. C'est ce que nous évoquait Zoé, âgée de 19 ans, qui vit seule dans son appartement et que nous avons rencontrée dans la deuxième partie du rapport. Elle nous disait se sentir seule dans son logement et considérait qu'elle n'était plus en mesure d'y vivre. Elle nous expliquait alors son projet de le quitter pour vivre dans une famille d'accueil⁵⁷. Durant quelques mois, ce sentiment de solitude s'est atténué, Zoé avait trouvé un soutien auprès de l'une de ses voisines avec qui elle est toujours en lien.

Zoé : Là, les voisins ici, limite tu leur dis bonjour, c'est une agression. [...] En fait, en arrivant ici, j'avais une voisine qui avait des chats. On s'entendait bien. Elle venait chez moi. On buvait quelques bières, enfin, une bière et on discutait et puis on regardait la télé. Mais elle a déménagé. Maintenant, elle est toujours sur [la même commune], mais dans un autre logement. Hier, j'étais au téléphone avec elle et ça allait. Enfin, elle faisait les paperasses, mais voilà quoi. On n'est pas... Voilà.

Ce lien est ténu. Depuis le départ de sa voisine, elle reçoit peu de visite, à l'exception de celles des travailleuses sociales de l'équipe. D'ailleurs, celles-ci instaurent des relations qui ne restreignent pas l'accompagnement social à la recherche d'un nouvel habitat ou à des démarches administratives.

Zoé : Jeudi dernier, elle est venue Christine, on a fait des crêpes et c'était plutôt cool.

Enquêteur : Elle est venue ici ? Vous avez fait des crêpes ensemble ici ?

Zoé : Oui. Là j'ai tout ce qu'il me faut, il me manque juste du lait quoi. Voilà.

Enquêteur : C'est original ça, c'est la première fois dans cette recherche que j'entends une

éducatrice qui vient...

Zoé : Ah si. Puisqu'on avait déjà mangé ensemble, elle me devait à manger et du coup on a fait des crêpes. On est allées à Lidl, on a acheté tout, il manquait la farine parce qu'il n'y en avait pas à Lidl, donc du coup elle est allée au Cocci Market en bas si vous voyez [...].

Enquêteur : Du coup vous les avez cuisinées ensemble et mangées ensemble après ?

Zoé : Oui.

Enquêteur : C'est cool ça comme...

Zoé : Ouais, mais grave.

Enquêteur : Du coup, par rapport à l'accompagnement en fait, ça apporte quoi ce genre de... pour vous ?

Zoé : Ben ça fait du bien de pas seulement se voir pour des rendez-vous, au moins on se voit pour plusieurs choses, on se voit pour manger, pour rigoler, pour...

Ce type de relation et ces moments de convivialité sont appréciés de Zoé. Ils nous invitent à reprendre la distinction proposée par la sociologue Cécile Van de Velde (2018) entre « vivre seul », « être seul » et « se sentir seul ». Nous pourrions écrire que Zoé *vit seule* dans son logement, au sens où elle en est la seule occupante. Cependant, elle *n'est pas seule*, elle a des échanges, plus ou moins réguliers, avec différentes personnes, en particulier avec les professionnelles qui la suivent, mais également avec d'autres comme son ancienne voisine. Néanmoins, elle *se sent seule* au sens où elle ne « *supporte plus* » cette situation, pour reprendre ses mots. Le sentiment de solitude n'est donc pas synonyme d'isolement relationnel⁵⁸. Il renvoie à une expérience sensible qui pointe, pas tant la quantité ou le nombre de contacts, que la *qualité* des relations aux autres. C'est également ce que nous permet de comprendre Yassin, âgé de 45 ans et de nationalité française. Il commence le

56 Rappelons que notre enquête s'est, en partie, déroulée durant la crise sanitaire du Covid-19. Cependant, les personnes que nous avons rencontrées et qui nous ont fait part d'un isolement subi et d'un sentiment de solitude ne les ont pas directement associés aux conséquences du Covid-19 (confinement, restriction de déplacement, couvre-feu, fermeture de lieux dits non-essentiels, etc.).

57 Nous évoquons, en introduction de cette partie le critère du maintien dans le logement pour évaluer l'approche Logement d'abord. Le cas de Zoé pointe les limites d'un tel critère. Certes, depuis qu'elle a emménagé dans son appartement, Zoé s'y *maintient*. Mais ce maintien ne traduit en rien son expérience sensible entre les murs de ce logement. Elle ne se sent pas bien chez elle, elle espère déménager et vivre dans un autre type d'habitat. La solitude qu'elle ressent lui pèse.

58 Revenant sur les travaux sociologiques consacrés à la solitude, Cécile Van de Velde définit ainsi les deux termes : « Certains travaux ont alors affiné la distinction conceptuelle entre la solitude — sentiment qui peut se manifester même chez les individus entourés — et l'isolement social, plus directement associé au manque de contacts et de relations [...]. Pour autant, cette définition ne fait pas consensus, et ce champ de recherche reste marqué par une forte ambiguïté conceptuelle entre différentes acceptions de la solitude, privilégiant respectivement ses dimensions résidentielles, relationnelles ou expérientielles » (Van de Velde, 2018, p. 6).

second entretien en évoquant les moments difficiles qu'il a vécus depuis notre première rencontre.

Yassin : Franchement, ça peut aller. Il y a des moments... Au mois de décembre, c'était un peu difficile. Janvier aussi. Après, ben, voilà ! C'est pour tout le monde pareil. Après voilà, il faut s'adapter, essayer de ne pas craquer. Après, j'ai eu des périodes, quand même, elles ont été assez difficiles, par rapport à mes enfants. [...] Donc, dès que je les ai reçus, *grosso modo*, j'ai eu fini plus ou moins, il y a eu le Covid, quoi ! Donc, restriction, blocage et tout et les liens se sont un peu... On va dire, mais lui [*son fils*] aussi, la maman aussi, elle a fait en sorte qu'il ne m'a jamais appelé. À chaque fois que j'appelais, ben, c'était difficile de l'avoir, elle était plus ou moins occupée ou... Donc à chaque fois que j'allais le voir, c'était en pointillé, je le voyais une fois sur deux et quand je le voyais, c'était dix minutes, un quart d'heure. Et puis, bon ben, il allait voir ses copains, peut-être qu'il y avait un peu de gêne ou je ne sais pas ou il ne voulait pas trop passer de temps avec moi. Je n'insistais pas non plus donc bon, ça s'est... Après, j'ai vu que, bon, il s'égarait un peu.

Yassin a reçu son fils quelques jours avant le deuxième entretien que nous réalisons avec lui. Cela faisait un an qu'il n'était pas venu à son domicile. Sa fille, quant à elle, n'est pas encore venue. Pour Yassin, cette situation est d'autant plus difficile à vivre que l'accès à un logement à soi, après plusieurs années à être hébergé « à gauche, à droite », chez des amis, chez ses parents ou chez son ex-compagne, représentait une opportunité de retisser et de renforcer un lien avec ses enfants en pouvant les accueillir chez lui, dans de bonnes conditions. Cette relation est la plus significative et la plus chère aux yeux de Yassin. Et c'est le décalage, entre ce qu'il anticipait, ce qu'il escomptait et ce qui se passe avec ses enfants, qui suscite un malaise et participe d'un sentiment de solitude. Celui-ci transparait, à demi-mot, lorsque nous abordons le questionnaire sur la santé mentale et les troubles psychosociaux⁵⁹.

Enquêteur : OK ! Est-ce que tu pourrais me dire à quelle fréquence tu te sens déprimé ? Quotidiennement ? Toutes les semaines ? Tous les mois ? Quelques fois par an ? Ou jamais ?

Yassin : Ah ! Ça, ça dépend. Franchement, ça pourrait être tous les jours ou des fois, ça va

bien ou... [...]

Enquêteur : Est-ce que c'est quelque chose de plutôt régulier ou pas ?

Yassin : Ouais, non, mais c'est... Voilà ! Au crépuscule, c'est... Voilà ! La soirée, elle commence, tu te dis... Après voilà, est-ce que c'est pour tout le monde pareil ou pas ? Mais moi, je sens bien qu'au crépuscule, ou peut-être c'est hormonal, mais voilà, ça change. Donc, il y a peut-être un peu d'anxiété, mais ce n'est pas fondé, hein ?

Enquêteur : Ouais, ouais ! Mais, le sentiment de dépression, il n'est pas forcément fondé, mais...

Yassin : Ouais, non, mais voilà, tu te sens un peu... Voilà ! T'es tout seul, t'as pas envie de passer la soirée tout seul ou... Voilà ! C'est tout.

Pour autant, l'emménagement dans ce logement a permis à Yassin de créer de nouveaux liens – avec des voisins qui, occasionnellement, lui rendent visite – et d'en retisser des anciens, par exemple avec l'un de ses cousins, qui travaille à proximité de chez lui, et passe le voir : « *Des fois, il travaille d'astreinte, aussi, de nuit et il passe du temps ici aussi, le soir, avec moi. Parce que d'être là, tout le temps, seul, le soir, ce n'est pas possible* ». Yassin, à l'instar de Zoé, est en relation avec d'autres personnes. Mais c'est au regard de la qualité de celles-ci – c'est-à-dire qui sont les personnes rencontrées, à quelles fréquences, comment se déroulent ces interactions, en quoi elles s'accordent ou pas avec ce qui est attendu d'une telle relation – que Yassin et Zoé peuvent, dans certaines situations, se sentir seuls et que ce sentiment de solitude peut s'avérer pesant, au point que Zoé souhaite habiter ailleurs et autrement.

Se retrouver seul dans son logement doit s'envisager à l'aune de sa « face positive », la tranquillité, et de sa « face négative », la solitude. La première est valorisée par les personnes interrogées. Elle leur permet de préserver leur intimité, elle favorise le repos et peut s'avérer précieuse pour entretenir de bonnes relations de voisinage. La seconde, au contraire, est un poids, elle est source de trouble et de malaise. Cependant, elle n'est pas synonyme d'absence de relations sociales. Elle interroge, plutôt, la qualité de ces relations, avec qui et comment

59 Le *Extended Short Set of Questions* sur les troubles psychosociaux du *Washington Group Test* est l'un des scores mobilisés durant l'enquête.

les personnes sont en lien ou avec qui elles aimeraient l'être, mais ne le sont pas. Cette approche de la solitude nous invite, par ailleurs, à quitter l'espace du logement pour saisir les liens qui se nouent, se dénouent et se renouent dans d'autres environnements.

3. Fréquenter des lieux repères

Le sociologue Marc Breviglieri précise que « l'habiter » « ne peut être réduit ni au logement comme bâtiment empirique, ni à la maison comme paradigme du pouvoir familial, domestique ou féminin, ni à la propriété, au territoire délimité ou à la sphère privée. L'habiter doit d'abord être entendu dans sa dimension pragmatique : comme une manière de s'engager dans le monde et non pas de s'y situer. Une manière personnelle et intime qui fraye des voies usuelles dans le monde, en s'y accommodant par des chemins praticables et en y dessinant des paysages familiers » (Breviglieri, 2006, p. 9). Ce sont sur ces paysages familiers, extérieurs au logement, que nous allons nous arrêter dans cette dernière section.

Pour ce faire, nous proposons de repartir de la catégorie de « lieux repères ». Les lecteurs familiers de l'approche Logement d'abord ont peut-être déjà rencontré cette expression⁶⁰. Elle est utilisée par certaines associations ou par certaines collectivités locales pour désigner des accueils de jour dans lesquels les personnes vivant en logement pourraient se rendre afin de rencontrer un travailleur social, de trouver des ressources en vue de mener une démarche administrative, d'échanger avec d'autres personnes, de participer à une activité ou, plus largement, de passer un moment. C'est cette définition que nous mettrons au travail dans un premier temps centré sur les lieux institutionnels du Logement d'abord. Dans un second temps, nous sortirons des institutions et montrerons comment des espaces extérieurs au monde de l'assistance peuvent également constituer des « lieux repères », au sens où les personnes y développent des

attachements, y trouvent un espace accueillant et favorable à l'accomplissement de pratiques qui leur importent.

Les rares lieux du Logement d'abord

Écoutons, pour commencer, Didier, âgé de 58 ans, de nationalité française. Dans le cadre d'un accompagnement Logement d'abord, il accède à un appartement situé dans une résidence sociale qui comprend également une pension de famille.

Didier : Donc ils se sont cassé la tête, comme on dit, pour me trouver un logement. C'est bien, mais, en même temps, il y a des trucs un peu bizarres. On est mis à l'écart parce que la résidence où je suis, moi, il y a un côté résidence pension de famille et il y a un côté résidence. Bon, en même temps, je me dis, peut-être, résidence, il vaut peut-être plus... Mais bon, ça me met mal à l'aise parce que, des fois, il y a des rencontres, il y a des petits-déjeuners entre eux, et moi, comme je fais partie de la résidence, c'est la même résidence, [...], mais ils en font plus... Ce n'est pas que je suis jaloux, mais ils en font plus pour les pensions de famille que vers nous. [...] Alors, des fois, j'y vais parce que j'ai demandé à... Il m'a dit : « Venez quand même de temps en temps ». Mais il y a des fois où j'y vais mais j'ai l'impression que je gêne un peu, quoi ! Donc moi, ça me met mal à l'aise donc, du coup, je n'y vais plus. Comme là, ils ont mis une machine à laver pour qu'on lave le linge, moi, ça m'évite d'aller l'amener... Déjà, c'est beaucoup plus cher. Eh ben non, nous, on n'a pas accès, on a accès à rien. On est juste bon à payer et ça, ça m'énerve un peu.

60 L'expression apparaît dans le rapport de la Fondation Abbé Pierre, « L'accès à l'habitat des personnes SDF en situation de grande précarité » (2013). La création de lieux repères représente l'une des recommandations associées à l'accompagnement des personnes vers des « logement en diffus ». Une occurrence apparaît également dans le rapport de l'Agence nouvelle des solidarités actives, intitulé « Le logement d'abord, et après. Bilan et propositions pour la généralisation du logement d'abord en France » (Ansa, 2017). Il y est fait mention du « lieu repère » du dispositif Totem, porté par les associations le Relais Ozanam, l'Oiseau Bleu, Un Toit Pour Tous et le centre de soins infirmiers Abbé Grégoire, à Grenoble. Dans le cadre de cette enquête, quelques personnes accompagnées ou ayant été accompagnées par ce dispositif ont été rencontrées dans le cadre d'échanges collectifs. Cependant, les discussions n'ont pas porté sur les usages de ce « lieu repère ».

L'appartement dans lequel il a emménagé n'est pas intégré à la Pension de famille⁶¹. Pourtant, il a demandé à pouvoir s'y rendre et a pu participer à certaines rencontres qui y sont organisées. Mais il ne s'y sentait pas le bienvenu, alors il a cessé d'y aller. Ce qu'il regrette, car même s'il est en contact avec de nombreuses personnes – il entraîne une équipe de jeunes dans un club de rugby chaque semaine, il retrouve régulièrement des amis avec qui il joue de la musique – Didier se plaint de solitude.

Didier : Aujourd'hui, je suis un petit peu... Comment on peut dire ça ? Un petit peu dans la solitude. Je n'ai pas de contacts, ma famille, c'est comme ci comme ça, mes enfants, bien sûr, mais les deux plus grands travaillent et puis ils habitent [...] trop loin, je ne les vois pas souvent. Et puis, mes sœurs et mon frère [...] et puis, les autres sœurs, il n'y en a qu'une qui me parle, ma sœur aînée. Les autres sœurs, bon, il y en a une qui est morte et les deux qui restent, on n'est pas en contact. Et ça m'a toujours fait mal, ça, même quand j'étais gamin, on n'avait pas trop de contact à part les jours de Noël et de l'An, on ne se voyait pas beaucoup. Et puis, aujourd'hui, ben, je suis dans la solitude.

En signalant la présence d'une Pension de famille dans le même bâtiment et en pointant la différence de traitement qu'il perçoit entre cette partie de la résidence sociale et celle où il vit, Didier soulève une question essentielle quant à la dimension « collective » et « spatiale » de la prise en charge Logement d'abord. Dans quels lieux Didier peut-il rencontrer d'autres personnes ? Comme nous l'avons analysé au fil de ce rapport, il s'agit d'un accompagnement *individuel* centré sur le *logement*. Cependant, de rares dispositifs Logement d'abord sont adossés à des lieux accessibles aux personnes accompagnées. C'est ce qu'éclairent quelques cas⁶². Parmi eux, Gaëtan. Nous avons précédemment rencontré ce jeune homme de 29 ans. Accompagné par un dispositif Logement d'abord dans le cadre d'un placement extérieur, il nous avait confié ne pas avoir eu le choix de son logement ; il avait découvert son appartement lors de l'emménagement. Au cours de l'unique entretien qu'il nous accorde, il nous décrit une diversité d'activités assurée par des bénévoles de l'association qui le suit. Celles-ci sont

organisées dans un lieu qu'il nous présente ainsi.

Enquêteur : Mais c'est quoi, du coup, ce sont des bénévoles qui font ça ?

Gaëtan : Ouais, ouais, ce sont des bénévoles qui viennent, qui s'y connaissent dans le domaine. Je ne sais pas, l'informatique, ils vont demander à quelqu'un qui s'y connaît en informatique de venir pour aider à avoir certaines notions. Dans l'écriture, pareil et que ce soit pour... La dernière fois, c'était pour les impôts, on a eu un intervenant qui est venu, bénévolement bien sûr, pour m'aider à remplir mes feuilles d'impôts. C'est plutôt cool.

Enquêteur : Ouais, c'est pratique ! [...] Donc ça, c'est quoi ce lieu, en fait ? C'est un appart ? Parce que je n'ai pas compris...

Gaëtan : Ouais, ce sont leurs bureaux. Leurs bureaux, où ils sont basés, où il y a les rendez-vous psy aussi, parce qu'il y a les psychologues là-bas. Elle, ouais, je la suis bien, toutes les activités, elles sont faites là-bas, quoi ! C'est là-bas qu'ils mettent un tableau, où dès qu'on passe, ils nous disent : « Bon ! Il y a ça, ça, ça, ça... » Ils nous envoient des petits messages pour nous dire : « Voilà ! On propose ci, on propose ça ». Donc ouais, c'est plutôt pas mal. C'est bien pour ceux qui sortent d'une peine, soit qui sont perdus, soit qui sont seuls dans la vie, soit qui ont tout simplement besoin d'être encadrés. Moi, c'est ce que j'ai demandé. J'ai demandé à sortir en étant encadré parce que je me connais, je serais sorti tout seul comme ça, chez moi et tout, j'aurais... J'aurais mis beaucoup plus de temps à retravailler, à me remettre dans la vie active. C'est pas mal, c'est pas mal.

Ce lieu propose des ressources. Gaëtan y trouve un « cadre », comme il l'affirme, des soutiens et des appuis pour agir. C'est un lieu où il se rend sur rendez-vous – par exemple pour rencontrer la psychologue ou pour prendre part à des activités – mais c'est aussi, semble-t-il, un espace de passage, où il peut se rendre de manière impromptue. À l'instar des accueils de jour, ces locaux offrent un espace à la rencontre, aux discussions, à l'échange de conseils ou à la transmission d'informations. Néanmoins, ces lieux institutionnels sont irréductibles à des

61 Rappelons qu'en France, les Pensions de famille sont intégrées au Logement d'abord. Dans le cadre de notre enquête nous n'avons pas rencontré de personnes vivant dans ce type d'habitat.

62 Parmi les dispositifs qui accompagnent les 81 personnes que nous avons interrogées, seuls quatre d'entre eux proposent des lieux dans lesquels elles peuvent se rendre. Deux d'entre eux sont des accueils de jour déjà existants qui se sont doublés d'un service Logement d'abord.

espaces-ressources. Une telle formulation risque en effet de circonscrire notre acception de l'habiter à des usages utilitaristes. C'est ce que nous rappelle Christian. Âgé 56 ans, de nationalité française, il est accompagné par un dispositif Logement d'abord qui possède une « *petite maison* », comme il la présente. Il a découvert ce lieu en s'y rendant pour rencontrer les professionnelles qui le suivent actuellement. Ils y ont leurs bureaux. Mais ce n'est pas seulement un « espace du travail social », c'est aussi un environnement qui se prête à des activités de loisir et à des événements, comme il nous le décrit au cours du premier entretien.

Christian : Ben là, mercredi dernier, ils ont fait barbecue. [...] À l'association, je leur ai dit : « Pourquoi pas faire un salon de jardin, ne serait-ce qu'en palettes ? Récupérer les palettes et après, travailler les palettes ». Ils m'ont dit : « Oh... » J'ai dit : « Pourquoi pas un hamac aussi ? Pourquoi pas ? Y a plein de trucs, on peut faire une balancelle et tout ». Après, ils m'ont dit même faire du tricotin pour justement faire comme des tresses, en fait, comme des cordes, avec de la laine et après faire le hamac. Comme ça, si les femmes elles prennent leurs doigts et après... Ben oui, faut utiliser ce qu'on a, quoi ! Vous prenez un bâton, pareil.

Enquêteur : Ah ouais ! Vous êtes sacrément bricoleur.

Christian : Ça occupe. C'est bien, ça occupe...

Enquêteur : Ouais ! Et du coup, à chaque fois, vous leur en parlez à l'équipe quand vous avez des projets comme ça pour...

Christian : Ouais. Et là, ils ont une cave et on a justement réparé la porte. Et après, je vois, c'est fini. Je leur ai dit : « Vous allez faire quoi, là ? » Ils m'ont dit : « On ne sait pas trop ». J'ai dit : « Vous ne savez pas trop ? Il y a moyen, moi, j'ai beaucoup d'outils, mais je n'ai pas d'espace. Il y a moyen que j'amène mes outils et je m'installe et je fais une sorte de petit atelier, comme ça je pourrais bricoler, tranquille. Mais je ne vous dérange pas ». Et ils m'ont dit : « Ben, on va en discuter ». « Moi, j'ai un cadenas, je mets un cadenas et comme ça, je vous donne une clé au cas où il y ait un souci, comme ça, vous pouvez intervenir et il n'y aura pas de problème ». « On

va en discuter, on va voir ». Je dis : « Ah moi, si vous me dites oui, je viens de bonne heure, attention ! » « Oui, oui, oui, ça, on se doute ». [Rires]. [...]

Au cours de ce premier entretien, Christian nous décrit une maison accueillante, « hospitalière⁶³ ». C'est à la fois un lieu accessible, un environnement qui se prête aux rencontres et à sa passion du bricolage. Christian participe à un barbecue, contribue à réparer une porte cassée, propose des idées pour aménager l'espace extérieur et demande à y établir un atelier de bricolage dans lequel il pourrait entreposer ses outils. En y déposant ses affaires, il y déposerait également un peu de soi. Sa demande met à l'épreuve l'habitabilité de cette maison : jusqu'où est-il possible de l'investir et de s'y impliquer ? C'est pour cette raison que les professionnels doivent, au préalable, « *en discuter* ». Pour Christian, la maison n'est pas tant un espace-ressource qu'un « lieu d'être » (Belkis et al., 2019) qui constitue à la fois le cadre et la condition d'un mode d'existence. Mais le second entretien que nous réalisons avec lui révèle la fragilité de l'attachement qu'il a tissé avec ce lieu.

Enquêteur : La première fois qu'on s'était vus, tu m'avais parlé qu'à certains moments l'association organisait un barbecue ou je ne sais pas quoi. Il y a toujours ce genre de rencontres ?

Christian : Non, apparemment ils ont arrêté.

Enquêteur : C'est le Covid ?

Christian : Non, non, non, non. À mon avis, je pense que ça n'a pas dû bien fonctionner.

Enquêteur : Ah il n'y avait pas assez de gens, tout ça ?

Christian : Ouais, à mon avis je pense ouais. Moi j'ai toujours du matériel là-bas. [...] Ouais, j'ai de l'outillage un petit peu, je crois, il me reste, et puis j'ai des prises électriques. J'ai ça, j'ai encore des petits bordels on va dire. Et ça c'est pareil, je vais y aller, quand j'aurai la voiture. [...] Je ne leur demande pas. Non, ce n'est pas leur rôle quand même, non. Ils ont autre chose à faire de plus important je pense. Moi je sais que je peux le faire tranquille ça, t'as vu. Là, jusqu'à l'heure actuelle... si, l'assistante sociale elle m'a

63 « L'environnement sera convenablement apprêté et manifestera une appréciable qualité d'hospitalité si ceux qui sont amenés à en avoir l'usage (passants, visiteurs, usagers, travailleurs, habitants) s'y sentent bienvenus et y rencontrent des aménagements qui favorisent leurs expériences et facilitent les activités à laquelle ils s'adonnent, seuls ou ensemble » (Stavo-Debaugue, 2017).

demandé. Elle m'a dit : « Il vous reste encore du matériel là-dedans ? » Je lui fais « Oui, oui, oui, je viendrai l'enlever, mais je ne sais pas quand avec le caddie franchement, il y en a marre ». C'est vrai, hein, je ressens la fatigue en vrai.

Lui qui était si disert, au cours du premier entretien, sur ce qui se passait et ce qu'il réalisait dans cette maison, se fait maintenant plus discret. Les descriptions détaillées des activités cèdent place à des propos lapidaires et flous. Il ne sait pas exactement le matériel qu'il lui reste à récupérer ; il ne sait pas quand il va le récupérer. Si l'on comprend qu'entre les deux entretiens, Christian a pu entreposer du matériel de bricolage, il ne nous précise pas les usages qu'il en fait ou qu'il en a faits. Il indique, plutôt, qu'il s'apprête à récupérer ses affaires. Même s'il ne le formule pas en ces termes, il semble que Christian est en train de se détacher de cette maison, si ce n'est pas déjà fait. Et aucun motif n'est apporté, au cours de cet entretien, sur ce changement d'usage. Néanmoins, les propos de Christian nous aident à appréhender le caractère dynamique de l'attachement.

C'est aussi ce que l'on observe chez des personnes suivies par des services Logement d'abord liés à des accueils de jour. Nous avons évoqué l'une de ces situations – celle de Nasser en l'occurrence – dans la deuxième partie du rapport. Pour rappel, des personnes qui étaient habituées d'un accueil de jour ont pu se voir proposer un accompagnement Logement d'abord par ces structures. En accédant à un logement, l'accueil de jour leur reste accessible et ce sont des professionnelles qui y travaillent qui les suivent. Mais au fil des semaines et des mois, certaines personnes nous décrivent comment leurs usages de ces lieux se sont transformés. Ainsi Stéphane, âgé de 42 ans, nous explique, cinq mois après avoir emménagé dans son appartement, avoir cessé de se rendre quotidiennement à l'accueil de jour depuis qu'il ne dort plus dans la rue. Il y va ponctuellement, principalement pour signer des documents administratifs auprès des professionnelles qui continuent de l'accompagner : « Je n'y viens plus beaucoup [à l'accueil de jour]. [...] Juste : « Ouais, on a un truc à te faire signer, Machin », mais... [...], mais sinon, non, je ne viens jamais ». Contrairement à Stéphane, Raoul, âgé de 56 ans, que nous avons croisé à plusieurs reprises dans cette partie, ne cesse pas de se rendre à l'accueil de jour qu'il fréquente depuis « quatre ans à peu près ».

Mais, lors du premier entretien, il nous explique que l'accès à un logement à soi devrait entraîner un nouvel usage de ce lieu.

Raoul : Mais le but du jeu, ce n'est pas de ne plus y aller [à l'accueil de jour]. C'est de ne plus y aller tous les jours. En ce moment, j'y vais tous les jours parce que c'est là-bas que je vais me laver le cul parce que depuis le temps, je n'ai pas d'eau chaude. Mais là, vendredi, j'ai de l'eau chaude, donc j'irai plus. Enfin, j'irai plus, j'irais moins. Je n'irai pas tous les jours. J'y allais tous les jours pour charger mon téléphone. Parce qu'il y a quand même pas mal de choses qui ont changé. Même si tout n'est pas parfait encore, on s'en approche, mais il y a quand même pas mal de choses qui ont changé.

Depuis son emménagement, la chaudière de Raoul ne fonctionne pas. La présence de douche à l'accueil de jour est la solution qu'il privilégie pour se laver. Il continue donc de s'y rendre tous les jours. Six mois plus tard, nous le revoyons à l'occasion d'un second entretien. Il nous confirme qu'il se rend moins à l'accueil de jour, que ses visites sont plus espacées et qu'elles ne sont plus tout à fait de la même nature.

Enquêteur : Du coup, ce que tu disais, c'est que [l'accueil de jour], tu continues à y aller de temps en temps, mais de fait, t'y vas moins...

Raoul : Ah ben ouais, là maintenant j'y vais plus par plaisir. Qu'avant ce n'était pas une obligation, mais presque. Alors que là, maintenant, j'y vais pour dire bonjour tu vois. Après je vois toujours avec Natacha, si j'ai un souci on le règle ensemble, mais c'est plus, j'y vais plus par plaisir, c'est pour ça que j'y vais moins d'ailleurs.

Enquêteur : Avant c'était quoi ? T'y allais par nécessité en fait ? Pour charger...

Raoul : Ouais, le téléphone, la douche éventuellement, se mettre au chaud quand il faisait froid.

Enquêteur : Et donc voilà, encore, on disait de temps en temps, là par exemple sur les APL, d'être en lien avec Natacha...

Raoul : Ben ouais ben ouais, il y a des trucs c'est ce que je te disais l'autre jour, t'as beau essayé tout seul, [...] t'as beau, moi le but du jeu c'est de me démerder tout seul, mais il y a un moment donné, si t'as pas quelqu'un derrière qui appuie un peu, donc une assistante sociale ou un référent, ou ce que tu veux, le mec lambda il n'a pas de poids. Je ne dis pas qu'une

assistante sociale a plus de poids, mais quand même quoi, tu vois ce que je veux dire. Donc ouais, bien sûr.

En accédant à un logement à soi, ses usages de l'accueil de jour évoluent. Il n'a plus besoin d'aller y faire charger son téléphone portable, il le fait chez lui. Il n'a plus besoin de s'y rendre pour se laver, sa chaudière a été réparée quelques jours après le premier entretien. Et son logement lui sert d'abri et de protection contre les intempéries. Néanmoins, l'accueil de jour offre toujours des appuis pour surmonter certains problèmes, en particulier administratifs. Il évoque, à ce titre, un rendez-vous à venir avec l'une des travailleuses sociales de la structure pour faire avancer son dossier d'APL qui n'a toujours pas été traité depuis son emménagement et ce, malgré plusieurs relances auprès de la CAF. Le lieu offre une prise pour solliciter les travailleuses sociales. Si Raoul ne l'évoque pas dans les entretiens que nous réalisons avec lui, nous pouvons penser d'autres relations dans ces lieux. Pour ce faire, arrêtons-nous sur les propos de Emma, âgée de 19 ans, de nationalité française. Elle est prise en charge par un dispositif Logement d'abord qui ne possède pas de lieux similaires à ceux que nous venons de décrire. Néanmoins, elle nous indique qu'à quelques reprises, l'association a invité plusieurs personnes suivies pour une rencontre commune.

Emma : Il y a eu le confinement qui a bloqué tout ça, mais en gros, pendant les vacances, elles [les professionnelles] nous ont ramenés au lac. Du coup, on a pu rencontrer les autres jeunes, c'est hyper intéressant, je trouve, de savoir des personnes qui sont dans la même situation que nous. Parce que du coup, dans ce genre de dispositifs, on ne voit personne de base parce que les gens, ils sont dans leur appartement. Là, on a pu voir des personnes qui vivent la même galère que nous, on va dire, et puis, on peut, du coup, échanger, voir ce qu'ils ont fait pour résoudre telle chose, un conseil par-ci, un conseil par-là. Je trouve que c'est ultra-important, ce genre de choses.

Enquêteur : Il y avait du monde au lac, là ?

Emma : Le lac, non, on était quatre-cinq. Après, on en a refait un, où est-ce qu'on est parti ? On est parti encore au lac. Pareil, on était quatre, non, trois, ce jour-là, du coup, on n'était pas beaucoup. Et après, on est parti boire un verre et là, on était six, je crois, c'était mieux. Et je trouve que c'est pas mal, ça. De pouvoir

rencontrer, poser un peu et puis, du coup, de voir les éducatrices dans un autre contexte, pas tout le temps les voir et parler de : « Ouais, mais il faut faire ceci, et patati et patata ». Les voir aussi parce que c'est des êtres humains, on est tous des êtres humains, les voir au lac, les voir boire un coup, faire des activités. [...] Moi, je ne suis pas partie en vacances, de partir au lac, ça m'a fait grave du bien, j'ai pu décompresser.

Les propos de Emma réinterrogent l'accompagnement Logement d'abord sous deux angles. Premièrement, elle pointe précisément la dimension individuelle de la prise en charge : « *Dans ce genre de dispositifs, on ne voit personne de base parce que les gens, ils sont dans leur appartement* ». S'extraire de ce cadre interactionnel est ici permis par des sorties qui permettent aux personnes accompagnées de se rencontrer, de discuter, voire d'échanger des conseils. Dans cette situation, l'intervention sociale ne porte plus tant sur des « individus » que sur un « collectif » ou sur un « groupe d'individu », ici désigné comme des « jeunes ». Et les places d'aidant et d'aidé se redistribuent puisque les personnes accompagnées peuvent également prodiguer des conseils ou apporter une aide à d'autres personnes prises en charge. Ces dernières deviennent alors *sollicitables*, au même titre que les travailleuses sociales. Deuxièmement, cette redéfinition de l'accompagnement social est rendue possible par l'existence d'une rencontre au sein d'un lieu – ici un espace non institutionnel – qui se situe par-delà le bureau des travailleuses sociales et le logement des personnes. Se pose alors la question pratique de l'existence de lieux et de situations, proposés dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord, qui favoriseraient d'autres rencontres qu'une relation dyadique entre professionnelles et personnes accompagnées.

La prise en charge Logement d'abord repose sur un accompagnement individuel qui n'accorde que peu de place à une dimension collective. Quelques personnes nous rapportent néanmoins des pratiques qui font exception : une personne rapporte l'organisation de rencontres, organisées par l'association, qui permettent de rencontrer et d'échanger avec d'autres personnes accompagnées ; des personnes décrivent l'existence de lieux, adossés à des dispositifs Logement d'abord, qui se prêtent à différentes pratiques et qui représentent des prises potentielles à la sollicitation. Ces rares situations interrogent alors dans quelle mesure

les dispositifs Logement d'abord pensent, en leur sein, des lieux à dimension collective, susceptibles d'être complémentaires au logement individuel dans l'expérience d'habiter des personnes suivies.

L'entrelacement des lieux, aux bords de l'institution

Les personnes rencontrées nous déclarent fréquenter une pluralité de lieux, ne relevant pas du monde de l'assistance. C'est ce que nous décrit, par exemple, Emma, que nous avons croisée un peu plus haut. Lorsque l'accompagnement Logement d'abord débute, elle est hébergée chez une amie. En accédant à un logement à soi, elle découvre un nouvel environnement urbain dont elle était jusqu'à présent peu familière. Au fil des jours et des semaines, elle s'y familiarise. Par exemple, au cours du deuxième entretien que nous réalisons avec elle, elle nous indique les commerces dans lesquels elle a pris ses habitudes : « *J'ai mon tabac, ma boulangerie. [...] J'ai ma petite boucherie* ». L'usage de pronoms possessifs marque l'appartenance, traduit les habitudes qui se sont instaurées et signifie les repères qu'elle a trouvés dans ce quartier. Mais cet environnement fait aussi apparaître des pratiques nouvelles, comme elle nous le raconte.

Emma : Après, j'ai mon... Ben avant, comme je vous ai dit, je vivais en quartier, du coup, je commence à découvrir la ville. Du coup, je me suis ouverte aux gens, je me suis ouverte. Dans les bars, avant, je n'allais jamais dans les bars, les cafés, tout ça. Maintenant, je m'assois, je bois des cafés, assise et tout, genre civilisée : « Monsieur, s'il vous plait ! Je peux avoir un sucre ». Alors que d'habitude, c'est la machine, on appuie, on est dans le froid, on est comme ça, on est debout avec les gamins qui courent. On est là : « Tu te rappelles, Nadia, ce qu'elle a fait hier ? » Là, on est assis, comme ça, c'est classe.

L'arrivée dans un nouveau quartier, la présence et l'accessibilité de bars, font apparaître le plaisir de prendre un café à une table. Emma découvre un geste, une pratique qu'elle apprécie et qui dorénavant lui importe. C'est aussi ce que nous décrit, avec précisions, Joëlle, une femme congolaise de 58 ans. Au cours du deuxième entretien qu'elle nous accorde, elle revient longuement sur sa pratique du jardinage. Celle-ci émerge au gré de ses passages répétés devant des jardins qui jouxtent l'immeuble dans lequel elle réside depuis quelques mois.

Joëlle : Avec le jardin, en passant je voyais les gens au jardin. J'ai quand même, je me suis intéressée. J'ai dit : « Comment est-ce que vous avez fait pour trouver ce jardin ? ». On m'a dit : « Vous pouvez aller, [...] il y a une maison d'associations là-bas. [...] Vous pouvez aller là-bas, vous pouvez vous renseigner et peut-être vous aurez la chance de trouver un petit jardin ». Et moi je n'ai pas croisé les bras. Et là, je n'avais pas de papiers. J'avais d'abord peur parce que je n'avais pas de papiers, si on me les demandait [*Rires*]. Mais je priais toujours le Bon Dieu pour qu'on ne fasse pas attention à ça. Mais on me demandait l'adresse, j'ai donné l'adresse. C'est tout ce dont on avait besoin, l'adresse, [...] parce que les jardins c'est juste à côté, là... [...] C'est pour les gens du quartier. [...] J'ai donné l'adresse, j'ai donné mon identité tout ça, mais on ne m'a pas demandé les papiers, non. Les frais à payer, je les ai payés comme ça, en espèce. [...] On paye 20 € pour l'adhésion, pour qu'on vous donne une parcelle. Le début, là, j'ai payé 20 € et on les paye presque chaque année, 20 € par an. Je ne ratais pas les réunions quand il y avait des réunions, des rencontres tout ça, je ne ratais jamais. Et ma parcelle est la première, numéro un c'est ma parcelle.

Le jardin représente dorénavant un lieu essentiel pour Joëlle, qui y va quotidiennement : « *Il y a des parcelles communes aussi, il y a des parcelles communes et j'y vais tout le temps, je fais ce que... en tout cas j'aime bien le faire. [...] C'est du travail qui fait du bien. Je peux aussi aider les autres si je vois, oh il n'a pas arrosé, il fait très chaud, je prends l'arrosoir, j'arrose n'importe où, voilà je le fais* ». La régularité à laquelle elle s'y rend et l'énergie qu'elle y dépense témoignent de la forte valeur de cet espace à ses yeux. C'est un lieu qu'elle aime, un environnement dans lequel s'entrelacent des attachements. On l'a comprise, elle tient à l'activité en elle-même, à ce « *travail qui fait du bien* ». Mais ce à quoi elle est attachée, c'est aussi le résultat de ce qu'elle a planté et qu'elle a pris soin de faire pousser.

Joëlle : Je suis bien avec ce jardin parce que je mange vraiment les légumes d'Afrique tout ça. [...] Il y a des courges, il y a des légumes, je ne sais pas, il y a des fois je ne connais pas les noms en français parce que j'ai reçu ces graines venant d'Afrique. En tout cas, ce sont juste des légumes que j'aime. Je fais pousser des sortes de légumes, parce que nous les courges, on mange les feuilles, on mange les fleurs, on mange aussi les fruits. Et les gens se demandaient comment je mangeais les feuilles. [...] J'ai tout expliqué, ça se fait, ça se cuisine comme ça, comme ça, comme ça. Ils aiment bien comme ça, c'est bien.

Si le jardin est aussi essentiel pour Joëlle, c'est aussi qu'elle y affirme une identité, rattachée au continent africain, et que celle-ci est reconnue par les autres jardiniers. Avec ces derniers, des rencontres surviennent, des discussions s'engagent, des relations se nouent et des amitiés peuvent voir le jour. Le jardin est aussi un lieu de sociabilités, un microcosme dans lequel Joëlle se considère « *bien intégrée* ». À ce propos, elle fait notamment référence à deux personnes qu'elle a rencontrées au jardin et qu'elle a eu l'occasion d'inviter chez elle. Le jardin constitue, dès lors, un lieu repère dans l'existence de Joëlle. Il se caractérise par plusieurs dimensions. D'abord, c'est un lieu où elle a *plaisir à être*, à travailler, à jardiner. Ensuite, c'est un environnement où elle a plaisir à être avec, où elle fait connaissance avec de nouvelles personnes, où elle discute. Enfin, c'est un espace *ressource* ; ce terme se déclinant différemment. C'est à la fois un lieu où elle se *ressource* par ce travail qui lui fait du bien. C'est un lieu où elle *trouve des ressources*, en particulier les légumes qu'elle cultive. Et c'est aussi un lieu où elle *est ressource*, quand elle vient en aide à d'autres jardiniers, en arrosant leurs parcelles, ou qu'elle leur transmet des recettes de cuisine.

Si Emma et Joëlle découvrent de nouveaux environnements et développent de nouvelles habitudes en accédant à un appartement dans le cadre du Logement d'abord, d'autres personnes continuent de fréquenter des lieux familiers, où elles se rendaient déjà régulièrement avant d'accéder à un logement. Mais les usages de ces espaces peuvent se transformer, comme nous le décrit Moussa, de nationalité guinéenne, âgé de 21 ans. La première fois que nous le rencontrons, il est suivi depuis quelques semaines par un dispositif Logement d'abord et cela fait quinze jours qu'il est hébergé dans un Foyer Jeunes Travailleurs. Avant ça, il a résidé dans un centre d'hébergement durant environ trois mois. Et encore avant, il a dormi «

à gauche à droite » pendant près de trois mois. Revenant sur cette période, il nous décrit comment il trouvait à être hébergé chez des personnes qu'il ne connaissait pas en les rencontrant dans des cafés.

Moussa : Concrètement, franchement, je n'avais pas de domicile fixe. Comme c'était l'été, des fois, [dans ce quartier], il y avait beaucoup d'Africains là-bas. Tu viens, tu expliques ton problème. C'est difficile. Des fois, il y a en a d'autres qui t'hébergent. Des fois... à gauche à droite [Rires]. Des fois, il y a des restaurants qui ne ferment pas. Tu t'assois. Tu bois un café jusqu'à 7h du matin. C'était comme ça la routine. [...]

Enquêteur : Et par exemple, vous alliez [dans ce quartier]...

Moussa : Oui. [Dans ce quartier] parce que là-bas, il y a beaucoup de cafés. C'est l'endroit des Africains là-bas [Rires]. [...] Là, tu viens. Il y a des Africains. Tu t'assois. Tu les abordes un peu : « Vous buvez un café ? Est-ce que tu peux m'héberger deux ou trois jours, si ça ne te dérange pas ? ». Si c'est un Sénégalais ou un Malien ou quoi que ce soit, il dit : « Oui. Tu peux venir. Par contre, c'est deux ou trois jours. Pas plus ».

C'est ainsi que Moussa se fait héberger par une quinzaine de personnes sur une période de deux mois, pour des séjours allant de deux nuits à cinq nuits maximum. Selon lui, l'hébergement chez des particuliers dont il a bénéficié s'explique par une commune expérience, décalée dans le temps.

Enquêteur : Est-ce que les personnes qui t'ont hébergé t'ont déjà dit pourquoi elles acceptaient de t'héberger ? Est-ce que c'est... en t'écoutant, par exemple ce sont des gens qui ont vécu cette situation-là aussi ?

Moussa : Exactement. La majorité d'entre eux, ce sont des gens qui ont vécu à peu près la même situation que moi, mais il y a quinze ans ou vingt ans ou trente ans même. Ou cinq ans. Ce sont des gens qui ont connu la misère, mais pas possible. Même des Soudanais en fait. Y'a même des Soudanais qui m'ont hébergé pendant trois jours, je me rappelle maintenant [...]. En plus ce sont des gens qui... La majorité d'entre eux, ils sont passés par la mer aussi. Depuis 2010, 2009... C'était des années moi j'étais tout petit. Ce sont des gens qui connaissent bien... Qui ont vécu des moments qui sont... À peu près pareils que moi. Mais qui sont là, maintenant,

tranquilles... Y'en a qui ont beaucoup d'enfants, y'en a qui ont de bonnes situations, qui ont... Qui ont tout oublié en fait, presque tout oublié ! Mais quand ils voient des petits comme nous, ça rappelle un petit peu de vieux démons [Rires].

C'est parce qu'elles ont connu la « *misère* », des parcours migratoires proches, que ces personnes ont accepté d'héberger chez elles Moussa lorsqu'il était sans logement. D'ailleurs, lorsque nous le rencontrons pour un second entretien, au sein du logement auquel il a accédé dans le cadre du Logement d'abord, il s'imagine rendre cette hospitalité, au sens où nous l'avons analysé dans la deuxième section de cette partie : « *Moi je n'hésiterais même pas trois secondes. Je peux dire : "Écoute mon gars, tu peux venir ici deux jours, trois jours vite fait". Mais comme je vous ai dit, voilà... Déjà quand on héberge... La plupart, on a parlé avec plusieurs fois, on connaît cette personne, elle n'a pas de problèmes en fait. C'est juste une personne qui cherche à s'en sortir. Du coup moi, ça ne me dérange pas. "Tu peux venir dormir ici deux jours, trois jours"* ». S'il nous confie cela, c'est parce qu'au cours de ce second entretien, il nous raconte sa fréquentation de ces « *cafés africains* ». Il s'y rend plusieurs fois par semaine. Cependant, ses usages se sont modifiés. Si, lors du premier entretien, il les présentait principalement comme des « *espace-ressource* » (Girola, 2011), au cours du second entretien, il insiste sur les sociabilités qui s'y nouent et les discussions qui s'y tiennent.

Moussa : Moi mes habitudes c'est tout le temps [dans ce quartier]. On se retrouve là-bas, on parle de tout et n'importe quoi. Vous savez, les Africains, les Somaliens, les Éthiopiens, les Sénégalais... Chacun parle de ses histoires... [...] On se pose, on parle de tout quoi. Mais sinon, moi... Ma maison, si ce n'est pas pour dormir... je suis tout le temps dehors.

Enquêteur : Donc là par exemple ce week-end⁶⁴ tu vas repartir... ?

Moussa : Vers 17h là, je vais sortir, on va aller boire un café, on va parler qu'est-ce que... tu as quoi de nouveau de l'actualité quoi ! On va regarder un peu de BFMTV, on parle de choses ! On parle de tout, quoi ! [...] Je retrouve des gens que je connais... Et puis je retrouve des gens que je ne connais pas avec qui je fais connaissance. On parle de l'actualité, on parle de... d'élections, de Parlement, de Sénat, on

parle de tout ! [...] Le café, c'est le lieu central. On parle d'Éric Zemmour, on parle de Marine Le Pen, on parle de Macron, on parle de la France... On parle de tout !

Pour Moussa, les cafés qu'il fréquente constituent des lieux repères. Il faut insister sur le pluriel : il n'y a pas un seul et unique café, il y en a plusieurs entre lesquels il circule. Et ceux-ci sont tous situés dans un même quartier, comme il le rappelle. En suivant les descriptions de Moussa, nous pouvons alors penser des *environnements repères*, aux délimitations plus ou moins circonscrites, composés de différents lieux, plus ou moins habités. C'est également ce que nous décrit Grégory, âgé de 42 ans, de nationalité française. La première fois que nous le rencontrons, il nous donne rendez-vous sur une place publique, éloignée de l'appartement auquel il a accédé dans le cadre du Logement d'abord et dans lequel il ne vit plus, comme il nous l'a annoncé par téléphone, lors de notre prise de contact initial. Cette place est au centre d'un quartier qu'il a découvert dès son arrivée dans cette ville, quelques mois plus tôt.

Grégory : Je suis arrivé à la gare, j'ai vu trois jeunes femmes dans la rue et je leur ai demandé : « Vous ne savez pas où il y a des hôtels pas trop chers ? » Elles m'ont dit : « Tu prends le tram [...], tu sors là à [tel arrêt] ». Alors elles ont pris leur téléphone. Elles ont cherché à trois, Booking et elles sont tombées sur [un hôtel]. Comme c'étaient des femmes maghrébines, les gérants de l'hôtel, ce sont des maghrébins, ils ont parlé ensemble au téléphone. Elles ont dit : « Tu lui fais un prix. Il vient d'arriver. Il ne sait pas où aller ». Et c'est comme ça que... Et après quand j'ai eu mon logement, je suis passé dire bonjour au monsieur [...]. On a bu un café et je lui avais expliqué que j'avais trouvé un logement. Il était content parce qu'il savait que quand je venais là, c'était là et quand je n'avais pas d'argent, c'était dehors. Donc il était content.

Pendant les six mois qu'il passe entre la rue, l'hébergement d'urgence et l'hôtel, ce quartier est central. Il y a donc un hôtel, mais aussi des associations qui se relaient pour distribuer des repas sur la place où nous nous rencontrons. Plusieurs accueils de jour sont situés à proximité. En accédant à un logement à soi, dans le cadre du Logement d'abord, Grégory cesse de fréquenter cet environnement. Son appartement en est éloigné et lorsqu'il le quitte, c'est généralement

64 L'entretien se déroule un samedi après-midi.

pour des missions d'intérim qui le conduisent dans plusieurs quartiers de l'agglomération. Cependant, comme nous avons commencé à l'évoquer dans la deuxième partie du rapport, son logement devient progressivement inhabitable. Harcelé par l'un de ses voisins, il ne s'y sent « *plus en sécurité* » et s'y rend de moins en moins. Il y rentre quelques heures la nuit pour prendre une douche ou faire une machine à laver : « *Ce n'est pas une vie. Ce que je vis, ce n'est pas une vie. Je crois qu'il y en a d'autres, ils se seraient déjà jetés par la fenêtre. Sérieux. [...] Je rentrais à minuit, une heure du matin. Je rentrais pour me laver, faire la machine, une douche et le matin, à 6h, pffft, dehors. Et là, c'est fini* ». Lors du premier entretien, cela fait plusieurs semaines qu'il n'a plus mis les pieds dans cet appartement. Il est alors revenu dans ce quartier où il avait ses habitudes. Il est retourné à l'hôtel, où nous l'accompagnons afin qu'il puisse y réserver une chambre et y déposer ses affaires : « *Et là, quand je suis revenu lui dire : "T'as une chambre ?" Il me dit : "Pourquoi ? T'as plus de logement ?" J'ai dit : "Oui. J'ai des problèmes". Il me dit : "Vraiment, t'as pas eu de chance", Mais bon, c'est, voilà. Bon, on va réussir, mais ça m'agace* ». Il nous décrit alors ce quartier et les ressources, nombreuses, qu'il y trouve pour assurer le « *maintien de soi* » (Pichon, 2007) maintenant qu'il vit, de nouveau, sans logement.

Grégory : En fait, ici, c'est bien situé. Parce que [il y a un lieu où entreposer ses affaires], pas loin. Ici, tous les soirs, il y a à manger sur la place. [...] [Il y a un accueil de jour] pas loin, il y a à manger tous les soirs et le samedi matin, il y a le petit dèj. Ça veut dire que je sors là demain matin, à 8h30, 8h-12h, y a le petit dèj. [...] Après je rentre là. Je remonte dans ma chambre [à l'hôtel]. Demain soir, il y a aussi à manger ici [sur la place]. [...] [Ce quartier], c'est le meilleur endroit en fait parce qu'il y a tout. Parce que [dans un autre quartier], c'est en semaine, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi. Samedi, il n'y a rien. Dimanche il n'y a rien. Ici, il y a tout le temps à manger. Ce n'est pas tout le temps... Comme hier, c'était des pâtes. C'était un peu sec. Il n'y avait pas de sauce. Il n'y avait pas de gruyère. Mais sinon, ça va. On ne va pas se plaindre.

Grégory nous donne ainsi à voir comment un environnement familier, qui a cessé d'être fréquenté avec l'accès à un logement à soi, redevient habité. Dans ce quartier s'entrelacent des lieux institutionnels et non institutionnels qui lui permettent de se débrouiller, de faire face à la perte du logement à soi. Le quartier constitue un *environnement repère* en tant qu'il se conçoit

comme un « *système de prises* » (Joseph, 1997, p. 135), c'est-à-dire comme un milieu où Grégory trouve de multiples appuis et ressources pour agir.

Les lieux repères peuvent avoir des frontières clairement délimitées. Mais on peut aussi penser des environnements repères où peuvent s'entrelacer différents lieux. Ces environnements possèdent plusieurs caractéristiques aux yeux des personnes qui les fréquentent. D'abord, les personnes prennent du plaisir à être dans ces lieux. Elles apprécient de s'y trouver et d'y passer du temps. Ensuite, ce sont des environnements dans lesquels les personnes prennent plaisir à être avec. Ce sont alors des espaces de rencontres et de sociabilités. Ce sont également des environnements ressources dans lesquels les personnes se ressource, mais aussi trouvent des ressources ou peuvent représenter des ressources pour autrui. Si un environnement peut posséder, aux yeux d'une personne qui le fréquente, l'ensemble de ces caractéristiques, elles peuvent aussi se décliner différemment ; dans une situation l'une peut prendre le pas sur les autres. Mais ces usages doivent être appréhendés dans une perspective dynamique. En lien avec le logement, de nouveaux lieux repères apparaissent, d'autres se prêtent à de nouvelles pratiques, certains disparaissent de la vie des personnes avant d'y occuper potentiellement à nouveau une place importante.

Conclusion-Synthèse

Le logement d'abord saisi par ses destinataires est une recherche sociologique conduite par la Chaire PUBLICS des politiques sociales entre 2019 et 2023, sur les territoires grenoblois et lyonnais, deux métropoles retenues dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord en 2018. Cette conclusion restitue de façon synthétique les principaux enseignements de ce rapport, partie par partie.

Une enquête révélatrice de l'hétérogénéité du sans-abrisme

De manière originale, cette recherche propose de comprendre le Logement d'abord par ses destinataires, c'est-à-dire par les personnes prises en charge dans le cadre de dispositifs relevant de cette politique publique à Grenoble et à Lyon. Elle repose sur un suivi de cohorte : 81 personnes ont été interrogées, pour certaines plusieurs fois, dans le cadre d'entretiens semi-directifs. Ces derniers ont permis de retracer les parcours résidentiels des personnes, jusqu'à leur entrée dans les services Logement d'abord ; de documenter la relation d'accompagnement, l'accès aux logements et la manière dont elles y habitent ; et, dans plusieurs cas, de décrire la fin de ces prises en charge.

La cohorte des personnes interrogées est composée de 65% d'hommes et de 35% de femmes. 54% des personnes sont de nationalité française, 15% sont originaires de pays de l'Union européenne et 31% de pays non membres de l'Union européenne ; 27% sont âgées de 50 ans ou plus, 35% ont entre 30 ans et 49 ans, 38% ont entre 18 et 29 ans ; 52% des personnes rencontrées ont des enfants. Ces données ne sont pas représentatives, d'un point de vue statistique, des publics pris en charge dans le cadre du Logement d'abord à Grenoble et Lyon. Elles nous permettent néanmoins d'appréhender la variété des personnes rencontrées et d'éclairer la diversité des profils accompagnés dans le cadre de cette politique publique.

En présentant cette cohorte, nous avons réalisé deux focus. Le premier a mis l'accent sur les ressources financières liées au travail. Si plus de la moitié des personnes interrogées perçoivent des *minima sociaux*⁶⁵, 39% déclarent des ressources

financières liées au travail (salaires, revenus liés à une autoentreprise, allocations chômage ou pensions de retraite). Les personnes qui travaillent occupent, la plupart du temps, des emplois précaires et faiblement rémunérateurs. Il s'agit souvent de missions d'intérim, entrecoupées de période de chômage. Pour celles bénéficiant de contrats à durées indéterminées, il s'agit généralement de temps partiels proposant des rémunérations faibles. Les personnes qui nous renseignent sur leurs revenus perçoivent des salaires compris entre 300 € et 900 € par mois. Ainsi, même pour les personnes qui travaillent, une part demeure en deçà du seuil de pauvreté.

Un second focus a mis l'accent sur les parcours résidentiels des personnes dans les mois qui ont précédé leur entrée dans les dispositifs Logement d'abord. Durant cette période, l'hébergement par des particuliers constitue la situation résidentielle la plus courante pour les personnes rencontrées, loin devant le fait de dormir dans la rue, en bidonville ou en squat ; mais également, loin devant les réponses institutionnelles en termes d'hébergements, avec ou sans accueil continu. 43 personnes sur les 69 privées de logement personnel⁶⁶, soit près des deux tiers (62,31%), déclarent ainsi avoir été hébergées par un particulier. Cet hébergement a duré en moyenne sept mois sur l'année, souvent chez des personnes différentes et pour des séjours allant d'une nuit à plusieurs mois. Ce constat est scientifiquement important. Il rappelle que le sans-abrisme ne peut se réduire à la vie à la rue ou aux institutions d'assistance. Il doit se penser comme l'expérience de la circulation au sein d'un système d'habitats précaires dont le logement est l'une des composantes. Ainsi ce n'est pas l'absence de logement qui caractérise les personnes prises en charge dans le cadre du Logement d'abord, c'est l'absence de logement à soi ou le risque d'en être expulsé.

Le Logement d'abord en pratiques

Le Logement d'abord est généralement présenté à l'aune de principes – inspirés du modèle *Pathways to Housing*, initié par Sam Tsemberis – qui dessinent un cadre dans lequel s'inscriraient les différents dispositifs relevant de cette approche. Mais ces

65 Dont le montant, pour rappel, se situe en deçà du seuil de pauvreté.

66 Nous ne retenons pas dans cette analyse les douze personnes vivant en logement et en institutions psychiatriques ou pénitentiaires.

principes, les personnes que nous avons rencontrées ne les connaissent pas ; de même qu'elles n'ont pratiquement jamais entendu la formule « Logement d'abord ». Pour elles, l'accompagnement se définit à l'aune de leurs expériences qui révèlent trois caractéristiques principales.

Premièrement, il s'agit d'un *accompagnement vers un logement à soi*. L'objectif est de permettre à des personnes privées d'un logement d'en trouver un et d'en devenir locataire ; pour les personnes déjà locataires, mais qui risquent une expulsion, il s'agit de trouver des solutions pour se maintenir dans leur logement ou pour accéder à un nouveau lieu de vie. L'accès à un logement à soi se décline différemment selon les dispositifs. Dans certains cas, il peut être *direct*. L'accompagnement Logement d'abord ne propose pas de solution d'habitat temporaire et lorsque les personnes obtiennent un logement elles en deviennent locataires en titre. Dans un autre cas, l'accès à un logement à soi succède à un *habitat de passage*, intégré à la prise en charge Logement d'abord. Dans un dernier cas, les personnes obtiennent un logement qu'elles vont, durant une période de plusieurs mois, occuper sous un *statut locatif transitoire* (sous-location, bail-glissant, etc.) avant de prétendre en devenir locataires.

Dans tous les cas, les dispositifs Logement d'abord permettent aux personnes d'accéder à un type d'habitat principal : le logement et, plus spécifiquement, l'appartement individuel. Ce faisant, ils réaffirment la prégnance d'une « norme logement ». Au regard de ce cadre, la plupart des personnes qui souhaitent habiter autrement gardent leurs aspirations confidentielles, au sens où elles ne les partagent pas avec les professionnelles qui les suivent. Et, une fois qu'elles ont emménagé dans un logement, la recherche d'un nouvel habitat et les éventuelles envies quant à un futur lieu de vie ne sont pratiquement plus discutées avec les intervenantes sociales. L'accès à un logement à soi constituant ainsi la finalité de l'accompagnement Logement d'abord, en termes d'habitat.

Deuxièmement, il s'agit d'un *accompagnement dans le logement*. Généralement, les personnes continuent d'être suivies et soutenues par les professionnelles des dispositifs Logement d'abord dans les premières semaines, les premiers mois qui succèdent à l'emménagement. Cet accompagnement consiste, d'une part, à aider les personnes à meubler leurs nouveaux lieux de vie. Pour ce faire, certaines associations fournissent des biens jugés essentiels aux personnes qu'elles

accompagnent ; l'une d'entre elles apporte une aide financière afin qu'elles choisissent et achètent leurs propres meubles ; et la plupart les orientent et les accompagnent vers des lieux et des dispositifs où elles pourront trouver du mobilier à moindre coût. Dans toutes ces situations, pour les personnes rencontrées, la possibilité de choisir leurs meubles est limitée au regard de la précarité économique dans laquelle elles se trouvent.

D'autre part, l'accompagnement Logement d'abord peut porter sur la résolution de troubles dans le logement. Ces situations permettent d'interroger la place des bailleurs comme potentiels interlocuteurs pour les personnes. Au-delà des réponses que ces derniers apportent – jugées plus ou moins satisfaisantes, plus ou moins rapides – les personnes rencontrées pointent la pluralité et l'accessibilité des *prises* dont elles peuvent se saisir pour solliciter et atteindre les bailleurs : quelques-unes s'appuient sur les informations et les numéros de téléphone qu'elles repèrent dans des livrets qui leur ont été remis lors de l'entrée dans le logement ; plusieurs se rendent dans des permanences d'accueil ; un locataire cesse de payer son loyer en guise de protestation et d'interpellation ; certaines trouvent un soutien auprès des travailleuses sociales des dispositifs Logement d'abord qui assurent un rôle d'intermédiaire avec le bailleur quand d'autres sont obligés de composer avec ce tiers. Ainsi, ces professionnelles peuvent représenter des porte-parole auprès des bailleurs, dont la légitimité et la pertinence sont discutées par les personnes accompagnées.

Troisièmement, il s'agit d'un *accompagnement temporaire*. Le suivi proposé par les dispositifs est toujours provisoire, il comprend un début et une fin. Cependant, les personnes ne sont pas toujours informées de façon claire du temps que va durer l'accompagnement. Dans certains cas, elles ne savent pas du tout quelle en est la durée ou celle-ci semble illimitée dans le temps. Mais, plus généralement, deux tendances s'observent. Premièrement, la durée de l'accompagnement n'est pas déterminée. Cela ne signifie pas qu'il n'est pas limité, mais que sa fin n'est pas précisée *a priori*. Celle-ci est alors liée à la réalisation des objectifs qui ont été fixés dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord, en premier lieu desquels, l'accès à un logement à soi. Deuxièmement, les suivis Logement d'abord font l'objet d'une durée déterminée, généralement inscrite au sein d'un contrat, et qui est annoncée dès le départ de l'accompagnement. Cette durée initiale peut

éventuellement être prolongée par le biais d'un renouvellement de la mesure d'accompagnement, selon des critères qui ne sont pas toujours explicites pour les personnes que nous avons interrogées. De façon générale, la décision d'arrêter l'accompagnement ou son éventuel renouvellement s'opère de façon asymétrique et relève de l'intervenante sociale. En lien avec ce constat, nous observons ainsi que pour certaines personnes, la limitation de la prise en charge peut susciter des craintes et des appréhensions sur (les conditions de) la fin de l'accompagnement Logement d'abord.

Si des différences existent quant à l'annonce de la durée d'accompagnement, d'autres s'observent lorsque la fin de la prise en charge devient ou semble effective. Ici, nous distinguons deux tendances. D'une part, nous repérons des *modalités de clôture* qui marquent, de manière claire et explicite, la fin du suivi. Il peut s'agir, par exemple, d'un échange téléphonique, d'une rencontre entre la personne et la professionnelle qui la suivait ou d'une situation de « passage de relais » avec une assistante sociale de secteur. D'autre part, nous analysons des *formes d'étiollement* qui conduisent les personnes à ne plus savoir si elles sont encore accompagnées. Aucune information n'est transmise aux personnes pour acter la fin de la prise en charge, mais les personnes constatent une transformation des relations avec les intervenantes, qui se caractérisent en particulier par une raréfaction voire une disparition des interactions avec elles. Les personnes ne savent alors plus si elles peuvent encore légitimement solliciter les équipes qui les accompagnaient jusqu'alors. Quel que soit le cas de figure, si la plupart des personnes rencontrées vivent cette transition sans accroc, quelques-unes la traversent comme une épreuve qui les fragilise.

Les expériences d'habiter à l'épreuve des visites

L'accès au logement et le *maintien* dans le logement des personnes accompagnées constituent des critères à l'aune desquels le Logement d'abord est évalué. Sociologiquement, la portée de ces deux critères s'avère pourtant discutable. L'accès ne nous informe en rien de la façon dont les personnes choisissent un logement ou de la qualité des habitats qui leur sont proposés ; de même, le *maintien* dans le logement ne nous renseigne pas sur les manières de l'occuper, de l'investir et d'y vivre. C'est pourquoi nous nous délestons de ces deux critères pour mieux, en retour, les mettre au travail à partir d'une réflexion

sur les *visites* ; terme qui revient régulièrement dans les propos des personnes interrogées et que nous appréhendons de trois manières.

Les *visites du logement* sont l'occasion de revenir, sous un nouvel angle, sur les premières semaines voire les premiers mois de l'accompagnement Logement d'abord. Si quelques personnes nous rapportent des situations dans lesquelles elles ont dû accepter ou refuser une proposition de logement sans avoir pu le visiter, la plupart nous décrivent la ou les visites qu'elles ont faites, seules, avec des proches ou accompagnées par des travailleuses sociales. Celles-ci donnent à voir comment l'expression du choix du logement est rendue plus ou moins possible par un milieu, composé d'une multitude d'entités : les expériences d'accompagnements passées, la rareté de l'offre de logements abordables, la fragilité matérielle et temporelle des habitats précaires dans lesquels se trouvent les personnes à leur entrée dans les dispositifs Logement d'abord, les échanges et les relations qu'elles nouent avec des intervenants ou avec des proches, etc. Mais l'expression du choix est aussi variable selon le cadre des dispositifs Logement d'abord. Si certaines personnes nous décrivent des professionnelles qui leur rappellent qu'elles disposent d'un *droit à refuser* un logement qui ne leur conviendrait pas, d'autres rapportent des pratiques qui traduisent un devoir à accepter un habitat pour poursuivre l'accompagnement.

Les visites du logement mettent également à l'épreuve, de manière sensible, une norme de propreté. Celle-ci se trouve parfois confirmée : les personnes entrent dans des logements qui répondent à leurs attentes de propreté et le soulignent dans des descriptions enthousiastes. D'autres fois, cette norme se trouve transgressée : les personnes pénètrent dans des habitats qu'elles jugent sales, parfois insalubres. Certaines d'entre elles dénoncent cette qualité des logements aux bailleurs sociaux qu'elles jugent responsables de ce manque de propreté. Si cette norme de propreté apparaît si nettement dans nos entretiens c'est qu'un logement *propre* constitue une condition pour commencer à *s'approprier* son logement et à s'y sentir chez soi.

Les *visites dans le logement* sont nombreuses et plurielles. Parmi elles, nous nous arrêtons sur une pratique particulière : plusieurs personnes accompagnées dans le cadre du Logement d'abord deviennent, lorsqu'elles accèdent à leur propre logement, des hôtes. Elles justifient cet accueil

par leurs expériences d'habitats précaires et le fait d'avoir été hébergées dans le passé. Cette hospitalité offerte s'avère être une *hospitalité rendue*. Mais elle n'est pas rendue directement à celui ou celle qui a accueilli par le passé ; elle est rendue à un tiers, une personne qui peut être un proche, mais qui ne l'est pas obligatoirement. Scientifiquement, ce constat nous invite à penser le « système d'habitat précaire » comme un « système de place » : les personnes devenues hôtes ne sont plus elle-même en situation d'habitat précaire, mais elles occupent une nouvelle place dans ce système en hébergeant pour une ou plusieurs nuits. Politiquement, ce constat souligne que le *logement à soi*, obtenu dans le cadre de l'accompagnement Logement d'abord, peut, par effet de ricochet, constituer un potentiel *hébergement pour les autres*. La politique publique du Logement d'abord n'a donc pas seulement des effets sur les personnes prises en charge par des dispositifs qui relèvent de cette approche ; elle touche, indirectement, d'autres personnes en situation d'habitats précaires.

Cette modalité de visite chez soi est mise en contraste avec les deux faces de l'isolement dans le logement, une *tranquillité* vertueuse et une *solitude* néfaste. La première est valorisée par les personnes interrogées. Elle leur permet de préserver leur intimité, elle favorise le repos et peut s'avérer précieuse pour entretenir de bonnes relations de voisinage. La seconde, au contraire, est un poids, elle est source de trouble et de malaise. Cependant, elle n'est pas synonyme d'absence de relations sociales. Elle interroge, plutôt, la qualité de ces relations, avec qui et comment les personnes sont en lien.

Les *visites hors du logement* permettent d'élargir notre approche de l'habiter à des environnements extérieurs au logement. La prise en charge Logement d'abord repose sur un accompagnement individuel qui n'accorde que peu de place à une dimension collective. Quelques personnes nous rapportent néanmoins des pratiques qui font exception : une personne relate l'organisation de rencontres, organisées par l'association en dehors des bureaux des travailleuses sociales, qui permettent de faire connaissance et d'échanger avec d'autres personnes accompagnées ; des personnes décrivent l'existence de lieux, adossés à des dispositifs Logement d'abord, qui se prêtent à différentes pratiques et qui représentent des prises potentielles à la sollicitation. Ces rares situations interrogent alors dans quelle mesure les dispositifs Logement d'abord pensent, en leur sein, des *lieux*

repères à dimension collective, susceptible d'être complémentaires au logement individuel dans l'expérience d'habiter des personnes suivies.

Ces lieux repères, nous les envisageons également en dehors des institutions. Ceux-ci peuvent avoir des frontières clairement délimitées. Mais on peut aussi penser des *environnements repères* où peuvent s'entrelacer différents lieux. Ces environnements possèdent plusieurs caractéristiques aux yeux des personnes qui les fréquentent. D'abord, les personnes prennent du *plaisir à être* dans ces lieux. Elles apprécient de s'y trouver et d'y passer du temps. Ensuite, ce sont des environnements dans lesquels elles prennent plaisir à *être avec*. Ce sont alors des espaces de rencontres et de sociabilités. Ce sont également des environnements *ressources* dans lesquels les personnes se ressource, mais aussi trouvent des ressources ou peuvent représenter des ressources pour autrui. Si un environnement peut posséder, aux yeux d'une personne qui le fréquente, l'ensemble de ces caractéristiques, elles peuvent aussi se décliner différemment ; dans une situation l'une peut prendre le pas sur les autres. Mais ces usages doivent être appréhendés dans une perspective dynamique. De nouveaux lieux repères apparaissent, d'autres se prêtent à de nouvelles pratiques, certains disparaissent de la vie des personnes avant d'y occuper à nouveau une place importante.

De la considération à l'enrôlement des destinataires du Logement d'abord

Cette recherche repose sur une *considération* des personnes prises en charge dans le cadre de dispositifs relevant du Logement d'abord et de leur capacité morale à juger de leurs expériences (d'accompagnement). Ce postulat a guidé l'enquête et structuré les pages de ce rapport. Il nous a permis de comprendre ce qu'est le Logement d'abord pour ses destinataires, sous des angles pluriels et complémentaires. Ce faisant, cette recherche ouvre des pistes, nourrit des questionnements pratiques et offre des prises dont nous laisserons le soin aux lecteurs et aux lectrices de se saisir. Il ne nous revient pas de décider lesquelles devraient être mises au travail ou en débat. C'est une affaire publique, un processus dans lequel nous avons une place parmi d'autres. Ces « autres » ce sont les acteurs locaux et nationaux qui s'engagent dans le développement du Logement d'abord depuis plusieurs années, ce sont

les travailleuses sociales qui œuvrent au quotidien dans des dispositifs relevant de cette approche, mais ce sont aussi, et surtout, les personnes destinataires de cette offre sociale.

Notre ultime rôle, au terme de ce rapport, consiste seulement à souligner l'importance de les *enrôler*, c'est-à-dire de leur donner l'occasion de participer à une dynamique collective visant à réajuster et à réimaginer le Logement d'abord, à mesure qu'il se déploie sur les territoires. La condition première de cet enrôlement est l'information. Les personnes doivent être informées que leur accompagnement s'inscrit dans le cadre du Logement d'abord, une politique publique qui repose sur plusieurs principes d'action. Ce constat peut paraître évident. Mais il ne l'est pas. Nous avons constaté, au cours de notre enquête, que les personnes ne connaissaient pas l'appellation « Logement d'abord ». Or pour contribuer à la (re)définition de cette approche, il faut en connaître son existence. Ainsi informées, les personnes *enrôlées* seraient légitimes pour participer activement à façonner cette politique. Elles pourraient émettre des idées, formuler des propositions, affirmer des désaccords. Pour ce faire, des occasions existent déjà, dans le cadre des interactions avec les professionnelles qui les suivent. Mais d'autres espaces de problématisation, d'enquête et de délibération sur le Logement d'abord restent à inventer. Telle est, nous semble-t-il, la suite logique et politique de notre proposition de recherche exposée dans ce rapport.

Bibliographie

- ANSA, 2017, « Le logement d'abord, et après: Bilan et propositions pour la généralisation du logement d'abord en France », Agence nouvelle des solidarités actives.
- ARBORIO A.-M., FOURNIER P., 2015, *L'observation directe*, 4e éd, Paris, Armand Colin (128).
- AUBRY A., BARONNET J., BOISSEUIL C., 2019, « Un logement pour s'en sortir : paroles de précaires », *Recherche sociale*, 230, 2, p. 5-68.
- BEAUDOIN I., 2016, « Efficacité de l'approche « logement d'abord »: une revue systématique », *Drogues, santé et société*, 14, 2, p. 43-69.
- BECKER H.S., 1967, « Whose Side Are We On? », *Social Problems*, 14, 3, p. 239-247.
- BELKIS D., HAERINGER A.-S., PECQUEUX A., PERONI M., 2019, « Habiter : la part de l'être », *Rhizome*, 71, 1, p. 11-21.
- BERNARDOT M., 2018, « L'habitat non ordinaire et les hospitalités. Utilités, immunités et sociétés », *Sociologies*.
- BESOZZI T., 2021, « La structuration sociale du monde des sans-abri », *Sociologie*, 12, 3, p. 247-266.
- BESSIN M., 2012, « La présence sociale et les temps sexués du care pour repenser la solidarité », dans CASTEL R., MARTIN C. (dirs.), *Changements et pensées du changement: échanges avec Robert Castel*, Paris, Découverte, p. 261-273.
- BORDREUIL J.S., 1992, « Hommes à la rue aux Etats-Unis: La crise des infrastructures de la ville », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 57, 1, p. 135-146.
- BOUDOU B., 2012, « Éléments pour une anthropologie politique de l'hospitalité », *Revue du MAUSS*, 40, 2, p. 267-284.
- BOUILLON F., PIMOR T., SAUVADET T., 2019, « Éditorial », *Espaces et sociétés*, 176-177, 1-2, p. 8-14.
- BRESSON M., 1997, *Les S.D.F. et le nouveau contrat social: l'importance du logement pour combattre l'exclusion*, Paris, L'Harmattan.
- BREVIGLIERI M., 1999, *L'usage et l'habiter: contribution à une sociologie de la proximité*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris, EHESS.
- BREVIGLIERI M., 2004, « Le partage des propriétés. Circulation et empiètements dans les espaces communs », dans BREVIGLIERI M. (dir.), *Les choses dûes: Propriétés, hospitalités et responsabilités. Ethnographie des parties communes de squats militants*, p. 7-96.
- BREVIGLIERI M., 2006, « Penser l'habiter, estimer l'habitabilité », *Tracès - Bulletin technique de la Suisse romande*, 23, p. 9-14.
- BREVIGLIERI M., 2009, *L'insupportable. L'excès de proximité, l'atteinte à l'autonomie et le sentiment de violation du privé*, BREVIGLIERI M., LAFAYE C., TROM D. (dirs.), Paris, Economica (Études sociologiques).
- BREVIGLIERI M., CONEIN B., GARCIA-SANCHEZ P., PATTARONI L., STAVO-DEBAUGE J., 2003, *Tenir ensemble et vivre avec. Explorations sociologiques de l'inclination à cohabiter*, BREVIGLIERI M., CONEIN B. (dirs.), Paris, Plan Urbanisme Construction Architecture.
- CALLON M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction: La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36, p. 169-208.
- CHAMBON N., ESTECAHANDY P., GILLIOT É., HENNIN M., 2022, *La politique du Logement d'abord en pratique*, Presses de Rhizome (Théma), 248 p.
- CHAPUT-LE BARS C., MORANGE A., 2014, « Le Housing-first. L'expérimentation à la française », *Le Sociographe*, 48, 4, p. 67-77.

- CHOPPIN, K., GARDELLA, É. (dirs.), 2013, Les sciences sociales et le sans-abrisme : recension bibliographique de langue française, 1987-2012, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne (Collection « Sociologie » Matières à penser), 348 p.
- DAMON J., 2002, La question SDF : critique d'une action publique, Paris, Presses Universitaires de France, 420 p.
- DAMON J., 2022, Aux frontières du logement ordinaire, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube (Monde en cours).
- DIHAL, 2021, « Logement d'abord. 4 ans de résultats et de mobilisation territoriale pour les personnes sans domicile », Paris, Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement.
- DRIANT J.-C., LELIEVRE M., 2018, « Le Rapport de l'Onpes 2017-2018 », Paris, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- DUNEIER M., 1999, Sidewalk, New-York (USA), Farrar, Straus and Giroux, 383 p.
- EMERSON R.M., MESSINGER S.L., 2012, « Micro-politique du trouble », dans CEFAÏ D., TERZI C. (dirs.), L'expérience des problèmes publics, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 57-80.
- FAVRET-SAADA J., 1994, Les mots, la mort, les sorts, Paris, Gallimard (Collection Folio Essais), 427 p.
- FIRDION J.-M., MARPSAT M., 1998, « Sans-domicile à Paris : une typologie de l'utilisation des services et du mode d'hébergement », Sociétés Contemporaines, 30, 2, p. 111-155.
- FONDATION ABBE PIERRE, 2013, L'accès à l'habitat des personnes sdf en situation de grande précarité. Recommandations, Fondation Abbé Pierre (Les cahiers du logement de la Fondation Abbé Pierre).
- FONDATION ABBE PIERRE, 2023, « L'état du mal-logement en France 2023 », Rapport annuel, 28.
- GARDELLA É., 2016, « Accompagner sans fin. Epreuves temporelles dans les hébergements sociaux de longue durée », SociologieS [En ligne].
- GARDELLA É., 2017, « Sociologie de la réflexivité dans la relation d'assistance. Le cas de l'urgence sociale », Sociologie du travail, 59, 3.
- GERBIER-AUBLANC M., MASSON DIEZ É., 2019, « Être accueilli chez l'habitant : de l'hébergement-épreuve à la cohabitation-tremplin pour les migrants », Rhizome, 71, 1, p. 51-60.
- GILLIOT É., CHAMBON N., AUBRY L., 2021, « « Logement d'abord » : présupposer une égalité dans la capacité à habiter pour lutter contre les inégalités dans l'accès au logement et le sans-abrisme », Lien social et Politiques, 87, p. 212-232.
- GILLIOT É., SORBA M., 2020, « Le "logement d'abord" : des activités de médiation au service d'un processus de personnalisation de l'accompagnement social », Rhizome, 75-76, 1-2, p. 174-183.
- GIRARD V., ESTECAHANDY P., CHAUVIN P., 2009, « La santé des personnes sans chez soi. Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen », Rapport remis à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports, Ministère de la Santé et des Sports, 231 p.
- GIROLA C., 2011, Vivre sans abri. De la mémoire des lieux à l'affirmation de soi, Paris, Éditions Rue d'Ulm (La Rue? Parlons-en!), 70 p.
- GOERING P., GIRARD V., AUBRY T., BARKER J., FORTANIER C., LATIMER E., LAVAL C., TINLAND A., 2012, « Conduite d'essais relatifs aux politiques qui soutiennent le modèle d'intervention accordant la priorité au logement : l'histoire de deux pays », Lien social et Politiques, 67, p. 161-182.
- GOFFMAN E., 1975, Stigmate : les usages sociaux des handicaps, Paris, Les Éditions de Minuit (Le sens commun), 176 p.
- GOFFMAN E., 1991, Les Cadres de l'expérience, Paris, Les Éditions de Minuit (Sens commun), 573 p.
- GOFFMAN E., 2013, Comment se conduire dans les lieux publics : notes sur l'organisation sociale des rassemblements, Paris, Économica (Collection Études sociologiques).

GOFFMAN E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*, Paris, Les Éditions de Minuit (Le sens commun), 372 p.

GRAFMEYER Y., 2021, « Approches sociologiques des choix résidentiels », dans AUTHIER J.-Y., BONVALET C., LÉVY J.-P. (dirs.), *Élire domicile : La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, Presses universitaires de Lyon (Hors collection), p. 35-52.

HURTUBISE R., LAVAL C., 2016, « Le développement du modèle Logement d'abord : un changement de paradigme ? », dans PICHON P., GIROLA C., JOUVE É. (dirs.), *Au temps du sans-abrisme : enquête de terrain et problème public*, Publications de l'Université de Saint-Étienne (« Sociologie » - Matières à penser).

INSEE, 2017, « Les conditions de logement en France - Édition 2017 », Insee Références.

INSEE, 2022, « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », Insee Analyses, 77.

JOHNSON S., 2013, *Turning Point Scotland's Housing First Project Evaluation: Final Report*, Edinburgh, Institute for Housing, Urban and Real Estate Research, Heriot-Watt University.

JOSEPH I., 1997, « Prises, réserves, épreuves », *Communications*, 65, 1, p. 131-142.

JOSEPH I., 1998, *La ville sans qualités*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube (Monde en cours), 209 p.

JOSEPH I., 2009, *Erving Goffman et la microsociologie*, 2ème édition, Paris, Presses Universitaires de France (Philosophies), 126 p.

JOUVE É., PICHON P., 2015, « Le chez-soi, le soi, le soin. L'expérience limite des personnes sans domicile fixe comme modèle de compréhension de la vulnérabilité sanitaire », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 110, 1, p. 46-55.

KOSELLECK R., 1990, *Le futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éd. de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Recherches d'histoire et de sciences sociales), 334 p.

KUHN R., CULHANE D.P., 1998, « Applying Cluster Analysis to Test a Typology of Homelessness by Pattern of Shelter Utilization: Results from the Analysis of Administrative Data », *American Journal of Community Psychology*, 26, 2, p. 207-232.

LAE J.-F., 2003, « L'intimité : une histoire longue de la propriété de soi », *Sociologie et sociétés*, 35, 2, p. 139-147.

LATIMER E., RABOUIN D., METHOT C., MCALL C., LY A., DORVIL H., CROCKER A., ROY L., POREMSKI D., BONIN J.-P., FLEURY M.-J., BRAITHWAITE E., 2014, « *Projet Chez Soi - Rapport final du site de Montréal* », Calgary, Alberta, Commission de la santé mentale du Canada.

LAVAL C., 2017, « Parole(s) et savoir(s) des personnes directement concernées : l'exemple du programme expérimental « Un chez-soi d'abord » », *Vie sociale*, 20, 4, p. 73-84.

LAVAL C., 2018a, « Housing First en Europe : une double genèse », *Vie sociale*, n° 23-24, 3, p. 115-123.

LAVAL C., 2018b, « Contexte d'émergence du Housing First », *Vie sociale*, n° 23-24, 3, p. 21-30.

LAVAL C., ESTECAHANDY P., 2019, « Le modèle « Un chez-soi d'abord » au risque de sa diffusion », *Rhizome*, N° 71, 1, p. 101-110.

LAVAL C., MANTOVANI J., MOREAU D., RHENTER P., 2016, « Rapport final du volet qualitatif de la recherche sur l'expérimentation « Un chez-soi d'abord » », Laboratoire de santé publique EA 3279.

LEMIEUX C., 2018, *La sociologie pragmatique*, Paris, La Découverte (Repères), 127 p.

LÉVY J., 2021, *Les « grands exclus » : une catégorie d'exceptions. Évolutions du traitement politique des sans-abri chroniques en France depuis les années 1980*, Thèse de doctorat en science politique, Grenoble, Université Grenoble Alpes, 782 p.

LÉVY J., WARIN P., 2019, « Ressortissants » BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dirs.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 5e éd., p. 555-561.

- MAURIN M., URIBELARREA G., VERBECK C., 2023, « L'hébergement d'urgence à l'épreuve de la pandémie. Enquête sur les reconfigurations d'un dispositif de mise à l'abri hivernal », *Revue française des affaires sociales*, 1, p. 203-222.
- MCALL C., 2018, « Apparaître au monde: effets de l'expérimentation Housing First à Montréal après quarante-huit mois », *Vie sociale*, n° 23-24, 3, p. 85-98.
- MCALL C., LUPIEN P.-L., RODE A., GUTIERREZ M., 2013, « Chez soi: Projet de recherche et de démonstration sur la santé mentale et l'itinérance de Montréal. Premier rapport sur les récits de vie », Montréal.
- MEAD G.H., 2006, *L'Esprit, le soi et la société*, traduit par CEFAÏ D., QUERE L., Paris, Presses Universitaires de France (Le Lien social), 436 p.
- PIAT M., POLVERE L., TOWNLEY G., NELSON G., MCNAUGHTON E., EGALITÉ N., GOERING P., 2012, « Baseline Consumer Narratives of Lived Experience of the Mental Health. Commission's of Canada's At Home/Chez Soi Project: Cross Site Report », Mental Health Commission of Canada.
- PICHON P., 2002, « Vivre sans domicile fixe: l'épreuve de l'habitat précaire », *Communications*, 73, 1, p. 11-29.
- PICHON P., 2007, *Vivre dans la rue: sociologie des sans domicile fixe*, Montreuil, France, Aux lieux d'être (Mondes contemporains), 304 p.
- PICHON P., 2019, « Enquêter dans les hébergements et logements assistés. Émergence d'une théorie ancrée du chez-soi », *Espaces et sociétés*, 176-177, 1, p. 69-85.
- PICHON P., JOUVE E., CHOPPIN K., GRAND D., 2010, « Sortir de la rue: Les conditions de l'accès au "chez soi" », Rapport de recherche, Rapport remis à la Direction Générale de l'Action Sociale, 210 p.
- PIERSE N., OMBLER J., WHITE M., ASPINALL C., MCMINN C., ATATOA-CARR P., NELSON J., HAWKES K., FRASER B., COOK H., HOWDEN-CHAPMAN P., 2019, « Service usage by a New Zealand Housing First cohort prior to being housed. », *SSM - Population Health*, 8, p. 100432.
- PLEACE N., 2013, « Découverte du potentiel du modèle "Housing First" (le Logement d'abord) », *Dépendances*, 47.
- PLEACE N., 2016, « Guide sur le logement d'abord en Europe ».
- REVILLARD A., 2018, « Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants », *Revue française de science politique*, 68, 3, p. 469-491.
- ROCHE É., 2021, « L'hébergement citoyen des exilé-es, une zone grise, informalité et territoires solidaires, le cas de la vallée de la Drôme et de la métropole lyonnaise », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 2021/2-3.
- SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME, 2009, « Dossier de presse: Pour un service public de l'hébergement et de l'accès au logement ».
- STAVO-DEBAUGE J., 2004, « Cuisine(s) et dépendance(s). L'hostpitalité d'une "partie commune" à l'épreuve de "différences culturelles" », dans BREVIGLIERI M. (dir.), *Les choses dûes: Propriétés, hospitalités et responsabilités. Ethnographie des parties communes de squats militants*, p. 159-323.
- STAVO-DEBAUGE J., 2017, « Hospitalité et ville inclusive », dans METROLAB BRUSSELS (dir.), *In/Out: Designing Urban Inclusion*, Bruxelles, [en ligne].
- TINLAND A., GIRARD V., LOUBIERE S., AUQUIER P., 2016, « Un chez soi d'abord. Rapport intermédiaire de la Recherche Volet quantitatif », Marseille, Unité de Recherche UPRES EA 3279.
- URIBELARREA G., ALVES DE CARVALHO D., AMARE S., HADJ-BRAHIMY., KALONJI B., KONEY Y., LÉVY J., MACHET V., MENDO MEDJO Y., RUIZ P., 2023, *Considérer l'hospitalité des CHRS. Enquête participative sur les sorties d'hébergement*, Lyon, Presses de Rhizome.
- URIBELARREA G., LEVY J., BOURGOIS L., 2022, « Dire (ou pas) ce qui compte pour soi: l'expression du choix de l'habitat dans le cadre de l'accompagnement Logement d'Abord », dans CHAMBON N. (dir.), *Le Logement d'abord: principes, expériences et pratiques d'intervention*, Les presses de Rhizome.

VAN DE VELDE C., 2018, « Présentation : Sociologie de la solitude : concepts, défis, perspectives », *Sociologie et sociétés*, 50, 1, p. 5-20.

VAUCHER P., BISCHOFF T., DISERENS E.-A., HERZIG L., MEYSTRE-AGUSTONI G., PANESE F., FAVRAT B., SASS C., BODENMANN P., 2012, « Detecting and measuring deprivation in primary care: Development, reliability and validity of a self-reported questionnaire: The DiPCare-Q », *BMJ open*, 2, e000692.

VIVES L., 2019, « Le logement, allié de la mise en œuvre du programme « Un chez-soi d'abord » ? », *Rhizome*, 71, 1, p. 92-100.

YAOUANCQ F., LEBRERE A., MARPSAT M., REGNIER V., LEGLEYE S., QUAGLIA M., 2013, « L'hébergement des sans-domicile en 2012. Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *Insee Première*, 1455.





CHAIRE
Publics
DES POLITIQUES SOCIALES
FONDATION
UNIVERSITÉ
GRENOBLE ALPES

 **Pacte**
Laboratoire de sciences sociales

UGA
Université
Grenoble Alpes

FONDATION
Université
Grenoble Alpes


GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE

MÉTROPOLE
GRAND LYON

est
MÉTROPOLE
HABITAT

L'UNION
SOCIALE
POUR
L'HABITAT
Les Hm, l'habitat en Mouvement

Soutenu par


GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement